
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

[illegible]



PRATIQUE
DE LA
PERFECTION
CHRÉTIENNE.

TROISIÈME PARTIE.

DE L'IMPRIMERIE DE PERISSE FILS.

PRATIQUE
DE LA
PERFECTION
CHRÉTIENNE
ET RELIGIEUSE,

Du R. P. Alphonse Rodriguez, de la Compagnie de Jésus,

Traduite de l'Espagnol par M. l'abbé Régnier Desmarais, de l'Académie Françoise.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME SIXIÈME.

A LYON,

CHEZ RUSAND, IMPRIM.-LIBRAIRE, rue Mercière, n.° 26.

1814.

CINQUIÈME TRAITÉ.

DE L'OBÉISSANCE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'excellence de la vertu d'obéissance.

Est-ce que le Seigneur veut qu'on lui offre des holocaustes et des victimes, et non pas plutôt qu'on obéisse à sa voix? L'obéissance vaut mieux que les victimes; et il vaut mieux faire ce que Dieu veut, que de lui offrir la graisse des beliers (1). Ce sont les paroles que Samuël dit à Saül lorsque ce roi, malgré le commandement qu'il avoit reçu de la part de Dieu, de détruire entièrement les Amalécites et tout ce qui leur appartenoit, réserva leurs meilleurs troupeaux pour les sacrifices: et les Saints, fondés sur ce passage et sur plusieurs autres de l'Ecriture qui parlent de l'excellence et du mérite de l'obéissance, s'étendent sur les louanges de cette vertu. Saint Augustin demande en plusieurs endroits, pourquoi Dieu défendit à l'homme de manger de l'arbre de

(1) Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potiùs ut obediatur voci Domini? Melior est enim obedientia quàm victimæ, et auscultare magis quàm offerre adipem arietum. 1. *Reg.* 15. 22.

la science du bien et du mal ; et une des raisons qu'il en donne, c'est que Dieu vouloit montrer aux hommes que l'obéissance est d'elle-même un grand bien, et que la désobéissance est d'elle-même un grand mal (1). En effet, ce ne fut point le fruit de l'arbre qui fut cause de tous les malheurs qui suivirent le péché d'Adam : car outre que cet arbre n'avoit rien en lui de mauvais, puisque *Dieu lui-même reconnut que tout ce qu'il avoit fait étoit excellent* (2), il n'est pas à présumer que Dieu eût voulu mettre quelque chose de mauvais dans le jardin de délices. Ce fut donc la désobéissance seule et la transgression de la défense, qui furent cause de tout le mal : c'est pourquoi saint Augustin dit que rien ne pouvoit mieux faire voir combien la désobéissance est mauvaise d'elle-même, que la punition du premier homme, pour avoir, contre la défense de Dieu, mangé d'un fruit qui n'auroit rien eu de mauvais sans cette défense, et qui n'auroit pu faire aucun mal. Que ceux qui se dispensent d'obéir quand il s'agit de choses légères, apprennent de-là à connoître quelle est leur erreur et leur faute : car ce n'est pas la nature de la chose qui fait le péché, c'est la désobéissance qui est toujours mauvaise

(1) Ut ipsius per se bonum obedientiæ, et ipsius per se malum inobedientiæ monstraretur. *Aug. l. 1. contr. adv. leg. et Proph. c. 14. et l. 2. de peccat. merit. et remiss. c. 21. et l. 8. sup. Gen. ad litt.*

(2) Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona. *Gen. 1. 31.*

d'elle-même, soit que les choses soient importantes, soit qu'elles ne le soient pas. Une autre raison que saint Augustin donne (1) de la défense que Dieu fit à l'homme, c'est que l'homme ayant été créé pour servir Dieu, il étoit à propos de lui défendre quelque chose pour lui faire connoître sa dépendance que sans cela il n'auroit pas si bien reconnue; et Dieu voulut, dit ce Père, que l'obéissance, qui étoit un acte par lequel l'homme reconnoissoit celui qui l'avoit créé, fût en même temps un moyen par lequel il pût mériter d'être uni quelque jour à lui. Il s'étend ensuite sur les louanges de cette vertu, et il ajoute qu'une des raisons pour lesquelles le Fils de Dieu se fit homme, fut pour nous apprendre l'obéissance par son propre exemple. L'homme, dit-il, avoit été désobéissant jusqu'à la mort, c'est-à-dire, jusqu'à mériter la mort en punition de sa désobéissance, et le Fils de Dieu se fit homme pour être obéissant jusqu'à la mort. La porte du ciel nous avoit été fermée par la désobéissance d'Adam; elle nous fut ouverte par l'obéissance de Jésus-Christ : *Car comme par la désobéissance d'un seul homme, plusieurs hommes sont devenus pécheurs, aussi par l'obéissance d'un seul, plusieurs sont devenus justes* (2). Dieu a même voulu, dit

(1) *Lib.* 8. *sup. Gen. ad litt.*

(2) Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita et per unius obeditionem justi constituentur multi. *Rom.* 5. 19.

encore ce Père (1), nous faire voir le mérite et l'excellence de l'obéissance, dans la récompense et dans la gloire dont il a couronné l'humanité sacrée de Jésus-Christ, *qui avoit été obéissant jusqu'à la mort, et même jusqu'à la mort de la croix. Car c'est pour cela*, dit l'Apôtre, *que Dieu l'a élevé, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout autre nom, afin qu'au nom de Jésus tout ce qui est dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, fléchisse les genoux* (2).

Les Saints relèvent le mérite de l'obéissance par une infinité d'autres louanges; mais il nous suffira maintenant de nous arrêter à un des avantages qu'ils lui attribuent, et qui est que l'obéissance est une des principales vertus d'un religieux. Saint Thomas (3), qui prend ordinairement les choses dans toute la rigueur des principes de l'école, demande si le vœu de l'obéissance est le principal des vœux que font les religieux; et après avoir répondu pour l'affirmative, il en rend trois raisons très-solides et très-utiles. La première est que par le vœu d'obéissance on offre plus à Dieu que par tous les autres vœux: car par le vœu de pauvreté, on ne lui offre que ses richesses; et par celui de chasteté, on ne lui offre que son corps:

---

(1) *Aug. l. de Incar. Verb. et l.* 13. *de Trin. c.* 17.

(2) Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen; ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium et infernorum. *Philip*. 2. 8. 9. 10.

(3) *S. Thom.* 2. 2. *q.* 186. *art.* 8.

mais par celui d'obéissance on lui offre sa volonté et son jugement, on se sacrifie enfin soi-même tout entier à Dieu ; ce qui sans doute est bien au-dessus du sacrifice qu'on lui fait par les autres vœux. Saint Jérôme dit quelque chose de semblable, en parlant du sacrifice de soi-même, et de celui des richesses. L'abandonnement des richesses n'est pas, dit-il, une action qui suppose une vertu parfaite ; ceux qui ne font que commencer en sont capables. Antisthène et tant d'autres philosophes les ont bien abandonnées ; mais s'offrir soi-même à Dieu, c'est le propre des chrétiens et des apôtres (1). Aussi le même saint Thomas remarque sur ce sujet, que Jésus-Christ parlant à ses apôtres de la récompense qui leur étoit préparée, ne leur dit pas : *Vous qui avez tout quitté*, mais : *Vous qui m'avez suivi*, parce qu'en effet la perfection consiste à suivre Jésus-Christ : *En vérité je vous dis que vous qui m'avez suivi, vous serez assis sur douze trônes* (2). Or, le conseil de l'obéissance, ajoute ce saint docteur, est renfermé dans ces paroles : car obéir n'est autre chose que suivre les sentimens et la volonté d'autrui.

La seconde raison pour laquelle le vœu d'obéissance est le principal de tous, c'est

(1) Aurum deponere incipientium est, non perfectorum. Fecit hoc Crates, Thebanus fecit Antisthenes. Se ipsum offerre Deo, proprium christianorum est et apostolorum. *Hier. Ep. ad Licin. Hisp.*

(2) Vos qui secuti estis me, sedebitis super sedes duodecim. *Matth.* 19. 28.

qu'il comprend tous les autres, et qu'il n'est compris dans aucun. Car quoiqu'un religieux s'oblige par des vœux particuliers à garder la pauvreté et la chasteté, ces deux obligations cependant ne laissent pas d'être encore comprises sous le vœu d'obéissance, par lequel il s'oblige généralement à observer tout ce qui lui sera commandé; et cela est si vrai, que même dans quelques ordres, comme dans celui de saint Benoît et dans celui des Chartreux, on ne fait point d'autre vœu que celui d'obéissance. Je promets l'obéissance selon la règle (1), dit le religieux qui fait profession; et sous ces paroles les vœux de chasteté et de pauvreté sont compris, suivant les règles et la pratique de l'ordre.

La troisième raison est que plus une chose nous approche de la fin pour laquelle elle a été instituée, et plus elle nous unit à cette fin, plus aussi elle est parfaite : or l'obéissance est ce qui unit davantage les religieux avec la fin de leur institution. Car de même que pour nous faire parvenir, nous autres, à la fin pour laquelle nous avons été institués, elle nous prescrit de travailler à notre avancement spirituel et à celui de notre prochain, de nous appliquer à l'oraison et à la mortification, de nous occuper à entendre les confessions et à prêcher la parole de Dieu, et de nous exercer à tous les autres ministères qui peuvent contribuer au secours et au ser-

(1) Promitto obedientiam secundùm regulam.

vice des âmes : de même elle prescrit à tous les autres religieux ce qu'ils doivent faire pour parvenir à la fin particulière de leur institution ; et par conséquent le vœu qu'on en fait est quelque chose de plus excellent et de plus parfait que les autres vœux.

Saint Thomas (1) tire encore de là une conclusion très-importante. C'est que le vœu d'obéissance est le plus essentiel de tous à la religion, et celui proprement qui constitue un religieux dans l'état de la vie religieuse. Car quand on vivroit dans la pauvreté et dans la chasteté volontaire, ou quand même on auroit fait vœu de pauvreté et de chasteté, on ne seroit pas pour cela religieux, ni dans l'état parfait de la vie religieuse, si on n'avoit fait vœu d'obéissance. Il faut avoir fait vœu d'obéissance pour être véritablement religieux ; et c'est principalement l'obéissance qui fait les religieux, et qui les constitue dans l'état où ils sont. Saint Bonaventure (2) est du même sentiment, et dit que toute la perfection d'un religieux consiste à renoncer entièrement à sa volonté pour suivre celle d'autrui ; et que les vœux de pauvreté et de chasteté, par lesquels nous renonçons aux richesses et aux voluptés, sont proprement des moyens qu'on a établis pour faire qu'étant dégagés des soins de la vie et des attachemens de la chair, nous fussions plus en état de satisfaire à notre principale obli-

(1) *S. Thom. ubi sup.*
(2) *In specul. discip. p. 1. c. 4.*

gation, qui est celle de l'obéissance. C'est pourquoi il ne vous servira de rien, ajoute-t-il, d'avoir renoncé à toutes les choses de la terre, si vous ne renoncez à votre volonté propre, pour vous soumettre entièrement à ce que l'obéissance demande de vous.

Entre plusieurs paroles remarquables que Surius rapporte de saint Fulgence, qui avoit été abbé, et qui fut ensuite évêque, il dit que ce saint avoit coutume de dire au sujet de l'obéissance : Que ceux-là étoient de véritables religieux, qui mortifiant leur volonté, étoient toujours en état de n'en avoir aucune sur rien, et de s'attacher uniquement à suivre les conseils et les commandemens de leur supérieur (1). Remarquez qu'il ne fait pas consister la perfection de la vie religieuse à affliger son corps par toutes sortes d'austérités, à travailler sans relâche, et à exceller dans les sciences et dans la prédication ; mais seulement à être soumis à la volonté de son supérieur, et à n'en avoir aucune de soi-même.

L'obéissance donc, suivant ce que nous venons de dire, est la vertu la plus essentielle de la religion, et celle qui fait proprement qu'on est religieux. Elle plaît plus à Dieu que tous les sacrifices qu'on peut lui faire ; et elle renferme en elle la chasteté, la pauvreté et toutes les autres vertus en-

(1) Illos quoque veros monachos esse dicebat, qui mortificatis voluntatibus suis, parati essent nihil velle, nihil nolle, sed abbatis tantummodò consilia vel præcepta servare. *Sur. in Vit. S. Fulg. tom. 1. mens. Januar.*

semble. Car pourvu que vous soyez obéissant, vous serez pauvre, vous serez chaste, vous serez humble ; vous aurez l'esprit de modestie, de patience et de mortification ; en un mot, vous acquerrez toutes les vertus. Ceci n'est point au reste une exagération, c'est une vérité très-constante. Les vertus s'acquièrent par l'exercice de leurs actes ; et ce n'est que de cette sorte que Dieu veut nous les donner : or l'obéissance nous met dans cet exercice; et tout ce que nos règles nous prescrivent, tout ce que nos supérieurs nous commandent, est un exercice de quelque vertu. Laissez-vous seulement conduire par l'obéissance, et embrassez de tout votre cœur toutes les occasions qu'elle vous donnera, et cela suffit. Car on ne manquera pas de vous exercer, tantôt sur la patience, tantôt sur l'humilité, tantôt sur la pauvreté, tantôt sur la mortification, tantôt sur la tempérance, tantôt sur la charité ; et de cette sorte, à mesure que vous augmenterez en obéissance, vous augmenterez aussi en toutes les autres vertus. C'est le sentiment de notre saint instituteur: Tant que l'obéissance, dit-il (1), fleurira parmi vous, toutes les autres vertus y fleuriront aussi, et produiront dans vos âmes tout le fruit que je souhaite. Tous les Saints en général sont de ce même sentiment, et c'est par cette raison qu'ils appellent l'obéissance la mère et la source des vertus. L'obéissance, dit

(1) *Ignat. Epist. de obedientia.*

saint Augustin, est une des plus grandes vertus; et elle est, pour ainsi dire, la source et la mère des vertus (1). C'est la seule vertu, dit saint Grégoire, qui imprime toutes les autres vertus dans l'esprit, et qui les y conserve quand elles y sont une fois bien imprimées (2). Et le même saint Grégoire, et saint Bernard (3), expliquant ce passage des Proverbes: *L'homme obéissant ne parlera que de victoire* (4), disent que l'homme obéissant n'obtiendra pas une victoire seulement; mais qu'il en obtiendra plusieurs, et qu'il acquerra toutes les vertus.

Si vous voulez donc un moyen court et facile pour faire de grands progrès en peu de temps, et pour acquérir la perfection, soyez extrêmement obéissant: *C'est là le chemin, vous n'avez qu'à le suivre sans vous détourner ni à droite ni à gauche* (5), et vous arriverez bientôt où vous souhaitez d'aller. Que c'est une grâce heureuse et abondante, dit saint Jérôme, que celle de l'obéissance! toutes les vertus y sont comprises en abrégé, et elle conduit droit à

---

(1) Quæ maxima virtus est, et ut ita dixerim, omnium origo materque virtutum. *Aug. l.* 1. *contrà adv. leg. et Proph. c.* 14.

(2) Obedientia sola virtus est, quæ cæteras virtutes menti ingerit, et insertas custodit. *L.* 53. *Mor. c.* 10.

(3) *Greg. ibid. Bern. de ord. vit. et Mor. inst.*

(4) Vir obediens loquetur victoriam. *Prov.* 21. 28.

(5) Hæc est via, ambulate in ea, et non declinetis neque ad dexteram, neque ad sinistram. *Isai.* 30. 21.

Jésus-Christ (1); il n'y a qu'à marcher par la route qu'elle nous montre, et en peu de temps on se trouvera parfait.

Saint Jean Climaque dit (2), qu'arrivant un jour dans un monastère, il y vit des religieux tout blancs de vieillesse, et d'un aspect vénérable, toujours prêts à faire les moindres choses qu'on pouvoit leur commander; et il y en avoit quelques-uns d'entre eux, dit-il, qui s'étoient enrôlés sous les étendards de l'obéissance, il y avoit déjà plus de cinquante ans. Il leur demanda quel fruit et quel avantage ils avoient retiré d'une si grande soumission; et les uns lui répondirent, que par ce moyen ils avoient acquis une profonde humilité, qui les avoit mis à couvert des plus dangereuses attaques du démon; les autres qu'ils étoient parvenus à n'avoir aucun sentiment des injures et des mépris. Ainsi nous voyons que l'obéissance est un moyen pour acquérir toutes sortes de vertus; et c'est ce qui faisoit que les anciens Pères du désert tenoient que l'obéissance et la soumission d'un solitaire à la volonté de son père spirituel, étoit comme un gage assuré du progrès qu'il feroit un jour dans la perfection.

Saint Dorothée rapporte (3) que son disciple Dosithée, qui étoit un jeune homme de

---

(1) O felix et abundans gratia! in obedientiâ summa virtutum clausula est. Nam simplici gressu hominem ducit ad Christum. *Hier. in reg. Mon. c.* 6.

(2) *Climac. c.* 4. *de obedientia.*

(3) *Serm.* 21, *in Bibl. SS. PP. tom.* 8.

bonne maison et d'une constitution fort délicate, lorsqu'il étoit encore dans le siècle, fut touché d'une vive appréhension du jugement et du compte qu'il auroit un jour à rendre; Dieu accomplissant en lui cette demande du Prophète royal : *Seigneur, pénétrez ma chair de votre crainte, car j'appréhende vos jugemens* (1). Pour se mettre donc en état de pouvoir rendre quelque jour un bon compte, il se fit religieux; et voyant que la délicatesse de sa complexion ne lui permettoit pas d'aller la nuit à Matines, de manger des mêmes viandes que les autres, ni de suivre l'usage ordinaire de la communauté, il résolut de se dévouer entièrement à l'obéissance, en s'exerçant continuellement dans l'infirmerie du monastère aux services les plus vils, et à tout ce qu'on pourroit lui commander de plus humiliant. Au bout de cinq ans il mourut pulmonique, et Dieu révéla à l'abbé du monastère, qu'il avoit obtenu la récompense de Paul et d'Antoine; ce que les autres religieux ayant entendu, ils commencèrent à murmurer entre eux et à s'en plaindre : Hé quoi ! disoient-ils, où est la justice de Dieu ? Un homme qui n'a jamais jeûné, et qui a toujours été nourri délicatement, est égal à nous autres qui portons toute la charge de la religion, *et tout le poids du jour et de la chaleur* (2); que

(1) Confige timore tuo carnes meas, à judiciis enim tuis timui. *Ps.* 118. 120.

(2) Pondus diei et æstûs. *Matth.* 20. 12.

gagnons-nous donc par les austérités et par les travaux auxquels nous nous exerçons sans cesse? Comme ils faisoient ces plaintes, Dieu leur fit entendre qu'ils ne connoissoient pas le prix et l'excellence de l'obéissance, et qu'elle étoit d'un si grand mérite devant lui, que Dosithée avoit plus mérité par-là en peu de temps, que beaucoup d'autres par de longues et de rigoureuses austérités.

CHAPITRE II.

De la nécessité de l'obéissance.

SAINT Jérôme (1) voulant exhorter les religieux à se soumettre à l'obéissance de leur supérieur, se sert de plusieurs exemples, pour faire voir qu'en toutes sortes de conditions et d'états, il est absolument nécessaire qu'il y ait quelqu'un à qui tous les autres obéissent. Nous voyons, dit-il, dans l'ordre politique, que tout est soumis aux rois, aux empereurs et à ceux qui gouvernent sous eux. A peine Rome fut fondée, que Romulus tuant son frère, et la consacrant, pour ainsi dire, par un parricide (2), fit voir que le gouvernement de deux rois ensemble étoit absolument incompatible.

(1) *In regula quam collegi x ejus scrip. Lupus de Oliv.*
(2) Et parricidio dedicatur.

Jacob et Esaü s'entrebattoient dans le ventre de leur mère à qui seroit l'aîné. Dans la hiérarchie ecclésiastique, tout est soumis aux évêques en chaque diocèse. Les évêques eux-mêmes sont soumis à un chef qui est le vicaire de Jésus-Christ; il n'y a enfin nulle sorte d'état où cette subordination de plusieurs à un seul ne soit absolument nécessaire. Quelque grande que soit une armée, tout y est soumis à l'autorité d'un général. Il n'y a qu'un patron à chaque vaisseau : quel désordre et quelle confusion seroit-ce, si chacun vouloit y commander? et quand le vaisseau arriveroit-il au port, si tout le monde vouloit en avoir la conduite? Dans chaque famille, dans chaque maison, et même jusque dans les cabanes et dans les chaumières, il y a toujours quelqu'un à qui tous les autres obéissent; et sans cela il n'y auroit ni maison, ni société, ni ville, ni royaume qui pût subsister long-temps. *Tout royaume divisé sera désolé, et toute maison où il y aura de la division tombera en ruine* (1). Mais cet ordre ne se garde pas seulement parmi les hommes, et même parmi les anges où il y a une subordination d'une hiérarchie à l'autre; il s'observe encore parmi les bêtes. Les abeilles ont un roi; et lorsque les grues volent ensemble, formant la figure d'un Y grec, il y en a toujours quelqu'une qui est à la tête des autres,

(1) Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, et domus suprà domum cadet. *Luc.* 11. 17.

et qui les conduit (1). Que vous dirai-je de plus? ajoute ce Père : les cieux ne suivent-ils pas le mouvement du premier mobile? Enfin pour ne point vous fatiguer par une infinité d'exemples, tout ce que je prétends par tous ceux que je vous ai allégués, c'est de vous faire comprendre combien il vous est avantageux de vivre sous l'autorité d'un supérieur qui vous conduise, et dans la société de plusieurs serviteurs de Dieu, qui concourant tous à la même fin, puissent vous servir d'exemple, et vous aider à y parvenir.

Quoique l'intention de saint Ignace soit de voir généralement toutes les vertus fleurir parmi nous, il nous recommande (2) cependant l'obéissance d'une façon si particulière, qu'il veut que comme parmi les ordres religieux, les uns se distinguent par une extrême pauvreté qu'ils professent, les autres par de grandes austérités, les autres par le chant du chœur, et les autres par la clôture perpétuelle ; nous tâchions aussi de nous distinguer particulièrement par l'obéissance, comme si c'étoit de là seulement que dépendît tout notre avancement spirituel. En effet, comme après notre propre salut et notre propre avancement, le salut et l'avancement du prochain est notre principale fin, il faut que nous nous tenions toujours prêts à aller en quelque part du monde qu'on

(1) Grues quoque unam sequuntur ordine litterato. *Hier. ubi sup.*

(2) *In Vita S. Ignat. l. 2. c. 18. et 3. p. const. c. 1.* § 23. *reg. 31. sum.*

veuille nous employer au service des âmes. C'est dans cette même vue que les religieux profès de notre Compagnie font un quatrième vœu d'obéir au pape en quelque lieu de la terre qu'il veuille les envoyer, soit dans les pays catholiques, soit chez les hérétiques ou chez les infidèles; et cela sans alléguer aucune excuse, et sans rien demander pour leur propre subsistance. Mais ce n'est pas seulement pour les missions où le pape voudra les envoyer, qu'ils doivent avoir une obéissance entière et une parfaite résignation d'esprit : ils doivent l'avoir aussi pour tous les lieux auxquels il plaira à leur supérieur de les destiner; et ils doivent l'avoir de même pour quelque emploi et pour quelque ministère que ce soit auquel on veuille les occuper, enfin pour quoi que ce soit qu'on leur commande. Or, comme il y a une grande diversité d'emplois parmi nous, et quantité de charges et de fonctions plus ou moins élevées; il faut aussi un grand fonds d'obéissance pour que nous soyons toujours également disposés à tout ce que l'on voudra nous prescrire. Et c'est en quoi la profonde pénétration et la sage conduite de saint Ignace sont admirables, d'avoir voulu que l'obéissance fût la marque et le caractère particulier de notre Compagnie; parce qu'il prévoyoit qu'il faudroit nous employer en plusieurs choses très-difficiles, et nous mettre à des usages très pénibles.

Un père de notre Compagnie disoit une chose que je voudrois que nous pussions

tous dire avec vérité: Je ne crains pas, disoit-il, qu'on me commande rien contre mon gré; car je suis disposé à faire tout ce qu'on voudra me commander. En effet, c'est une vérité reconnue, qu'un religieux toujours prêt et toujours résigné à tout ce qu'on peut lui ordonner, ne craint point qu'on lui ordonne ou une chose ou une autre, et ne souhaite point qu'on le soumette plutôt à un supérieur qu'à un autre. L'obéissance ne doit dépendre ni des personnes, ni des choses; et c'est une marque qu'elle est bien foible, quand elle en dépend et qu'on se fait de ces sujets d'appréhension. *Voulez-vous ne point craindre ceux qui ont l'autorité?* dit l'Apôtre; *faites bien, et vous en recevrez des louanges; mais si vous avez commis quelque crime, craignez* (1). Les voleurs et ceux qui ont mérité la mort, craignent à tout moment qu'on ne se saisisse d'eux, et tremblent dès qu'ils voient un officier de justice: ce n'est pas cependant le prince, ni la justice qui leur donnent cette crainte, dit saint Chrysostome; c'est leur propre méchanceté (2). Il en est de même dans la religion: les appréhensions que vous avez ne viennent point de l'autorité que vos supérieurs ont sur vous; elles viennent de ce que vous n'avez pas l'esprit assez mortifié

(1) Vis non timere potestatem? bonum fac, et habebis laudem ex illa. Si autem malum feceris, time. *Rom.* 13. 3 *et* 4.

(2) Timorem enim non fecit princeps, sed vestra malitia. *Chrys. sup. loc. Apost. sup. cit.*

et assez soumis. Voulez-vous ne rien craindre, et n'avoir jamais d'inquiétude sur rien? soyez toujours prêt à obéir et vivez toujours dans une entière résignation pour tout ce qu'on pourra vous commander. Celui qui en usera de cette sorte jouira toujours d'une paix et d'une tranquillité parfaite; et la religion sera un paradis terrestre pour lui.



CHAPITRE III.

Du premier degré de l'obéissance.

Saint Ignace parlant de l'obéissance (1), dit dans la troisième partie des constitutions, qu'il est très-à propos et très nécessaire pour notre avancement spirituel, que nous nous proposions tous d'avoir une obéissance entière: venant ensuite à expliquer ce que c'est que cette sorte d'obéissance, il dit que non-seulement il faut obéir extérieurement, en exécutant ce qu'on nous commande, ce qui est le premier degré de l'obéissance; mais qu'il faut aussi obéir intérieurement, en conformant notre volonté à celle de notre supérieur, et en réglant la nôtre sur la sienne, ce qui est le second degré. Mais ce n'est pas encore assez, ajoute-t-il, il faut aller plus loin, et conformer aussi notre jugement à celui de notre supérieur, en

(1) *Ubi sup.*

sorte que nous soyons toujours du même sentiment que lui, et que nous croyions que tout ce qu'il commande est bien ; et c'est en quoi consiste le troisième degré de l'obéissance. Quand nos actions, notre volonté et notre jugement seront tout-à-fait conformes à ce qu'on nous aura prescrit, alors notre obéissance sera parfaite et entière ; mais s'il y manque quelqu'une de ces conditions, elle ne sauroit l'être.

Pour commencer maintenant par le premier degré, je dis qu'il faut une grande diligence et une grande ponctualité dans l'exécution des choses que l'obéissance prescrit. Saint Basile demande (1) de quelle sorte il faut s'y porter; et il répond qu'il faut s'y porter de la même manière qu'un homme extrêmement affamé se porte à rassasier sa faim, ou qu'un homme qui aime extrêmement sa vie se porte aux choses qui peuvent la conserver. Encore devroit-on, ajoute-t il, s'y porter avec un empressement et avec une ardeur tout autres, puisque la vie éternelle qu'on mérite par l'obéissance, est infiniment plus noble et plus excellente que la temporelle qu'on peut se conserver par ses soins. Celui qui est véritablement obéissant, dit S. Bernard (2), ne sait pas ce que c'est que de

---

(1) *Basil. in reg. brev. inter.* 166.

(2) Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præripit præcipientem, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes ; totum se colligit, ut imperantis colligat voluntatem. *Bern. serm. de obed.*

301 - yon

différer et de remettre au lendemain; il est ennemi de la lenteur, il va au devant des commandemens qu'on veut lui faire, et il a plutôt obéi qu'on ne lui a commandé; il est toujours prêt à voir, à entendre, à dire et à faire tout ce qu'on veut, et à aller par-tout où l'on veut; enfin il se tient toujours en état de recevoir et d'exécuter tous les commandemens qu'on veut lui faire.

Notre saint instituteur parlant de la ponctualité avec laquelle nous devons exécuter ce que l'obéissance nous prescrit, dit (1) que quand la cloche sonne, ou que le supérieur parle, nous devons être aussi prêts à obéir que si Jésus-Christ lui-même nous appeloit; et qu'alors il faut quitter absolument toutes choses, jusqu'à ne pas achever de former une lettre que l'on aura commencée. Cette règle contient deux instructions, dont la première est que dès qu'on entend le son de la cloche ou la voix du supérieur, on doit s'imaginer que c'est Dieu même qu'on entend; et à cet égard c'est une considération très-pieuse et très-utile, de se représenter alors la disposition d'esprit où furent les mages quand ils aperçurent l'étoile, et de dire: Voilà le signe du grand roi; allons lui rendre hommage, et lui offrir de l'or, de l'encens et de la myrrhe (2). Voilà la voix de Dieu qui nous appelle; allons, obéissons promptement. La seconde instruction est

---

(1) 6. *p. const. c.* 1. § 1. *reg.* 33. *summ. reg.* 15. *comm.*
(2) Hoc signum magni regis est; eamus et offeramus ei munera, aurum, thus et myrrham.

qu'il faut quitter au même moment tout ce qu'on fait, jusqu'à une lettre qu'on auroit commencé à former : et sur ce sujet on ne sauroit mieux faire que de suivre l'exemple de ces anciens religieux, dont l'obéissance est si recommandée par Cassien. Il dit (1) en parlant de leurs occupations, qu'ils étoient continuellement occupés, les uns à écrire des pratiques de dévotion, les autres à méditer ; les autres à traduire quelque saint livre, et les autres à travailler de leurs mains, mais qu'aussitôt qu'ils entendoient le son de la cloche ou la voix de leur supérieur, ils sortoient tous de leurs cellules comme à l'envi, et avec tant de précipitation, que celui qui écrivoit alors ne se donnoit pas le loisir d'achever la lettre qu'il avoit commencé à former. C'est qu'ils préféroient l'obéissance à tout ce qu'ils faisoient ; et non-seulement ils la préféroient à tout ce qu'ils faisoient de leurs mains, mais ils la préféroient encore à la lecture spirituelle, à la prière, à la méditation et à toutes les autres œuvres de piété. Voilà ce qui leur faisoit tout quitter plutôt que de manquer un moment à l'exactitude de l'obéissance ; voilà ce qui les rendoit aussi ponctuels et aussi prompts, que s'ils eussent entendu la voix de Dieu même. Saint Benoît recommande (2) extrêmement dans sa règle cette sorte d'obéissance ; et c'est de lui et des autres an-

(1) *Lib. 4. c. de Inst. renunt. c.* 12.
(2) *In reg. S. Ben. c.* 5.

ciens pères que notre saint fondateur a tiré ce qu'il en dit dans ses constitutions.

Il a plu à Dieu, au reste, de marquer souvent par des miracles combien la ponctualité de l'obéissance lui est agréable. Un saint religieux étant un jour à écrire (1), la cloche vint à sonner dans le temps qu'il formoit une lettre, et l'ayant quittée en cet état pour aller où l'obéissance l'appeloit, il la trouva achevée à son retour avec un trait d'or. Jésus-Christ étant apparu une fois à un autre religieux sous la forme d'un très-bel enfant(2), et la cloche de Vêpres étant venue à sonner presque aussitôt, le religieux le quitta au même instant pour y aller. Quand il fut de retour il le trouva encore dans sa cellule ; et alors cet enfant divin lui dit : Je suis demeuré, parce que vous vous en êtes allé; mais je m'en serois allé, si vous étiez demeuré. Rusbroque dit (3) qu'un autre religieux ayant été favorisé d'une apparition semblable, et ayant quitté l'enfant Jésus pour un même sujet, le trouva à son retour dans sa cellule, sous la forme d'un jeune homme, qui lui dit : Autant que vous voyez que j'ai crû ici, depuis que vous m'avez quitté, autant ai-je crû dans votre âme, à cause de la ponctualité de votre obéissance. Le démon, au contraire, est si ennemi de l'obéissance, et si jaloux du temps que l'on

(1) *S. Cath. de Sienne, dans ses Dial. c.* 65.
(2) *Dans l'Hist. de l'Ord. de S. Franç.* 6. *p. l.* 7. *c.* 39.
(3) *Rusbroc. tract. de præcip. quibusd. virt. c.* 9. *p.* 243, *Et refert Blos, Mon. spir. c.* 7.

y emploie, que quand il ne peut pas nous le dérober entièrement, en nous empêchant tout-à-fait d'obéir, il tâche du moins d'en usurper une partie en nous empêchant d'obéir avec toute la ponctualité qu'il faudroit. Il essaie, par exemple, de vous retenir quelque temps dans le lit après que vous avez entendu la cloche qui vous avertit de vous lever; et lorsque vous écrivez, et qu'elle vient à sonner, il tâche de vous porter à achever la lettre que vous avez commencé à former, quelquefois même à achever une ligne, une période, un raisonnement, sous prétexte de ne pas laisser échapper une pensée que vous avez alors dans l'esprit. C'est qu'il voudroit avoir comme les prémices et la fleur de toutes vos actions, et en faire comme l'essai: mais nous devons tâcher au contraire de les donner tout entières à Dieu, en sorte qu'il en ait les prémices et la fleur, aussi-bien que le reste; et c'est le moyen de faire qu'elles lui soient agréables. Ce sont des fruits qu'il faut lui offrir avec toute leur fleur, si nous voulons qu'il les reçoive avec plaisir.

Saint Ignace veut (1) que nous portions encore plus loin cette obéissance extérieure: car ce n'est pas seulement au son de la cloche, et à la voix des supérieurs qu'il veut que nous obéissions avec toute la ponctualité dont nous venons de parler, mais aussi à la moindre marque et à la moindre signi-

(1) 6. *p. Const. c.* 1. § 1. *et Reg.* 34. *summ.*

fication de leur volonté. Que tous, dit-il, aient soin de se signaler dans la pratique de l'obéissance, non-seulement à l'égard des choses de pure obligation, mais encore à l'égard des autres, quand même ils n'auroient reçu aucun commandement exprès du supérieur, et qu'ils n'auroient que quelques marques de sa volonté. Celui qui est véritablement obéissant, dit aussi Albert-le-grand, n'attend pas qu'on lui ait commandé; mais dès qu'il sait ou qu'il juge quelle est la volonté de son supérieur, il ne songe qu'à l'accomplir, et il ne lui faut point d'autre commandement (1). C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'en a usé Jésus-Christ notre sauveur et notre maître, qui prit pour un commandement de mourir pour les hommes, la connoissance qu'il avoit que c'étoit la volonté et le bon plaisir de son père. Cassien parlant des anciens solitaires, dit (2) que leur exactitude et leur ferveur à l'égard de l'obéissance, étoit telle qu'ils obéissoient non-seulement à la voix de leur supérieur, mais aussi à la moindre marque qu'ils avoient de sa volonté, et qu'il sembloit même qu'ils la devinassent en quelque sorte, prévenant souvent ce qu'il vouloit leur commander, et le faisant avant qu'il en eût ouvert la bouche. C'est ainsi que saint Bernard, dans le passage que nous avons rapporté de lui,

(1) Verus obediens nunquam præceptum expectat, sed solùm prælati voluntatem sciens vel credens, ferventer exequitur pro præcepto. *Alb. Mag. l. de virt. c.* 3.

(2) *Cass. ubi sup.*

dit que celui qui est parfaitement obéissant va au devant des commandemens qu'on veut lui faire (1), et qu'il a plutôt obéi qu'on ne lui a commandé.

Notre saint instituteur disoit qu'il y avoit trois manières d'obéir. La première, lorsque nous faisons ce qu'on nous commande en vertu de la sainte obéissance ; et celle-là est précisément de pure obligation. La seconde, lorsque nous faisons quelque chose dès le moindre mot qu'on nous en dit ; et cette manière d'obéir est plus parfaite que l'autre, parce que celui qui obéit à une simple parole, fait voir plus de soumission que celui qui attend qu'on lui commande en vertu de la sainte obéissance. Et la troisième, lorsqu'ayant quelque marque de la volonté de notre supérieur, nous nous portons aussitôt à l'accomplir, sans attendre qu'il nous le dise ; et cette sorte d'obéissance, ajoute le Saint, est beaucoup plus parfaite et beaucoup plus agréable à Dieu que les autres. De même que dans le monde un domestique, qui entend au moindre signe tout ce que l'on veut de lui, et qui se met aussitôt en devoir de l'exécuter, est bien plus agréable à son maître que celui à qui il faut tout dire ; ainsi parmi nous, un religieux qui se porte à obéir dès la moindre connoissance qu'il a de la volonté de son supérieur, se rend par-là bien plus agréable à ses supérieurs et à Dieu

(1) Præripit præcipientem. *Bern. ubi sup.*

même. Saint Thomas dit (1) que dès qu'on connoît la volonté du supérieur, elle devient un commandement tacite, de quelque sorte qu'on la connoisse; et que c'est en l'exécutant alors que la promptitude de l'obéissance paroît davantage. C'est pourquoi il faut essayer de porter la nôtre jusque-là; et d'autant plus, que souvent lorsque le supérieur évite de nous commander expressément une chose, c'est, ou parce qu'il veut nous en épargner la mortification et nous traiter plus doucement, ou parce qu'il ne sait pas si nous recevrons bien ce qu'il a à nous commander. De sorte que si vous connoissez alors son intention, vous faites mal de n'aller pas au devant, et de ne pas vous offrir de vous-même à faire ce que vous savez qu'il souhaite de vous. Dieu vouloit envoyer quelqu'un pour parler au peuple d'Israël; et il dit de sorte qu'Isaïe pût l'entendre: *Qui enverrai-je, et qui ira de notre part* (2)? Et aussitôt le prophète, comprenant que Dieu vouloit qu'il s'offrît pour y aller, se présente, et dit: *Me voilà, Seigneur, envoyez-moi* (3). C'est ainsi que nous devons nous offrir de nous-mêmes, lorsque par quelque parole, ou de quelque manière que ce soit, nous connoissons la volonté de notre supérieur.

Nous pourrions rapporter plusieurs exemples, pour montrer la ponctualité et la promptitude avec laquelle il faut obéir; mais

---

(1) *S. Thom.* 2. 2. *q.* 104. *art.* 2.
(2) Quem mittam, et quis ibit nobis? *Isai.* 6. 8.
(3) Ecce ego, mitte me. *Ibid.*

nous nous contenterons d'en marquer deux. Le premier sera celui de Samuël, lorsqu'il étoit encore jeune, et qu'il servoit dans le temple auprès du grand-prêtre Héli. L'Ecriture dit, qu'une nuit qu'il dormoit dans le temple du Seigneur où étoit l'arche de Dieu, le Seigneur l'appela, et que s'étant aussitôt levé, il courut vers Héli, et lui dit : *Me voici, car vous m'avez appelé. Mon fils*, lui répond Héli, *je ne vous ai point appelé ; retournez et dormez.* Il s'en retourne et s'endort ; et le Seigneur l'ayant de nouveau appelé, il se relève et va trouver Héli, et lui dit encore : *Me voici, vous m'avez appelé ;* et Héli lui répond comme la première fois : *Mon fils, je ne vous ai point appelé ; retournez et dormez.* Il obéit, et le Seigneur l'ayant encore appelé pour la troisième fois, il se relève, va trouver Héli, et lui dit de nouvéau : *Me voici, vous m'avez appelé.* Alors Héli comprenant que c'étoit le Seigneur qui appeloit Samuël, lui dit : *Allez, et dormez ; et si on vous appelle encore, vous direz : Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute* (1). Samuël retourna donc se coucher en sa place, et le Seigneur lui étant apparu, et l'ayant appelé par deux fois, il répond comme Héli lui avoit dit : *Parlez*,

(1) Ecce ego, vocasti enim me. Non vocavi : revertere, et dormi. Ecce ego, quia vocasti me. Non vocavi te, fili me : revertere, et dormi. Ecce ego, quia vocasti me. Vade, et dormi ; et si deinceps vocaverit te, dices : Loquere, Domine, quia audit servus tuus. 1. *Reg. c.* 3. *v.* 5 *et seq.*

Seigneur, car votre serviteur écoute ; et le Seigneur lui déclara que la punition dont il avoit menacé Héli seroit bientôt accomplie. Considérons ici maintenant quelle est la promptitude de Samuël à obéir. Héli lui-même lui dit qu'il ne l'a point appelé, et qu'il aille se reposer ; et il n'entre pas même en pensée à Samuël, qu'il y ait dans le temple quelque autre personne que le grand-prêtre qui puisse l'appeler : cependant il se relève jusqu'à deux et trois fois, pour aller voir ce qu'il lui veut. Voilà quel est l'esprit avec lequel nous devons nous porter à obéir à nos supérieurs ; un esprit qui soit toujours également disposé en tout temps à tout ce que nous croyons qu'ils veulent de nous.

La promptitude avec laquelle Abraham obéit à Dieu, lorsqu'il lui commanda d'immoler son fils unique, est encore un modèle admirable de la ponctualité de l'obéissance. *Abraham donc se leva la nuit* (1), dit l'Ecriture. Il n'attend pas qu'il fasse jour pour partir ; dès qu'il reçoit le commandement, et quel commandement pour un père ! il se met en état de l'exécuter, et ne songe pas à différer un moment. L'Ecriture remarque encore qu'il laissa ses serviteurs au pied de la montagne, et qu'il ne voulut pas les mener avec lui jusqu'au lieu où il devoit faire le sacrifice ; et cela sans doute, afin qu'il n'y eût personne qui pût l'empêcher d'obéir ponctuellement à Dieu.

---

(1) Igitur Abraham de nocte consurgens. *Gen.* 22. 3.

CHAPITRE IV.

Du second degré de l'obéissance.

Le second degré de l'obéissance consiste à conformer entièrement sa volonté à celle de ses supérieurs, en sorte qu'on n'en ait point d'autre que la leur ; et c'est là ce que les religieux peuvent le moins ignorer, puisqu'ils ne sont tous reçus qu'à cette condition. C'est toujours la première chose qu'on leur représente en entrant, et qu'on leur établit pour premier principe. Considérez, leur dit-on, que vous ne venez pas ici pour faire votre volonté, mais pour faire celle d'autrui; et ils ne manquent jamais de répondre qu'ils le savent déjà très-bien. Or, on leur a dit précisément les choses telles qu'elles sont ; et il est constamment vrai que c'est principalement par l'obéissance qu'on est religieux. L'obéissance, dit saint Jean Climaque, est le tombeau où notre propre volonté est ensevelie, et d'où l'humilité ressuscite (1). En effet, du moment que nous entrons en religion, nous devons faire état que nous mettons notre volonté dans le tombeau, et que dès-lors nous ne devons point en suivre d'autre que celle de nos su-

(1) Obedientia est sepulcrum propriæ voluntatis, et excitatio humilitatis. *Grad.* 4. *art.* 3.

périeurs. Saint Ignace ajoute (1), qu'il faut que nous soyons toujours disposés à l'exécuter, quelque difficiles que puissent être les choses qu'ils nous commandent, et quelque répugnance naturelle que nous puissions y avoir. C'est même particulièrement en celles-là, dit-il, qu'il faut témoigner davantage notre promptitude à obéir, parce que c'est en celles-là principalement, comme remarquent les Saints, que la véritable obéissance se fait mieux voir. Lorsqu'on nous commande des choses qui nous plaisent, et qui sont conformes à notre inclination, on ne peut pas bien connoître avec quel esprit nous obéissons, parce que nous y sommes peut-être plus portés par le mouvement de notre propre inclination, que par une véritable soumission à la volonté de Dieu. Mais lorsqu'on nous commande des choses difficiles, et auxquelles nous avons de la répugnance, et que cependant nous ne laissons pas de les embrasser avec chaleur, il n'y a plus à douter du motif qui nous fait agir; parce qu'alors nous sommes bien assurés que ce n'est point nous-mêmes que nous cherchons et notre propre satisfaction, mais que c'est Dieu seul, et l'accomplissement de sa volonté sur nous. C'est pourquoi c'est un sentiment très-louable que celui de quelques religieux, qui, se défiant d'eux-mêmes et des surprises de l'amour-propre, s'affligent quand on veut les mettre dans

(1) *S. Ignat. in reg.* 15. *et* 31. *summ.*

quelque emploi qui leur plaît. Comme il leur semble qu'ils ne font en cela que suivre leur propre inclination, ils appréhendent de n'y avoir aucun mérite ; ils n'ont point l'esprit en repos, qu'ils n'aient représenté leur appréhension à leur supérieur. Au contraire, quand on leur commande quelque chose pour laquelle ils avoient auparavant de la répugnance et de l'aversion, ils se consolent ; parce qu'ils sont alors bien assurés qu'ils ne se cherchent point eux-mêmes, et que ce n'est point leur propre volonté qu'ils accomplissent, mais celle de Dieu. Dans les choses fâcheuses, dit saint Grégoire, il faut que notre volonté se joigne à l'obéissance : dans celles qui sont agréables, il faut qu'elle n'y ait aucune part (1). Quand on nous commande, par exemple, des choses honorables d'elles-mêmes, notre volonté alors ne doit point y avoir de part ; il faut purement nous porter à les faire, parce qu'on nous le commande, et parce que Dieu le veut. Mais quand on nous ordonne des choses pénibles, des choses qui sont basses et honteuses d'elles-mêmes, c'est alors qu'il faut faire agir notre volonté en essayant de la plier promptement à tout ce qu'on veut de nous, et en les embrassant avec affection et avec ardeur. Celui qui en usera ainsi dans les

(1) Debet obedientia in adversis ex suo aliquid habere, in prosperis ex suo aliquid omninò non habere. *Greg. l.* 35. *Mor. c.* 10.

choses pour lesquelles il aura quelque répugnance, n'aura pas sujet de se défier du motif de son obéissance, dans celles qui seront conformes à son inclination. Mais celui qui dans les choses basses, pénibles, et pour lesquelles il a de l'aversion, n'obéit pas d'aussi bon cœur que dans les autres, peut craindre avec raison que son obéissance dans les autres ne parte plutôt de la satisfaction qu'il y trouve, que de sa soumission à la volonté de Dieu. C'est là une des plus grandes marques que l'on ait pour connoître quand on se cherche soi-même dans ce qu'on fait, ou quand on ne cherche que Dieu seul.

De ce que nous venons de dire, il s'ensuit que ceux qui souhaitent que leur supérieur leur fasse des commandemens agréables, qui prennent des mesures pour le faire condescendre à leur volonté, et qui n'aiment à faire que les choses qui leur plaisent, sont dans une mauvaise disposition à l'égard de l'obéissance, ou plutôt ne sont nullement obéissans. Saint Ignace dit que c'est une illusion et un aveuglement de l'amour-propre, de croire qu'on pratique l'obéissance quand on tâche d'amener son supérieur à ce qu'on veut; et il allègue à ce sujet ces paroles de saint Bernard : Quiconque agit ouvertement ou sous main, pour se faire commander ce qu'il a envie de faire, se trompe lui-même, s'il prétend tirer quelque mérite de son obéissance ; car ce n'est pas lui alors qui obéit à son supérieur, c'est

plutôt son supérieur qui lui obéit (1). Rien n'est plus commun et plus constant parmi les religieux que cette maxime; mais il ne faut pas pour cela passer trop légèrement par-dessus, puisque c'est en même temps un des principaux points de la matière que nous traitons. Une des choses qu'un religieux doit craindre le plus, c'est qu'on vienne à lui donner quelque emploi parce qu'il l'aura recherché, ou parce qu'il aura témoigné de la répugnance pour un autre que l'on vouloit lui donner. Car il s'imaginera peut-être ensuite avoir fait merveille en prenant beaucoup de peine dans cet emploi, et s'être acquis un grand mérite devant Dieu: cependant il se trouvera trompé, et il n'aura rien fait pour l'éternité, parce que ce sera sa volonté, et non pas celle de Dieu qu'il aura faite. *Pourquoi ne nous avez-vous pas regardés lorsque nous avons jeûné?* disoient les enfans d'Israël à Dieu. *Nous nous sommes humiliés devant vous, Seigneur, et vous avez fait semblant de ne rien savoir. C'est*, leur répond le Seigneur, *que dans le jour de votre jeûne vous étiez remplis de votre propre volonté* (2); c'est qu'en

(1) Quisquis vel apertè vel occultè satagit, ut quod habet in voluntate, hoc ei spiritualis pater injungat, ipse se deducit, si fortè sibi quasi de obedientia blandiatur: neque enim in ea re ipse prælato, sed magis ei prælatus obedit. *Bern. serm. de trib. ord. Eccles. ad Patr in capitulo.*

(2) Quare jejunavimus, et non aspexisti? humiliavimus animas nostras, et nescisti? Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra. *Isai.* 58. 3.

jeûnant vous faisiez purement ce que vous vouliez.

Saint Bernard appliquant au même sujet ce passage d'Isaïe, ajoute qu'il faut que la volonté propre soit un grand mal, puisqu'elle fait que nos bonnes œuvres ne nous servent de rien (1). Il traite encore cette même matière plus au long en parlant (2) de ce qui se passa dans la conversion de saint Paul; et il observe qu'aussitôt que la lumière du ciel lui eut dessillé les yeux de l'âme, la première chose qu'il fit, fut de dire : *Seigneur, que vous plaît-il que je fasse* (3)? Voilà la marque d'une âme véritablement convertie, dit ce père, la marque d'une âme qui a absolument renoncé au monde, et qui est bien déterminée à suivre Jésus-Christ, que de dire : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* O parole courte ! mais qui comprend beaucoup de choses, mais sentencieuse, mais vive, mais énergique, mais digne de toutes sortes de louanges. Combien trouve-t-on aujourd'hui peu de gens, continue-t-il, qui aillent jusqu'à cette perfection d'obéissance ? Combien peu en trouve-t-on qui aient entièrement renoncé à leur volonté, qui ne veuillent point qu'elle se fasse jamais en rien, et qui ne souhaitent que l'accomplissement de celle de Dieu, en disant avec l'Apôtre : *Seigneur, que voulez-*

(1) Grande malum propria voluntas, quæ fit ut bona tibi bona non sint. *Bern. serm.* 71. *sup. Cant.*
(2) *Id. serm.* 1. *de convers. apost. Pauli.*
(3) Domine, quid me vis facere ! *Act.* 9. 6.

vous que je fasse ? ou avec le Prophète : *Mon cœur est tout prêt, ô mon Dieu ; mon cœur est tout prêt* (1) à faire tout ce qu'il vous plaira. Hélas ! continue-t-il encore, il y a bien plus d'imitateurs de l'aveugle de l'Evangile, que de l'Apôtre (2). Le Sauveur du monde demande à l'aveugle : *Que voulez-vous que je fasse* (3) *?* et admirons quelle est en cela la miséricorde de Dieu, et combien il relâche de sa dignité avec nous. Où a-t-on jamais vu que le maître s'informe de la volonté de son esclave pour l'exécuter ? On voit bien que cet homme étoit tout-à-fait aveugle, puisqu'il ne fit point réflexion sur cette demande, qu'il ne s'en étonna point, qu'il ne s'écria point aussitôt : Seigneur, je n'ai garde de rien vous dire ; dites-moi plutôt vous-même ce que vous voulez que je fasse ; car ce n'est pas à vous, ô mon Dieu, à vous informer de ma volonté pour la faire, c'est à moi à me mettre en peine de savoir la vôtre pour l'accomplir (4). Voilà cependant, ajoute ce Père, comme font aujourd'hui la plupart des religieux. Il faut leur demander comme à l'aveugle : *Que*

---

(1) Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. *Ps.* 56. 8.

(2) Heu plures habemus Evangelici illius cæci, quàm novi apostoli imitatores ! *Id. ibid.*

(3) Quid tibi vis faciam ? *Luc.* 18. 41.

(4) Verè cæcus ille, quia non consideravit, non expavit, non exclamavit : Absit hoc, Domine : tu magis dic, quid me facere velis ; sic enim decet : sic omninò dignum est, non meam à te, sed à me tuam quæri et fieri voluntatem. *Bern. ubi. sup.*

voulez-vous que je fasse ? Il faut que le supérieur soit continuellement à songer à ce que chacun d'eux fera le plus volontiers, afin de s'accommoder à leur inclination : au lieu qu'ils devroient s'appliquer sans cesse à connoître sa volonté, et à la prévenir par l'obéissance, puisqu'ils sont entrés en religion, non pas afin que leur supérieur se conforme à ce qu'ils veulent, et ne leur commande que ce qui peut leur plaire, mais afin qu'ils vivent dans l'esprit de soumission, sans lequel il n'y a ni obéissance, ni religion.

CHAPITRE V.

Du troisième degré de l'obéissance.

Le troisième degré d'obéissance consiste à conformer notre entendement à celui de notre supérieur, en sorte que nous n'ayons qu'un même sentiment que lui, non plus qu'une même volonté ; que nous estimions que tout ce qu'il commande est raisonnable, et que soumettant tout-à-fait notre jugement au sien, nous fassions du sien la règle du nôtre. Pour comprendre la nécessité de ce troisième degré, il suffit de ce que nous avons dit d'abord (1), que sans cela l'obéissance ne sauroit être parfaite et entière ; et

(1) *Ci-dessus au c.* 3.

cette doctrine est conforme à celle des Saints, qui disent que l'obéissance est un holocauste très-parfait, dans lequel l'homme, par le moyen des ministres de Dieu, s'offre tout entier à Dieu dans le feu de la charité. Il y avoit dans l'ancienne loi cette différence entre l'holocauste et les autres sacrifices, que dans les sacrifices on brûloit une partie de la victime en l'honneur de Dieu, et l'on en gardoit une autre partie pour les prêtres et pour les ministres du temple; mais dans l'holocauste on brûloit la victime tout entière, sans en réserver aucune chose. Or, si en obéissant vous ne soumettez votre jugement aussi-bien que votre volonté, votre obéissance n'est point un holocauste; et elle n'est point parfaite, puisque vous manquez à offrir à Dieu la principale partie de vous-même, et la plus noble, qui est votre propre entendement. C'est pourquoi saint Ignace disoit (1) que ceux qui soumettant leur volonté aux ordres de leur supérieur, n'y soumettent point leur jugement, n'ont encore qu'un pied dans la religion.

Saint Bernard, dans le premier sermon de la conversion de saint Paul, explique au long quelle doit être l'obéissance d'entendement; et pour cet effet venant à parcourir les différentes circonstances de son sujet, il les applique aux différentes qualités qu'elle doit avoir. Lorsque saint Paul, frappé de la lumière du ciel, et saisi de crainte, se fut

(1) *In Vita S. Ignat. l. 5. c. 4.*

écrié : *Seigneur que voulez-vous que je fasse ?* le Seigneur lui répondit : *Allez dans la ville, et là on vous dira ce qu'il faut que vous fassiez* (1). Voilà, dit à ce sujet saint Bernard, pourquoi vous êtes entré en religion, afin d'y apprendre ce qu'il faut que vous fassiez : c'est pour cela que Dieu par un ordre admirable de sa providence vous a frappé de la crainte de ses jugemens ; et que vous donnant un désir ardent de le servir, il vous a inspiré le dessein d'entrer dans cette ville sainte et dans cette école de vertu et de piété. C'est là que vous apprendrez ce qu'il veut de vous, et ce qu'il faut que vous fassiez pour lui plaire. L'Ecriture ajoute, continue ce père, que lorsque saint Paul entra dans la ville, *il ne voyoit rien, quoiqu'il eût les yeux ouverts, et que ceux qui étoient avec lui le menoient par la main* (2). Et c'est là, mes frères, ajoute-t-il, la figure d'une parfaite conversion (3) ; c'est là le modèle de la parfaite obéissance qu'un religieux doit avoir ; c'est là précisément en quoi elle consiste, de ne voir rien quoiqu'on ait les yeux ouverts, et de ne juger de rien par soi-même, mais de se laisser conduire par ses supérieurs, de se remettre absolument entre leurs mains. Prenez garde que

(1) Ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. *Act.* 9. 7.

(2) Apertisque oculis nihil videbat ; ad manus autem illum trahentes. *Act.* 9. 8.

(3) Hæc planè, fratres, perfectæ conversionis forma est. *Id. Bern. ibid.*

malheureusement pour vous vous ne veniez à voir clair comme Adam et Eve, de qui l'Ecriture dit qu'après leur péché leurs yeux furent ouverts, en sorte qu'ils connurent qu'ils étoient nus, et qu'ils eurent honte d'eux-mêmes. Mais comment? dira-t-on; est-ce qu'avant leur péché ils n'étoient pas nus, et qu'ils ne voyoient pas clair? Oui, sans doute : mais ils ne prenoient pas garde alors à leur nudité, parce qu'ils vivoient dans la pureté et dans la simplicité de la justice originelle. Or cette pureté et cette simplicité qu'ils perdirent par leur désobéissance, nous devons essayer nous autres de l'imiter et de la conserver par notre soumission, en sorte que nous n'ayons jamais les yeux ouverts pour voir les fautes d'autrui, non pas même les plus apparentes, et que nous les fermions surtout lorsqu'il s'agit des choses qui regardent l'obéissance.

Saint Jean Climaque parlant de l'extrême retenue qu'il faut avoir là-dessus, dit (1) que dans les pensées et dans les sentimens qui nous viennent contre l'obéissance, il faut nous comporter comme dans les pensées qui nous viennent contre la pureté ou contre la foi ; c'est-à-dire, ne nous y arrêter en aucune sorte, mais prendre de-là occasion de nous abaisser et de nous humilier davantage. Saint Jérôme écrivant à un religieux, et lui donnant des règles pour sa conduite dans la religion, lui recommande

(1) *Climac. grad. 4, art. 6, 7.*

particulièrement cette soumission d'esprit. Ne vous mêlez point, lui dit-il, de juger des ordres de vos supérieurs, et d'examiner s'ils ont raison ou non dans les commandemens qu'ils vous font; c'est à vous d'obéir et d'exécuter ce qu'ils vous commandent, suivant ces paroles de Moïse : *Ecoutez, Israël, et faites silence* (1). Saint Basile (2) propose aux religieux pour modèle de leur obéissance, celle d'un apprenti qui se met sous un maître pour apprendre quelque métier : Il a, dit-il, les yeux continuellement attachés sur son maître; il lui obéit en tout sans le contredire en rien, sans interposer son jugement en quoi que ce soit, et sans lui demander raison de ce qu'il lui commande; et de cette sorte il se rend habile avec le temps. La soumission des disciples de Pythagore étoit si grande à son égard (3), que sa seule autorité leur tenoit lieu de raison; et ils y déféroient de telle sorte que dès qu'on leur disoit : *Lui-même l'a dit*, il ne leur en falloit pas davantage pour se rendre. Quelle déférence ne faudroit-il donc point que des religieux eussent pour leur supérieur, qui est sans doute bien au-dessus de Pythagore, puisqu'il tient la place de Jésus-Christ même? Ne faudroit-il pas que dès qu'il est question d'obéissance, cela leur

(1) Non de majorum sententiâ judices, cujus officii est obedire, et implere quæ jussa sunt, dicente Moyse : Audi, Israel, et tace. *Hier. epist. ad Rustic. Monach.*

(2) *Basil. in Constit. Monach. c.* 20.

(3) *Pythag. l.* 8. *apud Diog. Laert.*



suffit pour les obliger à soumettre aussitôt leur jugement, et à croire que ce qu'on leur commande est toujours ce qui leur est le plus convenable ?

Eusèbe de Césarée rapporte (1), que les Lacédémoniens avoient une loi très-sage, qui défendoit aux jeunes gens qui commençoient à se mêler du gouvernement de la république, d'examiner si les lois de l'Etat étoient bonnes ou mauvaises, et d'en rechercher les inconvéniens : voulant au contraire que la vénération de leurs ancêtres de qui ils les avoient reçues, leur suffît pour les croire justes et saintes, et pour les regarder avec le même respect que si elles fussent venues des Dieux. Que si quelqu'un des anciens y trouvoit quelque chose à réformer, parce que souvent les différentes conditions des temps demandent différens règlemens, la loi ordonnoit que la proposition ne s'en fît que devant les anciens, et qu'ils en jugeassent eux seuls, pour ôter par-là aux jeunes gens l'occasion de faire une plaie dangereuse à la république, en perdant le respect et la vénération pour les lois. Que si des politiques païens vouloient qu'on eût tant de respect et tant de vénération pour les lois de leurs ancêtres qui n'étoient fondées que sur la seule raison naturelle, et jugeoient que c'étoit une chose si nécessaire au bien de leur république : à combien plus forte raison, nous qui sommes chrétiens et

(1) *Euseb. Cesariens. de præpar. Evang. ex Plat.*

religieux, devons-nous avoir le même respect et la même vénération pour tout ce que nos supérieurs nous ordonnent, puisqu'il est fondé non-seulement sur les lumières de la raison naturelle, mais sur les lumières même de la foi et sur la grâce de l'Evangile? Saint Ignace (1) dans la lettre admirable qu'il a écrite de l'obéissance, montre clairement que sans l'obéissance de l'entendement il est impossible que l'obéissance de la volonté soit telle qu'elle doit être, et qu'on fasse les choses comme il faut; et il marque plusieurs inconvéniens considérables lorsqu'on n'a pas l'obéissance de l'entendement, et qu'on manque de soumission d'esprit.

CHAPITRE VI.

De l'obéissance aveugle.

NOTRE saint instituteur dit (2) que comme il y a dans l'Eglise deux sortes de voies pour le salut; l'une qui regarde tous les chrétiens en général, qui est celle de l'observation des commandemens; et l'autre qui regarde particulièrement les religieux, qui est celle de la pratique des conseils ajoutés aux commandemens: aussi il y a dans

(1) *S. Ignat. in ep. de obedient.*
(2) *Vita S. Ignat. l. 5. c. 4.*

la religion même deux sortes d'obéissance; l'une générale, commune et imparfaite; l'autre très-parfaite, qui fait voir la force et la vertu de l'obéissance, et qui montre jusqu'où peut aller la perfection du véritable religieux. L'obéissance imparfaite, dit-il, a deux yeux, mais c'est pour son malheur; l'obéissance parfaite est aveugle, mais c'est dans son aveuglement que sa sagesse et sa perfection consistent. L'une raisonne sur tout ce qu'on lui commande, et l'autre obéit sans raisonner. L'une a toujours plus d'inclination pour une chose que pour une autre, et n'est jamais indifférente sur rien; l'autre se tient comme la languette de la balance, sans pencher de côté ni d'autre, et est toujours également disposée à toutes les différentes choses que l'on peut lui commander. La première obéit véritablement au dehors, en exécutant ce qu'on lui commande; mais elle désobéit intérieurement par la résistance de son esprit: ainsi elle ne mérite pas le nom d'obéissance. La seconde ne se contente pas de faire ce qu'on lui prescrit: elle soumet encore son jugement et sa volonté à la volonté et au jugement du supérieur, supposant toujours qu'il a raison de commander ce qu'il commande: et elle ne cherche point de raison pour obéir, ni ne se laisse point conduire à celles qui lui viennent à l'esprit; mais elle obéit par la seule considération du commandement qu'on lui fait, et parce que c'est obéir aveuglément que d'obéir de la sorte. Voilà quelle est

l'obéissance aveugle que les Saints et les maîtres de la vie spirituelle nous recommandent si instamment, et dont ils nous ont donné eux-mêmes de si grands exemples. Au reste, lorsqu'on l'appelle aveugle, ce n'est pas qu'on prétende qu'elle doive être soumise indistinctement à toutes les choses qu'on peut lui commander, quand même elles seroient criminelles; car ce seroit une dangereuse erreur, et saint Ignace nous le marque expressément (1); mais c'est parce que dans toutes celles où nous ne voyons point de péché, nous devons obéir simplement sans raisonner, supposant toujours que ce qu'on nous commande est conforme à la volonté de Dieu, et ne cherchant point d'autre raison d'obéir que celle de l'obéissance même et du commandement qu'on nous fait. Aussi Cassien appelle-t-il cette sorte d'obéissance une obéissance sans discussion et sans examen (2), parce qu'en effet il ne faut qu'obéir simplement à ce qu'on nous commande, sans nous ingérer d'en rechercher et d'en examiner les raisons. Saint Jean Climaque dit de même (3), que l'obéissance est un mouvement de la volonté sans aucune discussion et sans aucun

(1) 1. *p. Const. c.* 1. § 23. *et* 6. *p. c.* 1. § 1.

(2) Sine discussione, sine examine. *Cass. l.* 4. *de inst. renunt. c.* 10. 24. 25. 26. 41. *et lib.* 10. *de spir. superb. c.* 32. *et collat.* 18. *c.* 2. 10.

(3) Obedientia est inexaminatus atque indiscussus motus : spontanea mors : vita curiositate carens : discretionis expositio inter divitias discretionis. *Clim. grad.* 4. *art.* 3.

examen, une mort volontaire, une vie exempte de toutes sortes de curiosités, et un dépouillement entier de son propre discernement. Et saint Basile (1), sur ces paroles de Jésus-Christ adressées à saint Pierre et à tous les supérieurs ecclésiastiques en sa personne: *Paissez mes brebis* (2), dit que de même que les brebis se laissent conduire par leur pasteur, et le suivent partout où il veut les mener; de même un religieux doit se laisser conduire par son supérieur, et s'attacher simplement à obéir, sans raisonner sur ce qu'on lui commande.

Saint Bernard parlant de cette sorte d'obéissance, dit que la parfaite obéissance, surtout dans ceux qui commencent encore, doit être sans discernement, c'est-à-dire, ajoute-t-il, qu'il ne faut pas examiner ce qu'on vous commande, ni pourquoi on vous le commande, mais vous attacher seulement à exécuter avec fidélité et avec soumission ce qu'on vous commande (3). La vraie obéissance, dit saint Grégoire, n'examine point les commandemens des supérieurs, ni l'intention qu'ils ont eue en les faisant; parce que celui qui a une fois abandonné toute la conduite de sa vie entre les

---

(1) *Basil. in constit. monast. c.* 28.

(2) Pasco oves meas. *Joan.* 21. 17.

(3) Perfecta verò obedientia est, maximè in incipiente, indiscreta.... Hoc est non discernere quid, vel quare præcipiatur, sed ad hoc tantùm niti, ut fideliter et humiliter fiat quod à majore præcipitur. *Bern. ep. seu tract. de vit. solit. ad frat. de monte Dei, et lib. de ord. vitæ et mor. instit. col.* 12.

mains d'un supérieur, n'a point de plus grande joie que de faire ce qu'on lui commande (1). On ne sait ce que c'est que d'interposer son jugement quand on sait parfaitement obéir, parce qu'alors on ne connoît point d'autre bien que celui de l'obéissance. Il en coûta cher à nos premiers pères d'avoir voulu raisonner sur la défense que Dieu leur avoit faite : ce fut le commencement de leur perte et de la nôtre; et ce fut par là que le démon les fit tomber dans le précipice. *Pourquoi*; leur dit-il, *Dieu ne vous a-t-il pas permi de manger de tous les fruits du jardin* (2) ? *C'est*, répond Eve, *de peur que peut-être nous ne mourions* (3). Dieu leur avoit dit formellement, en parlant de l'arbre de la science du bien et du mal : *Au même jour que vous en mangerez, vous mourrez* (4) : cependant Eve commence par douter de l'effet de cette menace ; elle s'imagine que Dieu ne l'a peut-être faite que pour les intimider, et voilà une grande disposition pour se laisser tromper. Aussi le démon ne manque-t-il pas d'en profiter.

---

(1) Vera obedientia nec propositorum intentionem discutit, nec præcepta discernit, quia qui omne vitæ suæ judicium majori subdidit, in hoc solo gaudet, si quod sibi præcipitur, operatur : nescit enim judicare, quisquis perfectè didicerit obedire, quia hoc tantùm bonum putat, si præceptis obediat. *Greg. l. 2. reg. c. 4. Idem et Cass. ubi sup.*

(2) Cur præcepit vobis Deus, ut non comederetis de omni ligno paradisi ! *Gen.* 3. 1.

(3) Ne fortè moriamur. *Ibid.*

(4) In quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris. *Gen.* 2. 17.

Vous ne mourrez nullement, leur dit-il; *mais vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal* (1). Il veut leur persuader par là que Dieu ne leur a défendu d'en manger, que de peur qu'ils devinssent aussi savans que lui; et Eve se laissant emporter à l'envie de s'élever au-dessus de sa condition, crut aux paroles du serpent, mangea du fruit défendu, et en fit manger à Adam. Ainsi le raisonnement d'Adam et d'Eve les ayant portés à désobéir, les fit mourir au même moment de la mort de l'âme, les assujettit à celle du corps, et les chassa pour jamais du paradis de délices; et comme cet artifice réussit si bien alors au démon contre nos premiers pères, il s'en est toujours servi depuis contre nous. C'est pourquoi l'Apôtre qui connoissoit ses ruses, nous avertit de nous en donner de garde. *Je crains*, dit-il, *que comme le serpent séduisit Eve par son artifice, vos esprits ne soient aussi corrompus, et ne viennent à déchoir de la simplicité de Jésus-Christ* (2). Gardez-vous des ruses de l'ancien serpent; attachez-vous à ce qu'on vous commande, en l'exécutant ponctuellement, sans en examiner les raisons et les motifs; et de cette sorte l'obéissance sera pour vous une règle sûre et infaillible de tout ce que vous aurez à faire.

---

(1) Nequaquam moriemini : eritis sicut dii, scientes bonum et malum. *Gen.* 3. 4 *et* 5.

(2) Timeo autem ne sicut serpens Evam seduxit astutiâ suâ : ita corrumpantur sensus vestri, et excidant à simplicitate quæ est in Christo. 2. *Cor.* 11. 3.

Il est surtout d'une très-grande importance dans les commencemens, dit saint Bernard (1), de s'accoutumer à obéir aveuglément et sans raisonner : car il est moralement impossible, qu'un nouveau religieux demeure long-temps dans une cellule, et persévère dans sa profession, quand il se conduit par les règles de la prudence et de la sagesse ordinaire, et qu'il veut savoir la raison de chaque chose. Que faut-il donc qu'il fasse, et quelle doit être sa conduite? Il faut qu'il renonce à la sagesse pour devenir sage, que tout son discernement soit de n'avoir nul discernement dans les choses de l'obéissance, et que toute sa sagesse soit de n'avoir en cela aucune sagesse. Car c'est au supérieur à bien considérer les choses et à les examiner avec soin, avant que de les commander; mais c'est ensuite aux inférieurs à exécuter avec humilité, avec simplicité et avec confiance tout ce qu'il commande : enfin c'est à lui à raisonner, mais c'est aux autres à obéir (2).

Les remarques que fait l'Apôtre sur l'obéissance aveugle d'Abraham lorsqu'il se mit en devoir de sacrifier son fils, viennent parfaitement bien à notre sujet. Dieu avoit

---

(1) Novitium prudentem, incipientem, sapientem in cella diu posse consistere, in congregatione durare impossibile est. *Bern. ep. ad frat. de monte Dei, col. 6.*

(2) Stultus fiat, ut sit sapiens, et hæc omnis sit ejus discretio, ut in hoc nulla sit ei discretio; et hæc omnis sapientia ejus sit, ut in hac parte nulla ei sit. Discernere superioris est, subditorum obedire. *Idem. ubi sup.*

promis

promis à Abraham de multiplier sa postérité comme les étoiles du ciel et comme le sable de la mer, et de le faire père de plusieurs peuples. Or Abraham n'avoit de Sara qu'un fils unique, et il étoit hors d'espérance d'en avoir davantage à cause de sa vieillesse et de celle de sa femme; et quand il eût pu espérer d'en avoir d'autres, cette promesse étoit attachée à la personne d'Isaac, Dieu lui ayant dit expressément: *Vous aurez des descendans par Isaac* (1). Cependant dès que Dieu lui commande de lui offrir ce fils unique en holocauste, il ne balance pas un moment à obéir, et ne révoque point en doute l'accomplissement de la promesse qui lui a été faite; mais se mettant en devoir d'exécuter aveuglément les ordres de Dieu, il prend son fils, le lie, l'étend sur l'autel et lève le bras pour l'immoler. *Il espéra*, dit l'Apôtre, *contre toute espérance, qu'il deviendroit le père de plusieurs peuples* (2). La nature lui faisoit voir qu'il ne lui restoit plus de fils quand il auroit sacrifié Isaac; mais l'espérance surnaturelle vainquit en lui la défiance de la nature: de sorte que sans s'arrêter aux apparences, il crut toujours fermement que Dieu accompliroit sa promesse, ou en lui ressuscitant son fils, ou en quelque autre manière qu'il ne pouvoit pas comprendre. *Il n'hésita point par esprit de*

(1) In Isaac vocabitur tibi semen. *Gen.* 21. 12.

(2) Contrà spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium. *Rom.* 4. 18.

défiance, dit l'Apôtre; *mais il se fortifioit dans la foi, rendant gloire à Dieu, et sachant parfaitement que tout ce que Dieu a promis, il peut le faire* (1). Et cette obéissance fut si agréable à Dieu, qu'aussitôt Dieu lui promit que le Christ naîtroit de lui, et que par ce moyen sa postérité seroit multipliée comme les étoiles du ciel. *J'ai juré par moi-même, dit le Seigneur, que parce que vous avez fait cette action, et parce que pour l'amour de moi vous n'avez pas épargné votre fils unique, je vous bénirai, et je multiplierai votre postérité comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le rivage de la mer. Vos descendans seront maîtres des villes de leurs ennemis, et toutes les nations de la terre seront bénies en votre semence, parce que vous avez obéi à ma voix* (2). Considérez, dit à ce sujet saint Jérôme, combien cette obéissance aveugle d'Abraham est agréable à Dieu, puisqu'il l'a récompensé si avantageusement, et que pour un seul fils qu'Abraham avoit voulu lui sacrifier, Dieu lui promet une postérité aussi nombreuse que les étoiles du

(1) Non hæsitavit diffidentiâ, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo: plenissimè sciens quia quæcumque promisit Deus, potens est et facere. *Rom.* 4. 20 *et* 21.

(2) Per memetipsum juravi, dicit Dominus: quia fecisti hanc rem, et non pepercisti filio tuo unigenito propter me, benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, et velut arenam quæ est in littore maris. Possidebit semen tuum portas inimicorum suorum, et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ. *Gen.* 22. 16 *et seq.*

ciel (1). Les anciens pères faisoient tant de cas de cette sorte d'obéissance, et s'attachoient tellement à la pratiquer, que les livres sont pleins des exemples qu'ils nous en ont laissés. Il y a eu même plusieurs de ces exemples qui ont été confirmés par des miracles, et cela pour mieux nous faire connoître le mérite de cette vertu, et combien elle plaît aux yeux de Dieu.

Saint Ignace (2) suivant les traces des Saints et leur doctrine, et voulant nous instruire des devoirs de l'obéissance par des choses sensibles, se sert de deux comparaisons très-propres et très-utiles pour cet effet. Que tous ceux, dit-il, qui vivent dans l'obéissance, soient persuadés qu'ils doivent se laisser conduire par la divine Providence par le moyen du supérieur, de même qu'un corps mort qui se laisse manier comme on veut, et que l'on emporte où l'on veut. Cette comparaison est aussi de saint François, qui la proposoit souvent à ses religieux, avec ces paroles de l'Apôtre : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ* (3). En effet, un véritable religieux doit être tellement mort au monde, que même l'entrée dans la religion s'appelle une mort civile. Soyons donc

(1) Cùm unico non parcit in terris, stellas pro filiis annumerare jubetur in cœlis. *Hier. epist. de vera Circumcis.*

(2) *6. p. const. c.* 8. § 1. *reg.* 36. *sum.*

(3) Mortui estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. *Coloss.* 3. 3.

comme si nous étions tout-à-fait morts. Un corps mort ne voit point, ne répond point, ne se plaint point et n'a aucun sentiment. N'ayons point d'yeux pour observer curieusement les actions de notre supérieur; n'ayons point de paroles pour répliquer à ce que l'obéissance nous prescrit; ne faisons jamais de plaintes, et quand on nous commande quelque chose qui n'est pas à notre gré, soyons comme si nous n'avions aucun sentiment. On choisit d'ordinaire pour ensevelir un mort, le linceul le plus vieux et le plus usé. Un religieux doit souhaiter d'être traité de même, pour son vêtement et pour toutes choses, d'être toujours habillé des habits les plus grossiers et les plus mauvais, et d'avoir toujours en partage, pour son logement et pour sa nourriture, tout ce qu'il y a de pire dans la maison. Que s'il n'est pas dans cette disposition de volonté, et qu'au contraire il soit fâché quand on le traite de cette sorte, il n'est pas véritablement mort au monde, comme un religieux doit l'être, et il n'a nullement l'esprit de mortification.

Saint Ignace dit encore, et c'est là l'autre comparaison dont il se sert, qu'il faut que nous nous laissions conduire par la divine Providence par le moyen de nos supérieurs, de même qu'un bâton dont on se sert à marcher. Un bâton suit par-tout celui qui le porte; il demeure où on le met, et il n'a aucun autre mouvement que celui que lui communique la main qui le tient. Il faut

qu'un religieux soit de même : il faut qu'il se laisse entièrement conduire par son supérieur, qu'il n'ait aucun mouvement de lui-même, et qu'il suive toujours ceux de son supérieur ; et soit qu'on le mette dans un lieu, soit qu'on le mette dans un autre, qu'on lui donne un emploi élevé, ou qu'on l'occupe à quelque chose de bas, il faut qu'il demeure sans répugnance dans le lieu et dans l'emploi où on l'a placé. Si le bâton qui vous sert d'appui en marchant, venoit à vous faire quelque résistance, en sorte que lorsque vous voudriez le poser en un endroit, il se portât de lui-même vers un autre, il vous incommoderoit au lieu de vous servir, et vous ne manqueriez pas de le quitter. Aussi lorsque vous résistez à la main du supérieur qui vous gouverne, lorsque vous témoignez de la répugnance pour les lieux, pour les emplois et pour les fonctions où il veut vous placer, et que dans vos actions, dans votre volonté, dans votre jugement il y a de l'opposition aux mouvemens qu'il veut imprimer en vous, il est constant que vous vous rendez incommode au lieu d'être utile. De sorte que si vous persistez dans cet esprit d'indocilité, vous deviendrez bientôt à charge à tous les supérieurs avec qui vous aurez à vivre, et vous ferez que personne ne pouvant s'accommoder de vous, ni vous mettre à aucun usage, chacun ne songera qu'à se défaire de vous, et qu'ainsi on vous ballottera continuellement d'une maison à une autre. On porte un

bâton, et il ne fait point de peine à la main, parce qu'on en fait ce qu'on veut : il faut de même qu'un religieux ne fasse point de peine au supérieur entre les mains duquel on l'a mis ; mais qu'au contraire il tâche de se rendre agréable par son obéissance, et de lui donner lieu de dire avec le centurion : *J'ai des soldats sous moi, et je dis à celui-ci : Allez, et il va ; et à l'autre : Venez, et il vient ; et je dis à mon serviteur : Faites ceci, et il le fait* (1).

Saint Basile (2) traitant le même sujet, se sert d'une autre comparaison très-propre. De même, dit-il, que celui qui travaille à un bâtiment se sert comme il veut des instrumens de son art, et qu'il n'y a jamais eu d'instrument qui n'ait aisément obéi à la main de l'artisan, et n'en ait suivi tous les mouvemens ; de même un religieux doit être un instrument utile, dont le supérieur puisse se servir à son gré pour l'édifice spirituel, et il ne doit jamais faire de résistance à ce qu'on veut faire de lui. De plus, comme l'instrument ne choisit pas l'usage auquel on veut l'employer, aussi un religieux ne doit point avoir de choix pour aucun emploi, mais il doit en laisser tout le soin au supérieur, et s'en rapporter entièrement à lui. Enfin, continue ce père, comme l'instrument n'agit point en l'absence de

(1) Habeo sub me milites, et dico huic : Vade, et vadit ; et alii : Veni, et venit ; et servo meo : Fac hoc, et facit. *Matth.* 8. 9.

(2) *Basil. in constit. Monast. c.* 23 *et* 23.

l'artisan, parce qu'il n'a aucun mouvement de lui-même, et qu'il n'en a point d'autre que celui que l'artisan peut lui donner quand il s'en sert : de même il ne faut pas qu'un religieux fasse jamais rien sans l'ordre de son supérieur, ni que dans les moindres choses il dispose de lui-même pour un moment (1) ; mais il faut que toujours et en toutes choses il suive les mouvemens et les impressions de son supérieur.

Voilà quelle doit être précisément l'obéissance des religieux ; et je me souviens à ce sujet, qu'un de nos pères (2) qui avoit été long-temps supérieur parmi nous, disoit qu'il l'avoit été quinze ans, sans jamais songer à rendre raison aux religieux de ce qu'il leur commandoit, et que s'il en eût usé autrement, il eût cru leur faire tort. Aussi vivoient-ils alors dans une si grande simplicité et dans une résignation si entière, qu'il n'y en avoit aucun qui se mêlât de raisonner sur les ordres du supérieur ; mais dès qu'il s'agissoit d'obéissance, chacun soumettoit de telle sorte son jugement à ce qu'on lui commandoit, qu'il en tiroit aussitôt cette conséquence : Il faut donc que ce soit une chose juste, il faut que ce soit ce qu'il y a de meilleur et de plus convenable pour moi. Cette sainte simplicité est ce que nous devons nous proposer ; et comme les plus anciens sont ceux qui doivent plus

(1) Ne ad punctum quidem temporis. *Basil. ubi sup.*
(2) *Le P. Antoine Araoz.*

l'exemple aux autres, c'est à eux principalement à la faire éclater dans leur soumission et dans leur obéissance : car il ne faut pas qu'ils s'imaginent que leur ancienneté leur donne aucun droit d'examiner les ordres de leurs supérieurs, et d'y trouver à redire.

Nous lisons de saint Ignace (1), qu'étant général de la Compagnie, il dit plusieurs fois, que si le pape lui commandoit de s'embarquer dans la première barque qu'il trouveroit au port d'Ostie, qui est près de Rome, et de s'abandonner à la mer sans mât, sans voiles, sans rames, sans gouvernail et sans aucune des choses qui sont nécessaires pour la navigation et pour la subsistance, il obéiroit aussitôt, non-seulement sans inquiétude et sans répugnance, mais même avec une grande satisfaction intérieure. Un homme de qualité s'étonnant de l'entendre parler de la sorte, et lui disant qu'il n'y auroit pas de prudence à le faire : La prudence, répondit le Saint, est plus nécessaire à celui qui commande, qu'à celui qui n'a simplement qu'à obéir.

(1) *In ejus vitâ.*



CHAPITRE VII.

De l'obéissance qu'il faut avoir dans les choses spirituelles.

Ce n'est pas seulement dans les choses qui semblent avoir quelque rapport avec la chair et le sang, qu'il faut soumettre notre jugement à celui de nos supérieurs ; il faut le soumettre dans celles qui sont les plus détachées de tout ce qui regarde le corps, et qui sont purement spirituelles. Que personne ne croie que dans celles-ci il lui soit plus permis de s'éloigner de la volonté et du sentiment de son supérieur que dans les autres ; au contraire, la soumission et l'obéissance de l'entendement y est encore plus nécessaire, parce que les choses spirituelles étant d'elles-mêmes si élevées, le danger seroit plus grand, et la chute plus fâcheuse, si nous n'avions point de guide. Cette vérité est si reconnue, que Cassien dit (1) qu'il n'y a rien dont le démon se serve tant pour faire tomber les solitaires dans le précipice, que de leur persuader de mépriser les conseils et les avis que leurs anciens peuvent leur donner touchant leur conduite spirituelle, et de suivre seulement leurs propres lumières. Le même Cassien (2) et saint Jean

(1) *Cass. coll.* 2. *c.* 10. 11.
(2) *Idem. Ibid. c.* 5 *et seq.*

Climaque rapportent des exemples de plusieurs solitaires très-adonnés à la spiritualité et à l'oraison, et déjà avancés en âge, qui se sont laissé tromper par les illusions du démon, pour s'être trop confiés à leurs propres lumières, et pour avoir voulu se gouverner par eux-mêmes. Il en porta un à sacrifier son propre fils qui étoit dans le même monastère que lui; et cet homme s'imaginant qu'il deviendroit par-là un autre Abraham, en seroit venu effectivement à l'exécution, si son fils le voyant préparer des cordes et aiguiser un couteau, n'eût conçu quelque soupçon de son dessein, et ne se fût enfui. Il suggéra à un autre de se précipiter, lui faisant accroire qu'il gagneroit de cette sorte la couronne du martyre, et qu'il seroit aussitôt reçu dans le ciel.

Cassien rapporte encore à ce sujet l'exemple du solitaire Heron, qui vivoit dans une si grande retraite et dans une si grande abstinence, que même le jour de Pâques, où tous les autres solitaires avoient coutume de prendre leur réfection ensemble, et de se traiter mieux que les autres jours, il demeuroit dans sa cellule, et gardoit une rigoureuse abstinence, sans vouloir rien ajouter à sa nourriture ordinaire, qui n'étoit qu'un peu de pain et d'eau. Cette austérité de vie, dit Cassien, lui inspira tant d'orgueil, et lui donna tant d'attachement pour ses propres lumières, qu'il vint à se persuader qu'il étoit parvenu au comble de la sainteté; qu'il n'y avoit plus aucun danger pour lui dans la vie,

et que quand il se jetteroit dans un puits la tête la première, les anges le soutiendroient de leurs mains pour empêcher qu'il ne se fît mal. L'esprit donc rempli de cette imagination, et ne doutant point que Dieu ne dût faire un miracle, pour faire éclater sa vertu et son mérite, il se jeta une nuit dans un puits très-profond, d'où les frères qui étoient accourus au bruit de la chute le retirèrent avec peine à demi-mort. Cependant l'impression que les illusions du démon avoient faite en lui étoit si forte, que pendant trois jours qu'il vécut encore, ni l'expérience malheureuse qu'il venoit de faire, ni tout ce qu'on put lui dire pour le désabuser et pour l'obliger à se repentir, ne fut jamais capable de l'effacer. Cela fait bien voir que quelque avancé qu'on soit et dans la spiritualité et dans l'âge, il est extrêmement dangereux de trop se fier à son propre jugement, et de ne vouloir pas se soumettre à ceux que Dieu nous a donnés pour nous conduire. C'est pourquoi un saint homme disoit avec raison, que celui qui se croit trop lui-même, n'a pas besoin de démon qui le tente, parce qu'il est lui-même son propre démon.

Saint Chrysostome dit (1) que celui qui s'appuie sur son propre jugement, est en plus grand danger de faillir, quelque éclairé qu'il soit dans les choses de la spiritualité, que celui qui, ne faisant encore que de com-

---

(1) *Chrys. homil. 7. sup. 1. ep. ad Cor.*

mencer à s'y instruire, se laisse conduire par autrui. Il compare le premier à un très-bon pilote, qui se confiant à son habileté et à son adresse, se mettroit en mer sur un vaisseau sans voiles et sans rames; et le second à un passager, qui, n'ayant aucune connoissance de la marine, s'embarqueroit dans un vaisseau bien appareillé, sous la conduite d'un très-excellent patron. Que personne donc ne s'abuse, en s'imaginant que dans les choses spirituelles, par exemple, dans les exercices spirituels et dans la pratique de la pénitence et de la mortification, on peut se dispenser de l'obéissance, et se conduire par ses propres lumières. Car comme dit très-bien Cassien (1), transgresser les commandemens de son supérieur par envie de travailler, n'est pas moins désobéir, que de les transgresser par envie de ne rien faire. Tenez pour maxime constante, dit saint Basile, de ne faire jamais rien contre l'avis et sans la participation de votre supérieur, car tout ce que vous faites à son insu est une espèce de vol et de sacrilége; c'est une chose qui ne sauroit vous être que très-préjudiciable, et qui ne peut jamais vous apporter nulle utilité. Je veux que vous l'estimiez bonne; mais si elle l'est, pourquoi vous en cachez-vous (2)? pourquoi ne

---

(1) *Cassian. Collat. 4. Ab. Dan. c.* 20.

(2) Hoc apud te constanter teneto, ut nihil omninò quidquam præter illius sententiam facias. Quidquid enim eo insciente facis, id furtum et sacrilegium est; tibique exitium, non autem utilitatem apportat. Esto tu id bonum

demandez-vous pas permission ? Votre supérieur ne souhaite pas moins votre bien et votre avantage, que vous-même : adressez-vous à lui, il vous la donnera ; et alors Dieu versera sa bénédiction sur ce que vous ferez. Ne vous exposez pas, faute de soumission, à faire une chose qui, non-seulement vous soit inutile, mais qui vous soit même préjudiciable ; et prenez garde que Dieu ne vous dise, comme à son peuple dans Isaïe : *Ne m'offrez plus inutilement des sacrifices* (1).

Il ne faut jamais rien commander de mal, disent saint Grégoire et saint Bernard (2), et il ne faut jamais obéir, quand il s'agit de commettre un péché ; mais quand il ne s'agit que de manquer à faire un bien, et que l'obéissance défend de le faire, on est obligé de se soumettre à l'obéïssance. L'arbre dont Dieu défendit à nos premiers pères de manger, n'avoit rien de mauvais de lui-même ; au contraire, il étoit très-bon ; mais Dieu pour leur donner une occasion de mériter davantage par leur soumission et par leur obéissance envers leur Créateur, voulut leur défendre l'usage d'une chose qui n'avoit rien de mauvais que la défense, et dont sans cela ils eussent pu manger très-innocemment. Or un supérieur en use quelquefois de même envers les religieux qui sont

judices. Nam si bonum est, quid ita clam fit, ac non in aperto ? *Basil. serm. seu exh. ad vitam mon.*

(2) Ne offeratis ultrà sacrificium frustrà. *Isai.* I. 13.

(3) *Greg. l.* 35. *Mor. c.* 13. *Bern. de ord. vit. et Mor. instit. c.* I.

sous sa conduite : il leur défend des choses qui sont bonnes d'elles-mêmes ; et cela, ou parce qu'elles ne leur sont pas alors convenables, ou pour éprouver leur obéissance et leur soumission.

Saint Basile ajoute (1), que la perfection de l'obéissance dans les inférieurs éclate moins à s'abstenir de faire le mal, qu'à s'abstenir de faire une chose qui est bonne et sainte d'elle-même, mais qu'on leur a commandé de ne pas faire. La raison qu'il en donne est que de ce qui est mal ils doivent toujours s'en abstenir, quand même il n'y auroit aucune défense ; mais que de ce qui est bon de soi-même, ils ne s'en abstiennent qu'en vertu de la défense qu'on leur a faite : de sorte qu'il est vrai de dire que leur obéissance paroît en cela davantage, puisque c'est l'obéissance seule qui les retient. Au contraire, quand on n'a pas de soumission dans ce qui regarde les choses purement spirituelles, c'est alors qu'on fait voir plus d'indocilité d'esprit et plus d'attachement à sa propre volonté. Car dans les autres, par exemple, dans ce qui regarde le silence, la modestie, la tempérance, et ainsi du reste, le plaisir et la sensualité peuvent avoir part à la désobéissance; mais dans les spirituelles, qui sont directement contraires à la chair et au sang, on ne peut être porté à désobéir que par la seule envie de

(1) *Basil. serm. de instit. Mon. et serm. 1. Exerc. ad piet.*

faire à sa volonté, et par un esprit d'indocilité et d'orgueil. Ainsi tout ce qui arrive de là, c'est que par les choses mêmes qu'on fait pour son avancement spirituel et pour se rendre plus agréable à Dieu, on parvient à s'éloigner davantage de la perfection, et à déplaire davantage à Dieu et à ses supérieurs. C'est une chose dangereuse d'avoir affaire à un cheval fort en bouche ; car comme il n'obéit point au mors, on ne sauroit en être maître, et il est capable d'emporter son homme à tout moment, et de le jeter dans un précipice. Il faut qu'un cheval, pour être bon, ait la bouche bonne, qu'il porte bien son mors, et qu'il obéisse bien à la main. Il en est de même d'un religieux : il faut qu'il ait l'esprit souple et aisé à gouverner ; qu'il ne résiste point au frein de l'obéissance, et qu'il se laisse conduire comme on veut.

Nous lisons dans l'Histoire ecclésiastique (1), que saint Simon Stylite ayant choisi sa retraite sur une colonne haute de quarante coudées, y pratiqua long-temps une pénitence qui jusque-là n'avoit point eu d'exemple. Il demeuroit continuellement exposé à toutes les injures et à toutes les rigueurs du temps; il passoit tous les carêmes sans boire et sans manger ; et il ajoutoit tant d'autres austérités à celles-là, que quelques-uns ne pouvant s'imaginer qu'un homme fût capa-

---

(1) *Evag. l.* 1. *Hist. Eccl. c.* 13 *et* 14. *Theod. in Philot. c.* 16 *et* 26. *et refert. in* 7. *Syn. generali.*

ble de résister à une pénitence si prodigieuse, doutoient que ce fût véritablement un homme. Plusieurs saints Pères du désert entendant parler d'un genre de vie si nouveau et si étrange, s'assemblèrent pour consulter ce qu'ils avoient à faire sur ce sujet ; et le résultat de leur assemblée fut qu'on lui enverroit quelqu'un de leur part, avec ordre de lui dire ces paroles : Quel nouveau genre de vie est-ce que vous menez ? Pourquoi quittant la voie que les Saints nous ont marquée, avez-vous pris un chemin si étrange, et qui n'a encore été frayé de personne? Les Pères du désert se sont assemblés, et vous commandent de descendre sur-le-champ du lieu où vous êtes, et de suivre la route de tous les autres solitaires, sans vous distinguer davantage par des singularités. Ils avoient au reste donné ordre, que s'il refusoit de descendre et d'obéir, on l'y contraignît par force ; mais que s'il témoignoit vouloir obéir, et qu'il se mît en devoir de descendre de sa colonne, on lui déclarât en leur nom, qu'ils lui permettoient d'y demeurer, et de continuer dans ce genre de vie si nouveau et si austère, parce que son obéissance marquoit assez que c'étoit Dieu qui le conduisoit dans la voie qu'il avoit prise. Celui qu'ils avoient chargé de cet ordre, va trouver le Saint, lui expose sa commission ; et à peine eut-il achevé de lui dire que les Pères du désert lui ordonnoient de descendre de sa colonne, que le Saint s'étoit déjà mis en état d'obéir et de descendre. Alors

cet homme voyant une si grande soumission, exécute le second ordre qui lui avoit été donné, et dit au serviteur de Dieu : Prenez courage, mon père, et continuez généreusement dans le genre de vie que vous avez embrassé : c'est Dieu qui vous y a appelé ; votre obéissance le montre, et c'est le sentiment de tous les Pères du désert. Remarquons ici, d'un côté la grande obéissance du Saint, et son extrême détachement à l'égard d'une chose si sainte, et qu'il croyoit procéder de Dieu ; et de l'autre, quelle estime les anciens Pères faisoient de l'obéissance et de la soumission, puisqu'ils crurent qu'il ne falloit point d'autre marque pour connoître si l'esprit de Dieu le conduisoit, et qu'au contraire, ils jugèrent que s'il n'obéissoit pas, il n'en falloit pas davantage pour conclure que sa vocation n'étoit pas de Dieu.

C'est aussi d'ordinaire par-là que les confesseurs et les maîtres de la vie spirituelle jugent de l'esprit qui fait agir leurs pénitens dans les pratiques de dévotion qu'ils s'imposent de leur propre choix. Un pénitent, par exemple, aura extrêmement envie de s'approcher souvent de la sainte table, et son confesseur l'avertira de s'en approcher plus rarement ; un autre voudra s'assujettir à de grandes austérités, au jeûne, à la discipline, au cilice ; un autre voudra coucher sur la dure ; un autre ne guères dormir, et ainsi du reste. Tous ces désirs de mortification et de pénitence sont louables sans doute;

et des deux extrémités, celle qui doit être la moins suspecte est infailliblement celle qui est contraire aux inclinations de la nature, parce qu'il y a toujours à se défier de celle qui est conforme aux mouvemens de l'amour-propre. Mais le plus sûr en tout cela et le meilleur, c'est de rendre compte de toute sa conduite et de tous ses desseins à son supérieur ou à son confesseur, et de se gouverner par leur avis; n'y ayant point à douter qu'on ne mérite davantage de cette sorte, et qu'on ne se rende bien plus agréable à Dieu. Et qu'on remarque bien cette doctrine, car elle est très-sainte et très-infaillible. Si, par exemple, un religieux a dessein de pratiquer certaines austérités, et que son supérieur. à qui il en aura rendu compte, lui en défende la pratique, je dis qu'en lui obéissant, non seulement il ne perd point le mérite des bonnes œuvres qu'il avoit envie de faire, mais que même il acquiert un nouveau mérite devant Dieu. Car il a mérité des bonnes œuvres qu'il vouloit faire, puisqu'il avoit une volonté efficace de les faire; et il a de plus le mérite de l'obéissance, puisque c'est par l'obéissance qu'il s'empêche de les faire. Il arrivera même quelquefois que le mérite de l'obéissance sera encore plus grand que celui des bonnes œuvres, à cause de l'extrême résignation qu'il faut avoir pour s'abstenir par pure obéissance de faire une chose qu'on souhaitoit ardemment, et pour soumettre sa volonté et son jugement à la volonté de

son supérieur, ou de son père spirituel : et c'est ce qui fut révélé un jour à sainte Brigide en cette sorte. Cette sainte (1) aimoit à faire beaucoup d'austérités : le directeur qui la conduisoit lui en retrancha tout d'un coup une partie, parce qu'il le jugeoit à propos pour sa santé ; mais quoiqu'elle obéît, ce fut cependant avec un peu de peine, parce qu'elle craignoit d'en recevoir quelque préjudice pour son avancement spirituel. Un jour qu'elle étoit dans cette sainte inquiétude, la Vierge lui aparut, et lui dit : Ma fille, si deux personnes ont dessein de jeûner un certain jour par dévotion, et que l'une des deux, pouvant librement disposer de ses actions, vienne à jeûner en effet, elle reçoit la récompense de son jeûne : mais si l'autre se trouvant dans l'engagement de l'obéissance manque à jeûner, parce que son supérieur le lui défend, elle reçoit double récompense ; l'une pour avoir eu un véritable dessein de jeûner, et l'autre pour avoir soumis sa volonté à l'obéissance.

Les païens même ont connu cette sorte d'obéissance et de soumission, et l'ont extrêmement estimée. Plutarque rapporte (2) qu'Agésilas, roi de Lacédémone, ayant fait heureusement la guerre en Asie, où il avoit rendu la liberté aux villes grecques, et étant sur le point de porter ses armes victorieuses jusqu'en Perse, reçut ordre des éphores de

---

(1) *Lib. 4. revel: S. Brig. c. 26.*

(2) *Plut. in vit. Agesil.*

retourner en son pays, et qu'aussitôt il abandonna son entreprise, et se mit en devoir d'obéir: et jamais ce prince, ajoute-t-il, ne fit rien de plus glorieux et de plus grand, que de donner cet exemple d'obéissance et de respect envers sa patrie.

Mais pourquoi chercher des exemples ailleurs, lorsque nous en avons chez nous de si admirables? Quelle opinion saint Ignace ne montre-t-il point qu'il avoit de l'obéissance de saint François Xavier (1), lorsqu'il prit la résolution de le rappeler des Indes où il travailloit si utilement à la conversion des âmes? Saint Xavier étoit alors dans le fort de ses expéditions évangéliques pour la conquête des âmes; et après en avoir converti une infinité, il étoit sur le point de gagner des royaumes entiers à Jésus-Christ: cependant saint Ignace ayant mis dans une lettre à côté de sa signature seulement un J. pour lui marquer qu'il revînt, ne douta point qu'aussitôt qu'il verroit cet ordre, il ne quittât tout, et ne partît des extrémités du Levant, pour se rendre à Rome où l'obéissance l'appeloit. Aussi n'y auroit-il pas manqué, si avant que de recevoir cette lettre, il n'eût plu à Dieu de l'appeler à lui, pour lui donner dans le ciel la récompense de ses travaux.

---

(1) *Liv.* 6. *ch.* 8. *de sa vie.*

CHAPITRE VIII.

Où tout ce qui a été dit dans les chapitres précédens se confirme par quelques exemples.

On rapporte de l'abbé Nisteron, que le jour qu'il se fit religieux, il se disoit à lui-même : Je fais maintenant état que moi et l'âne du monastère nous ne sommes qu'un. Tout ce qu'on lui charge sur le dos il le porte (1) ; que ce soit beaucoup, que ce soit peu, il n'en murmure point et n'y apporte point de résistance. Il souffre sans ressentiment les coups de bâton qu'on lui donne et les mépris de tout le monde ; il travaille sans cesse, et se contente d'un peu de paille pour toute nourriture. Voilà dans quelle disposition d'esprit il faut que je sois. De plus, comme une bête de charge ne va point où elle veut, qu'elle ne se repose point quand elle veut, et qu'elle ne fait rien de ce qu'elle veut, mais qu'elle obéit en toutes choses à celui qui la mène : aussi il faut qu'un religieux soit soumis en tout aux ordres de son supérieur ; et comme ce n'est que pour le service de son maître, et non pas pour le sien propre qu'elle travaille,

(1) Ego et asinus unum sumus. Quidquid ei imponitur, hoc portat, et sine mora. *In Vit. Patr. lib. de humil. p.* 651, *nov. imp.*

qu'elle se repose ou qu'elle mange : aussi le travail, le repos, le sommeil, enfin toute la vie et toutes les actions d'un religieux ne doivent point avoir pour fin son utilité particulière, mais seulement l'utilité de la religion, et le service de Dieu. *Je suis devenu devant vous comme une bête de charge*, disoit le Prophète royal à Dieu, *et je suis toujours avec vous.* (1). Voulez-vous être toujours avec Dieu ? voulez-vous travailler utilement pour votre avancement spirituel dans la religion ? Essayez de devenir comme une bête de charge, en vous soumettant à tout ce que l'on voudra de vous.

Surius, dans la vie de sainte Mélanie, rapporte un exemple qu'il dit qu'elle avoit coutume de raconter à ses religieuses, et qui est tel. Un jeune homme alla trouver un jour un des anciens Pères du désert, et le pria de le recevoir pour son disciple ; et le saint vieillard voulant lui faire voir dans quelle disposition d'esprit il falloit qu'il fût pour l'être, lui commanda de battre une statue qui étoit auprès de sa cellule. Il obéit. Le vieillard lui demanda ensuite si la statue avoit fait quelque résistance ou quelque plainte ; il répondit que non. Le vieillard lui dit de recommencer, et d'ajouter des injures aux coups ; et après lui avoir fait faire la même chose jusqu'à trois fois, il lui demanda de nouveau si la statue avoit donné

(1) Ut jumentum factus sum apud te, et ego semper tecum. *Ps.* 72. 23.

quelque marque de ressentiment ou d'impatience. Le jeune homme répondit qu'elle n'avait eu garde, puisque c'étoit une statue, et que par conséquent elle étoit incapable d'aucun sentiment. Et alors l'homme de Dieu prenant la parole, lui dit : Si vous pouvez souffrir sans murmure, sans plainte, sans résistance, que je vous traite comme vous avez traité cette statue, demeurez, à la bonne heure, avec moi pour être mon disciple, mais si vous ne vous sentez pas capable de tout souffrir, retournez chez vous, car vous n'êtes pas propre à la vie religieuse.

Nous lisons de sainte Gertrude, qu'elle étoit sous la conduite d'une supérieure dont la vie étoit véritablement très-exemplaire, mais dont l'humeur étoit rude et fâcheuse; et qu'un jour qu'elle prioit Dieu de vouloir rendre cette sainte fille plus douce et plus traitable, le Seigneur lui dit : Pourquoi voulez-vous que je la délivre d'un défaut qui lui donne occasion de s'humilier devant moi, dans la vue des fautes dans lesquelles sa promptitude et son impatience la font tomber ? Du reste, quel mérite auriez-vous à lui obéir, si elle étoit plus douce ? Je lui laisse ce défaut, pour vous exercer, et pour vous apprendre l'obéissance.

Ce que Blosius rapporte (1) de la même sainte est presque semblable à ce que nous venons d'en dire. Il dit qu'un jour qu'elle

(1) *Blos. c. 4. Mon. spir.*

étoit en prière pour le supérieur d'une congrégation, et qu'elle demandoit instamment à Dieu qu'il lui plût le délivrer d'un défaut qu'il avoit, le Seigneur lui apparut et lui dit : Le même excès de bonté et de miséricorde qui m'a fait choisir cette congrégation, me fait permettre que ceux qui la gouvernent aient quelques défauts, afin d'augmenter par-là le mérite de ceux à qui ils commandent ; y ayant plus de vertu à se soumettre à la conduite d'une personne en qui on reconnoît des défauts, qu'à se soumettre à celle d'un autre en qui on n'en reconnoît point. Quand je permets que les supérieurs en aient quelques-uns, et que la diversité des soins et des affaires qui les occupent, fasse que quelquefois ils s'oublient un peu, c'est afin qu'ils aient occasion de s'humilier davantage, et parce que le mérite des inférieurs augmente aussi bien par les défauts des supérieurs que par leurs vertus ; de même que les défauts des inférieurs servent quelquefois autant que leurs vertus à augmenter le mérite des supérieurs. Ces paroles laissèrent la sainte pleine d'admiration de la bonté infinie de Dieu et de sa sagesse profonde, voyant qu'il dispose tellement toutes choses pour l'avantage et pour le salut des siens, que même les défauts qu'il leur souffre, servent à les rendre plus parfaits.

Saint Athanase dans la vie de saint Antoine, dit que les anciens solitaires qui se consacroient à l'obéissance dans les déserts, cherchoient

cherchoient ordinairement des supérieurs fâcheux qui les traitassent rudement, et qui ne leur témoignassent aucun gré de leurs services; et que plus ils trouvoient un supérieur d'humeur difficile, plus ils étoient prompts à lui obéir. La coutume qui s'observoit alors parmi eux, étoit que deux solitaires se mettoient sous la conduite d'un ancien pour être ses disciples, et pour le servir en toutes choses comme un serviteur sert son maître : de sorte que le même pouvoir qu'un maître a sur ses serviteurs pour les reprendre et les châtier, quand ils ne font pas ce qu'il leur a commandé, les anciens l'avoient sur leurs disciples, quand ils manquoient à la moindre chose. Ils les traitoient même le plus souvent avec beaucoup de dureté, soit par sévérité naturelle, soit pour les exercer, comme nous lisons que saint Pacôme exerçoit son disciple Théodose, pour le purifier de toute sorte de vaine gloire : et saint Jean Climaque dit qu'il les éprouvoit jusqu'à l'âge de trente ans par la souffrance des peines et des injures.

Cassien rapporte (1) d'une femme de qualité d'Alexandrie, qu'elle avoit tant d'amour pour les souffrances, que non contente de supporter de bon cœur toutes celles qu'il plaisoit à Dieu de lui envoyer, elle recherchoit encore avec ardeur tout ce qui pouvoit d'ailleurs lui donner occasion de souffrir et

(1) *Collat.* 18. *c.* 14.

d'exercer sa patience. Comme l'église d'Alexandrie nourrissoit alors plusieurs pauvres veuves, elle alla prier saint Athanase de lui en donner une pour la nourrir chez elle, et pour soulager l'église d'autant ; et le Saint ayant extrêmement loué son dessein, et ayant commandé qu'on lui en donnât une qui fût d'un esprit très-doux et d'une très-grande piété, elle la mena chez elle, et l'y garda quelque temps, la servant et la traitant avec toute sorte de soins. Mais parce que cette pauvre femme ne cessoit de la louer et de la remercier à tout moment de ses soins et de ses bontés, elle alla retrouver le saint évêque, et se plaignit à lui, que lui ayant demandé une femme qui lui donnât lieu de s'exercer, et de mériter en la servant, il n'en avoit rien fait. Saint Athanase ne comprenant pas bien d'abord ce qu'elle vouloit dire, et s'imaginant que peut-être on auroit manqué à exécuter l'ordre qu'il avoit donné, il s'informa de ce qu'il en étoit ; mais sachant qu'on lui avoit donné une femme très-sainte et très-douce, il comprit aussitôt ce qu'elle vouloit dire par ces plaintes, et lui répondit qu'il y mettroit ordre. Il commanda donc que l'on en choisît une d'un esprit aigre et d'une humeur incompatible; et celle là, dit Cassien, fut plus aisée à trouver que l'autre. En effet, on choisit une femme sèche, maigre, chagrine, colère, acariâtre, querelleuse et babillarde ; et il la fit mettre entre les mains de cette femme de qualité, qui la mena chez elle, et qui

s'attacha à la servir avec encore plus d'humilité et plus de soin que la première. Elle n'en recevoit cependant que de l'ingratitude, des injures, des malédictions et de mauvais traitemens pour toute récompense ; cette méchante veuve la contrariant continuellement sur tout, lui reprochant à tout moment, qu'au lieu de l'avoir amenée chez elle pour la bien traiter, elle l'y avoit amenée pour la faire désespérer, et portant même quelquefois sa colère jusqu'à mettre les mains sur elle. La sainte femme souffroit tout cela sans rien lui dire : au contraire, plus elle en recevoit d'opprobres et de mauvais traitemens, plus elle lui rendoit de soins et de services; et comme de jour en jour elle ressentoit en son âme de nouveaux fruits de cet exercice continuel de patience et d'humilité, elle alla remercier saint Athanase de lui avoir donné une femme qui lui avoit si bien appris la patience, et qui lui fournissoit tous les jours de nouveaux sujets de mériter ; et après avoir vécu quelque temps dans ces pratiques de charité et de mortification, elle mourut heureusement dans le Seigneur.

L'abbé Pœmen racontoit (1), qu'étant novice sous l'abbé Joseph, ce saint homme l'envoyoit tous les matins manger des figues à un figuier du monastère; ce qui étoit une chose fort étrange, vu l'abstinence rigoureuse dont les solitaires faisoient profession.

(1) *Abbas Pœmen, in vit. Patr.*

Un jour entr'autres qu'il lui avoit dit d'y aller comme à l'ordinaire, il n'osa en manger, parce que c'étoit un vendredi, et qu'il ne vouloit pas rompre le jeûne du vendredi que tous les frères avoient coutume de garder très-exactement. Sa désobéissance cependant lui donnant quelque scrupule, il alla trouver le saint abbé, et lui dit : Mon père, pardonnez-moi si je vous fais une question : Pourquoi malgré l'étroite abstinence dont nous faisons profession, me commandez-vous tous les jours de manger des figues, et me l'avez-vous même commandé un jour tel que celui-ci ? Je vous avoue que la honte de ne pas jeûner aujourd'hui qui est un jour de jeûne général, m'a empêché d'en manger; et je ne laisse pas cependant d'avoir du remords de ne vous avoir pas obéi, sachant bien que vous ne me commandez rien sans sujet. Mon fils, lui répondit le saint vieillard, les anciens Pères du désert ne commandoient pas d'abord à leurs religieux des choses si raisonnables en apparence, et si faisables; mais pour éprouver la soumission de leur esprit et leur résignation, ils leur commandoient des choses qui sembloient quelquefois extravagantes ; et quand ils voyoient ensuite qu'ils les faisoient sans difficulté et sans réplique, ils ne leur commandoient plus que des choses nécessaires, et qui étoient dans l'ordre.

Nous lisons dans la vie des Pères, qu'un ancien solitaire fut une fois ravi en esprit dans le ciel, et qu'il y vit quatre ordres de

justes. Le premier ordre étoit de ceux qui ayant été visités par de longues maladies, les avoient souffertes avec patience et en bénissant Dieu. Le second étoit de ceux qui avoient reçu les pauvres et les pèlerins dans les hôpitaux, qui avoient servi les malades, et qui s'étoient adonnés à d'autres pratiques de charité. Le troisième étoit de ceux qui ayant abandonné toutes choses, s'étoient retirés dans le désert, pour y vaquer à l'oraison, et pour y vivre dans la pauvreté, dans l'abstinence et dans la mortification de tous leurs sens. Mais le quatrième et le plus élevé de tous étoit de ceux qui s'étoient consacrés à l'obéissance pour l'amour de Jésus-Christ, en assujettissant tout-à-fait leur volonté à celle d'autrui; et ceux-là portoient des chaînes et des colliers d'or, et brilloient d'une lumière plus éclatante que ceux des trois premiers ordres. Le saint homme surpris d'une vision si merveilleuse, demanda pourquoi ils étoient dans un plus haut degré de gloire que les solitaires et les autres. Il lui fut répondu que c'étoit parce que les solitaires dans le désert, et ceux qui s'exerçoient dans les œuvres de charité suivoient en cela leur propre volonté; mais qu'il n'en étoit pas de même de ceux qui se dévouoient à l'obéissance, parce que ceux-là sacrifioient leur propre volonté à Dieu: que comme la liberté de la volonté étoit ce que l'homme avoit de plus cher, il n'y avoit rien aussi de si agréable à Dieu que le sacrifice qu'on lui en faisoit; et que les colliers d'or qu'ils

portoient étoient la récompense d'avoir soumis leur tête au joug de l'obéissance.

Ceci s'accorde avec ce qu'on raconte de l'abbé Pambon. Quatre solitaires d'une vertu signalée l'étant allé voir, l'un qui affligeoit son corps par de continuelles austérités ; l'autre qui faisoit profession d'une extrême pauvreté ; le troisième qui s'exerçoit continuellement dans des œuvres de charité envers le prochain ; et le dernier qui vivoit dans la soumission de l'obéissance, il y avoit déjà vingt-deux ans ; le saint abbé préféra le dernier à tous les autres. La raison qu'il en donna fut que celui-ci, en renonçant entièrement à sa propre volonté, s'étoit rendu esclave de celle d'autrui : au lieu que les autres avoient toujours suivi leur volonté propre dans les vertus qu'ils avoient pratiquées ; et il ajouta que ceux qui suivroient cet exemple, et persévéreroient jusqu'à la fin, pourroient s'appeler de véritables martyrs.

CHAPITRE IX.

D'où viennent les oppositions de notre jugement aux choses que l'obéissance nous ordonne.

C'EST de notre immortification que procèdent ordinairement les raisonnemens que nous faisons contre ce que l'obéissance nous prescrit. Mais cela ne nous apprend rien,

dira quelqu'un : on sait bien que si on avoit l'esprit plus mortifié, on auroit plus de simplicité dans les choses de l'obéissance ; et c'est comme si quelqu'un demandoit d'où naît l'orgueil, et qu'on répondît qu'il naît du défaut d'humilité. Je m'explique donc, car ce n'est pas là ce que je veux dire ; et je dis que notre peu de mortification dans nos passions, l'attachement que nous avons à nos propres commodités et à l'accomplissement de notre volonté, et le défaut de résignation pour tout ce qu'on peut nous commander, est ce qui fait que dès qu'on nous commande quelque chose qui ne nous plaît pas, il se présente aussitôt à nous mille raisons contre ce qu'on nous commande. En effet, que chacun fasse un peu réflexion sur soi ; qu'il examine en quelle occasion d'ordinaire il lui vient des lumières et des sentimens contraires à l'obéissance religieuse ; et il verra que quand on lui ordonne quelque chose à laquelle il a de la répugnance, quand on ne lui accorde pas ce qu'il souhaite, quand on le mortifie et qu'on le touche en ce qui lui est le plus sensible, c'est alors qu'il lui vient des raisons en foule contre ce qu'on veut de lui ; mais que quand on lui commande des choses agréables, il ne lui vient rien dans l'esprit qui les lui fasse trouver déraisonnables, et qu'au contraire il les regarde comme étant très-à propos, et étant ordonnées le plus sagement du monde.

Saint Jérôme écrivant sur ces paroles d'Osée : *Ephraïm est devenu comme une*

colombe qu'on a surprise, et qui n'a point de courage(1), demande pourquoi Ephraïm est plutôt comparé à une colombe qu'à quelque autre oiseau ; et il répond, que tous les autres oiseaux exposent leur vie pour la défense de leurs petits : que quand ils voient, par exemple, qu'un oiseau de proie, ou un serpent approche de leur nid, ils volent autour pour le défendre autant qu'ils peuvent ; et que lorsqu'ils ne peuvent plus en empêcher la perte, ils en témoignent du moins leur douleur par leurs cris et par leurs plaintes. Il n'y a que la colombe, ajoute-t-il, qui ne se mette point en devoir de défendre ses petits, qui ne témoigne point de douleur de les perdre, et qui ne fasse rien pour les retrouver (2) ; et c'est pour cela qu'Ephraïm est comparé à une colombe. Aussi lorsque le sauveur du monde nous recommande d'imiter la colombe, c'est en partie afin que quand on voudra nous priver de nos petits, c'est-à-dire, des choses auxquelles nous avons le plus d'affection et le plus d'attachement, nous n'y apportions aucune résistance, et que nous le souffrions sans nous plaindre et sans en témoigner aucune douleur. Ainsi c'est de notre immortification, et de la répugnance que nous avons pour tout ce qui est contraire à notre volonté, que naissent les raisonnemens contre l'obéissance.

---

(1) Et factus est Ephraïm quasi columba seducta, non habens cor. *Osee* 7. 11.

(2) Sola columba ablatos pullos non dolet, non requirit. *Hier. ubi sup.*

Le meilleur remède dont nous puissions nous servir contre cette sorte de tentation, c'est donc de mortifier nos passions, de n'avoir point de volonté propre, et d'être toujours tellement résignés à tout ce qu'on pourra vouloir de nous, qu'il nous soit absolument indifférent que l'on nous commande une chose ou une autre.

Aussi voyons-nous que les saints Pères du désert, qui étoient d'excellens maîtres de la vie spirituelle, exerçoient extrêmement leurs disciples à l'obéissance, leur commandant des choses qui paroissoient hors de raison, pour éprouver leur soumission, et pour les accoutumer à n'avoir point de volonté propre, et à ne point interposer leur jugement sur ce qui regarde l'obéissance. De sorte que ce qui sembloit hors de raison dans leurs commandemens étoit extrêmement fondé en raison; parce que la mortification de nos passions, et l'anéantissement de notre propre volonté et de nos propres sentimens, par le moyen de cette conduite, est quelque chose de bien plus important que tout ce qu'on pourroit gagner en prenant une autre voie. C'est pour vous gagner vous-même et pour servir à votre avancement, que le supérieur veut que vous perdiez votre volonté propre et vos propres sentimens; et en cela il n'y a que du gain pour vous, il n'y a point de perte. Lorsqu'on veut dresser un cheval pour le manège, tantôt on le mène au pas, tantôt on le fait aller au galop, tantôt on lui fait faire un grand cercle, tantôt

on lui en fait faire un plus petit, au milieu duquel on le fait changer tout d'un coup de main : tantôt on le pousse à toute bride, ensuite on l'arrête sur les hanches au milieu de la carrière ; et tout cela pour l'accoutumer à obéir, et pour lui faire perdre ses fantaisies. C'est ainsi que les excellens maîtres de la vie spirituelle en usent à l'égard de ceux qui sont sous leur conduite. Saint Antoine exerçoit son disciple Paul à coudre et à découdre son habit, et à faire et à défaire des paniers d'osier ou de palme. D'autres exerçoient les leurs à tirer de l'eau d'un puits, et à l'y rejeter au même moment ; et nous lisons de saint François, que quelquefois au milieu d'un chemin, il commandoit à frère Macé son compagnon, de tournoyer jusqu'à ce que l'étourdissement le fît tomber. Il faisoit aussi planter des choux et des laitues la racine en haut, à ceux qui lui demandoient l'habit de son ordre ; et cela pour éprouver leur obéissance, et pour les dépouiller tellement de leurs propres sentimens et de leur volonté propre, qu'il ne leur en restât aucune marque. Plût à Dieu que ces sortes de pratiques fussent aujourd'hui plus en usage qu'elles ne le sont ! car si on avoit accoutumé les inférieurs à souffrir sans murmurer, qu'on leur fît défaire les choses qu'ils auroient le mieux faites, ils ne souffriroient pas si impatiemment qu'on les reprît de celles qu'ils font de travers.

Mais comme la mortification et la résignation dont nous parlons supposent une extrême perfection à laquelle on n'arrive

pas tout d'un coup, on peut, en attendant qu'on y parvienne, se servir de son immortification même, en la reconnoissant de bonne foi, et en lui attribuant toutes les pensées qu'on a et tous les raisonnemens qu'on fait contre ce qui regarde l'obéissance. C'est là un très-bon moyen pour empêcher qu'ils ne causent aucun préjudice : car dès que vous serez bien persuadé qu'ils ne viennent que de votre immortification, vous leur donnerez peu de créance, et vous en ferez peu de cas. Un malade qui connoît qu'il est malade, sait bien qu'il ne doit pas toujours se laisser aller à tout ce qu'il a envie de faire; qu'il ne doit pas toujours boire quand il a soif; et que quoique la saignée lui cause de la douleur, et qu'il trouve la médecine amère, la saignée et la médecine ne laissent pas de lui être avantageuses. C'est pourquoi il n'écoute ni ses envies, ni ses répugnances, et il ne se fie point à lui-même; mais se soumettant à la conduite du médecin, il fait tout ce que le médecin lui prescrit, et croit qu'il ne lui ordonne rien que pour le mieux. La connoissance qu'il a qu'il est malade, le porte à se défier de lui-même, et à s'abandonner ainsi à la conduite de celui qui peut le guérir. Nous sommes des malades remplis d'amour-propre et de mille passions déréglées; nous n'avons envie que de ce qui peut nous faire du mal; et nous n'avons de l'aversion et du dégoût, que pour ce qui peut nous faire du bien. Cela étant, servons-nous du remède dont

se sert un malade qui veut guérir : ne nous croyons nous-mêmes sur rien ; croyons le supérieur qui a soin de notre guérison et qui est chargé de notre conduite ; croyons que tout ce qu'il nous ordonne est sage et raisonnable ; et regardons comme des fantaisies et des rêveries de malades, toutes les pensées qui se présenteront à nous contre ce qu'il nous aura ordonné. De cette sorte, non-seulement vous ne recevrez aucun préjudice des pensées et des raisonnemens qui vous viendront contre ce qui regarde l'obéissance ; mais vous en tirerez même cet avantage, que vous vous en confirmerez de plus en plus dans l'obéissance. Car vous ferez aussitôt réflexion que vous êtes malade et que vous avez le goût gâté ; que c'est ce qui vous donne de l'aversion pour tout ce qui pourroit vous être utile ; et qu'ainsi il ne vous faut point d'autre marque qu'une chose vous est avantageuse, que l'aversion même que vous y sentez, et les difficultés qui vous viennent à ce sujet dans l'esprit.

Mais ce n'est pas seulement contre les jugemens qui regardent l'obéissance, que le remède que nous proposons est admirable ; il l'est aussi contre les jugemens qui regardent le prochain. De sorte que quand vous vous sentez choqué de l'humeur et du procédé de votre frère, vous ne sauriez mieux faire que de tourner alors vos propres pensées contre vous, de vous prendre à vous-même de tout ce qui vous blesse en

lui, et d'en rejeter la faute sur vous seul. C'est moi qui me trompe, devez-vous dire; c'est ma vanité qui me porte à juger ainsi des autres, et à vouloir que mon jugement soit la règle de leur conduite; c'est aveuglement, c'est mauvaise humeur qui fait que je trouve mal ce qui est bien, et que je me choque de tout: la faute n'en vient pas de mon frère, elle ne vient que de moi. Enfin c'est un grand remède contre quelque tentation que ce soit, de savoir que c'est une tentation. C'est pourquoi comme quand un chasseur tend un piége ou des filets, il fait du mieux qu'il peut pour les cacher et pour ne laisser paroître que l'appât, parce qu'autrement les bêtes et les oiseaux ne s'y laisseroient point prendre: de même lorsque le démon nous tente, il fait tout ce qu'il peut pour empêcher que la tentation ne paroisse ce qu'elle est, et pour la déguiser sous l'apparence de quelque chose de raisonnable. Il se transforme en ange de lumière (1), afin de nous éblouir, et de nous faire prendre pour inspiration et pour lumière céleste, ce qui n'est qu'illusion et que ténèbres. Dieu nous préserve des tentations qui se déguisent sous l'apparence du bien. Lorsque vous faites quelque mauvais jugement de votre frère, et que vous vous y laissez emporter jusqu'à croire que ce n'est pas la tentation qui agit en vous; que la passion n'y a aucune part;

(1) Ipse enim Satanas transfigurat se in angelum lucis. 2. *Cor.* 11. 14.

que ce n'est point votre intérêt qui vous fait parler, mais celui de la vérité, et que tout le monde en votre place auroit les mêmes sentimens que vous ; vous êtes alors attaqué d'une tentation dangereuse et dont le remède est difficile : car il n'y en a point de plus à craindre que celles qui se déguisent sous les apparences du bien. Quand la tentation vous attaque ouvertement, vous pouvez vous servir d'une infinité de remèdes pour la vaincre ; mais quand vous ne la connoissez pas pour ce qu'elle est, et qu'au contraire vous êtes persuadé que c'est une chose juste et raisonnable, comment ferez-vous pour la chasser ? comment peut-on se garder d'un ennemi qu'on ne connoît point, et que l'on prend au contraire pour un ami ? Un grand serviteur de Dieu avoit coutume de dire qu'il ne craignoit point les défauts qu'il connoissoit en lui-même et qu'il y détestoit ; mais qu'il avoit peur de ceux qu'il ne connoissoit pas, ou qu'il excusoit, ou dont il ne faisoit pas assez de cas.

Pour revenir maintenant à notre matière, je dis que toutes les fois qu'il nous viendra des pensées et des jugemens contraires à ce qui regarde l'obéissance, ce sera un très-bon remède de les tourner aussitôt contre nous-mêmes, et de les attribuer à notre orgueil et à notre immortification. Nous n'avons que trop sujet de le faire : car nous savons bien que notre cupidité abonde toujours en raisons apparentes, pour les choses qui lui plaisent, et trouve toujours mille

inconvéniens dans celles qui ne lui plaisent pas. Nous savons que la passion et l'amour-propre nous font voir les choses tout autrement qu'elles ne sont : et que de même qu'à un homme qui a une soif ardente, l'eau paroît la meilleure du monde, parce qu'il en juge selon l'état où il se trouve ; aussi à un homme qui a une passion violente, les choses qui flattent sa passion lui paroissent tout autrement qu'elles ne sont en elles-mêmes, parce qu'il n'en juge que selon la disposition d'esprit où il se trouve. Puisque nous connoissons donc que nous ne sommes pas bien dégagés des affections de la terre, et que nous sommes sujets à beaucoup de passions, le plus sûr est de ne pas nous appuyer sur notre propre jugement, mais de le considérer ou comme un malade qui n'a que des connoissances troubles, ou comme un ennemi dont nous devons nous donner de garde.

Il ne faut pas au reste se contenter de ne point se laisser aller à ces sortes de jugemens contre l'obéissance ; il faut essayer de plus d'en tirer de l'avantage, en prenant de là occasion de s'humilier, et de se dire à soi-même : Faut-il que j'aie l'orgueil et la présomption d'écouter mon jugement contre celui de mon supérieur ? Faut-il qu'étant entré dans la religion pour y être le marche-pied de tout le monde, j'ose m'élever au-dessus de celui qui est le chef et le supérieur de tous ? Je ne suis point venu ici pour y commander et pour conduire les autres,

j'y suis venu pour obéir et pour me laisser conduire : ce n'est pas à moi à juger de mon supérieur, c'est à lui à juger de moi. On peut se servir utilement de ce remède contre toutes sortes de tentations, et rien n'est plus propre à nous en faire tirer du profit ; de sorte que lorsqu'il nous vient des pensées d'orgueil et de vanité, il faut prendre de là occasion de nous humilier davantage devant Dieu. Il faut que, comme le démon tâche de tourner pour nous en poison les meilleures choses, en essayant de nous donner de l'orgueil de nos bonnes actions, et même des actes d'humilité que nous formons; nous tâchions aussi de convertir en remèdes les poisons qu'il nous prépare, et de nous en faire un préservatif et un antidote, en nous faisant de notre orgueil même un sujet d'humilité et d'abaissement. D'où peut, dirons-nous, me venir de l'orgueil, à moi qui ne suis que corruption et que foiblesse ? Est-il possible que je me fasse un sujet de vanité des choses dont je devrois me faire un sujet de honte et de confusion, et que je veuille m'attirer l'estime et la louange des hommes, moi qui ne suis digne que de mépris ? Voilà une contrebatterie admirable contre toutes les attaques du démon, de savoir tourner à notre propre avantage tous les artifices dont il se sert pour notre perte ; et c'est ainsi que nous pouvons *tirer notre salut de nos ennemis, et de la main de tous ceux qui nous haïssent* (1).

(1) Salutem ex inimicis nostris, et de manu omnium qui oderunt nos. *Luc.* 1. 71.

Nous pouvons nous servir encore de plusieurs autres moyens, pour nous empêcher d'écouter notre propre jugement, et pour nous en défier toujours ; et en premier lieu il faut considérer que si en toutes choses la prudence veut qu'on ne se fie pas trop à son propre sens, elle le veut encore davantage dans les choses auxquelles on a quelque intérêt : car c'est une maxime constante dans la morale, que personne n'est juge équitable de soi-même. La passion et l'amour-propre qui nous aveuglent, font que d'ordinaire nous ne jugeons pas bien des choses qui nous touchent : ainsi il n'est pas à propos que nous nous en rapportions à notre propre jugement ; mais il faut que nous nous attachions à celui de notre supérieur, et que nous le croyions raisonnable. Il faut s'imaginer en second lieu que l'inférieur ne voit que quelques raisons particulières qui lui viennent à l'esprit ; mais que le supérieur voit celles-là comme lui, et en voit encore beaucoup d'autres que l'inférieur ne peut pas voir. Ainsi quoiqu'à ne regarder que certaines raisons, il seroit peut-être mieux de faire les choses comme vous pensez ; cependant à considérer en général toutes les raisons que le supérieur a dans l'esprit, il est expédient de faire ce qu'il fait. Ce n'est pas seulement en matière de spiritualité que cela est vrai ; il l'est aussi selon les règles de la prudence humaine : car il y a de l'indiscrétion et de l'orgueil à juger décisivement des ordres des supérieurs, sur une ou

plusieurs raisons qui se présentent à votre esprit, sans songer qu'ils les ont examinées aussi bien que vous, mais qu'ils en ont eu encore plusieurs autres plus importantes qui les ont fait passer par-dessus les inconvéniens qui vous arrêtent. Saint Augustin se sert à ce sujet d'une comparaison très juste. L'âme, dit-il, anime tout le corps, mais ses principales fonctions sont renfermées principalement dans la tête qui comprend tous les cinq sens; au lieu qu'il n'y a que celui du toucher qui soit commun au reste du corps: et c'est pour cela que la tête est élevée au-dessus du reste du corps, et que tout le reste du corps lui est soumis comme au supérieur qui doit avoir soin de le conduire. Or, le supérieur est à l'égard des inférieurs ce que la tête est à l'égard du corps. Il possède tous les cinq sens, lui qui est la tête; et vous qui n'êtes qu'un des membres du corps dont il est la tête, vous n'avez que le sens du toucher; vous ne touchez qu'une seule raison, et le supérieur les touche toutes; il voit, il entend, il sait tout ce qu'il y a à considérer dans une affaire: ainsi il est raisonnable que vous vous en rapportiez à lui, et que vous vous soumettiez à la conduite de votre chef. On dit ordinairement qu'un ignorant est plus éclairé dans ses affaires, qu'un habile homme dans celles d'autrui: combien donc un habile homme ne sera-t-il pas plus éclairé dans les siennes propres, que celui qui veut se mêler d'en juger sans les bien connoître? *Ne jugez point*

contre votre juge, dit le Sage ; *car il juge suivant la justice* (1). Songez quelle indiscrétion c'est de juger d'une chose, lorsque vous n'en connoissez ni les motifs, ni les circonstances, ni les dépendances ; que vous ne pouvez pas les connoître, et que même il n'est peut-être pas à propos que vous les connoissiez. Ce qui peut encore aider à soumettre votre jugement à celui de votre supérieur, c'est de songer que le supérieur envisage le bien général de la maison et de tout l'ordre ; au lieu que vous, comme particulier, vous n'avez égard qu'à vous seul et à vos propres commodités : et qui ne sait que le bien public doit être préféré à l'utilité des particuliers ? Nous voyons même dans l'ordre de la nature des choses qui cessent d'agir selon leur inclination particulière, et qui la forcent pour s'accommoder, comme disent les philosophes, au bien général de tout l'univers (2) : c'est ainsi que l'eau pour empêcher le vide, qu'ils disent que la nature abhorre, demeure quelque temps sans tomber, lorsqu'on vient à renverser tout d'un coup une bouteille ; et qu'elle remonte même en haut jusqu'à ce que l'air ait eu le loisir d'y pénétrer. C'est aux particuliers à en user de la même sorte dans les choses qui les regardent : il faut qu'ils se dépouillent de leurs inclinations particulières, quand il s'agit de l'utilité générale, et qu'ils les fassent toujours

(1) Non judices contra judicem, quoniam secundùm quod justum est judicat. *Eccli.* 8. 17.
(2) Propter perfectionem universi.

céder au bien public, dont le supérieur a le soin. Enfin, un moyen très-propre pour nous empêcher d'ajouter foi aux jugemens que nous faisons, c'est l'expérience que nous avons de nous-mêmes. Combien avons-nous cru de choses, et combien en avons-nous donné pour certaines et pour infaillibles, dont nous avons été désabusés dans la suite, et dont il ne nous est rien resté que la honte d'avoir cru légèrement, et d'avoir jugé mal à propos? Si quelqu'un nous avoit trompés deux ou trois fois, nous ne nous fierions jamais à lui: pourquoi donc vous fiez-vous à votre propre jugement qui vous a déjà si souvent trompé? Cette expérience de l'ignorance humaine et de la facilité qu'il y a à se tromper, est ce qui fait que souvent dans les choses où les jeunes gens n'hésitent pas à se déterminer, les gens âgés sont plus lents et plus circonspects à décider.



CHAPITRE X.

Explication des trois raisons dont se sert l'Apôtre, pour nous porter à l'obéissance.

Obéissez à vos supérieurs, et soyez-leur soumis, parce qu'ils veillent continuellement, comme ayant à rendre compte de vos âmes: obéissez-leur aussi, afin qu'ils puissent s'acquitter de cette charge avec joie, et non pas en gémissant; car cela ne

vous seroit pas avantageux (1). L'Apôtre nous marque dans ces paroles trois raisons pour nous porter à obéir à nos supérieurs en toutes choses, j'entends en toutes celles où il n'y a point de péché, car c'est ce que nous avons déjà dit, et ce que nous supposerons toujours dans la suite de tout ce que nous avons encore à dire. Comme ces raisons sont du Saint-Esprit qui s'explique par la bouche de l'Apôtre, il est impossible qu'elles ne soient très-bonnes et très-utiles. La première raison dont il se sert pour nous exhorter à leur obéir, c'est *parce qu'ils veillent continuellement, comme ayant à rendre compte de nos âmes*. Et sans doute c'est là un des grands biens et une des grandes consolations de la vie religieuse, d'être assuré qu'on ne sauroit manquer en obéissant. Le supérieur peut bien faillir en vous commandant ou une chose ou une autre; mais vous êtes assuré que vous ne sauriez faillir en faisant ce qu'il vous commande, parce que Dieu vous demandera seulement si vous avez fait ce qu'on vous aura commandé; et pourvu que vous puissiez rendre bon compte là-dessus, vous voilà entièrement quitte. Vous ne rendrez pas compte si ce que vous avez fait aura été à propos, et s'il n'y avoit rien de mieux à faire: car c'est une chose qui ne vous regarde pas,

(1) Obedite præpositis vestris, et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes; hoc enim non expedit vobis. *Hebr.* 13. 17.

et qui n'est pas sur votre compte, mais sur le compte de votre supérieur. Dès que ce que vous faites, vous le faites par obéissance, Dieu l'efface de dessus votre compte, pour le mettre sur celui de votre supérieur; et c'est ce qui a fait dire à saint Jérôme, en parlant des avantages de l'obéissance : O souveraine liberté ! ô sainte et bienheureuse assurance, par laquelle on devient presque impeccable (1)!

C'est surtout un grand avantage pour nous autres qui sommes employés dans les ministères de la charité envers le prochain, de savoir certainement que nous faisons en cela ce que Dieu souhaite de nous. Quelque sainte vie que nous eussions pu avoir dessein de mener dans le siècle, nous y eussions été bien embarrassés à nous déterminer lequel eût été le plus agréable à Dieu, ou que nous eussions travaillé au salut de notre prochain, ou que nous n'eussions travaillé qu'au nôtre. Mais ici nous n'avons plus de difficultés à ce sujet, parce qu'il est de l'institution de la compagnie où Dieu nous a appelés, de travailler au salut des âmes; et comme c'est par l'ordre de Dieu même que nous y travaillons, nous sommes par conséquent assurés de lui plaire en y travaillant. Si vous étiez demeurés dans le monde, vous n'auriez peut-être pas osé entreprendre de confesser et si vous l'eussiez entrepris, vous auriez

(1) O summa libertas, quâ obtentâ vix possit homo peccare ! *Hieron. in reg. Mon. c.* 6.

pu douter, si vous eussiez suivi en cela le choix de Dieu ou le vôtre, et si cette voie eût été celle de votre salut ou celle de votre perte. Mais ici vous exercez le ministère de la confession et tous les autres avec une entière sûreté ; et vous ne pouvez pas douter qu'en y travaillant, vous n'accomplissiez la volonté de Dieu sur vous. Car ce n'est pas par votre choix que vous vous engagez, dans la direction des âmes, ou dans la prédication, ou dans la conduite de vos frères; c'est par le choix de vos supérieurs : que vous y soyez propre, ou non, ce n'est pas votre affaire ; c'est celle de vos supérieurs qui vous ont choisi, et qui sont chargés *de veiller continuellement comme ayant à rendre compte de votre âme.*

Saint Jean Climaque est du même sentiment, lorsque parlant de l'obéissance, il dit(1) que c'est une excuse devant Dieu. En effet, lorsque Dieu vous demandera pourquoi vous avez fait telle et telle chose, et que vous répondrez : Seigneur, c'est parce que mes supérieurs me l'ont commandé, il ne vous faudra point d'autre excuse et d'autre décharge. Le même Saint dit encore, que c'est une navigation sûre, et un voyage qu'on fait en dormant : car de même qu'un passager qui est dans un bon vaisseau, et sous la conduite d'un bon pilote, n'a pas besoin de se mettre en peine de rien, et peut dormir en sûreté, parce que le pilote a soin de tout,

(1) *Clim. grad. 4.*

et veille pour lui : de même un religieux qui vit sous le joug de l'obéissance, va au ciel en dormant, c'est-à-dire, en se reposant entièrement de sa conduite sur ses supérieurs, parce que ce sont eux qui sont les pilotes du vaisseau, et qui veillent continuellement pour lui. Ce n'est pas peu sans doute, de pouvoir passer la mer orageuse de la vie sur les épaules et sur les bras d'autrui, et voilà la grâce que Dieu fait à ceux qui vivent sous le joug de l'obéissance. Le supérieur est celui qui porte toute la charge : pour eux il est inutile qu'ils se mettent en peine si une chose seroit plus à propos qu'une autre, ils n'ont qu'à se reposer tranquillement sur lui de leur conduite.

L'avantage qu'on a dans la religion, d'être ainsi délivré des inquiétudes et des perplexités auxquelles on se trouve ordinairement exposé dans le monde, et de savoir qu'on est infailliblement dans la voie de son salut, est une des choses qui portent le plus les personnes de piété à se ranger sous l'obéissance. Car quelque saintes que fussent leurs occupations dans le monde, ils pourroient toujours douter s'ils y seroient appelés de Dieu, parce que tous les hommes ne sont pas également appelés à tout ce qui est bon; encore moins à un bien qui est au-dessus de leurs forces, tel qu'est le soin de l'instruction et de la conduite des autres. C'est pourquoi un grave docteur disoit, qu'il auroit mieux aimé s'exercer à ramasser de la paille par obéissance, que de s'occuper par

son

son propre choix aux ministères les plus élevés de la charité; parce qu'on est assuré de faire la volonté de Dieu dans les choses qu'on fait par obéissance, et qu'on n'a pas la même assurance à l'égard de celles qu'on fait de son propre mouvement. Mais ce n'est pas seulement dans les ministères qui regardent le prochain, c'est aussi dans ce qui regarde notre avancement particulier, que l'obéissance nous met en sûreté, et nous délivre de crainte et d'inquiétude. Car si j'étois dans le monde, et que j'eusse envie d'y servir Dieu, je serois peut-être en doute si je mange trop ou trop peu, si je dors trop ou si je ne dors pas assez, si je fais trop peu de pénitence ou non, et si je donne trop peu de temps à la prière, ou si j'y en donne autant que je dois. Mais dans la religion je suis exempt de ces sortes d'embarras, parce que je ne mange que ce que l'on me donne, je ne dors qu'autant que la règle le porte, je fais la pénitence qu'on me prescrit, et j'emploie à la prière tout le temps qui y est destiné. Toutes choses y sont si bien pesées et si bien réglées par les supérieurs, que je suis assuré qu'en suivant la voie de l'obéissance, j'accomplis la volonté de Dieu. Ce n'est pas encore tout, et la tranquillité de la vie religieuse ne se borne pas à ce qui regarde l'âme; elle s'étend aussi à ce qui regarde le corps et les besoins temporels; de sorte qu'un religieux n'a non plus besoin de se mettre en peine de ce côté-là, qu'un homme qui seroit embarqué sur un vaisseau

bien fourni de toutes sortes de provisions. Le supérieur veille en effet sur les besoins de nos corps, comme sur la conduite de nos âmes : il prend soin de votre nourriture et de votre habillement, afin que vous soyez plus en état de vous employer tout entier à servir Dieu ; et c'est un avantage si considérable, que Cassien dit (1) que c'est ce qui fit que l'abbé Jean après une solitude de vingt ans, se rengagea de nouveau sous le joug de l'obéissance. Ce saint homme ayant vécu trente ans en communauté dans un monastère, se retira dans le désert, selon que l'usage d'alors le permettoit ; et il y demeura vingt ans si absorbé dans la contemplation, et si favorisé des consolations célestes, que ses sens ne faisant presque plus leur office, il oublioit souvent de donner quelque nourriture à son corps. Cependant, ni les grâces extraordinaires que Dieu lui faisoit dans la solitude ni la sublimité de ses contemplations, n'empêchèrent qu'au bout de vingt ans il ne prît la résolution de retourner dans le monastère, pour y vivre comme auparavant en communauté sous le joug de l'obéissance. Et la raison qui l'y porta, fut que quoique les avantages de la vie contemplative fussent moindres dans le monastère que dans la solitude, il trouvoit cette inégalité bien récompensée par la douceur qu'on avoit dans le monastère, *de n'être point en peine du lendemain* (2). C'est un grand bien en effet

(1) *Cassian. collat.* 9. *c.* 13.
(2) Nolite solliciti esse in crastinum. *Matth.* 6. 34.

que le repos et la tranquillité dont jouit un religieux, exempt de toute sorte de soin temporel ; mais ce qui en est un incomparablement plus grand, c'est l'assurance qu'on a, en vivant sous l'obéissance religieuse, que ce qu'on fait plaît à Dieu, et qu'on ne sauroit rien faire alors qui lui soit plus agréable.

Tous les religieux ont, comme les enfans d'Israël, un Moïse qui monte pour eux sur la montagne, et qui leur déclare la volonté de Dieu ; ils ont comme eux un prophète qui les éclaircit de leurs doutes : ainsi lorsque nous avons quelque difficulté, nous pouvons dire ce que les Israélites disoient en pareille rencontre : *Allons consulter celui qui voit* (1). Ils appeloient leur Prophète, *celui qui voit*, parce qu'il voyoit la volonté de Dieu, et la déclaroit ensuite au peuple. Or nous avons le même avantage qu'eux en cela ; et dans tous nos doutes, dans toutes nos difficultés nous pouvons dire : *Allons consulter celui qui voit :* adressons-nous à celui que Dieu nous a donné pour prophète, à celui qu'il nous a donné pour tenir sa place, et pour nous y expliquer sa volonté. Nous pouvons encore à juste titre nous appliquer ces paroles du prophète Baruch : *Nous sommes heureux nous autres enfans d'Israël, parce que nous sommes instruits des choses qui sont agréables à Dieu* (2).

(1) Eamus ad videntem. 1. *Reg.* 9. 9.

(2) Beati sumus Israel, quia quæ Deo placent manifesta sunt nobis. *Baruch.* 4. 4.

En effet tous les religieux ne jouissent-ils pas du même bonheur? Et ne savent-ils pas assurément ce que Dieu demande d'eux, et ce qui peut les rendre plus agréables à ses yeux.

La seconde raison dont se sert l'Apôtre pour nous porter à obéir à nos supérieurs, c'est *afin qu'ils s'acquittent de leur charge avec joie, et non pas en gémissant* (1). L'Apôtre a compassion des supérieurs, voyant qu'ils ont le fardeau de tout; et pour leur rendre cette charge plus légère, il nous recommande d'être prompts et faciles à obéir. Entrons dans cette considération avec lui; et puisqu'ils ont déjà une charge si pesante que celle de devoir rendre compte à Dieu de ce qu'ils font et de ce que vous faites, n'ajoutez point une nouvelle charge à la première par votre répugnance à obéir, et par votre indocilité d'esprit. La condition d'un supérieur est assurément à plaindre, quand il a affaire à des gens difficiles à conduire, dont il ne peut pas faire ce qu'il veut, et à qui il n'oseroit commander ce qu'il jugeroit le plus à propos; et quand il faut qu'il soit continuellement à songer si ce qu'il commande sera bien reçu, si on n'allèguera point de difficultés et d'obstacles pour s'en dispenser, et comment il faudra qu'il s'y prenne pour qu'on se porte agréablement à ce qu'il souhaite. On a autant de peine à

(1) Ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes. *Ubi suprà.*

gouverner ces sortes de gens, qu'on en a à se servir d'un bras ou d'un pied malade : car quelquefois la douleur qu'on aura à remuer le pied sera si grande, qu'on sera contraint de laisser perdre des affaires importantes plutôt que de faire un pas; et quelquefois on aura tant de peine à remuer le bras, que l'on n'osera pas même porter la main à la bouche pour manger. Si vous en demandez la cause, c'est que ce sont des parties malades, et par conséquent vous ne sauriez vous en aider qu'avec peine. Il en est de même des religieux indociles : chaque religieux est membre de la religion où il a plu à Dieu de l'appeler, parce que toute la religion ne fait qu'un corps non plus que l'Eglise. Or, s'il y a quelque membre malade dans la religion, s'il y a quelque esprit indocile et intraitable, il causera bien de la douleur à la religion et aux supérieurs, quand il faudra se servir de lui. Aussi quand un supérieur voit qu'on fait les choses avec répunance et avec peine, c'est pour lui une douleur si sensible, que souvent quelque nécessaires que les choses soient, et quelque inconvénient qu'il y ait à ne pas les faire, il n'ose rien commander, à cause de la peine qu'il a à s'aider de ce bras et de ce pied malades.

Cette considération ne sera pas inutile pour désabuser ceux qui s'imaginent qu'il est bien doux d'être le supérieur d'une maison, et d'avoir des enfans spirituels à qui commander. Rebecca avoit extrêmement

souhaité d'avoir des enfans, et Dieu lui en donna; mais quand les douleurs de l'enfantement lui prirent, et qu'elle sentit ses enfans se disputer dans ses flancs le droit d'aînesse, elle commença à se repentir, et à dire: *Si cela devoit m'arriver, qu'étoit-il nécessaire que je conçusse* (1)? Il en est à peu près de même des supérieurs. Lorsqu'un supérieur voit qu'on fait les choses à regret, qu'on réplique, qu'on se plaint, qu'on murmure, c'est alors qu'il sent les douleurs que donnent les enfans spirituels; et que gémissant sous la pesanteur de sa charge, il dit en lui-même : Que ne suis-je maintenant dans une situation où je n'eusse autre chose à faire qu'à obéir à ce qu'on me commanderoit? Est-ce là l'avantage qu'il y a à être supérieur, et à commander aux autres? Est-ce là la satisfaction que donnent les enfans spirituels? S'il coûte tant d'en avoir, il vaudroit bien mieux n'en avoir point. Il n'y a que ceux qui ont passé par cette épreuve, qui puissent savoir toute la peine que donne la conduite des inférieurs. On dit ordinairement que pour savoir bien commander, il faut avoir bien su obéir; et sans doute il est nécessaire qu'un supérieur ait porté le joug de l'obéissance, pour pouvoir lui appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Nous n'avons pas un pontife qui ne puisse pas compatir à nos infirmités, puisqu'il a été mis à toutes sortes*

---

(1) Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere? *Gen.* 25. 22.

d'épreuves (1). Mais je dis une autre chose; et je crois qu'on trouvera qu'elle n'est pas moins fondée en raison. C'est que comme pour savoir bien commander aux autres, il est très-avantageux d'avoir su par expérience ce que c'est que d'obéir; aussi pour savoir bien obéir, il est bon d'avoir su par expérience ce que c'est que de commander, et ce que l'on souffre quand ceux à qui on commande n'obéissent pas volontiers; car on n'aura garde de vouloir donner un déplaisir si sensible à son supérieur. Il n'est pas besoin au reste pour avoir cette expérience, d'avoir eté effectivement supérieur; il suffit de s'être trouvé quelquefois en état de commander à quelqu'un : car combien de fois avez-vous évité de commander une chose de peur d'être refusé? Et combien de fois vous est-il arrivé d'avoir plus de peine à la commander, que vous n'en auriez eu à la faire? Chacun peut juger aisément par-là de la peine que souffre un supérieur quand on apporte des difficultés à ce qu'il commande, et qu'on y témoigne de la répugnance. Ceux qui en usent de la sorte le réduisent à cette extrémité, qu'il aimeroit mieux faire toutes choses lui-même, s'il pouvoit, que de leur rien commander; ainsi ils font qu'il gémit continuellement sous le faix. Encore n'est-ce pas là sa plus grande peine : leur propre foiblesse est ce qui l'afflige le plus; car étant

(1) Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris, tentatum autem per omnia. *Hebr.* 4. 15,

père, il ne sauroit s'empêcher d'avoir beaucoup de douleur des infirmités de ses enfans. Il est pénétré jusqu'au vif quand il voit leur peu d'amour pour la mortification et pour la vertu, et qu'au lieu que les choses les plus humiliantes, et pour lesquelles ils ont le plus de répugnance, devroient être celles où ils témoignassent plus de promptitude à obéir, ce sont celles justement sur lesquelles ils ont toujours des répliques à faire, des excuses à alléguer, et des inconvéniens à représenter. Thomas à Kempis dit qu'un religieux tiède est toujours malade pour les choses qui ne lui plaisent pas, et que jamais il ne manque de prétexte pour se dispenser des choses qu'il n'a pas envie de faire. Nous manquons toujours de forces pour les choses que nous ne voulons pas; mais pour celles que nous voulons, nous en avons toujours de reste, quelque pénibles qu'elles soient: c'est ce qui fait dire à saint Chrysostome, que la force de la volonté est grande, puisqu'elle nous fait pouvoir ce que nous voulons, et ne pouvoir pas ce que nous ne voulons pas (1).

Cette infirmité spirituelle des inférieurs, et leur peu de docilité et de mortification, est ce qui fait la plus grande peine des supérieurs, et ce qui les pénètre jusque dans l'âme. C'est pourquoi obéissez-leur avec

---

(1) Magna vis est voluntatis, quæ nos efficit posse quod volumus, et non posse illa quæ nolumus. *Chrys. serm. de Zach.*

soumission, pour leur épargner cette peine, et pour empêcher qu'ils ne gémissent sous le faix : *Car après tout, cela ne vous sert de rien* (1) : et voilà la troisième raison dont se sert l'Apôtre pour exhorter à la soumission dans l'obéissance. Songez que votre indocilité d'esprit ne peut vous être d'aucun avantage ; que vous en souffrez le premier, comme l'éprouvent tous les jours les gens indociles et intraitables ; que vous gémirez vous-même sous le faix aussi bien que votre supérieur, et que vous menerez enfin une vie pleine de chagrin et d'amertume. Songez qu'on vous laissera comme un membre malade, et qu'on ne se servira de vous en rien ; et ce n'est point assurément une chose qui convienne à votre salut. Songez encore que par condescendance pour votre humeur on vous laissera faire ce que vous voudrez, et qu'ainsi au lieu de faire la volonté de Dieu, vous ferez la vôtre : ce qui est une chose très-dangereuse et très-à craindre, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (2).

---

(1) Hoc enim non expedit vobis. *Ubi sup.*
(2) *Chap.* 4.



CHAPITRE XI.

D'un moyen très-propre pour obtenir la perfection de l'obéissance, qui est d'obéir au supérieur comme si c'étoit Jésus-Christ lui-même.

Un des principaux moyens pour acquérir la perfection de l'obéissance, ou pour mieux dire, le principal et le plus propre, est d'envisager Dieu même dans la personne du supérieur, et de s'imaginer que c'est Dieu qui nous commande, et que c'est à lui et non pas aux hommes que nous obéissons. Ce moyen nous est extrêmement recommandé par l'Apôtre, qui nous le propose en plusieurs endroits de ses Epîtres, et principalement dans celle aux Ephésiens, où s'adressant aux serviteurs de Dieu, il leur dit: *Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte, avec respect, et dans la simplicité de votre cœur, comme vous obéiriez à Jésus-Christ* (1). Si l'Apôtre ordonne, dit à ce sujet saint Basile, qu'on obéisse aux puissances de la terre comme à Jésus-Christ même, et qui plus est, à des hommes qui étoient encore dans l'infidélité et dans la corruption du péché, selon que

(1) Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri sicut Christo. *Ephes.* 6. 5.

l'ordonne aussi saint Pierre, qui veut qu'on obéisse, *non-seulement aux maîtres qui sont bons et doux, mais encore à ceux qui sont fâcheux* (1), et qui vivent dans l'infidélité: à combien plus forte raison les religieux doivent-ils obéir de la même sorte à leurs supérieurs spirituels, qui ne souhaitent autre chose d'eux que l'accomplissement de la volonté de Dieu ? C'est pourquoi le même saint Paul ajoute aussitôt : *Que ce ne soit pas seulement en les servant, lorsqu'ils vous voient, et comme pour plaire aux hommes; mais que ce soit en faisant la volonté de Dieu de tout votre cœur, comme serviteurs de Jésus-Christ, et en servant volontiers, comme si c'étoit le Seigneur, et non pas les hommes que vous servissiez* (2). Nous ne devons plus regarder l'homme dans la personne du supérieur qui nous commande, nous ne devons regarder que Dieu : en effet, nous ne sommes point entrés dans la religion pour servir des hommes, mais pour servir Dieu, et ce n'est plus avec des hommes que nous y vivons, mais avec Dieu même, puisque notre vie y est crucifiée avec Jésus-Christ. *Tout ce que vous ferez*, dit l'Apôtre en un autre endroit, *faites-le de bon cœur, comme le faisant*

---

(1) Non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis. 1. *Petr.* 2. 18.

(2) Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo: cum bona voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus. *Ephes.* 6. 6 *et* 7.

pour le Seigneur et non pour les hommes ; et comme étant assurés que vous en recevrez la récompense du Seigneur (1).

Notre saint instituteur appuyé sur cette doctrine, insiste fort sur ce moyen dans ses constitutions (2), et nous le recommande souvent. Il est très-à propos et très-nécessaire, dit-il en un endroit, de s'abandonner à une obéissance entière, reconnoissant que le supérieur, quel qu'il puisse être, tient la place de Jésus-Christ lui-même. Il est très-nécessaire, dit-il ailleurs, d'obéir non-seulement au supérieur général de la compagnie, ou au supérieur particulier de chaque maison, mais aussi à tous ceux qui ont autorité de lui ; et de s'accoutumer à regarder dans l'obéissance, non pas la personne du supérieur à qui on obéit, mais la personne de Jésus-Christ, pour l'amour de qui on obéit, et à qui tout le monde doit obéir. Il établit la même chose pour fondement dans la sixième partie des constitutions, où il traite plus expressément de l'obéissance ; et il dit que si l'on veut acquérir la perfection de cette vertu, il faut avoir continuellement devant les yeux celui pour l'amour duquel on obéit, qui est Dieu lui-même notre créateur et notre sauveur (3). L'efficacité de ce

(1) Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, et non hominibus, scientes quòd à Domino accipietis retributionem. *Coloss.* 3. 23 *et* 24.

(2) 3. *p. Const. c.* 1. § 23. *et* 6. *p. c.* 1. § 2. *Reg.* 31. *sum.* 3. *p. c.* 1. § 24. *Reg.* 38. *sum.*

(3) Versari autem debet ob oculos Deus creator, ac Dominus noster, propter quem homini obedientia præstatur. 6. *p. Const.* c. 1. § 1.

moyen pourra très-bien se connoître par la supposition suivante. Si Jésus-Christ lui-même vous apparoissoit, et vous commandoit de faire telle ou telle chose, avec quelle promptitude, avec quelle joie, avec quelle soumission d'esprit et d'entendement ne vous porteriez-vous point à obéir ? Il ne vous viendroit pas la moindre pensée de juger de ce qu'il vous commanderoit, pas le moindre doute si ce seroit une chose juste ou non ; mais vous vous porteriez aveuglément à l'exécuter, par cette seule raison qui est au-dessus de toute autre raison, c'est Dieu qui me le commande, c'est Dieu qui le veut, c'est ce qu'il y a par conséquent de meilleur. Vous vous estimeriez même heureux que Dieu voulût se servir de vous ; et plus ce qu'il vous commanderoit seroit pénible, plus vous le tiendriez à grâce. Or voilà précisément le moyen que nous proposons. Saint Basile le propose de même dans ses constitutions ; et afin de nous en donner toute l'estime qu'il mérite : Ce n'est pas, dit-il (1), de moi-même que je m'avance de faire cette comparaison ; c'est sur la foi et sur l'autorité de Jésus-Christ, qui dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute* (2) ; c'est-à-dire, celui qui vous obéit, c'est à moi-même qu'il obéit. Tous les Saints (3)

(1) Nec enim ad hanc similitudinem inducendam meâ sponte, sed divinis litteris inductus accessi. *Basil. in Constit. Monast.* c. 23.

(2) Qui vos audit, me audit. *Luc.* 10. 16.

(3) *Clem.* 1. *ep. ad Jac. fratr. Dom. Benedict. in reg.* c. 5. *Bern. lib. de dispens. et præcept. Cassian. lib.* 9. *Inst. c.* 10.

interprètent ainsi ces paroles, et ils disent qu'elles ne doivent pas seulement s'entendre des apôtres, mais de tous les supérieurs spirituels ; et cette doctrine étoit tellement reçue parmi les anciens Pères du désert, qu'ils regardoient les commandemens de leurs supérieurs, comme les commandemens de Dieu même. Ils ne s'attachoient point à regarder l'homme dans la personne de leur supérieur; mais ils regardoient Dieu dont il occupoit la place : et c'est ce que Jésus-Christ nous recommande expressément, quand il dit : *Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc tout ce qu'ils vous diront, et faites-le ; mais gardez-vous bien de faire ce qu'ils font* (1).

Ainsi ce que nous avons à considérer dans l'obéissance, c'est Dieu seul et sa volonté ; et cela, soit que ce soit par lui-même, ou par un ange, ou par un homme, et par quelque homme que ce soit qu'il nous l'explique : car nous lui devons toujours la même soumission, de quelque moyen qu'il se serve, puisque c'est toujours lui qui commande en la personne de ceux dont il se sert pour nous commander. Saint Bernard traitant le même sujet, rapporte les propres paroles de saint Benoît, qui disent la même chose en substance, et qui sont telles : L'obéissance qu'on

---

(1) Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate, et facite : secundùm opera verò eorum nolite facere. *Matth.* 23. 2 *et* 3.

rend aux supérieurs se rend à Dieu même, qui a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute.* De sorte que tout ce que l'homme commande en la place de Dieu, et qu'on ne sait point certainement être contraire à la volonté de Dieu, il faut le recevoir comme si Dieu lui-même le commandoit. Car qu'importe-t-il que ce soit lui-même qui vous fasse connoître sa volonté, ou qu'il se serve du ministère des hommes ou des anges pour vous la faire connoître (1)? Le même saint Bernard rapporte encore au même endroit cette maxime si reçue parmi les Saints : Que ce soit Dieu même, ou que ce soit celui qui tient sa place qui nous commande quelque chose, il faut l'exécuter avec le même soin, et y déférer avec le même respect, pourvu cependant que l'homme ne commande rien de contraire à Dieu (2). Il ne faut pas attendre désormais que Dieu fasse des miracles pour nous, ni prétendre qu'il vienne lui-même en personne nous faire savoir sa volonté. *Il nous a parlé autrefois par son fils* (3). *Le Fils unique qui est dans le sein*

---

(1) Obedientia quæ exhibetur majoribus, Deo exhibetur. Ipse enim dixit : Qui vos audit, me audit. Unde quidquid vice Dei præcipit homo, quod non sit certum displicere Deo, haud aliter accipiendum est, quàm si præciperet Deus. Quid enim interest utrùm ipse, aut per suos ministros, sive homines sive angelos hominibus innotescat suum beneplacitum ? *Ref. ex S. Bened. Bern. l.* 3. *de discipl. et præcepit.*

(2) Sive Deus, sive homo vicarius Dei mandatum quodcumque tradiderit, pari profectò obsequendum est curâ, pari reverentiâ deferendum ; ubi tamen Deo contraria non præcipit homo. *Bern. ibid.*

(3) Novissimè diebus istis locutus est nobis in filio. *Hebr.* 1. 2.

du Père nous a lui-même instruits (1) : il est descendu du ciel en terre pour nous enseigner, quand il en a été besoin. Mais ce temps-là est passé : Dieu veut que nous vivions maintenant dans la foi, et que nos supérieurs soient les interprètes de sa volonté.

Saint Augustin dit que c'est ce que Dieu a voulu nous donner à entendre par la conduite qu'il tint dans la conversion de Corneille le centurion. Ce Corneille étoit païen de religion ; mais du reste c'étoit, comme portent les Actes des Apôtres, un homme de bien, qui craignoit Dieu, qui faisoit beaucoup d'aumônes, et qui prioit toujours Dieu. Dieu qui vouloit le convertir et l'instruire des vérités de la foi, lui envoie un ange qui lui dit : *Corneille, vos prières et vos aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu qui s'en est souvenu ; c'est pourquoi envoyez des gens à la ville de Joppé, pour faire venir un certain Simon qu'on appelle Pierre. Il demeure chez un certain Simon le corroyeur, dont la maison est proche de la mer ; et il vous dira ce qu'il faudra que vous fassiez* (2). Pourquoi, dit à ce sujet saint Augustin, Dieu lui ayant

(1) Unigenitus filius qui est in sinu patris, ipse enarravit. *Joan.* 1. 18.

(2) Orationes tuæ et eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei. Et nunc mitte viros in Joppem, et accerse Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus. Hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare : hic dicet tibi quid te oporteat facere. *Act.* 10. 4. 5. 6.

envoyé un ange, ne le fait-il pas instruire par l'ange même ? Est-ce donc que l'ange ne pouvoit pas le faire (1) ? Oui, sans doute, répond ce Père ; mais Dieu adresse Corneille à Pierre, et ne veut l'enseigner ni par lui-même, ni par le ministère d'un ange, mais seulement par celui d'un homme, parce qu'il veut faire honneur aux hommes, depuis principalement que lui-même s'est fait homme, et depuis que pour l'amour de nous il a obéi aux hommes, comme l'Evangile nous l'apprend par ces paroles : *Et il leur étoit soumis* (2). Saint Bernard remarque aussi sur la conversion de saint Paul, que Jésus-Christ lui étant apparu, ne voulut pas lui déclarer sa volonté par lui-même, mais qu'il lui commanda d'aller trouver un homme qui la lui déclareroit : *Allez dans la ville*, lui dit le Seigneur, *et là on vous dira ce qu'il faudra que vous fassiez* (3). O sagesse admirable de Dieu, s'écrie là-dessus saint Bernard ! sagesse qui dispose toutes choses avec douceur ! Celui à qui vous parlez vous-même, vous l'envoyez se faire instruire à un homme, pour nous faire voir par-là l'utilité que l'on retire de la société (4).

(1) Numquid non illum poterat docere angelus ? *Aug. sup. Ps.* 96.

(2) Et erat subditus illis. *Luc.* 2. 51.

(3) Ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. *Act.* 9. 7.

(4) O sapientia suaviter verè omnia disponens ! Cum quo tu loqueris, erudiendum de voluntate tua mittis ad hominem, ut socialis vitæ commendetur utilitas. *Bern. serm.* 1. *de convers. sancti Pauli.*

Vous l'adressez à un homme pour honorer les hommes, pour les autoriser, pour nous les faire regarder comme tenant votre place, et pour nous obliger à recevoir les ordres de nos supérieurs comme venant de Dieu même.

Notre condition au reste n'est pas maintenant moins avantageuse que celle de ceux à qui Dieu a parlé autrefois lui-même. Au contraire, comme en croyant les choses de la foi que nous n'avons point vues, nous méritons davantage que si nous les avions vues, suivant ces paroles de Jésus-Christ à saint Thomas : *Parce que vous m'avez vu, Thomas, vous avez cru : bienheureux ceux qui n'ont point vu, et qui n'ont pas laissé de croire* (1) ; aussi en obéissant au supérieur comme à Dieu, par une espèce de foi qui nous fait regarder les ordres et la volonté de Dieu, nous méritons en quelque sorte davantage que si nous obéissions à la personne propre de Jésus-Christ. Tous les Saints en disent autant de l'aumône qu'on fait pour l'amour de Dieu ; et Jésus-Christ ne nous dit-il pas : *En vérité, je vous dis, tout ce que vous avez fait à un de mes moindres frères, vous me l'avez fait à moi-même* (2) ? De sorte que Dieu s'engage par-là à récompenser l'aumône qu'on aura faite à un pauvre, comme si c'étoit à lui-même

---

(1) Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt. *Joan.* 20. 29.

(2) Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex fratribus meis minimis, mihi fecistis. *Matth.* 25. 40.

qu'elle eût été faite. Il y a aussi quelques Saints qui prétendent que celui qui donne l'aumône à un pauvre pour l'amour de Jésus-Christ, fait en quelque sorte davantage que s'il la donnoit à Jésus-Christ même. C'est ainsi que celui qui reçoit chez lui un domestique de son ami, et qui lui fait toutes sortes de bons traitemens en considération de son ami, donne en cela plus de marques de son amitié, que s'il faisoit les mêmes bons traitemens à son ami même. Car ce qu'il feroit alors seroit une chose due à la personne et au mérite de son ami : mais de porter l'amitié jusqu'à considérer tout ce qui appartient en quelque façon que ce soit à son ami, comme si c'étoit son ami lui-même, c'est sans doute la porter encore plus loin ; et voilà ce que fait la véritable obéïssance. C'est pourquoi saint Bonaventure dit (1) que c'est un grand acte d'obéissance d'obéir à ce que Dieu lui-même nous commande ; mais qu'en quelque sorte c'en est un plus grand d'obéir à un homme pour l'amour de Dieu ; et que souvent aussi le mérite et la récompense en sont plus grands, parce qu'en obéissant à un homme pour l'amour de Dieu, on s'abaisse davantage, et on marque un plus grand renoncement à sa propre volonté, et une plus entière résignation entre les mains de Dieu. Si Dieu en personne vous commandoit quelque chose, qu'y auroit-il de surprenant que vous lui

(1) *Bonav. tract. de gradib. virtut. c.* 2.

obéissiez avec une extrême promptitude et une entière résignation ? mais que pour l'amour de lui, vous obéissiez de la même sorte à un homme comme vous, et que vous vous soumettiez à lui avec la même déférence et le même abandonnement, c'est ce qui est d'un grand prix et d'un grand mérite.



CHAPITRE XII.

Que pour acquérir la vertu d'obéissance, il est nécessaire d'obéir à son supérieur comme à Jésus-Christ lui-même.

Le moyen dont nous venons de parler n'est pas seulement un moyen propre pour obéir d'une manière plus parfaite, c'est aussi un moyen nécessaire pour acquérir la vertu d'obéissance. De sorte que celui qui en obéissant ne s'imaginera pas que c'est Dieu qui commande, et que c'est à Dieu qu'il obéit, manquera non-seulement à ce qui est de la perfection de l'obéissance, mais aussi à ce qui est de l'essence même de l'obéissance; et c'est ce que nous allons prouver clairement, et faire connoître, comme on dit, à vue d'œil, parce que c'est une chose d'une conséquence extrême. Si dans la personne de votre supérieur vous ne considérez que l'homme, vous n'y verrez peut-être rien au-dessus de vous, puisque vous êtes homme aussi bien que lui; et que quelque saint,

quelque savant, quelque sage qu'il puisse être, vous aurez toujours à dire qu'il est homme, qu'il ne peut pas savoir également toutes choses, et qu'il peut se tromper en quelqu'une. De plus, si vous ne le considérez que comme homme, vous pourrez encore dire, que comme homme il peut avoir ses inclinations particulières qui le font pencher plutôt d'un côté que de l'autre, et que c'est par cette raison qu'il n'a pas les mêmes yeux pour ce qui vous regarde, que pour ce qui regarde les autres. Sur-tout si les choses qu'il vous commandera sont pénibles, et que vous y ayez de la répugnance, l'amour-propre qui est extrêmement ingénieux, ne manquera pas de vous fournir mille raisons au contraire : ainsi vous ne serez jamais bien apaisé là-dessus, et vous ne parviendrez jamais à une entière soumission de jugement et de volonté, parce que vous ne manquerez jamais de raisons humaines à opposer aux raisons humaines qui ne vous seront pas favorables. Mais si au lieu de considérer dans votre supérieur la personne d'un homme sujet à l'erreur, vous y considérez la personne de Jésus-Christ même, qui est la souveraine sagesse, la souveraine bonté et la souveraine charité, qui ne peut ni se tromper, ni vouloir vous tromper ; tous les raisonnemens et tous les jugemens cessent alors, parce que dès qu'on songe que c'est Dieu qui veut une chose et qui l'ordonne, il n'y a plus rien à répliquer. C'est pourquoi le Prophète royal disoit à Dieu : *Je suis de-*

meuré muet, et je n'ai pas même ouvert la bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait (1). Que notre obéissance deviendroit prompte et parfaite, si nous prenions les choses de cette sorte ! au même moment que nous entendrions la voix du supérieur, nous quitterions tout, comme entendant la voix de Jésus-Christ même; et si nous avions alors commencé à former une lettre, nous la laisserions aussitôt sans l'achever, et nous croirions commettre une grande faute de différer un moment à obéir. Quelle attention n'aurions-nous point à conformer notre volonté à la sienne ? Quelle déférence, quelle soumission d'esprit cela ne nous donneroit-il point ? Il n'y auroit nulle difficulté que cette considération ne nous applanît.

Ceci peut servir à résoudre un doute qui fait extrêmement à notre sujet. Pourquoi, dit-on, un religieux aura-t-il été plusieurs années dans la religion à obéir tous les jours, sans que cependant il ait acquis la vertu et l'habitude de l'obéissance ; le sentiment de tous les philosophes et de tous les théologiens étant que l'habitude des vertus s'acquiert par l'acte et par l'exercice fréquent des vertus ? A cela on répond : Que l'habitude des vertus s'acquiert par des actes conformes à la vertu qu'on veut acquérir ; et l'obéissance dont il s'agit maintenant est une vertu religieuse, ou, comme disent les théo-

(1) Obmutui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti. *Ps.* 38. 10.

logiens, c'est une des espèces de la vertu de religion, qui a Dieu et le culte de Dieu pour objet. Or le religieux dont nous parlons ne regarde pas purement Dieu dans le supérieur à qui il obéit, et ce n'est pas pour accomplir la volonté de Dieu qu'il obéit; mais c'est ou pour contenter le supérieur, ou pour se faire estimer, ou pour éviter la punition ou la réprimande que sa désobéissance lui attireroit, ou parce que le commandement qu'on lui fait s'accommode à son inclination, ou parce qu'on le traite civilement, ou enfin par quelque autre motif de même nature. C'est pourquoi les actes d'obéissance qu'il fait ne sont point des actes d'obéissance religieuse, puisqu'ils n'ont pas la forme essentielle qui peut les rendre tels; et par conséquent il n'a point acquis la vertu d'obéissance, et il ne l'acquerra même jamais s'il ne s'y prend pas d'une autre manière. Il pourra bien acquérir une certaine obéissance politique, telle qu'elle est dans les soldats à l'égard du général, dans un équipage de vaisseau à l'égard du pilote, et dans quelque société que ce soit à l'égard de celui qui en est le chef; mais ce ne sera jamais une véritable vertu de religion.

C'est par cette raison que saint Ignace disoit (1), qu'il ne faut obéir au supérieur, ni à cause de sa prudence, ni à cause de sa bonté, ni à cause de quelque autre bonne qualité qu'il ait; mais parce qu'il tient la

---

(1) *Au 5. liv. de sa vie, chap. 4.*

place de Dieu même, et qu'il nous en représente la personne. Que si vous détournez vos yeux de cette considération, et que vous les arrêtiez sur des raisons purement humaines, il est impossible, disoit-il, que cela ne détruise tout-à-fait l'obéissance religieuse; et alors il n'y aura plus dans l'obéissance aucun acte de religion, parce que dans le monde vous suivriez de la même sorte les avis d'un homme sage et expérimenté. Ce sera vivre avec les hommes, et obéir aux hommes; mais ce ne sera pas vivre avec Dieu, et obéir à l'esprit de Dieu. Plus vous voudrez vous attacher aux raisons humaines, et y conformer votre conduite, plus aussi il arrivera que vous vous éloignerez de l'esprit de Dieu et de la véritable obéissance, et que vous viendrez à vous abaisser sous le joug des hommes. Il dit encore expressément dans l'examen général (1), qu'il ne faut pas prendre garde si celui qui nous commande est ou le supérieur lui-même, ou quelqu'autre qui ait autorité sous lui, puisque ce n'est pas à eux, mais à Dieu que nous obéissons; et il veut que nous obéissions à ceux qui ont autorité du supérieur avec la même promptitude, la même déférence et la même résignation, que si c'étoit le supérieur lui-même qui nous commandât.

Saint François étoit véritablement parvenu à cette perfection d'obéissance, quand il disoit, qu'entre plusieurs grâces qu'il avoit

(1) *Cap. 4. Exam. c. 29.*

reçues

reçues de Dieu, il en avoit reçu une qui étoit d'être aussi prêt à obéir au moindre novice qui deviendroit son gardien, qu'à un religieux qui auroit beaucoup d'années de profession, et beaucoup d'expérience et de sagesse. Il comprenoit bien ce que c'étoit qu'obéir ; ainsi il ne considéroit dans le supérieur, que Dieu seul à qui il obéissoit. Il disoit encore, que moins un supérieur a de qualités qui puissent le faire respecter, plus en quelque sorte l'obéissance qu'on lui rend est parfaite et méritoire. Et c'est à peu près ce que nous disons ordinairement, qu'en obéissant bien aux moindres officiers de la maison, on témoigne une plus grande obéissance, qu'en obéissant au père ministre; et une plus grande en obéissant au père ministre, qu'en obéissant au recteur ; et enfin une plus grande en obéissant au recteur, qu'en obéissant ou au provincial ou au général. La raison de ceci est, que moins celui à qui on obéit est élevé en dignité, plus l'obéissance qu'on lui rend est pure : car il peut se faire que dans celle que vous rendez au supérieur général, la considération de sa charge, le respect de sa personne, ou enfin l'envie de lui plaire, y aient quelque part ; mais quand vous obéissez à un simple religieux, il semble qu'il n'y ait que la seule vue de Dieu qui vous porte à obéir. Notre saint instituteur ajoute (1) encore en confirmation de ce que nous venons de dire,

---

(1) *Ubi suprà.*

qu'un religieux qui n'a pas de soumission et d'obéissance pour les moindres officiers de la maison, n'en aura pas non plus pour les officiers principaux ; parce que la véritable obéissance ne regarde point la personne de celui à qui on obéit, mais Dieu seul, pour l'amour de qui on obéit également à toutes sortes de personnes. Or le religieux qui règle son obéissance sur la différence des personnes, manque à ce qu'il y a de plus essentiel dans l'obéissance : car s'il obéissoit purement pour Dieu, il obéiroit aussi-bien aux moindres officiers qu'aux autres, puisqu'ils tiennent aussi-bien que les autres la place de Dieu dans les choses qu'ils commandent. C'est pourquoi, puisqu'il ne leur obéit pas, c'est une marque que l'obéissance qu'il rend aux officiers principaux n'a pas Dieu pour objet ; mais qu'elle est fondée sur des considérations humaines, et que par conséquent elle n'est point parfaite, et telle que doit être celle d'un véritable religieux.

CHAPITRE XIII.

Des autres avantages qu'il y a d'obéir au supérieur comme on obéiroit à Jésus-Christ.

Il y a encore d'autres avantages très-considérables à regarder le supérieur comme Jésus-Christ lui-même, et à lui obéir comme si c'étoit Jésus-Christ qui commandât ; et le

premier est que cette pensée nous donnera des forces, et nous fera espérer de réussir dans ce qu'on nous aura commandé. Car il y a cette différence entre ce que Dieu commande et ce que commandent les hommes, que les hommes commandent souvent des choses que nous ne saurions faire, et ne nous donnent pas des forces pour exécuter ce qu'ils commandent; au lieu que Dieu ne nous commande jamais que ce qui est en notre pouvoir, et nous donne toujours des forces pour accomplir ses commandemens. Or, dans la religion nous avons particulièrement besoin d'être encouragés par la confiance en Dieu, parce que nous sommes appelés à des choses très-difficiles: ainsi rien ne peut nous être plus avantageux que de considérer que c'est Dieu qui nous le commande; et que puisque c'est lui qui nous a mis dans les emplois où nous sommes, il nous donnera aussi les forces nécessaires pour nous en bien acquitter. Un des plus grands sujets de consolation que puissent avoir ceux que l'on envoie dans les missions éloignées et dans d'autres emplois de cette nature, où il y a une infinité de dangers à essuyer sur terre et sur mer, et où l'on a extrêmement à souffrir pour l'esprit et pour le corps, c'est de songer que c'est à Dieu qu'ils obéissent; et de lui dire avec le Prophète: *Je suis à vous, ô mon Dieu; c'est à vous à me sauver* (1). Aussi saint Chry-

(1) Tuus sum ego, salvum me fac. *Ps.* 18. 94.

sostome (1), sur ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples : *C'est moi qui vous envoie* (2), dit que le Fils de Dieu leur marquoit par-là que quoiqu'ils fussent foibles, que leurs ennemis fussent puissans, et que les dangers fussent extrêmes, ils ne devoient pas pourtant perdre courage, puisqu'ils alloient par son ordre. *C'est moi*, leur dit-il, *qui vous envoie ;* et c'est comme s'il leur disoit : Ne craignez rien, puisque c'est moi qui vous envoie : je saurai bien vous délivrer de toutes sortes de dangers, et vous faire triompher de tous vos ennemis. Voilà quelle fut la consolation des disciples dans tous leurs travaux, et quelle doit être aussi la nôtre dans tous les emplois et dans tous les ministères où l'obéissance nous engage. C'est Dieu qui m'y envoie, c'est Dieu qui me le commande ; il me donnera des forces pour accomplir sa volonté. Dieu ordonne au prophète Habacuc de prendre le dîner qu'il avoit préparé pour ses moissonneurs, et de le porter à Daniel qui étoit à Babylone dans la fosse aux lions. Le prophète répond : *Seigneur, je n'ai jamais été à Babylone, et je ne sais où est cette fosse : et aussitôt, l'ange le prend par un cheveu, et le porte jusque sur le bord de la fosse* (3). Cela nous fait voir avec quelle promptitude et quelle

---

(1) *Chrys. hom.* 4.
(2) Ecce ego mitto vos. *Luc.* 10. 3.
(3) Domine, Babylonem non vidi, et lacum nescio ; et apprehendit eum angelus Domini in vertice ejus, et portavit eum capillo capitis sui, posuitque eum in Babylonem suprà lacum. *Daniel. ult. v.* 34 *et* 35.

facilité Dieu nous aide à l'accomplissement des choses qu'il nous commande.

Il y a encore un autre avantage à obéir au supérieur comme si c'étoit Jésus-Christ; c'est que c'est un continuel exercice de soumission et de résignation à la volonté de Dieu, et un moyen admirable de s'entretenir incessamment dans l'amour de Dieu, et dans une oraison perpétuelle. Car c'est une sorte d'oraison très-utile et une très-excellente manière de marcher toujours en la présence de Dieu, que de produire continuellement des actes de conformité à la volonté divine, et d'établir tout son contentement et toute sa joie à l'accomplir.

Outre cela, celui qui en use de cette sorte, ne se soucie jamais quelle chose on lui commande, parce que dans tout ce qu'on lui commande, il ne songe uniquement qu'à faire la volonté de Dieu. C'est là ce qui l'occupe tout entier; c'est de cette viande céleste qu'il se nourrit; c'est ce qui fait tout son plaisir et toute sa joie.

De quelle paix outre cela, et de quelle tranquillité ne jouit point celui qui regarde Dieu dans la personne du supérieur, qui est persuadé qu'il s'est remis entre les mains de Dieu, et que c'est Dieu qui prend soin de sa conduite? Il peut dire avec le Prophète: *Je dormirai et je me reposerai en paix dans cette confiance* (1). *C'est le Seigneur qui me conduit, rien ne sauroit me man-*

(1) In pace in idipsum dormiam et requiescam. *Ps.* 4. 9.

quer (1). Je suis en bonnes mains; je suis assuré qu'il n'arrivera rien de moi que ce que Dieu voudra, et qu'il ne voudra que ce qui me sera le plus utile.

Que nous trouverions de biens et de trésors spirituels dans cette manière d'obéir, si nous nous accoutumions à envisager le supérieur comme Dieu même, et à faire état que c'est avec Dieu et non pas avec les hommes que nous vivons! Mais ce n'est pas une chose où l'on parvienne par une simple spéculation. Un ancien religieux disoit qu'il avoit été plus de vingt ans sans pouvoir bien comprendre ce que c'étoit qu'obéir au supérieur comme à Jésus-Christ, et comme si on servoit Dieu et non pas les hommes; et vous croirez peut-être l'avoir parfaitement bien compris pour en avoir entendu parler? Cela ne suffit pas; il faut le savoir mettre en pratique de la manière que nous avons dit, si nous voulons acquérir la perfection de l'obéissance, et jouir de tous les biens qui y sont attachés.

(1) Dominus regit me, et nihil mihi decrit. *Ps.* 22. 1.



CHAPITRE XIV.

Que tout ce qui va contre l'obéissance et le respect qu'on doit au supérieur, Dieu le regarde comme une injure faite à sa personne.

COMME lorsque nous obéissons au supérieur, nous obéissons à Dieu qu'il représente, et dont il tient la place; aussi lorsque nous blessons le respect et l'obéissance que nous devons au supérieur, nous blessons également le respect et l'obéissance que nous devons à Dieu même. La raison est égale pour l'un et pour l'autre; et c'est pour cela que le Sauveur du monde ayant dit: *Celui qui vous écoute, m'écoute*, ajoute aussitôt: *Et celui qui vous méprise, me méprise* (1). Saint Paul nous marque encore la même chose dans son épître aux Romains: car après avoir dit qu'il faut être soumis aux puissances supérieures, *parce que toute puissance vient de Dieu*, il tire aussitôt cette conséquence: *C'est pourquoi quiconque résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu* (2). Enfin l'Ecriture-Sainte est pleine de passages et d'autorités qui confirment

(1) Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit. *Luc.* 10. 16.

(2) Non est enim potestas nisi à Deo. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. *Rom.* 13. 1. 2.

ce que nous disons. Lorsque les enfans d'Israël furent arrivés dans le désert de Sin, la crainte d'y mourir de faim leur fit regretter d'être sortis d'Egypte, et les fit murmurer contre Moïse et Aaron, qui les en avoient tirés par ordre de Dieu : *Et alors*, dit l'Ecriture, *Moïse et Aaron dirent à tous les enfans d'Israël : Nous avons entendu votre murmure contre le Seigneur : car nous, qui sommes-nous, pour que vous murmuriez contre nous ? Sachez que votre murmure n'est pas contre nous, mais contre le Seigneur* (1). Quand les mêmes enfans d'Israël rejetèrent Samuël, et qu'ils voulurent avoir un roi comme les autres nations : *Ce n'est pas vous*, dit le Seigneur à Samuël, *qu'ils ont rejeté, mais c'est moi, afin que je ne règne pas sur eux* (2). C'est encore dans ce sens qu'on interprète ces paroles rapportées par Isaïe : *Croyez-vous que ce soit peu de chose de fâcher les hommes, puisque vous fâchez même mon Dieu* (3) *?* Croyez-vous que ce ne soit rien de vous opposer aux hommes que Dieu vous a donnés pour vous conduire? Sachez que c'est un grand crime, puisque c'est vous opposer aussi à Dieu, et que c'est à lui-même que vous faites l'injure.

---

(1) Dixerunt Moyses et Aaron ad omnes filios Israël.... Audivi murmur vestrum contra Dominum. Nos verò quid sumus, quia mussitastis contra nos ! Nec contra nos est murmur vestrum, sed contra Dominum. *Exod.* 16. 7. *et seq.*

(2) Non te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos. 1. *Reg.* 8. 7.

(3) Numquid parum vobis est, molestos esse hominibus, quia molesti estis et Deo meo? *Isai.* 7. 13.

En effet les châtimens extraordinaires dont il a souvent puni les offenses et les murmures contre les supérieurs, marquent bien qu'il prend un extrême intérêt à tout ce qui les regarde, et qu'il en fait sa propre cause. De quelle horrible punition ne fut point suivi (1) le murmure de Coré, de Dathan et d'Abiron, contre Moïse et Aaron, à qui ils reprochoient de prendre trop d'autorité dans le gouvernement du peuple ? La terre s'ouvrit sous leurs pieds, et les engloutit vivans avec toute leur maison et toutes leurs richesses, et le feu du ciel dévora deux cent cinquante hommes qui avoient suivi leur parti. Saint Thomas remarque sur ce sujet (2), que Dieu châtia plus rigoureusement ceux qui avoient murmuré contre leurs chefs, que ceux qui l'avoient offensé lui-même directement, en adorant le veau d'or. Car il se contenta (3) de faire passer une partie de ceux-ci au fil de l'épée : quant aux autres, il fait que le feu du ciel tombe pour les dévorer, et que la terre s'ouvre pour les engloutir tout vivans ; et cela, dit le même Saint, afin de nous faire voir combien Dieu est sensible aux injures qui s'adressent à ceux qui tiennent sa place.

Ceci peut nous faire connoître en passant, pourquoi l'Ecriture-Sainte compare le péché de désobéissance au péché d'idolâtrie, dans ces paroles de Samuël à Saül : *La résistance*

(1) *Num.* 16. 31.
(2) *S. Thom.* 2. 2. *q.* 93. *art.* 2.
(3) *Exod.* 32. 27.

aux ordres de Dieu est comme un péché de magie ; et c'est comme un crime d'idolâtrie, que de ne vouloir pas s'y soumettre (1). Saint Grégoire et saint Bernard (2) remarquent à ce sujet qu'il faut que la désobéissance soit un bien grand péché, puisque le Saint Esprit la compare à l'idolâtrie et au commerce que les magiciens ont avec les démons : et la raison qu'ils donnent de cette comparaison est, que comme le crime d'idolâtrie et de magie prive Dieu du culte qui lui est dû ; aussi la désobéissance et le mépris envers les supérieurs, le privent de l'honneur et du respect qui est dû à sa personne qu'ils représentent. De plus, comme l'idolâtrie fait qu'on adore une idole de bois ou de pierre, au lieu du vrai Dieu que l'on devroit adorer ; aussi l'esprit de désobéissance fait qu'au lieu de se conduire par la véritable règle, qui est Dieu, on se conduit par une fausse règle qui est celle de son propre jugement et des maximes du monde.

Pour revenir maintenant à notre sujet, les enfans d'Israël (3) ayant murmuré une autre fois contre Moïse et Aaron, Dieu envoya aussitôt des serpens qui en tuèrent un grand nombre. Il s'en fallut peu une autre fois (4) qu'il n'exterminât tout d'un coup le

(1) Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare : et quasi scelus idolatriæ, nolle acquiescere. 1. *Reg.* 15. 23.

(2) *Greg. lib. Moral.* 35. *c.* 10. *Bern. de ord. vit. et mor. instit.*

(3) *Num.* 21. 6.

(4) *Num.* 14. 12.

peuple, pour avoir encore murmuré contre Moïse et Aaron, au retour de ceux qui avoient été envoyés à la terre de promission. Il lui pardonna, à la prière de Moïse; mais il ne pardonna point à ceux qui avoient été cause du murmure. *Ils furent frappés de mort en présence du Seigneur* (1), dit l'Ecriture; et c'est là-dessus que saint Paul écrivant aux Corinthiens, leur dit: *Gardez-vous de murmurer comme murmurèrent quelques-uns d'eux qui furent frappés par l'exterminateur* (2). Marie, sœur de Moïse, ne fut-elle pas aussi punie de son murmure contre son frère? Dieu la frappa tout d'un coup d'une lèpre horrible, et ne voulut point la guérir, et lui pardonner, quelque prière que lui en fît Moïse, qu'elle n'eût été sept jours hors du camp, séparée de tout le reste du peuple. Celui qui avoit pu retenir le bras de Dieu, déjà levé pour exterminer un peuple idolâtre, ne put obtenir le pardon du murmure de sa sœur, qu'après une satisfaction proportionnée à sa faute. C'est de cette séparation de Marie d'avec le reste du peuple, que saint Basile (3) a pris l'exemple du châtiment qu'il ordonne contre ceux qui murmurent contre leurs supérieurs et contre leurs frères. Il veut qu'on les sépare de toute la communauté; et que non-seulement

---

(1) Mortui sunt atque percussi in conspectu Domini. *Num.* 14. 37.

(2) Neque murmuraveris, sicut quidam eorum murmuraverunt, et perierunt ab exterminatore. 1. *Cor.* 10. 10.

(3) *Basil. in quæst. brevior. q.* 26. 27 *et* 39.

on les sépare, mais qu'on en sépare aussi tout ce qui leur appartient, et que leur travail ne soit point mêlé avec celui des autres religieux. De même que dans un temps de contagion, non-seulement on sépare de la société des hommes celui qui est frappé de peste, mais qu'on jette aussi ses hardes et tout ce qui lui a servi, de peur que le mal ne se communique; de même il veut que les murmurateurs soient séparés du reste de la communauté, que personne ne les fréquente non plus que des excommuniés, et qu'on n'ait aucune société avec eux ni dans le boire, ni dans le manger, ni dans les heures du repos, ni dans celles du travail, ni même dans la prière; afin que la confusion qu'ils auront d'une séparation si honteuse, puisse servir à les corriger.

Le pape Nicolas I (1) écrivant à l'empereur Michel sur ce qu'il déchiroit la réputation des évêques, rapporte à ce sujet ce que fit David, lorsque fuyant la persécution de Saül, il le trouva seul dans une caverne, où il n'eût tenu qu'à lui de s'en défaire. Saül avoit voulu plusieurs fois tuer David: il le faisoit chercher alors pour cet effet; cependant David l'ayant rencontré dans un lieu où il pouvoit le tuer aisément, n'en voulut rien faire, croyant que c'étoit blesser la majesté infinie de Dieu, que de mettre les mains sur l'oint du Seigneur, quoiqu'il

---

(1) *Nicol. I. circà ann.* 864. *leg. Baron. tom.* 3. *Concil. ep.* 1.

fût son ennemi mortel, et que Dieu même l'eût déjà réprouvé. Il se contenta seulement de lui couper par derrière un morceau du bas de sa robe sans qu'il s'en aperçût ; encore l'Ecriture marque-t-elle qu'il s'en repentit ensuite, et qu'*il frappa sa poitrine, parce qu'il avoit coupé le bord de la robe de Saül* (1). Voilà, continue ce saint pontife, comment un chrétien qui envisage Dieu dans la personne des évêques, doit en user. Il ne faut pas même qu'il touche au bord de leur robe; et si quelquefois, ou par foiblesse, ou par négligence, ou par passion, il lui arrive d'en couper quelque morceau, c'est-à-dire, s'il lui arrive de dire quelque mal d'eux, il faut qu'il rentre aussitôt en lui-même comme David, et qu'il se repente d'avoir déchiré leur réputation. Il ne faut pas, ajoute-t-il ensuite, employer le glaive de la langue à mettre en pièces les actions des supérieurs, quelque condamnables qu'elles paroissent : car ils tiennent la place de Dieu, et Dieu lui-même les appelle des dieux, et défend expressément *de parler mal des dieux* (2). Il y a encore à considérer qu'en médisant des supérieurs, non-seulement on offense Dieu, et on fait injure aux supérieurs, mais que de plus on cause un grand préjudice aux inférieurs; parce que cette médisance diminue dans leur esprit la bonne opinion qu'ils avoient de leur su-

---

(1) Percussit cor suum David, quòd abscidisset oram chlamydis Saül. 1. *Reg.* 24. 6.

(2) Diis non detrahes. *Exod.* 22. 28.

périeur, et leur donne quelquefois de l'éloignement et de l'aversion pour lui: De sorte que par là on détruit en eux toute la vigueur de l'obéissance, et on est cause d'ordinaire qu'ils ne font pas leur profit de ce qui leur vient de la part du supérieur ; ce qui est proprement fermer la porte au progrès spirituel qu'ils auroient dû faire par son moyen. C'est pourquoi il faut par toutes sortes de raisons prendre extrêmement garde, comme dit l'Apôtre, *que nulle racine d'amertume ne vienne à pousser parmi nous, et ne souille l'âme de plusieurs* (1). Au reste on ne sauroit en cela avoir trop d'attention sur les moindres choses : car quelque légères que les choses puissent être d'elles-mêmes, ce n'est jamais une chose peu importante que de détruire dans l'esprit de votre frère l'estime, la confiance et le respect qu'il avoit pour son supérieur. Cependant c'est ce que font d'ordinaire ces sortes de médisances et de murmures ; et par conséquent ce qu'il y faut considérer, ce n'est pas seulement la qualité dont elles sont, mais les effets qu'elles peuvent produire.

(1) Ne qua radix amaritudinis sursùm germinans impediat, et per illam inquinentur multi. *Hebr.* 12. 15.



CHAPITRE XV.

Que l'obéissance n'empêche pas qu'on ne puisse représenter les choses au supérieur, et comment il faut s'y prendre.

Non-seulement il n'y a point de mal de représenter au supérieur les choses qui nous regardent ; au contraire il est du devoir de le faire, et ce seroit mal fait d'y manquer, puisque nous avons une règle qui nous le commande expressément. Comme il n'est pas bien, dit la règle (1), d'avoir trop d'inquiétude pour les choses qui regardent le corps : aussi est-il juste d'avoir un soin raisonnable de la conservation de sa santé et de ses forces, dans la vue du service de Dieu ; et c'est à quoi tous les religieux sont obligés. Ainsi lorsque dans ce qui regarde le vivre et l'habillement, le logement, les occupations, les emplois, et ainsi du reste, ils reconnoîtront qu'une chose est préjudiciable à leur santé, ou qu'une autre y est nécessaire, ils doivent en donner avis au supérieur ou à celui qui aura ordre de lui. C'est avec beaucoup de sagesse que saint Ignace a établi cette règle : car quoiqu'il soit vrai que le principal soin, et en quelque

(1) 3. *p. Constit. c.* 2. § 1. *et reg.* 46. *summ.*

sorte tout le soin de ce qui est nécessaire à la vie et à la santé appartienne aux supérieurs; cependant, comme ce ne sont pas des anges, et qu'ils ne peuvent pas savoir si vous n'avez point besoin en votre particulier de quelque chose de plus que le reste de la communauté, ni avoir toujours tous vos besoins présens à l'esprit, il est bon que vous les aidiez en cela, en leur représentant les choses, afin qu'ils puissent y mettre ordre. L'importance est de les représenter comme il faut, parce qu'il est à craindre qu'il ne s'y mêle de l'amour-propre, et qu'on ne s'en rapporte trop à son propre jugement. C'est pourquoi saint Ignace veut que pour se précautionner là-dessus contre soi-même, on observe deux choses, dont la première est qu'on se mette en prières avant que de faire aucune proposition, et qu'ensuite si on trouve qu'il soit à propos d'en faire quelqu'une, on s'adresse à celui qui a charge d'y pourvoir. Il ne veut pas dire au reste que vous vous mettiez un moment en prières, et qu'aussitôt vous alliez proposer tout ce qui vous viendra dans l'esprit; mais l'oraison qu'il veut que vous fassiez, c'est que vous vous recueilliez devant Dieu, pour examiner en sa présence s'il est de sa plus grande gloire que vous proposiez ce que vous avez alors en pensée, ou si en cela vous ne vous cherchez point peut-être vous-même. Car si vous sentez que ce soit quelque motif d'amour-propre qui vous fasse agir, il faut bien vous garder de rien pro-

poser; mais si vous jugez que vous n'en ayez point d'autre que celui de la plus grande gloire de Dieu, vous pouvez alors proposer en sûreté ce que vous croyez qui peut le plus y contribuer.

La seconde chose que notre saint instituteur veut qu'on observe, c'est qu'après qu'on aura représenté au supérieur ce qu'on aura voulu, ou de bouche, ou par écrit, afin qu'il s'en souvienne mieux, on s'en repose ensuite entièrement sur lui; et que soit qu'il accorde ce qu'on lui demande, soit qu'il le refuse, on s'en tienne à ce qu'il aura ordonné, sans rien répliquer et sans faire aucune nouvelle instance, ni par soi, ni par autrui, tout le monde devant être persuadé que tout ce que le supérieur ordonnera étant informé, sera toujours ce qui conviendra davantage au service de Dieu et à l'avancement spirituel d'un chacun. Il faut donc être dans une telle disposition d'esprit, soit avant que de proposer, soit après avoir proposé, que l'on soit toujours également prêt, non-seulement à obéir à tout ce que le supérieur voudra ordonner, mais aussi à s'en faire un sujet de joie, et à le recevoir comme ce qu'il pourroit y avoir de mieux. Voilà ce qu'il y a de principal en cette matière, d'avoir toujours une égale indifférence d'esprit pour ce que vous représentez au supérieur, que soit qu'il vous accorde votre demande, soit qu'il vous refuse, vous en soyez toujours également satisfait; et il est aisé de connoître à cela si on cherche véritablement

la gloire de Dieu, ou si on se cherche soi-même. Car si vous ne cherchez que l'accomplissement de la volonté de Dieu et sa plus grande gloire, quelque chose que le supérieur puisse ordonner, vous en aurez toujours une joie égale, puisque vous ne pourrez pas douter que ce qu'il ordonne ne soit l'explication de la volonté de Dieu. Mais si vous êtes fâché lorsqu'on vous refuse ce que vous avez demandé; si vous en avez du dépit, et que vous en murmuriez en vous-même, c'est une marque que vous ne la demandiez pas avec indifférence, et que vous ne cherchiez pas Dieu avec pureté, mais que c'étoit vous-même et vos propres intérêts que vous cherchiez, puisque vous avez du chagrin de n'avoir pas obtenu ce que vous souhaitiez. Ainsi le fruit qu'il faut essayer de tirer de l'oraison qu'on doit faire avant que de rien proposer, c'est de se mettre dans une entière indifférence pour tout ce qu'il plaira au supérieur de répondre; et c'est là sans doute la meilleure disposition où l'on puisse être quand on a quelque chose à proposer, parce que de cette sorte on aura autant de joie d'être refusé, que de ne l'être pas. Il seroit même bon, que lorsque le supérieur accorde ce qu'on lui demande, on vînt à faire réflexion si on auroit été aussi aise d'être refusé; car si on trouve qu'on en auroit été aussi charmé, ce sera une bonne marque; et on pourra alors s'assurer qu'en faisant ce qu'on a demandé à faire, ce n'est point sa propre volonté, mais celle de Dieu que l'on fait.

Cela supposé, je dis maintenant que non-seulement il n'y a rien de contraire à la perfection de l'obéissance, de représenter les choses de cette sorte, puisqu'on demeure toujours dans l'indifférence et dans la résignation; mais que même c'est agir d'une manière plus parfaite et plus mortifiée. Et pour ce qui est de ne rien représenter, quand il y en a quelque sujet, outre que c'est une désobéissance expresse contre la règle que nous avons rapportée, c'est encore une immortification d'esprit manifeste. On sait, par exemple, que telle ou telle chose fait mal, ou qu'on a besoin de telle ou telle autre chose : là-dessus on demeure muet, songeant seulement: Si le supérieur y pourvoit de lui-même, à la bonne heure, et à la bonne heure aussi s'il n'y pourvoit pas; et on ira s'imaginer que c'est alors l'esprit de mortification, et le désir de souffrir pour Dieu qui fait agir. Ce n'est nullement l'esprit de mortification, et le désir des souffrances; c'est plutôt l'esprit d'immortification, et la crainte de souffrir; c'est que l'état où l'on est, fait encore moins de peine qu'on n'en auroit à aller représenter ses besoins au supérieur; enfin c'est qu'on craint de passer dans son esprit pour un homme qui a trop de soin de lui-même, et qui a trop d'attention à ses propres commodités. Cela vient encore quelquefois de ce qu'on n'a pas assez d'indifférence pour les choses qu'on propose: on en aura proposé peut-être quelqu'une sur laquelle on aura été renvoyé avec une

négative un peu sèche; dès-lors on aura fait résolution de ne jamais rien proposer qu'à l'extrémité, et quand on ne pourra plus s'en empêcher. Mais d'où vient cette résolution? de ce que vous n'avez pas assez d'indifférence pour ce que vous proposez, et de ce que vous n'avez pas le courage de soutenir un refus : voilà ce qui fait que vous aimez mieux prendre sur vous-même et souffrir, que de parler sur ce qui vous touche. Considérez un peu cependant, quelle est en cela l'illusion du démon, et la force de l'attachement que l'on a à sa propre volonté, d'aimer mieux souffrir, parce qu'on le veut, que de s'adresser au supérieur, parce qu'on craint d'être refusé. A regarder même les choses du côté de l'amour-propre et de son propre intérêt, il y auroit de l'aveuglement à s'aheurter de la sorte. Car je mets les choses au pis : je veux que le supérieur vous refuse; mais en ce cas-là, ne vaudroit-il pas toujours mieux que ce que vous souffrez maintenant par attachement à vos propres sentimens, vous le souffrissiez alors par obéissance et par soumission à la volonté de Dieu? Vous auriez outre cela le mérite d'avoir satisfait à la règle qui vous ordonne de proposer vos besoins; et quand une fois vous les auriez exposés, vous n'auriez plus à craindre les suites qui pourroient en arriver. Elles ne seroient plus sur votre compte comme auparavant; elles seroient sur le compte du supérieur, et sur le compte de Dieu même, qui vous conduit par le moyen

du supérieur. C'est pour obvier à ces sortes d'inconvéniens, et pour nous ôter la répugnance et la mauvaise honte que nous pourrions avoir à représenter nos besoins, que saint Ignace a établi cette règle. Car que doit craindre celui qui fait ce que sa règle lui prescrit, et de quoi peut-il avoir honte? Le supérieur peut-il trouver mauvais qu'on obéisse à la règle? et la coutume qui est si universelle parmi nous, de s'adresser à lui dans les moindres choses, ne rend-elle pas cette pratique aisée? N'allez donc pas vous la rendre difficile par votre immortification.

Toute la difficulté consiste à proposer les choses avec une extrême indifférence et une extrême résignation; et comme cela est de conséquence, nous nous étendrons un peu davantage là-dessus. Quand on a quelque chose à proposer, il ne faut pas y aller avec cette prévention, que ce qu'on veut proposer est ce qu'il y a de plus convenable: car cela seroit cause que si on venoit à être refusé, on n'auroit pas l'esprit en repos; mais il faut y aller dans le doute, et en attendant avec indifférence la résolution du supérieur; et de cette sorte, quelle qu'elle puisse être, on aura toujours l'esprit tranquille. Lorsqu'un disciple propose un doute à son maître sur quelque point de doctrine, il le propose en doutant et avec déférence aux sentimens de son maître; ainsi il s'en tient à sa réponse, et il la reçoit comme la décision de son doute. C'est ainsi que nous devons proposer au supérieur les choses qui

nous regardent, doutant toujours de ce qui peut être le plus convenable, et ne nous déterminant point de côté ni d'autre, jusqu'à ce qu'il se soit expliqué; car alors il faut croire que ce qu'il ordonne est ce qu'il y a de mieux, et il faut s'y attacher exactement dans cette pensée, et le recevoir avec joie. De sorte que dans l'oraison qu'on doit faire avant que de rien proposer, ce qu'on a à examiner ce n'est pas si ce qu'on a alors dans l'esprit est ce qui convient le plus à la gloire de Dieu; mais seulement s'il est à propos d'en parler au supérieur, et si en cela on ne se cherche point soi-même au lieu de chercher Dieu; car du reste, s'il est expédient ou non, que la chose se fasse, c'est sur quoi on doit demeurer toujours en suspens, jusqu'à ce que le supérieur ait décidé.

On ne sauroit trop prendre garde à ceci, parce que c'est de-là que dépend de bien proposer les choses, et de recevoir avec une égale tranquillité tout ce que le supérieur pourra y répondre. Or, comme il est si ordinaire parmi nous de s'adresser au supérieur en toutes sortes d'occasions, il importe extrêmement de le bien faire; et ce seroit un grand mal pour la discipline religieuse, si nous nous y prenions si mal, qu'ils ne pussent plus rien nous refuser sans que nous en eussions du chagrin, sans que nous crussions qu'ils ne nous aiment pas, et sans que nous les fissions passer dans notre esprit, ou peut-être même dans l'esprit des autres,

pour des gens durs, austères et intraitables. Nous devrions songer que si lorsque nous étions sous la puissance de nos pères selon la chair, nous souffrions bien qu'ils nous refusassent plusieurs choses, sans que pour cela nous les crussions trop sévères, et que nous manquassions à l'amour et au respect que nous leur devions; il est encore plus raisonnable d'en user de même à l'égard de nos pères spirituels, maintenant que nous avons fait profession de renoncer à notre propre volonté, et de nous vaincre nous-mêmes. L'usage étoit autrefois, que les supérieurs, pour exercer leurs religieux à la mortification, et pour les accoutumer à supporter doucement les refus, leur refusoient des choses qu'ils eussent pu leur accorder sans aucun inconvénient; et les religieux de leur côté avoient tant d'ardeur pour leur avancement spirituel, qu'ils recevoient avec joie les occasions de mortifier leur volonté. Que seroit-ce, si non-seulement ces sortes de choses, mais celles même qui nous seroient préjudiciables, ne pouvoient plus nous être refusées, sans que nous en eussions du chagrin, et que nous en vinssions aux plaintes? et que seroit-ce encore si cela étoit cause que quelquefois les supérieurs nous accordassent des choses contre leur gré, pour éviter un plus grand mal? Un véritable religieux ne sauroit trop craindre un désordre de cette nature, comme nous l'avons déjà dit ailleurs.

Afin que cette manière de proposer soit

encore plus parfaite, il faut, non-seulement avoir intérieurement la résignation et l'indifférence entière que nous venons de dire; mais il faut la témoigner aussi au dehors, en sorte que les paroles s'accordent avec les sentimens, et que l'extérieur serve à faire connoître l'intérieur. C'est une très-bonne manière de proposer, que celle qui marque au dehors l'indifférence et la résignation intérieure. Plus elle la fera voir, plus elle sera excellente; et si on pouvoit proposer les choses de telle sorte, que sans donner occasion au supérieur de connoître à quoi on pencheroit, on lui donnât seulement lieu de juger facilement ce qu'il seroit plus expédient d'ordonner, ce seroit là sans doute la meilleure manière de représenter ce que l'on auroit à dire. Ce que nous disons ici, pourra se comprendre encore plus clairement par une des règles provinciales. Cette règle porte (1) que quand le provincial veut avoir l'avis des Pères de la province sur quelque chose qu'il propose, il doit en faire la proposition de telle sorte qu'il ne paroisse pencher d'aucun côté, de peur que la connoissance qu'ils auroient de son sentiment, ne les empêchât de dire librement le leur, ou ne leur donnât occasion de pencher du même côté que lui. Or, c'est ainsi qu'il faut proposer les choses au supérieur: il faut se servir de paroles simples, qui ne lui donnent aucun lieu de discerner à quoi vous

(1) *Reg.* 15. *Provincialis.*

penchez,

penchez, de crainte que la connoissance de votre foiblesse ne le porte à y condescendre; de paroles qui lui fassent connoître suffisamment l'état de la chose, et qui du reste le laissent dans une entière liberté d'ordonner ce qu'il jugera le plus à propos, sans aucun égard à votre inclination particulière.

Nous avons dans l'Ecriture-Sainte deux exemples admirables de la conduite qu'il faut tenir en cette occasion. Le premier est celui de la sainte Vierge, lorsqu'étant aux noces de Cana, où elle avoit été invitée avec son fils, elle lui représenta que le vin avoit manqué: *Ils n'ont point de vin* (1), lui dit-elle. Elle ne lui dit pas: Suppléez, Seigneur, à ce défaut, puisque vous le pouvez, et empêchez que les nouveaux mariés ne reçoivent un affront; mais elle lui représente simplement leur besoin. Le second exemple est celui de Marie et de Marthe, lorsque Lazare leur frère étant tombé malade, elles en envoyèrent donner avis au Sauveur du monde. Le texte sacré porte qu'elles lui envoyèrent dire: *Seigneur, celui que vous aimez est malade* (2). Et remarquez, dit à ce sujet saint Augustin, qu'elles ne lui mandent pas: Venez; car à celui qui aime il ne faut que lui faire savoir l'état des choses. Elles n'osent pas dire: Venez, et guérissez-le; elles n'osent pas dire comme le centurion: Commandez du lieu où vous êtes, et

(1) Vinum non habent. *Joan.* 2. 3.
(2) Domine, ecce quem amas infirmatur. *Joan.* 11. 3.

il sera fait ; mais elles lui mandent simplement : *Seigneur, celui que vous aimez est malade.* C'est qu'en effet, ô mon Dieu, il suffit que vous connoissiez nos besoins ; car vous n'abandonnez jamais ceux que vous aimez (1). Voilà de quelle manière nous devons proposer les choses à nos supérieurs, en nous servant de paroles simples, qui fassent connoître notre besoin, sans laisser rien voir du désir que nous avons ; et de cette sorte nous pourrons être assurés que nous ne nous serons point cherchés nous-mêmes dans ce que nous aurons proposé, et que la résolution que le supérieur aura prise, n'aura point été l'effet de sa condescendance pour nous.

Cette manière de proposer est expressément marquée par saint Ignace dans nos constitutions (2), lorsqu'il parle de ceux qui sentent que l'air d'un pays leur est contraire. Celui, dit-il, qui se trouve en cet état, ne doit point demander à changer d'air, ni en témoigner aucune envie : il faut simplement qu'il représente son indisposition au supérieur, et l'impossibilité où il est de satisfaire aux exercices de la religion ; mais après cela il doit laisser au supérieur le soin d'y pourvoir. Ce sera au supérieur ensuite à ju-

(1) Non dixerunt : Veni ; amanti enim tantummodo nuntiandum fuit. Non ausæ sunt dicere : Veni, et sana ; non ausæ sunt dicere : Ibi jube, et hic fiet, ut centurio ; sed tantùm : Domine, ecce quem amas, infirmatur. Sufficit, ut noveris ; non enim amas, et deseris. *Aug. hom.* 1. *sup. Evang. Joan.* 11. 3.

(2) 2. *p. Const.* 2. *litt. G.*

ger s'il est à propos de l'envoyer en quelque autre endroit, où reprenant sa santé il puisse rendre plus de service à la religion ; ou bien s'il ne sera pas plus avantageux pour son propre avancement et pour la gloire de Dieu, de le laisser où il est, quelque peu de service qu'il y rende, et même quelque inutile qu'il puisse y être. Que si lorsqu'il s'agit d'une chose aussi importante que la santé, saint Ignace ne veut pas que nous demandions seulement à changer d'air, ni que même nous en témoignions aucune envie ; que sera-ce à l'égard d'une infinité de choses moins considérables ? Or, parce qu'en proposant les choses, on ne peut pas toujours cacher si bien son sentiment, que le supérieur ne pénètre à quoi l'on penche, c'est une coutume louable que celle de quelques-uns, qui après les avoir représentées avec toute la netteté possible, lui demandent instamment de n'avoir aucun égard à leur inclination, et de n'envisager que le plus grand service de Dieu. Ils lui font connoître, autant qu'ils peuvent, que ce sera exercer un acte de charité envers eux, et leur donner une consolation très-sensible, parce qu'alors ils seront entièrement assurés de faire la volonté de Dieu ; au lieu que si on avoit de la condescendance pour eux, ce leur seroit un sujet d'affliction, parce qu'ils s'imagineroient qu'ils feroient leur volonté propre, et non pas celle de Dieu et de l'obéissance.

CHAPITRE XVI.

De la trop grande inquiétude pour les choses qui regardent le corps, et combien il est nécessaire d'éviter en cela toute sorte de singularités.

La même règle (1) qui nous dit qu'il est juste d'avoir un soin raisonnable de la conservation de sa santé et de ses forces, dans la vue du service de Dieu, nous dit aussi que la trop grande inquiétude pour les choses qui regardent le corps est condamnable; et puisque nous avons déjà parlé de l'un, nous parlerons maintenant de l'autre. Il est difficile en toutes choses de garder un juste tempérament; mais en ce qui regarde le soin du corps, la difficulté est encore plus grande, parce que l'amour-propre, qui est son agent général, devient bientôt médecin. Il dit qu'une chose est contraire à la poitrine et une autre à l'estomac; qu'une autre fait mal à la tête, et qu'une autre ne vaut rien pour les yeux; et de cette sorte la sensualité et la délicatesse s'introduisent insensiblement sous prétexte de nécessité.

Saint Bernard déclame fortement contre ceux qui ont trop de soin de leur santé, et qui sous prétexte de la conserver, établis-

(1) 8. *p. Const. c.* 2. § 1. *Reg.* 46. *summ.*

sent certaines différences dans les alimens. Il dit que ce sont des disciples d'Hyppocrate et de Galien, et non pas des disciples de Jésus-Christ ; parce qu'en effet toutes ces différentes propriétés qu'ils attribuent aux alimens, ne se trouvent point dans l'Ecriture-Sainte, mais seulement dans les livres de médecine. Les légumes, disent-ils (1), engendrent des vents ; le fromage charge l'estomac ; le lait fait mal à la tête ; ma poitrine ne peut souffrir l'eau crue ; les choux nourrissent l'humeur mélancolique ; les porreaux allument la bile ; et les poissons d'étang ou qui viennent d'une eau bourbeuse, ne s'accommodent pas avec mon tempérament. Mais qu'est-ce donc que cela, continue ce Père, que dans toutes les rivières, dans tous les champs, dans tous les jardins ; dans tous les celliers, on puisse à peine trouver quelque chose que vous mangiez ? Songez un peu que vous êtes religieux, et non pas médecin, et qu'il s'agit de votre profession, et non pas de votre complexion. Il marque ensuite quatre raisons très-propres,

(1) Legumina ventosa sunt ; caseus stomachum gravat ; lac capiti nocet : potum aquæ non sustinet pectus ; caules nutriunt melancholiam ; porri coleram morbi accendunt ; pisces de stagno, aut de lutosa aqua meæ penitus complexioni non congruunt. Quale est hoc, ut in totis fluviis, agris, hortis, cellariisve reperiri vix possit quid comedas ? Puta, quæso, te monachum esse, non medicum ; nec de complexione judicandum, sed de professione. Parce, obsecro, primùm quidem quieti tuæ : parce deinde labori ministrantium : parce gravamini domûs : parce conscientiæ : conscientiæ dico, non tuæ, sed alterius. *Bern. serm.* 30. *sup. Cant.*

pour lesquelles il est à propos de s'accommoder aux règles de la communauté, et d'éviter les singularités. Epargnez-vous, dit-il, vous-même premièrement, et ménagez votre repos : car toutes les singularités apportent de l'inquiétude, et vous vous exposez par-là à en avoir à toute heure. Tantôt ce sera de ce que vous ne saurez si on vous donnera ce qu'il vous faut, ou si on ne vous le donnera point avec chagrin et en murmurant ; tantôt ce sera de ce qu'on vous le fait trop attendre ; et tantôt de ce que pour une fois qu'on vous le donne, on manque vingt fois à vous le donner. Enfin, on ne sait l'inquiétude que cela cause, que quand on l'a éprouvé; et c'est un grand repos d'esprit que de pouvoir vivre comme tous les autres. Epargnez ensuite la peine de ceux qui vous servent; songez que vous en donnez beaucoup à tous ceux qui servent à la cuisine, à la dépense, à la table, et qu'il faut que tour à tour ils ne soient occupés à satisfaire que vous. Epargnez encore l'embarras de la maison ; considérez que vous lui en donnez beaucoup par vos singularités : ce n'en est pas un de préparer ce qu'il faut pour toute la communauté en général; mais d'avoir, outre cela, à contenter tous les jours vos fantaisies particulières sans aucune nécessité, c'est assurément une chose très-incommode et très-fâcheuse. Epargnez enfin, je ne dis pas votre conscience, mais la conscience de votre frère : il est assis auprès de vous, il mange ce qu'on lui donne,

et vous le scandalisez, parce qu'il s'imagine que c'est par délicatesse que vous ne mangez pas comme lui. Que s'il en juge autrement, et qu'il croie que c'est par besoin, vous lui donnez lieu de murmurer en lui-même, de ce qu'on n'a pas peut-être assez de soin de vous, et de ce que les supérieurs n'y apportent pas tout l'ordre qu'il faut.

Quelques-uns, continue saint Bernard, veulent se défendre, et s'appuyer sur ce conseil de saint Paul à Timothée: *Ne continuez plus à boire de l'eau; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes incommodités* (1). Mais à cela, dit-il, je répons premièrement, qu'il faut considérer que ce n'est pas une règle que l'Apôtre s'impose à lui-même, mais un conseil qu'il donne à un autre; et que ce n'est point une chose que Timothée ait recherchée, mais une chose qu'on lui donne sans qu'il l'ait demandée auparavant. Pour vous, il n'en est pas de même: vous avez demandé à être mieux traité qu'à l'ordinaire; ainsi j'ai lieu de craindre que sous prétexte d'un soin raisonnable de votre santé, la prudence de la chair ne vous ait séduit, et qu'il n'y ait beaucoup de sensualité mêlée dans ce que vous croyez une pure nécessité. Prenez garde, en second lieu, ajoute ce Père, que le conseil que donne saint Paul, ne s'adresse pas à un simple religieux comme

(1) Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere, propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates. 1. *Tim.* 5. 23.

vous, mais à un saint évêque, dont la santé étoit alors si utile et si nécessaire au bien de l'Eglise naissante. Donnez-moi un autre Timothée, et je le nourrirai, si vous voulez, de perles et d'or potable. Que si malgré cette différence, vous insistez toujours sur cette autorité de l'Apôtre, et que vous vouliez vous en prévaloir, n'oubliez pas du moins qu'en conseillant à Timothée l'usage du vin, il lui marque d'en boire peu (1).

Le premier conseil que saint Jérôme donne à Eustochium pour garder la chasteté, est de ne point boire de vin. Une épouse de Jésus-Christ, dit-il, doit fuir le vin comme du poison (2); et remarquez bien le rapport que ces paroles ont avec ces autres de l'Apôtre : *Il excite à l'impureté* (3). Ce sont là, ajoute ensuite le même Saint, les premières armes dont le démon se sert contre la jeunesse : car ni l'inquiétude de l'avarice, ni l'enflure de l'orgueil, ni les charmes de l'ambition, n'ont rien de si dangereux. Le vin et la jeunesse causent un double embrasement, qui rend le feu de la volupté plus ardent : pourquoi jeter de l'huile sur le feu? pourquoi à un corps qui brûle déjà, ajouter de quoi le faire brûler davantage (4)? Pour

---

(1) Da mihi alterum Timotheum, et ego illum, si vis, etiam auro, et poto balsamo. Id te saltem monitum volo, ut si tibi ista autoritas Apostoli placet de bibendo vino modico, quod ille adjunxit non prætermittas.

(2) Sponsa Christi vinum fugiat pro veneno. *Hieron. Ep. ad Eustoc. de custod. virg.*

(3) In quo est luxuria. *Ephes.* 5. 18.

(4) Hæc adversùs adolescentiam prima arma sunt dæ-

revenir maintenant à notre sujet, je ne prétends recommander ici aux religieux, que ce que saint Basile, saint Bernard, saint Bonaventure (1) et plusieurs autres saints recommandent expressément, qui est, que nous tâchions de nous accommoder des mêmes choses dont le reste de nos frères s'accommodent, et qu'autant que nous pourrons, nous évitions toute sorte de singularités. Il devroit suffire pour nous y obliger, de voir que par ce moyen nous nous épargnerons beaucoup d'inquiétudes, de chagrins et de murmures, et que nous en épargnerons aussi beaucoup aux autres, comme nous l'avons déjà dit. C'est pourquoi, à ne regarder même que notre intérêt et notre propre repos, nous ferions bien de nous conformer aux règles de la communauté, quand même nous en recevrions quelque incommodité; parce que l'avantage que nous pouvons tirer de ces sortes de singularités, est toujours moins important que le repos de l'esprit. Mais ce qui doit nous déterminer principalement à suivre cette conduite, c'est que par-là nous édifierons extrêmement nos frères, nous contenterons nos supérieurs, et nous nous rendrons agréables aux yeux de Dieu. Ceci mérite d'être remarqué: car c'est une doctrine

moniorum. Non sic avaritia quatit, inflat superbia, delectat ambitio. Vinum et adolescentia duplex incendium voluptatis est. Quid oleum flammæ adjicimus? quid ardenti corpusculo fomenta ignium ministramus? *Ibid.*

(1) *Basil. serm. de renunt. sæculi istius et Spirit. prof. Bern. ubi sup. et in form. honest. vit. Bonav. de inform. nov. c.* 9.

très-salutaire, et d'une très-sainte pratique. Un des plus grands sacrifices que vous puissiez faire à Dieu dans la religion, la mortification la plus capable de lui plaire, la plus utile pour vous-même, et la plus édifiante pour vos frères, est de vous attacher toute votre vie à l'exactitude de la discipline et de la sévérité religieuse; de vous contenter toujours d'être traité comme tous les autres, et de ne vouloir jamais de dispense, de privilége, ni de distinction en quoi que ce soit. Votre profession vous oblige à faire quelque pénitence et à pratiquer quelque mortification : que l'exactitude à vous conformer aux usages ordinaires de la religion, soit le sujet de votre mortification et de votre pénitence. Car pour toutes celles qu'on peut faire d'ailleurs, les saints (1) et les maîtres de la vie spirituelle veulent qu'elles soient tellement réglées, qu'il nous reste toujours assez de force pour pouvoir suffire aux mortifications principales de notre état, qui consistent dans ces sortes d'usages. Vous aurez beau porter le cilice et affliger votre corps par la discipline; les supérieurs vous compteront tout cela pour rien, si d'ailleurs vous ne vous contentez pas des mêmes choses dont toute la communauté se contente, et si vous cherchez des distinctions et des délicatesses dans le logement, dans l'habillement, ou dans la nourriture. Tenez-vous-en donc aux moyens que votre profession vous fournit de faire

(1) *Bonav. ubi suprà.*

pénitence: vous êtes assuré que ceux-là vous sont permis, qu'il n'y en a point de plus agréables à Dieu, et que le supérieur sera bien aise que vous les mettiez en pratique; outre cela vous n'avez rien à appréhender en cela du côté de la vaine gloire, puisque c'est faire pénitence, sans que vos frères s'en aperçoivent. C'est mener en apparence une vie commune et unie; mais à l'égard de Dieu, c'est mener une vie très distinguée, et qui conduit sans aucun danger à une perfection et à une sainteté très-solide.

Une des choses au contraire qui causent le plus de préjudice à une communauté religieuse, ce sont les exemptions, les singularités et les priviléges, de quelque prétexte qu'on puisse les couvrir; et cela est si vrai, que saint Bonaventure le marque (1) pour une des principales causes du relâchement de la discipline. Quelque temps qu'il y ait que vous soyez dans la religion, dit-il, et quelque service que vous y ayez rendu, vous ne laissez pas de lui faire tort: car ceux qui y entrent après vous ne vous voient pas dans le fond, et ne considèrent pas combien vous avez travaillé avant qu'ils y entrassent. Ils considèrent seulement l'exemple que vous leur donnez touchant l'observation des règles; et en cela ils voudroient que les anciens leur montrassent toujours le chemin, et que comme ils ont été les premiers reçus dans la religion, ils fussent

(1) *Bonav. in quæst. circa regul. quæst. 10. et de informat. novit. c. 9.*

aussi les premiers à en garder exactement toutes les règles, pour servir de guide à ceux qu'un même zèle engage après eux dans les mêmes voies. Quand le contraire arrive, ou ils se scandalisent du mauvais exemple des anciens, ou ce qui est encore pire, ils se mettent à le suivre, et se relâchent bientôt comme eux. Saint Ignace prévoyant bien la conséquence de ces sortes de singularités, et voulant aller au devant des inconvéniens qui peuvent en arriver, ordonne qu'on demande à tous ceux qui se présenteront pour entrer dans la Compagnie, s'ils se contenteront d'y vivre comme tous les autres, sans y prétendre de prérogatives ni de priviléges au-dessus de qui que ce soit, et abandonnant entièrement au supérieur le soin de leur conduite (1). Il veut sur-tout qu'on fasse cette question aux gens de lettres, et à ceux qui peuvent un jour devenir les principaux de la Compagnie; parce qu'il semble que ce sont ceux-là d'ordinaire qui sont plus sujets à prétendre des exemptions et des priviléges. Ils ne prennent pas garde cependant, que quelques lègères exemptions qu'ils puissent prétendre, ils causent en cela un grand préjudice à la religion : car un autre qui croira avoir autant travaillé qu'eux, et avoir autant besoin de repos, voudra qu'on le traite de même. Un autre ensuite qui aura

---

(1) An contentus futurus sit eodem atque alii modo in collegio agere, nullisque privilegiis, aut prerogativis minimum omnium, qui in eo fuerint anteire : omnem suî curam superiori relinquendo. *Cap.* 7. *Ex.*

un peu moins travaillé, et puis encore un autre prétendront la même chose; ainsi la discipline religieuse viendra bientôt à se relâcher et à se perdre. Saint Bernard appelle ces sortes de gens, des destructeurs de l'union, et des ennemis de la paix; et sans doute il vaudroit mieux, par exemple, qu'ils ne prêchassent point, qu'ils n'écrivissent point, et qu'ils ne fissent rien d'extraordinaire, que de se distinguer ainsi des autres par des priviléges; parce qu'ils détruisent beaucoup plus par-là, qu'ils n'édifient d'ailleurs.

C'est par cette raison que notre saint fondateur défend les exemptions et les singularités parmi nous, ne voulant point qu'on puisse en prétendre, ni pour être prédicateur ou régent, ni pour avoir été supérieur; et voulant au contraire que chacun de nous se mette fortement dans l'esprit qu'il ne peut se faire plus de tort dans la Compagnie, que de donner lieu de croire que pour quelque cause que ce fût il eût de semblables prétentions, et qu'il désirât d'être traité autrement que tous ses frères. C'est à ceux qui sont les plus anciens et les plus savans à édifier les autres en toutes choses; c'est à eux à soutenir et à fortifier par leur exemple la discipline religieuse, *en se conformant aux humbles* (1), comme dit l'Apôtre: et voilà à quoi l'ancienneté et la science doivent servir dans la religion.

---

(1) Humilibus consentientes. *Ad Roman.* 12, 16.

CHAPITRE XVII.

Réponse à l'objection touchant le soin qu'on est obligé d'avoir de sa santé.

Le soin qu'il semble qu'on soit obligé d'avoir de sa santé étant le plus ordinaire et le plus juste motif de prétendre des exemptions, et par conséquent la principale et la plus forte objection qu'on puisse nous faire, nous y satisferons en rapportant ici ce que les docteurs disent sur ce sujet. C'est une doctrine généralement reçue, qu'autre chose est de se tuer soi-même, ou de procurer sa mort de propos délibéré en prenant du poison pour cet effet, car c'est un très-grand péché; et autre chose de ne pas travailler à conserver sa santé, et à prolonger sa vie, car il est permis de ne pas le faire. Personne n'est obligé d'user des alimens les meilleurs, et qui s'accommodent le mieux à sa complexion, quelque certitude qu'il ait d'en devoir vivre plus long-temps, et en meilleure santé; non plus qu'on n'est pas obligé de demeurer dans les lieux les plus sains, quelque assurance qu'on ait de s'y mieux porter et d'y vivre davantage. Ce seroit condamner tous les jeûnes, toutes les abstinences et toutes les austérités qui se pratiquent dans l'Eglise, que d'avoir une autre opinion; et même les saints et les théologiens tiennent

qu'une si grande attention à ce qui regarde la santé est blâmable en la plupart du monde, et principalement dans les religieux. On n'est pas obligé non plus, quand on est malade, d'avoir recours à des remèdes extraordinaires et de grande dépense, pour se conserver la vie, ni d'appeler les médecins les plus habiles et les plus en vogue : au contraire, tout cela est condamnable dans un religieux qui fait profession de pauvreté et d'humilité. Il suffit qu'entre les remèdes communs et faciles on choisisse les plus convenables; Dieu ne nous ayant pas voulu obliger à davantage, parce que la vie et la santé du corps n'est qu'un bien temporel et périssable, et que c'est par conséquent peu de chose en comparaison de la vie et de la santé de l'âme. Mais il n'est pas seulement permis de s'abstenir en cela de tout ce qui est extraordinaire et trop recherché; il est permis aussi de retrancher quelque chose de la pratique commune. C'est ainsi que dans la nourriture, dans le sommeil et dans tout ce qui regarde le traitement du corps, les serviteurs de Dieu se retranchent ordinairement quelque chose de ce qui leur est permis, quoiqu'ils sachent que ce retranchement puisse causer quelque préjudice à leur santé, et abréger leurs jours; et nous regardons cela en eux, non-seulement comme étant permis, mais comme étant d'une grande perfection et d'une grande sainteté. De même que pour procurer le salut de son prochain, ou seulement pour lui conserver la

vie, comme font ceux qui servent et qui traitent les pestiférés, on peut légitimement exposer sa vie; de même on peut mettre sa santé et sa vie en quelque sorte de danger, par le moyen de la mortification, pour procurer son propre salut. Si pour subsister commodément et honorablement, il est permis de traverser les mers, et de passer dans les pays éloignés, au préjudice de sa santé et au hasard de sa vie, ne doit-ce pas être une chose non-seulement permise, mais sainte, de négliger sa santé et de hasarder sa vie pour assurer le salut de son âme, pour tenir la chair soumise à l'esprit, et pour empêcher qu'elle ne se révolte contre lui, et qu'elle ne le perde? C'est là ce que nous appelons faire pénitence; et si on ôtoit cette pratique, ce seroit ôter presque toutes les pénitences qui sont en usage dans l'Eglise. Les théologiens font une question, si un serviteur de Dieu qui a, par exemple, une grande douleur de foie, d'estomac, ou quelque autre mal fâcheux qui le fait beaucoup souffrir, peut en conscience, quand il n'y a point de danger de mort, s'abstenir de prendre aucun remède, afin d'endurer pour l'amour de Jésus-Christ; et ils répondent, qu'il le peut indubitablement, et ils allèguent pour autorité l'exemple de sainte Agathe. Cette sainte ayant eu les mamelles coupées par le commandement du tyran, et saint Pierre s'étant présenté à elle dans la prison, sous la forme d'un vénérable vieillard, pour la guérir, elle refusa d'y consentir, en disant qu'elle

ne s'étoit jamais servie des remèdes corporels (1). Ils allèguent aussi l'exemple de plusieurs grands serviteurs de Dieu, qui pour mortifier leur chair, pour l'assujettir entièrement à l'esprit, et pour participer en quelque sorte aux souffrances de Jésus-Christ, ont enduré de longues douleurs sans vouloir se servir d'aucun remède, et ont fait par-là de grands progrès dans la vertu. Pour montrer de plus qu'il ne faut pas faire tant de cas de la santé, ni même de la vie, et que nous ne sommes pas obligés à tant de soins que quelques-uns s'imaginent pour la conserver, les théologiens font une supposition. Un homme, disent-ils (2), va mourir, si on ne lui coupe pas le bras ou la jambe : on demande s'il est obligé de souffrir cette opération? Ils répondent que non, et ils citent à ce sujet la réponse de Marius, qui après avoir souffert que les chirurgiens lui fissent quelques incisions, ne voulut plus qu'ils continuassent, et leur dit que la guérison ne méritoit pas d'être achetée à ce prix (3). Ils soutiennent encore que l'on n'est pas obligé d'user de remèdes pour se prolonger la vie, quand même on sauroit qu'en n'en usant pas on devroit vivre moins long-temps. Si les médecins, par exemple, conseilloient à un homme de se purger tous les mois avec

---

(1) Quia medicinam carnalem corpori meo nunquam exhibui. *In Offic. S. Agathæ*, 5. *Februar.*

(2) *Cajetan.* 2. 2. *q.* 97. *art.* 1. *Navar. in summ. c.* 11. *num.* 41.

(3) Non est tanto dolore digna salus. *Plutar. in Mario sect. prima.*

telles ou telles drogues, ou de faire quelque autre remède fâcheux et incommode, il n'y seroit pas obligé, quand même il sauroit en devoir mourir dix ans plutôt. Ils ajoutent aussi qu'un homme qui sauroit qu'il abrégeroit ses jours en buvant du vin, ou en buvant à la glace, n'est pas obligé de s'en abstenir sous peine de péché mortel. Or, appliquons maintenant ceci à notre sujet. Si les hommes pour un plaisir de pure sensualité, comme de boire frais ou de manger des viandes qui flattent leur goût, négligent le soin de leur santé et la conservation de leur vie, sans que pour cela nous les condamnions, pourquoi croirons-nous qu'un religieux qui s'imaginera qu'une chose lui fait mal, ou qu'une autre lui seroit meilleure, devra préférer le soin de sa santé à l'observation de sa règle? Mais posons le cas qu'il n'y ait point en cela d'imagination, et que ce soit une vérité, et mettons dans la balance d'un côté la nécessité où il est d'avoir soin de sa santé, et l'avantage qu'il peut espérer de ce soin, ce qui est pourtant une chose fort incertaine; et de l'autre côté mettons l'inquiétude, le chagrin et l'embarras qu'il donne à lui-même et aux autres; mettons le scandale et les autres suites fâcheuses que les singularités peuvent causer, et nous verrons que la charge sera incomparablement plus pesante de ce côté-ci que de l'autre. Ce que les gens du monde font tous les jours par pure sensualité, et ce que vous-même vous avez fait peut-être souvent

par même principe, n'est-il pas juste que vous le fassiez maintenant par esprit de religion, pour observer vos règles, pour vous conformer à toute la communauté, et pour ne pas scandaliser vos frères par des singularités et par des délicatesses?

Il résulte incontestablement de tout ceci, que du moins la considération de la santé n'oblige point à se procurer des soulagemens particuliers, et à chercher des remèdes extraordinaires. De sorte que quand la manière dont on vous traite, et lorsque vous êtes malade, et lorsque vous ne l'êtes pas, seroit encore plus fâcheuse, et quand elle pourroit faire quelque tort à votre santé, vous êtes toujours assuré que non-seulement vous n'en devez avoir aucun scrupule, mais que vous ferez beaucoup mieux de souffrir quelque chose pour l'amour de Dieu, et pour l'expiation de vos péchés, que de rechercher vos aises et vos commodités, et de vous plaindre qu'on n'a pas assez de soin de vous, et qu'on ne vous considère pas assez. Dieu ne veut pas que nous ayons une si grande attention à notre santé, puisqu'il dit lui-même : *Celui qui voudra sauver son âme la perdra; mais celui qui la perdra pour l'amour de moi, la retrouvera ensuite* (1). C'est pourquoi saint Bernard dit très-bien (2), qu'Hyppocrate apprend à conserver la vie;

(1) Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam: qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam. *Matt.* 16. 25.

(2) *Bern. serm.* 30. *sup. Cant.*

qu'Epicure entreprend la recherche des plaisirs et des voluptés ; mais que Jésus-Christ apprend à perdre la vie, à fuir les plaisirs, et à compter tout pour rien, en comparaison de notre salut. Voyez maintenant, continue ce Saint, duquel des trois vous voulez être le disciple. Mais nous pouvons ajouter à cela encore une chose que l'expérience vérifie tous les jours ; c'est que ceux qui vivent avec tant de circonspection pour leur santé, et tant de délicatesse, sont presque toujours infirmes, et que souvent ils ruinent leur santé par les mêmes moyens dont ils se servent pour la conserver : au lieu que ceux qui se confiant en Dieu, s'abandonnent à l'obéissance, et s'attachent à suivre la communauté, se font ordinairement à tout, et jouissent d'une santé forte et vigoureuse.

Cassien fait une remarque importante sur ce sujet. Il dit (1) qu'il y a des religieux qui recherchent des exemptions et des priviléges, non pas parce qu'ils en ont besoin pour leur santé, mais parce que cela flatte leur vanité et leur orgueil ; parce qu'ils veulent qu'on ait plus de considération pour eux que pour les autres ; et parce qu'ils prétendent qu'on doit quelque distinction à leur ancienneté et à leur mérite. Ces sortes de religieux, dit Cassien, ne sont jamais de grands hommes de spiritualité, et ne font jamais de grands progrès dans la vertu : car nous voyons que les anciens Pères qui ont

---

(1) *Cassian. lib.* 5. *de instit. renunt. c.* 23.

excellé dans la discipline religieuse, et que nous devons nous proposer pour modèles, se sont toujours extrêmement attachés à toutes les pratiques de leur règle, et ont toujours été ennemis des singularités et des distinctions.

Nous ne prétendons pas dire cependant qu'on doive pour cela éviter de représenter ses besoins : car il est certain que tout le monde ne peut pas avoir la même santé et les mêmes forces ; et qu'ainsi parmi un grand nombre de personnes, il y a toujours quelqu'un qui a besoin de quelque chose de particulier. C'est pourquoi il ne faut pas non plus faire un autre mauvais usage de ce que nous avons dit, et prendre de-là occasion de juger de ses frères ; au contraire, dès qu'on en voit quelqu'un qui ne s'assujettit pas à toutes les règles de la communauté comme les autres, il faut supposer aussitôt que c'est la nécessité qui l'y oblige, et compatir charitablement à son infirmité. Il arrive quelquefois, dit saint Bernard, qu'en voyant ces sortes de distinctions et de priviléges, on porte envie à celui de qui on devroit avoir compassion ; et qu'en soi-même on l'estime heureux d'une chose en quoi il se croit misérable, et qu'il regarde comme une nécessité fâcheuse (1). Mais

(1) Videt hoc alter quispiam, et fortassis incipiet invidere, cui condolere debuerat. Hinc accidit, ut sæpè beatificet eum in corde suo, eâ re, undè miserùm se ille reputat, molestè ferens necessitatem suam. *Bern. serm.* 1. *de altit. et bass. cord.*

comme vous ne porteriez pas envie à un homme qu'une maladie aiguë contraindroit d'avoir recours à des remèdes extraordinaires, et qu'au contraire vous le plaindriez; aussi peut-être que si vous connoissiez la douleur qu'a votre frère de ne pouvoir pas se conformer à la pratique de tous les autres religieux, vous le plaindriez plutôt que vous ne lui porteriez envie. Vous vous croiriez obligé de remercier Dieu de ce qu'au lieu d'avoir besoin ou de dormir plus long-temps que les autres, ou d'être mieux nourri qu'eux, ou enfin d'être traité autrement qu'eux en quoi que ce soit, vous vous accommodez aisément à leur même règle de vivre. Quiconque, continue le même Saint, s'attache à prendre garde à quelque léger privilége, dont les autres sont obligés de se servir, montre bien que ses pensées ne sont pas dans le ciel, et qu'il a l'esprit porté à la sensualité et à la mollesse.

Il ajoute au reste une chose que je puis aussi, par la miséricorde de Dieu, ajouter comme lui avec vérité, et par laquelle je finirai ce discours. Je ne dis pas ceci, mes frères, comme s'il y avoit maintenant quelqu'un dont j'eusse sujet de me plaindre à ce sujet; mais parce qu'il m'a paru nécessaire de vous en avertir, parce qu'il y a parmi vous des personnes d'une complexion foible et délicate, qui ont besoin de quelque dispense. Je rends grâces cependant à Dieu de ce que j'en vois plusieurs parmi vous si éloignés de la bassesse de ces sentimens, et si

appliqués à leur propre avancement spirituel, que sans prendre garde à la manière dont vivent leurs frères infirmes, ils ne songent qu'à eux-mêmes, se plaignent d'eux-mêmes incessamment, comme s'ils ne faisoient rien, et suivant le précepte de l'Apôtre, *estiment tous les autres au-dessus d'eux* (1).

Le conseil que le même saint Bernard donne ensuite est très-utile. Il dit que sans prendre garde à ceux qui ont besoin de dispense, il faut envisager uniquement ceux qui ont le plus d'ardeur et le plus d'exactitude pour l'observation des règles, et s'attacher à les imiter; et à cette occasion il rapporte une chose que lui dit un jour un de ses religieux, et qui le satisfit extrêmement. Ce religieux, qui étoit un frère servant, fut le trouver de grand matin, et s'étant jeté à ses pieds : Hélas! mon père, lui dit-il, que je suis indigne et malheureux ! cette nuit, lorsqu'on étoit à matines, j'ai fait réflexion sur la sainteté d'un de mes frères, et j'ai trouvé en lui jusqu'à trente vertus qui me manquent toutes. Voilà une sorte d'exercice très-utile, de considérer dans nos frères ce qu'il y a de meilleur. Et que ce soit là, continue le Saint, le fruit de notre sermon, de regarder toujours dans les autres ce qu'ils ont de plus excellent, et jamais ce qu'ils ont de défectueux, et d'envisager toujours, au contraire, en nous ce qui peut nous être

(1) Superiores sibi invicem arbitrantes. *Phil.* 2. 3.

un sujet d'humiliation et d'abaissement, et jamais ce qui peut être pour nous une occasion de vanité et d'orgueil. Car de quoi vous sert-il que vous supportiez mieux le travail et le jeûne que votre frère, s'il a plus de piété, plus de patience, plus d'humilité et plus de charité que vous? Songez plutôt à ce qu'il a, et que vous n'avez pas, qu'à ce que vous avez, et qu'il n'a point: ou pour mieux dire, appliquez-vous uniquement *à savoir ce qui vous manque* (1), pour arriver à la perfection; et de cette sorte vous vous entretiendrez dans l'humilité et dans la charité, et vous ferez de grands progrès dans l'esprit de la religion.

CHAPITRE XVIII.

Confirmation de la doctrine précédente par quelques exemples.

Nous lisons (2) d'un prince françois, nommé Rabaud, que s'étant fait religieux par une vocation miraculeuse, ce nouveau genre de vie lui sembla d'abord si rude et si pénible, à cause de la manière dont il avoit été élevé, que l'abbé Porcaire, qui étoit son supérieur, fut obligé de lui faire servir à tous les repas quelque chose de meilleur

(1) De cætero ea magis attende quæ alius habet, tu non habes. Sed esto magis sollicitus, ut scias quid desit tibi. *Bern. ubi sup.*

(2) *Hier. Plat. l.* 3. *de bono statu Relig. c.* 26.

qu'aux

qu'aux autres religieux, sans cependant que cette précaution l'empêchât de devenir de jour en jour plus délicat et plus infirme. Un jour qu'il étoit au réfectoire avec la communauté, à qui on ne servoit qu'un peu de pain et de fèves, il aperçut deux vénérables vieillards, l'un chauve, et avec des clefs pendues à son cou, et l'autre en habit de religieux, et avec un vase de cristal à la main; et il vit que tous deux faisant le tour du réfectoire, versoient sur la poitrine de chaque religieux quelque chose qu'ils tiroient du vase, mais que quand ce vint à lui, ils ne lui donnèrent rien, et le regardèrent même avec indignation. Il ne laissa pas pourtant d'étendre la main sur la portion de ceux qui étoient auprès de lui, pour goûter de ce qu'on leur donnoit; et cela lui parut si excellent, que tout ce qu'il avoit jamais mangé n'en approchoit point. Ayant eu la même vision jusqu'à trois fois, il alla en rendre compte à son abbé, et le pria instamment de lui dire qui étoient les deux vieillards qu'il avoit vus. L'abbé comprenant aussitôt que l'un d'eux étoit l'apôtre saint Pierre qui étoit le patron de leur église, et l'autre saint Honoré qui étoit le fondateur de leur monastère, lui dit sa pensée, et lui ajouta que la raison pour laquelle ils ne lui avoient point fait part de ce qu'ils distribuoient aux autres, c'étoit parce qu'il ne suivoit pas la règle des autres. C'est pourquoi ce prince résolut dès-lors de la suivre exactement en toutes choses; et il la trouva

beaucoup plus aisée dans la suite, qu'elle ne lui avoit paru au commencement. Il arriva même que peu de temps après il eut encore la même vision, et qu'alors il vit que les saints le partageoient comme les autres frères; ce qui lui fut d'une grande consolation, et le fortifia de nouveau dans la résolution de supporter toutes les austérités de la religion.

Césaire rapporte (1) un exemple à peu près semblable. Il dit que dans l'ordre de Cîteaux il y avoit un religieux qui l'étoit plus de nom que de fait, et qui sous prétexte qu'il étoit médecin, étoit la plupart du temps hors du monastère, et n'y venoit que le jour des grandes fêtes. Un jour de la Vierge, qu'il étoit à matines avec les autres, il vit entrer la mère de Dieu toute éclatante de lumière, et vit que faisant le tour du chœur, elle versoit dans la bouche de chaque religieux une liqueur céleste qui donnoit de nouvelles forces pour chanter les louanges de Dieu. Mais quand ce vint à son rang, elle passa devant lui sans lui rien donner, lui disant que les régals du ciel n'étoient pas faits pour celui qui ne songeoit qu'à goûter tous les jours ceux de la terre. Ce reproche l'affligea si sensiblement, que rentrant en lui-même, il changea tout d'un coup de vie, et s'adonna entièrement à la mortification, sans sortir jamais du monastère que par l'ordre de son supérieur. Aussi dès la première fête qu'on célébra ensuite en l'honneur de la Vierge,

(1) *Cæsar. lib.* 3. *Dialog. c.* 48.

il eut la consolation que la sainte Vierge étant revenue encore dans le chœur comme auparavant, elle s'arrêta devant lui, et lui dit: Parce que vous vous êtes corrigé, et que vous avez préféré les douceurs du ciel à celles de la terre, vous participerez aussi à celles dont je régale vos frères; et sitôt qu'il en eut goûté, il se sentit entièrement confirmé dans l'amour de la mortification et dans le mépris de tous les vains amusemens de la terre, cette liqueur céleste n'étant autre chose que l'onction de la piété, qui rend toutes choses douces et faciles.

Le même Césaire rapporte (1) qu'un ecclésiastique qui avoit coutume de vivre délicatement, se rendit religieux dans le monastère de Clervaux, et que comme le pain qu'on y donnoit étoit extrêmement bis, il n'avoit presque pas la force de le regarder, et sentoit des soulèvemens de cœur toutes les fois qu'il songeoit qu'il étoit obligé d'en manger. Jésus-Christ lui apparut une nuit, lui présentant un morceau de ce même pain; et le religieux lui ayant répondu qu'il étoit impossible d'en manger, le Sauveur le trempa dans la plaie de son sacré côté, et lui commanda ensuite d'en goûter. Le religieux obéit, et il trouva ce pain d'un goût si admirable, que dans la suite assaisonnant toujours de la même sorte toutes les choses dont il ne pouvoit pas goûter auparavant, il les trouvoit très-délicieuses.

---

(1) *Cæsar. lib. 4. Dialog. c. 80.*

L'histoire de l'ordre de saint François (1) parlant de cette célèbre assemblée qui fut tenue en pleine campagne, et qu'on appela le chapitre des Joncs, à cause des cellules de jonc qu'on y fit pour plus de cinq mille religieux, marque que l'esprit de ferveur et de pénitence régnoit tellement alors parmi ceux de cet ordre, qu'on étoit obligé à tout moment de les retenir au sujet des austérités. Plusieurs d'entre eux portoient des ceintures de fer, et des cottes de maille sur la chair nue; et comme cela faisoit beaucoup de malades qui ne pouvoient plus vaquer à l'oraison et au service de l'ordre, et que même quelques-uns en mouroient, saint François fut obligé de commander en vertu de la sainte obéissance, qu'on les lui apportât toutes, et on en compta, dit-on, jusqu'à cinq cents. Dans le temps donc d'une si grande ferveur, et lorsqu'ils tenoient leur chapitre général pour y traiter de la perfection et de l'avancement spirituel de leur ordre, il fut révélé à saint François que les démons, au nombre de plus de dix-huit mille, tenoient une autre assemblée entre la Portioncule et Assise, pour délibérer des moyens de s'opposer au progrès de cette nouvelle institution; et que là, après que plusieurs eurent proposé diverses choses pour cet effet, il y en eut un qui leur donna le conseil suivant: Ces gens-ci, dit-il, parlant de saint François et de ses religieux, sont si détachés

(1) *P.* II. *l.* I. *c.* 53.

du monde, si attachés à Dieu, et si adonnés à la pénitence et à la prière, qu'il nous est très-difficile, ou pour mieux dire, impossible de réussir maintenant contre eux; ce que je conseille, c'est que sans nous en mettre davantage en peine quant à présent, nous attendions que leur chef soit mort, et que leur nombre soit augmenté. Car alors nous introduirons parmi eux des jeunes gens qui n'auront point de zèle pour la perfection, des vieillards qui voudront être respectés, des gens de qualité qui auront été élevés dans la délicatesse, et des savans qui auront beaucoup d'orgueil et peu de santé; et ils ne manqueront pas de les recevoir tous indifféremment, pour maintenir le crédit de l'ordre du moins par le nombre. Il arrivera de-là que nous les attirerons à l'amour des choses du monde, et que nous leur donnerons de l'ardeur pour les sciences, pour les dignités et pour l'estime des hommes; et quand nous les aurons corrompus par cette voie, nous pourrons exercer librement notre vengeance contre eux. Cet avis fut approuvé de tous les démons, et ils se séparèrent ensuite, goûtant déjà par avance le plaisir du succès qu'ils s'en promettoient.



SIXIÈME TRAITÉ.

DE L'OBSERVATION DES RÈGLES.

CHAPITRE PREMIER.

De la grâce que Dieu a faite aux religieux de les avoir munis de règles.

Une des plus grandes grâces que Dieu ait faites aux religieux, c'est de les avoir munis de beaucoup de règles et de conseils, afin qu'ils fussent plus en sûreté contre les ennemis de leur salut. Aussi les Saints comparent très-bien les conseils évangéliques aux fortifications extérieures d'une ville : car de même qu'une ville est en bien meilleur état de défense, lorsqu'elle est environnée de fortifications par dehors, parce que si les ennemis viennent à se rendre maîtres de celles-ci, ils sont arrêtés par celles du corps de la place; de même ceux qui sont munis des conseils évangéliques, sont bien plus en état de résister aux attaques des démons que les gens du siècle. Or, c'est l'avantage dont jouissent tous les religieux en général, et dont nous autres jouissons particulièrement

par la miséricorde de Dieu ; de sorte que nous pouvons nous appliquer très-justement ces paroles d'Isaïe : *La ville de Sion est notre forteresse ; le Seigneur l'a environnée d'un mur et d'un boulevard pour la défendre* (1). Il nous a premièrement environnés du rempart de sa loi et de ses commandemens ; et il a ajouté encore à cela le rempart de nos règles et de nos constitutions, afin que tout l'effort des ennemis avec qui nous sommes toujours en guerre, aille tout au plus à faire quelque brèche à cette première fortification, et qu'ainsi celle de la loi de Dieu demeurant toujours en son entier, elle nous garantisse de leurs insultes. C'est une grande grâce que Dieu nous a faite, de nous avoir mis dans un tel état, que le démon ne puisse guères espérer par ses plus violentes attaques, que de nous faire manquer à des règles, dont la transgression ne sera pas même un péché véniel ; et que nous fassions maintenant plus de scrupule de contrevenir à quelqu'une de ces règles, que nous n'en aurions peut-être fait dans le monde de commettre de grands péchés.

Cela fait bien voir quelle est l'erreur de quelques religieux foibles, qui, sur ce qu'il leur arrive de commettre quelques fautes contre leurs règles, et de tomber dans quelques imperfections, s'imaginent qu'il leur eût été plus avantageux de demeurer dans le

---

(1) Urbs fortitudinis nostræ Sion Salvator; ponetur in ea murus et antemurale. *Isai.* 26. 1.

siècle, que de vivre de la sorte dans la religion. C'est là une des plus dangereuses tentations dont le démon puisse se servir contre vous; puisqu'elle regarde une chose aussi importante et aussi essentielle que votre vocation. Il ne souhaiteroit rien davantage que de vous tenir à découvert dans le monde, hors de l'enceinte de vos règles et des conseils évangéliques : car alors il feroit jouer librement toutes ses machines contre le rempart de la loi de Dieu; et peut-être qu'il vous feroit tomber en quelque péché mortel. Mais ici il ne lui est pas aisé d'en venir à bout, à cause de cette première enveloppe qui vous défend, et contre laquelle il emploie tous ses efforts, sans que pourtant vous soyez en danger d'en recevoir aucune plaie mortelle en votre âme, quelque dégoût que puisse vous donner la pratique de vos règles, et quelques imperfections, dans lesquelles il vous arrive de tomber. Un seul péché que vous commettriez dans le monde, seroit plus grand que toutes ces sortes de fautes que vous commettez dans la religion; ainsi quelque mécontent que vous soyez du peu de progrès qu'il vous semble que vous y faites dans la vertu, croyez toujours que vous y êtes dans un meilleur état pour votre salut, que vous n'auriez été dans le siècle. Cet avantage est sans doute un de ceux qui doivent nous faire le plus estimer la vie religieuse; et cela seul est un si grand bien, que quand on n'y en trouveroit point d'autre, elle seroit toujours extrêmement estimable, et nous aurions

toujours une infinité de grâces à rendre à Dieu de nous y avoir appelés. Croyez-vous que ce soit peu que lorsque les autres sont dans la lice exposés à mille dangers, vous soyez en lieu de sûreté à les regarder? que tandis qu'ils sont au milieu de la mer battus des vents et de la tempête, vous soyez à vous reposer dans le port? et que lorsqu'ils sont au milieu des ondes de Babylone dont le courant les entraîne, vous soyez assis tranquillement sur le rivage?

Les règles de la vie religieuse et les conseils évangéliques ont encore cela d'avantageux, qu'ils nous aident à observer les commandemens, parce que la garde des commandemens devient aisée à celui qui tend à la perfection des conseils évangéliques; comme au contraire, celui qui ne veut point suivre la perfection des conseils, est difficilement fidèle aux commandemens. C'est le sens que saint Thomas donne à ces paroles du Sauveur dans l'Evangile : *En vérité, je vous dis qu'un homme riche entrera difficilement dans le royaume du Ciel* (1). Savez-vous pourquoi cela est si difficile? dit ce saint docteur; c'est qu'il est très-difficile qu'on observe bien les préceptes qui conduisent à ce royaume, à moins qu'on ne suive les conseils, et qu'on ne renonce aux richesses (2). La pratique des conseils rend au

(1) Amen dico vobis, quia difficilè dives intrabit in regnum cœlorum. *Matth.* 19. 23.

(2) Quia difficile est quod homo præcepta servet quibus

contraire celle des commandemens plus aisée : car il est certain, par exemple, que d'avoir renoncé à tous les biens de la terre, et de ne pouvoir rien posséder en propre, empêche fort qu'on ne veuille avoir le bien d'autrui ; que de prier Dieu pour ceux dont on est persécuté, et de faire du bien à ceux de qui on reçoit du mal, fait qu'on est très-éloigné de haïr ses ennemis ; et que de ne jurer jamais, même en disant vrai, donne un grand éloignement pour toute sorte de faux sermens. C'est pourquoi les saints remarquent que les conseils évangéliques et les règles de la vie religieuse, non-seulement ne sont point un fardeau pesant, mais sont même d'un secours et d'un soulagement admirable, pour nous aider à porter plus facilement le joug des commandemens de Dieu.

Saint Augustin parlant de la douceur de la loi de grâce (1), explique ceci par deux comparaisons très-justes. Il la compare aux ailes des oiseaux, et aux roues d'un chariot : Les ailes, dit-il, ne sont point une charge et un embarras pour les oiseaux ; elles servent au contraire à les rendre plus légers, et à les faire voler. Les roues d'un chariot n'ajoutent point non plus au chariot une pesanteur incommode ; au contraire, elles sont d'un si grand soulagement pour les animaux qui le tirent, que sans cela ils ne pourroient

intratur in regnum, nisi sequens consilium divitias relinquat. *S. Th. quodlib.* 4. *art.* 23.

(1) *Aug. serm.* 22. *de verb. Apostol. Idem. Bern. ep.* 341.

pas traîner la moitié de la charge qu'ils traînent. Nous pouvons dire la même chose des conseils évangéliques, sur lesquels nos règles ont été formées : bien loin que ce soit une charge et un embarras pour nous, ce sont des ailes qui nous font voler vers le ciel; ce sont des roues qui nous aident à porter plus facilement le joug de la loi de Dieu, tandis que les gens du monde qui n'ont pas les mêmes avantages ne le traînent qu'avec peine, en gémissant sous le faix, et en y succombant à toute heure. Tout cela devroit nous inspirer de grands sentimens de reconnoissance envers Dieu, nous donner une grande estime pour nos règles, et nous rendre très-ardens à les observer.

CHAPITRE II.

Que notre perfection consiste dans l'observation des règles.

OBSERVEZ ma loi et mon conseil, et ce sera le salut de votre âme, et la douceur de votre vie (1). C'est ainsi que le Saint-Esprit nous exhorte par la bouche du Sage à l'exacte observation de la loi et des conseils; et ces paroles sont très-conformes à ces autres du Prophète royal : *Que vos paroles, Seigneur, me sont agréables ! elles*

(1) Custodi legem atque consilium, et erit vita animæ tuæ, et gratia faucibus tuis. *Prov.* 3. 2 *et* 22.

sont plus douces à ma bouche qu'un rayon de miel (1). Saint Jérôme écrivant à Helvidie sur douze questions qu'elle lui avoit proposées, dont la première regardoit ce qu'il falloit faire pour acquérir la perfection, lui répond la même chose que Jésus-Christ répondit à cet homme de l'Evangile, qui se prosternant devant lui, lui demanda ce qu'il devoit faire pour acquérir la vie éternelle. Le Sauveur lui dit : *Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, observez les commandemens* (2) ; et cet homme ayant répondu qu'il les avoit observés dès sa jeunesse, Jésus *le regarda*, dit l'Evangéliste, *et le prit en amitié* (3). Sur quoi on peut remarquer en passant, quel est le mérite de la vertu et de la bonté, puisqu'elle attire tout d'un coup les regards et le cœur du Fils de Dieu. Mais pour venir à notre sujet : *Il y a encore une chose qui vous manque*, lui dit le Sauveur : *allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel, et venez et suivez-moi* (4). Et voilà, dit saint Jérôme, en quoi consiste précisément la perfection, à ajouter les conseils évangéliques aux commandemens de Dieu.

---

(1) Quàm dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo! *Ps.* 118. 103.

(2) Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. *Matth.* 19. 17.

(3) Jesus autem intuitus eum, dilexit eum. *Marc.* 10. 21.

(4) Unum tibi deest : vade, quæcumque habes vende, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo; et veni, sequere me. *Marc.* 10. 21.

Le vénérable Bède dit, que cette seconde couronne d'or que Dieu commanda à Moïse de mettre sur la première (1), marque la récompense de ceux qui ne se contentant pas de garder les commandemens de Dieu, pratiquent aussi les conseils de l'Evangile, et c'est pour cela que Jésus-Christ ajoute : *Et vous aurez un trésor dans le ciel* (2); comme voulant dire : Non-seulement vous obtiendrez la vie éternelle, si vous pratiquez les conseils que je vous donne, mais votre récompense dans le ciel en sera aussi bien plus abondante et plus glorieuse. Ainsi Dieu ne nous a pas seulement *appelés des ténèbres à la lumière admirable de sa gloire* (3), comme tout le reste des chrétiens ; il ne veut pas seulement nous *transférer dans le royaume de son fils bien-aimé* (4) avec ses élus : mais il veut encore nous y donner les premières places, et c'est pour cet effet qu'il nous a appelés à la garde des conseils évangéliques, en quoi consiste l'état de perfection que tous les religieux ont embrassé. Il est bien juste de tâcher de correspondre de notre côté à un si grand bienfait; et nous y correspondrons infailliblement, si nous avons soin de pratiquer ce que notre saint instituteur nous recommande. Que tous ceux,

---

(1) Et super illam, alteram coronam aureolam. *Exod.* 25. 25.

(2) Et habebis thesaurum in cœlo. *Matth.* 19. 21.

(3) De tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. 1. *Petr.* 2. 9.

(4) Et transtulit in regnum filii dilectionis suæ. *Col.* 1. 13.

dit-il, (1), qui entreront dans la compagnie, se proposent d'observer entièrement toutes les constitutions, toutes les règles et toutes les pratiques qu'on y observe ; et qu'avec la miséricorde de Dieu, ils s'attachent de tout leur cœur et de toutes leurs forces à les observerparfaitement. Voilà en quoi consistent notre avancement spirituel et notre perfection ; et nous serons de parfaits religieux, si nous les observons dans toute la perfection qu'on nous demande. Le nom même de religieux semble nous marquer cette obligation : car il signifie un homme lié de nouveau ; parce qu'en effet les religieux sont liés, non-seulement par les commandemens de Dieu, comme tout le reste des chrétiens, mais aussi par les conseils évangéliques, qui sont contenus dans les règles de chaque ordre. L'obligation qu'ils ont de garder leurs règles, est aussi marquée par le nom de réguliers que l'Eglise leur donne, qui est un nom très-honorable qui leur est donné dans le droit canon ; et nous-mêmes nous sommes appelés clercs réguliers par le concile de Trente (2), et par les bulles des souverains pontifes. C'est pourquoi tâchons de remplir dignement notre nom, en faisant que notre vie y soit conforme, et en devenant de réguliers observateurs de nos règles. Saint Bernard écrivant à quelques religieux, pour les exhorter à persévérer dans leur

(1) *6. p. Const. c. 1. § 1.*
(2) *Concil. Trid. Sess. 25. c. 16.*

ferveur : Je vous prie, mes frères, leur dit-il, et je vous conjure instamment, de vivre de telle sorte dans le Seigneur, que vous soyez toujours soigneux de garder les règles de votre ordre, afin qu'elles vous gardent vous-mêmes (1). Nous voyons donc par-là que si nous avons soin de bien garder nos règles, elles nous garderont nous-mêmes, et nous maintiendront dans la perfection de notre état.

L'Ecriture-Sainte nous marque (2) que la force de Samson consistoit dans ses cheveux, et que dès qu'ils furent coupés, il n'eut plus de force, et fut aisément vaincu et garroté par les Philistins. Voilà une figure admirable de l'état de la vie religieuse : car de même que toute la force de Samson consistoit dans ses cheveux, qu'il avoit soin de nourrir, parce qu'il étoit de la secte des Nazaréens, c'est-à-dire, de ceux qui s'étant consacrés à Dieu, faisoient profession de nourrir leur chevelure, sans la laisser jamais couper; aussi toute notre perfection et toute notre vertu consiste dans nos règles, qui ne paroissent que des choses très-légères et de peu de conséquence, non plus que les cheveux; mais qui sont cependant très-importantes, à cause du vœu que nous avons fait à Dieu de les observer. De plus, comme du

---

(1) Rogo vos, fratres, et multùm obsecro, sic agite, et sic state in Domino dilectissimi, solliciti semper circa custodiam ordinis, ut ordo custodiat vos. *Bern. ep.* 321, *ad frat. S. Anast.*

(2) *Judicum*, 16. 19.

moment que Samson eut les cheveux coupés par la trahison de Dalila, à qui il avoit découvert son secret, il perdit avec ses cheveux toute la force qu'il avoit plu à Dieu d'y attacher; aussi, dès que nous manquerons à garder exactement nos règles, nous serons aisément vaincus et liés par les Philistins, comme Samson, c'est-à-dire, nous tomberons aisément dans les embûches et dans le pouvoir des démons nos ennemis.



CHAPITRE III.

Que quoique nos règles n'obligent pas sous peine de péché, nous ne devons pas laisser de les observer exactement.

Nos règles et nos constitutions n'obligent ni sous peine de péché mortel, ni sous peine de péché véniel, non plus que les commandemens des supérieurs, si ce n'est comme portent nos constitutions, lorsqu'ils commandent de la part de Dieu, et en vertu de la sainte obéissance. Il faut bien cependant se garder d'y contrevenir par cette raison, qui est une espèce de tentation dont le démon se sert assez ordinairement, pour faire qu'on ne se soucie pas d'y manquer; et on ne doit pas pour cela les observer moins exactement. Notre saint fondateur ne voulant pas d'un côté nous y lier de telle sorte qu'elles pussent nous devenir une occasion

de péché, et voulant d'ailleurs nous porter à les observer avec toute l'exactitude et toute la perfection possibles, dit qu'il faut pour cet effet, que l'amour de Dieu succède à la place de la crainte d'offenser Dieu; et que ce soit le désir de notre plus grande perfection et de la plus grande gloire de Dieu qui nous fasse agir (1). Il dit aussi au commencement des constitutions et des règles, que la loi intérieure de la charité que le Saint-Esprit a écrite dans notre cœur, doit nous porter à les observer exactement; ce qui est la même chose que ce que le Fils de Dieu nous dit dans saint Jean: *Si vous m'aimez, gardez mes commandemens* (2). Il suffit à celui qui aime, de savoir la volonté de la personne qu'il aime; il suffit à un enfant bien né de connoître la volonté de son père: il n'a besoin d'aucun motif de crainte pour agir; et celui qui méprise les règles et qui les transgresse, parce qu'elles n'obligent pas sous peine de péché et de damnation, n'est ni un enfant bien né, ni même un bon serviteur. Pour preuve de cela, je demande quel jugement vous feriez d'un serviteur, qui ne voudroit jamais rien faire de ce que son maître lui commanderoit, à moins qu'il le lui commandât l'épée à la main, et sous peine de la vie? Et quelle

(1) Et loco timoris offensæ succedat amor, et desiderium omnis perfectionis, et ut major gloria et laus Christi creatoris ac Domini nostri consequatur. 6. *p. Const. c.* 5.

(2) Si diligitis me, mandata mea servate. *Joan.* 14. 15.

opinion auriez-vous d'une femme qui diroit à son mari : Je serai honnête femme, et je ne vous ferai point d'infidélité ; mais à cela près, je suis résolue de faire tout ce qui me viendra en fantaisie, quelque chagrin que vous en puissiez avoir ? Voilà justement ce que font ceux qui transgressent les règles, parce qu'elles n'obligent pas sous peine de péché et de damnation ; et c'est proprement imiter les esclaves, qui ne font rien que par l'appréhension d'être punis. Les méchans, dit un ancien poète, s'abstiennent de pécher, par la crainte du châtiment ; mais les gens de bien s'en abstiennent pour l'amour de la vertu (1).

Saint Grégoire rapporte, qu'un saint religieux, nommé Marcius, s'étant retiré dans une solitude du mont Marsique, s'y mit au pied une chaîne de fer qu'il attacha à un rocher, afin de n'aller pas plus loin que l'étendue de la chaîne. Saint Benoît l'ayant su, lui envoya dire par un de ses religieux : Si vous êtes serviteur de Dieu, que ce soit la chaîne de Jésus-Christ, et non pas une chaîne de fer qui vous retienne (2); et le saint homme s'ôta aussitôt la chaîne du pied pour obéir, continuant cependant à n'aller pas plus loin, que quand il étoit enchaîné. Notre saint fondateur a voulu de même nous attacher à nos règles, non pas par des chaî-

(1) Oderunt peccare mali formidine pœnæ : Oderunt peccare boni virtutis amore.

(2) Si servus Dei es, non teneat te catena ferrea, sed catena Christi. *Greg. Dial. l.* 3. *c.* 16.

nes de fer, c'est-à-dire, par la crainte du péché et de la damnation, mais par la chaîne de l'amour de Jésus-Christ ; et c'est ce qui doit nous obliger à être encore plus fidèles à notre devoir, et à demeurer dans une plus grande retenue.

Il faut au reste remarquer ici deux choses: la première, que quand quelqu'une de nos constitutions et de nos règles contient quelque chose, ou qui regarde les vœux que nous avons faits, ou qui est défendu par la loi de Dieu, alors nous sommes obligés à l'observation de cette règle sous peine de péché mortel, non pas en vertu de la règle, mais en vertu du vœu que nous avons fait, ou de la loi que Dieu a donnée. La seconde chose qu'il faut remarquer, c'est que quoiqu'une règle n'oblige pas d'elle-même sous peine de péché, il peut cependant y avoir du péché à la transgresser, lorsqu'on le fait par négligence, par paresse, par mépris pour la règle, ou par quelque autre motif de même nature : Et c'est ce que saint Thomas a très-bien remarqué, en parlant des règles de l'ordre de saint Dominique, qui d'elles-mêmes n'obligent, non plus que les nôtres, ni sous peine de péché mortel, ni sous peine de péché véniel.

CHAPITRE IV.

Que quelque légère que soit une chose qui nous est commandée par les règles, on n'est pas pour cela plus excusable de ne pas la faire ; mais qu'au contraire, on est plus inexcusable de ne la pas faire.

Le démon se sert encore d'une autre adresse, pour nous faire manquer à l'observation de certaines règles; c'est de nous faire entendre qu'elles ne sont pas fort importantes, et que ce n'est pas en cela que consiste la perfection : de sorte qu'aidé d'ailleurs par notre tiédeur et par notre lâcheté, il nous porte facilement à les transgresser. Or il est nécessaire de nous précautionner contre cette tentation; et pour cet effet je dis que l'excuse qu'une chose est peu importante, ne rend pas la faute plus excusable, mais qu'elle l'aggrave même en quelque manière. Cette doctrine est de saint Augustin, qui dit (1), en parlant de la désobéissance de nos premiers pères, que comme l'obéissance d'Abraham est d'autant plus grande, que le commandement de Dieu étoit difficile; aussi la désobéissance d'Adam est d'autant plus criminelle, que ce qui lui avoit été commandé

(1) *Aug. lib. 14. de Civ. Dei. c. 15.*

n'étoit de nulle difficulté (1). Car quelle excuse a-t-il pu avoir de ne pas obéir dans une chose si aisée, que de ne pas manger du fruit d'un seul arbre, puisqu'il y en avoit tant d'autres dont il pouvoit manger librement, et qui étoient peut-être meilleurs ? Qu'auroit-il donc fait, si Dieu lui eût commandé quelque chose de fort difficile ? Si, par exemple, il lui eût commandé de sacrifier sa femme, comme il commanda à Abraham de sacrifier son fils ? Et comment eût-il jamais pu se résoudre à la sacrifier par obéissance, lui qui aima mieux désobéir à Dieu en mangeant du fruit défendu, que de la fâcher ? On peut dire de même que la facilité d'accomplir les règles en rend la transgression plus criminelle, et moins excusable; et saint Bonaventure est tout-à-fait de ce sentiment, quand il dit qu'on est d'autant plus coupable de manquer aux petites choses, qu'il est plus facile de n'y pas manquer (2). On auroit peut-être quelque excuse, s'il s'agissoit d'obéir à quelque commandement très-difficile, mais quelle excuse peut-on avoir, quand il n'est question que d'une chose facile et aisée ?

Outre cela, comment puis-je croire que vous obéirez dans les choses les plus pénibles, si vous n'obéissez pas dans les plus

---

(1) Ita et in paradiso tantò major inobedientia fuit, quantò id quod præceptum est nullius difficultatis fuit. *Aug. lib.* 14. *de Civ. Dei*, *c.* 15.

(2) Minima neglecta eò turpiùs maculam moribus ingerunt, quò vitari faciliùs cognita potuerunt. *Bonaven. in discip. specul. ad novit. in prolog.*

aisées ? Il n'y a pas lieu de croire que celui qui ne fait pas le moins fera le plus : Et celui, dit S. Bernard, qui ne peut pas commander à sa langue et à sa bouche ne peut pas être religieux (1). Cette maxime étoit comme un premier principe parmi les anciens religieux; et c'est pour cela qu'ils commençoient toujours leurs exercices par l'abstinence. Car celui, disoient-ils, qui ne pourra pas se vaincre en certaines choses extérieures, où la victoire sur soi-même est plus aisée, comment pourra-t-il se vaincre sur l'intérieur, où la difficulté est plus grande ? comment pourra-t-il se défendre contre la malice de ses ennemis invisibles, si même il ne peut pas résister à ceux qu'il voit ?

Ceci peut servir à discerner ce qu'il y a de faux ou de vrai dans les désirs qu'on a quelquefois de faire de grandes choses pour l'amour de Dieu, comme d'endurer toutes sortes de peines et de mortifications, et d'aller même souffrir le martyre chez les infidèles. Car si étant parmi vos frères vous ne sauriez supporter une légère mortification ; si vous violez tantôt une règle, tantôt une autre, seulement pour éviter de demander permission à votre supérieur, que peut-on attendre de vous dans les choses difficiles ? Plusieurs, dit saint Bonaventure, voudroient mourir pour Jésus-Christ, qui ne voudroient pas endurer un mot pour Jésus-Christ; mais celui

(1) Qui linguam suam et ventrem custodire non potest, monachus non est. *Bern. de interiori domo*, *c.* 56.

qui tremble au bruit d'une feuille que le vent emporte, comment auroit-il l'assurance d'attendre le coup d'une épée prête à tomber (1)? Si une parole qu'on vous a dite est capable de vous troubler et de vous faire perdre le repos, que sera-ce quand la persécution s'élèvera contre vous, quand on vous accablera de faux témoignages en des choses de conséquence, et que vous verrez tout le monde y ajouter foi? C'est pourquoi accoutumez-vous, continue le même Saint, à supporter patiemment les moindres choses, parce qu'on ne se met jamais au-dessus des plus grandes, que quand on a appris à surmonter les plus petites (2).

Denis le chartreux rapporte (3) qu'un novice ayant eu beaucoup de ferveur dans les commencemens, vint ensuite, comme il n'arrive que trop, à tomber dans le relâchement et dans la tiédeur. Tout lui sembloit facile d'abord; et peu de temps après, tous les exercices de mortification et d'humilité lui devinrent pénibles: entre autres choses, il ne pouvoit souffrir un certain habit extrêmement grossier, que portoient alors les novices. Un jour qu'il dormoit, il vit en songe Jésus-Christ chargé d'une croix très-

(1) Multi pro Christo optant mori, qui pro Christo nolunt levia verba pati. Sed quem terret sonitus folii volantis, quomodò sustineret ictum gladii vibrantis? *Bonav. ubi sup.*

(2) Minima etiam adversa tolerare patienter assuescamus: quia majorem non superat, qui minora tolerare non discit. *Idem. ibid.*

(3) *Dionys. Cartus. in scala Relig. art.* 16.

pesante, qui s'efforçoit de monter par un escalier fort rude et fort étroit, ce qui augmentoit encore sa peine de beaucoup. Le novice touché de compassion s'offrit aussitôt au Sauveur pour l'aider à porter sa croix; mais le Sauveur le regardant avec indignation, lui dit : Comment osez-vous prétendre de porter ma croix qui est si pesante, puisque vous avez peine à porter pour l'amour de moi votre habit, qui pèse si peu en comparaison? Au même instant la vision disparut, et le novice se réveilla, demeurant si confus de ce reproche, et en même temps si résolu à souffrir toutes choses pour Jésus-Christ, que depuis lors, cet habit grossier et méprisable, qui lui faisoit tant de peine à porter, devint pour lui un sujet de contentement et de joie.



CHAPITRE V.

Combien le mépris des règles, même dans les petites choses, est dangereux.

Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes; et celui qui est de mauvaise foi dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes (1). Comme il est ordinaire au démon d'essayer de nous porter à négliger l'observation de nos règles,

(1) Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis erit : et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus erit. *Luc.* 16. 10.

règles, sous prétexte que les choses qu'elles ordonnent sont peu importantes, et que notre avancement spirituel n'y est point attaché, nous parlerons ici de deux remèdes contre cette tentation. Le premier est la considération du danger qu'il y a de négliger les petites choses; le second, la considération de l'avantage qu'il y a à ne les pas négliger : et le Sauveur du monde nous marque l'un et l'autre dans les paroles que nous venons de citer. Il dit touchant le premier, que *celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes.* Le Saint-Esprit en avoit dit autant autrefois, en nous avertissant, que *celui qui méprise les petites choses viendra peu à peu à déchoir* (1). Ces sentences que nous ne pouvons pas douter qui ne soient de Dieu, devroient suffire, pour nous rendre extrêmement soigneux à observer nos règles, et pour nous empêcher d'y contrevenir, sous prétexte du peu d'importance des choses qu'elles nous prescrivent. Le prophète Jérémie nous apprend, que c'est par de petits commencemens que Dieu est parvenu à détruire Jérusalem. *Le Seigneur*, dit-il, *s'est proposé de renverser les murs de la fille de Sion; il a pris ses mesures au cordeau, et n'a point cessé de travailler à sa perte. Tous ses dehors ont été entièrement désolés, et ses murailles ont été pareillement renversées* (2). Voilà

(1) Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccli.* 19. 1.

(2) Cogitavit Dominus dissipare murum filiæ Sion : tetendit funiculum suum, et non avertit manum suam à

de quelle manière on vient à bout des plus fortes places : et c'est aussi la méthode que les démons emploient pour se rendre maîtres de la forteresse de notre âme. Les règles, comme nous l'avons déjà dit, en sont les dehors, et servent de défense à la loi de Dieu, qui est le mur principal; de sorte que si vous ne gardez pas bien ces dehors et ces défenses extérieures, vos ennemis invisibles saperont ensuite le mur principal, et s'empareront ainsi de votre âme. *Celui qui détruit la haie, sera mordu par le serpent* (1), dit le Sage : si vous commencez à détruire cette haie et cette enceinte de vos règles, si vous rompez une fois cette clôture, le vieux serpent, qui est le démon, ne manquera pas de trouver entrée par-là dans votre âme, et de vous perdre. *Vous avez détruit la muraille sèche qui enfermoit votre vigne*, dit le Prophète parlant à Dieu, *et maintenant tous les passans y vendangent* (2) : si vous détruisez cette muraille qui enferme la vigne du Seigneur, vous ne pourrez plus espérer d'en retirer aucun fruit, et elle sera bientôt ravagée.

Mais comme ceci est une matière importante, et qu'on ne sauroit la rendre trop intelligible, laissons les figures et les métaphores, et parlons plus clairement. Voulez-

---

perditione : luxitque antemurale, et murus pariter dissipatus est. *Thren*. 2. 8.

(1) Qui dissipat sepem, mordebit eum coluber. *Eccl*. 10. 8.

(2) Ut quid destruxisti maceriam ejus, et vindemiant eam omnes qui prætergrediuntur viam? *Ps*. 79. 13.

vous savoir comment il faut entendre ce que nous dit le Saint-Esprit, que *celui qui méprise les petites choses, viendra peu à peu à déchoir* (1) ? Il faut l'entendre dans le sens que les théologiens et les saints disent, que le péché véniel est une disposition au péché mortel. Les péchés véniels, en quelque nombre qu'ils soient, ne peuvent jamais faire un péché mortel, et ne sont pas capables de donner la mort à l'âme, et de lui faire perdre la grâce de Dieu ; mais ils mettent dans l'âme une certaine disposition au relâchement et à la mollesse, qui l'affoiblit, et qui la rend plus facile à être vaincue à la première occasion, et à tomber en péché mortel. C'est ainsi que quoique les premiers coups de canon qu'on tire contre une muraille ne la jettent pas par terre, ils l'ébranlent cependant de telle sorte qu'ils la mettent en état d'être facilement renversée par ceux que l'on tire ensuite ; et que quoique les premières gouttes d'eau qui tombent sur une pierre, ne soient pas capables de la caver, elles la disposent cependant de telle sorte, que celles qui tombent ensuite viennent à la caver effectivement. *L'eau cave les pierres*, dit Job, *et les inondations emportent les terres peu à peu* (2). Il en est de même des effets du péché véniel : ils portent insensiblement à perdre la crainte d'offenser Dieu, et d'agir par d'autres motifs

(1) Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccli.* 19. 1.
(2) Lapides excavant aquæ, et alluvione paulatim terra consumitur. *Job.* 14. 19.

que celui de son amour ; et après cela on n'est plus guères éloigné de faire quelque chose qui y soit directement contraire. Celui qui ne fait pas difficulté de mentir, et qui se permet de jurer sans nécessité, se laissera bientôt aller à affirmer avec serment quelque mensonge, ou quelque chose de douteux, et le voilà malheureusement tombé en péché mortel. Celui qui ne fait pas beaucoup de scrupule de médire en des choses légères trouvera bientôt occasion de médire en des choses qui seront plus importantes, et sera ainsi en danger de perdre la grâce de Dieu. Celui qui ne retient pas ses regards, et qui n'a pas assez soin de rejeter les mauvaises pensées qui lui viennent, est bien près de sa chute. Il arrivera une occasion, où son cœur et ses désirs suivront ses regards et ses pensées: le voilà alors malheureusement tombé; et c'est justement ce que le démon prétend, en nous engageant dans les péchés véniels, de nous précipiter par-là dans ceux qui donnent la mort à l'âme.

Il en est de même du mépris et du violement des règles : ce sont des moyens dont le démon se sert pour nous conduire peu à peu à quelque chose de pis, et pour nous faire tomber enfin dans quelque précipice. On fera au commencement un très-grand scrupule de contrevenir à la moindre règle, ensuite on en fera moins ; enfin on y contreviendra librement, sans aucun remords de conscience. La même chose arrive encore à l'égard de l'oraison et des autres

exercices spirituels : car ils ne sont pas d'une obligation plus étroite que le reste. On manque une fois à les faire ; une autre fois on les fait comme par manière d'acquit, et sans en tirer aucun fruit; et on tombe enfin dans un tel relâchement, et dans une si grande nonchalance à cet égard, que l'on vient à perdre entièrement le goût des choses spirituelles. C'est de ces sortes de commencemens qui paroissent si peu considérables, que viennent les chutes mortelles d'un religieux : et saint Augustin le remarque très-bien, au sujet de la réflexion que fait l'Evangile, sur ce que la Magdelaine ayant répandu un parfum d'un grand prix sur les pieds du Fils de Dieu, Judas en murmura, en disant: *Pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum, et pourquoi n'en a-t-on pas donné l'argent aux pauvres ?* Car l'Evangile porte expressément, qu'*il dit cela, non pas qu'il se souciât des pauvres, mais parce qu'il étoit larron, et qu'étant chargé de la bourse, il avoit la disposition de tout ce qu'on donnoit* (1). Il étoit fâché que la Magdelaine lui ôtât ainsi le moyen de dérober quelque chose sur l'argent qu'on eût tiré de ce parfum si on l'eût vendu ; et pour se récompenser de cette perte, le malheureux résolut de vendre son maître. Remarquez, dit à ce

(1) Quare hoc unguentum non væniit, et datum est egenis? Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur portabat. *Joan.* 12. 5 *et* 6.

sujet saint Augustin (1), que ce ne fut pas en vendant le Sauveur du monde que Judas commença à se perdre ; le mal avoit commencé de plus loin : il y avoit déjà longtemps qu'il étoit larron, et que son corps seul suivoit Jésus-Christ, tandis que son cœur en étoit entièrement éloigné. C'est pourquoi quand vous verrez que quelque religieux aura fait quelque lourde chute, ne croyez pas que le mal ne commence que d'alors ; il y avoit sans doute déjà longtemps que son esprit et son cœur n'étoient plus dans la religion, qu'il ne se soucioit pas de contrevenir aux règles, et qu'il ne faisoit ni prière, ni examen, ni aucun autre exercice de piété. Considérez dans quel précipice Judas est tombé, pour n'avoir pas réprimé les mouvemens d'avidité qu'il avoit pour l'argent ; et apprenons de-là à ne nous relâcher jamais sur les moindres choses, de peur que des commencemens foibles ne nous jettent dans des suites terribles. *La pauvreté et la disette précèdent sa face* (2), dit l'Ecriture ; et un des sens que l'on donne à ces paroles est, que le relâchement et la tiédeur précèdent toujours l'entrée du démon dans une âme. Elle tombe auparavant dans cette indigence spirituelle, qui vient de la multitude des fautes vénielles, et de ce qu'on s'est privé soi-même des secours qu'on avoit accoutumé de tirer de l'oraison et des exercices spirituels ; et ensuite elle succombe

(1) *Aug. tract.* 10. *sup. Joan.*
(2) Faciem ejus præcedit egestas. *Job.* 41. 13.

facilement aux attaques de la première tentation délicate qui survient. Gardons-nous donc bien d'avoir aucune nonchalance ou aucun mépris pour nos règles, de peur de donner entrée par-là au démon; car dès qu'on ne fait point de scrupule de tomber de propos délibéré dans des imperfections, et de commettre des péchés véniels, on ne tarde guères à en commettre de mortels. *Apprenez, Jérusalem*, dit le Seigneur par la bouche de Jérémie, *apprenez, de crainte que mon âme ne se retire de vous, et que je ne vous rende une terre déserte et inhabitable* (1). Apprenez, âmes religieuses, apprenez à vous conformer à la pratique de la discipline religieuse, et attachez-vous à l'exacte observation de vos règles, de crainte que Dieu ne s'éloigne de vous, et ne vous abandonne, et qu'ainsi vous ne fassiez quelque dangereuse chute.

CHAPITRE VI.

Des grands avantages que l'on tire de l'exacte observation des règles dans les moindres choses.

COURAGE, *serviteur bon et fidèle : parce que vous avez été fidèle dans les petites choses, je vous donnerai une grande administration, entrez dans la joie de votre*

(1) Erudire, Jerusalem, ne fortè recedat anima mea à te, ne fortè ponam te desertam, terram inhabitabilem. *Jerem.* 6. 8.

Seigneur (1). Le Fils de Dieu nous marque dans ces paroles la récompense qui est attachée à la fidélité dans les petites choses; et pour mieux nous faire voir la grandeur de cette récompense, il ne dit pas que la joie du Seigneur entrera en nous, car notre cœur est un vaisseau trop étroit pour la contenir; mais il dit que nous entrerons dans la joie du Seigneur, ce qui marque l'excès et l'abondance de cette joie, et que nous y serons tout-à-fait plongés. Il nous promet dans un autre endroit, que *l'on versera dans notre sein une bonne mesure, une mesure qu'on aura bien entassée et bien remuée, et qui sera comble jusqu'à répandre par-dessus* (2). Mais considérons un peu pourquoi il promet de si grandes récompenses à ceux qui seront fidèles dans les petites choses; c'est que par la manière dont un homme en use dans les petites choses, on connoît comment il en useroit dans les grandes, suivant ces paroles de l'Evangile : *Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes* (3). Remarquez au reste qu'il ne dit pas que celui qui est fidèle dans les grandes choses, le sera aussi dans les petites; mais qu'il tourne la proposition tout autrement, parce qu'en effet il semble que la fidélité se

(1) Euge, serve bone et fidelis : quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui. *Matth.* 25. 21.

(2) Mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et supereffluentem dabunt in sinum vestrum. *Luc.* 6. 38.

(3) Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est. *Luc.* 16. 10.

fasse plus connoître dans les petites choses, que dans les grandes. Quand un homme fait la dépense d'une maison, ce n'est pas à n'être point trouvé en mécompte de cent ou de deux cents pistoles que sa fidélité paroît ; c'est à n'être pas même trouvé en mécompte d'un denier. Un bon serviteur se reconnoît moins aussi dans les principales choses qui sont purement de son devoir, que dans certains petits soins auxquels il n'est pas obligé ; et un fils enfin marque moins son amour et son respect pour son père, par l'obéissance qu'il lui rend dans les choses de conséquence, que par celles qu'il lui rend dans les moindres objets, et par son attachement à ne faire jamais rien qui puisse lui déplaire le moins du monde. Il en est de même d'un bon religieux: il fait moins paroître sa vertu en évitant de tomber dans aucun péché mortel, qu'en s'appliquant à s'acquitter fidèlement des choses que ses règles et l'obéissance lui prescrivent ; et c'est pour cela que Dieu traite si bien ceux qui en usent de la sorte, et qu'il leur fait tant de grâces. Il est libéral envers eux, parce qu'ils le sont envers lui ; ce qui est conforme à ces paroles de saint Jacques: *Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous* (1) ; et plus ils s'approchent de Dieu, et usent de libéralité envers lui, plus aussi il s'approche d'eux et les comble de ses grâces. Celui qui a un

---

(1) Appropinquare Deo, et appropinquabit vobis. *Jacob.* 4. 8.

très grand soin de plaire à Dieu, non-seulement dans les choses de précepte et de devoir, mais aussi dans celles qui ne sont que de conseil; et celui qui, non-seulement dans les plus grandes, mais aussi dans les moindres, s'applique toujours à faire tout ce qu'il croit être le plus conforme à la volonté de Dieu: celui-là est véritablement libéral envers Dieu, et Dieu en récompense est de même très-libéral envers lui.

C'est de ceux qui en usent de cette sorte que Dieu fait ses favoris; c'est sur eux qu'il verse ses bénédictions et ses grâces plus abondamment que sur personne; ce sont eux enfin, qui se distinguent ordinairement des autres par leur perfection et par leur vertu. J'ai connu quelques religieux parmi nous, qui étoient devenus par ce moyen d'excellens hommes dans la spiritualité; et j'ai entendu parler de quelques autres, qui dans un âge extrêmement avancé avoient tant de soin d'observer fidèlement les moindres petites règles, qu'ils servoient d'exemple à tous leurs frères, et leur donnoient en même temps de la confusion. Mais il ne faut pas s'étonner si ceux-là sont les bien-aimés de Dieu. Dans le monde même, ne voyons-nous pas que les domestiques qui n'ont d'autre application qu'à faire tout ce qui peut plaire à leur maître, et qui se mettent indifféremment à tout pour son service, sont ceux qui s'insinuent davantage dans son esprit, et à qui il fait le plus de grâces. Il en est de même dans la maison de Dieu: ceux qui s'abaissent à

tout, qui se font petits, et qui ont soin des moindres choses qui regardent la gloire et le service de Dieu, ceux-là sont les bien-aimés de Dieu ; c'est pour eux qu'il ouvre les trésors de ses bénédictions et de ses grâces, et c'est d'eux proprement qu'il dit : *Laissez ces enfans, et ne les empêchez pas de venir à moi ; car c'est à ceux qui sont comme eux, que le royaume des cieux appartient* (1). Au contraire, ceux qui prétendent des distinctions, qui croient que leur ancienneté leur donne droit de se dispenser des règles communes, et qui ne regardant les petites choses que comme des amusemens de novices, dédaignent de s'y abaisser, ceux-là, Dieu les humilie et les rejette, suivant ces paroles de David : *Si je n'ai pas eu d'humbles sentimens de moi-même, et si au contraire je me suis trop élevé d'orgueil, traitez-moi, Seigneur, comme une nourrice traite son enfant quand elle le sèvre* (2). Que fait une nourrice qui sèvre son fils ? Elle ne le porte plus entre ses bras ; et non-seulement elle ne lui donne plus la mamelle ; mais elle la frotte même avec quelque chose d'amer, afin qu'il ne trouve plus que de l'amertume où il avoit coutume de trouver auparavant tant de douceur. Voilà l'imprécation que David fait sur lui-même,

(1) Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire; talium est enim regnum cælorum. *Matth.* 19. 14.

(2) Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam. Sicut ablactatus est super matre sua, ita retributio in anima mea. *Ps.* 130. 2.

et sur ceux qui veulent paroître grands, et qui ont honte d'être petits. Il demande que Dieu les rejette, qu'il les prive de ses consolations, et qu'il change en amertume toutes les douceurs spirituelles dont il avoit coutume de les favoriser.

Saint Jérôme, qui connoissoit parfaitement bien quels devoient être les sentimens d'un véritable serviteur de Dieu, dit que celui qui est entièrement dévoué à Jésus-Christ, n'a pas moins d'attention et d'exactitude pour les petites choses que pour les grandes, sachant qu'il doit rendre compte un jour même d'une parole inutile (1). Il sait que des petites choses on tombe peu à peu dans les grandes; et il est assuré que s'il est fidèle dans les petites, Dieu l'en récompensera par une plus grande abondance de grâces : ainsi il a une extrême attention sur les moindres choses, et il n'en néglige aucune, quelque petite qu'elle puisse être. Saint Basile nous recommande d'en user de même. Tâchez, dit-il, de parvenir aux vertus les plus élevées; mais ne négligez pas cependant les moindres, et qu'il n'y ait aucune faute que vous comptiez pour peu de chose, quand même elle seroit plus petite qu'un atôme (2).

(1) Mens Christo dedita æquè et in majoribus, et in minoribus intenta est, sciens etiam pro otioso verbo reddendam esse rationem. *Hier. Ep.* 3. *ad Heliod.*

(2) Studeto, ut majorum virtutum compos efficiare, neque minores tamen negligito. Nullum omninò sit erratum quod parvi pendas, quamvis illud tenuissimâ bestiolâ minutius sit. *Basil. in princ.* 2. *tom. fol.* 4. *p.* 2.

CHAPITRE VII.

Où ce qui a été dit auparavant, se confirme par quelques exemples.

Nous lisons dans le quatrième livre des Rois, que Naaman, général des troupes du roi de Syrie, étoit affligé de la lèpre, et qu'ayant entendu dire que le prophète Elisée qui étoit à Samarie, le guériroit infailliblement, il alla trouver pour cet effet le roi d'Israël avec des lettres de recommandation du roi de Syrie. Elisée sachant le sujet de sa venue, mande qu'il l'aille trouver; et Naaman étant allé jusqu'à sa porte avec un grand équipage, le prophète lui envoya dire: *Allez, et lavez-vous sept fois dans le Jourdain; votre corps recevra une parfaite santé, et vous serez entièrement guéri.* Naaman reçut ce message avec indignation, et s'en retourna en disant: *Je croyois qu'il sortiroit au devant de moi, et qu'étant debout, il invoqueroit sur moi le nom du Seigneur son Dieu, et qu'il toucheroit de sa main le lieu de la lèpre, et qu'ainsi il me guériroit. Est-ce donc que l'Abana et le Pharphar qui passent par Damas, ne sont pas meilleurs que tous les fleuves qui sont dans les terres d'Israël, et que je guérirai plutôt en m'y*

lavant (1) ? Cependant ses gens qui le voyoient se retirer en colère, lui dirent : *Seigneur, si le prophète vous avoit dit quelque chose de bien difficile, vous devriez le faire sans doute : à combien plus forte raison devez-vous donc lui obéir maintenant qu'il vous dit : Lavez-vous ; et vous serez guéri ?* Ce raisonnement fit impression sur lui : il va au Jourdain, s'y lave sept fois, et *sa chair*, dit l'Ecriture, *redevient comme la chair d'un jeune enfant, et il fut entièrement guéri* (2). Vous voyez que sa guérison étoit attachée à une chose qui lui paroissoit frivole et de nulle conséquence ; et il en est souvent de même de la guérison de l'âme, et de son progrès dans la vertu. Car c'est justement dans les petites choses qui nous sont ordonnées par nos règles, que consiste notre perfection spirituelle, comme nous voyons que la perfection d'une taille-douce consiste dans certains points et dans certains traits qui sont presque imperceptibles. Que si on vous ordonnoit de faire quelque chose de bien difficile pour acquérir la perfection spirituelle à laquelle nous devons

---

(1) Vade, et lavare septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis... Putabam quòd egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Domini Dei sui, et tangeret manu suâ locum lepræ, et curaret me. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israël, ut laver in eis, et munder ?

(2) Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certè facere debueras : quantò magis quia nunc dixit tibi : Lavare et mundaberis ? Restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, et mundatus est. 4. *Reg.* 5. *v.* 10 *et seq.*

tous aspirer, *vous devriez le faire sans doute :* à combien plus forte raison devez-vous donc faire ce qu'on vous ordonne pour cet effet, puisqu'il ne s'agit que des choses du monde les plus faciles et les plus aisées? Ainsi ce ne doit pas être pour nous un sujet de relâchement, de voir que ce que nos règles nous prescrivent est peu considérable de soi-même, et peu difficile; au contraire, rien ne doit nous exciter plus fortement à les observer avec soin, que de voir que notre perfection est attachée à des choses que nous pouvons faire si aisément.

L'histoire des hommes illustres de Cîteaux marque qu'il y avoit dans cet ordre une règle, qui ordonnoit à tous les religieux de ramasser à la fin de chaque repas toutes les miettes de pain qui seroient devant eux, et de les manger ou de les mettre sur une assiette. Un jour qu'un religieux, qui étoit grand observateur des règles, avoit ramassé dans sa main toutes les miettes qui étoient devant lui, il arriva que l'attention qu'il avoit à la lecture l'attacha de telle sorte, que dans le temps qu'il les tenoit encore, on vint à frapper pour sortir de table. Revenant alors à lui, il se trouva fort embarrassé, parce qu'il n'étoit plus permis de les manger, et qu'il n'y avoit plus moyen de les mettre sur l'assiette qui étoit déjà ôtée. Il s'imagina enfin qu'il ne pouvoit mieux réparer sa faute, qu'en allant la déclarer au supérieur, et lui en demander la pénitence : en effet, il le fit avec beaucoup de marques de confusion et

de douleur, dès que les grâces furent achevées. Le supérieur après l'avoir repris de sa négligence, lui demanda ce qu'il avoit fait des miettes : le religieux répondit qu'il les avoit dans la main ; et comme il l'ouvroit pour les montrer, il se trouva qu'au lieu de miettes, c'étoient des perles très-fines. L'auteur remarque en cet endroit, que Dieu voulut faire connoître par ce miracle, combien lui est agréable la ferveur des religieux zélés, qui ne se contentent pas d'observer soigneusement les règles les plus importantes, mais qui s'attachent aussi avec exactitude à l'observation des plus petites. Surius dit qu'il arriva une chose toute semblable à S. Eudes, avant qu'il fût abbé ; et il dit que quoique par humilité il la rapportât comme étant arrivée à un autre, c'étoit cependant en sa personne qu'il avoit plu à Dieu d'accomplir cette merveille.

Césaire rapporte (1) que dans le temps que Fréderic I. tenoit l'empire d'Allemagne, il vint à vaquer une des abbayes impériales auxquelles les empereurs avoient coutume de pourvoir. Les religieux ayant proposé deux d'entre eux, afin que l'empereur choisît celui qui lui plairoit, l'un des deux lui offrit de grandes sommes d'argent pour avoir la préférence ; et l'empereur prit l'argent, et lui donna parole de le choisir. Cependant ayant été ensuite informé que l'autre religieux étoit un saint homme, et un grand

(1) *Cæsar. lib. 6. Dialog. c. 15.*

observateur de la discipline religieuse, il changea de résolution ; et comme il cherchoit quelque expédient pour se défaire de l'engagement qu'il avoit pris, et pour élire le plus digne, un des siens lui dit : Seigneur, j'ai entendu dire que ces religieux ont une règle qui leur ordonne de porter toujours sur eux une aiguille à coudre : lorsque vous serez dans leur chapitre, prenez quelque prétexte pour demander à celui que vous voulez exclure, qu'il vous prête la sienne : comme il n'est pas fort observateur de ses règles, apparemment il ne l'aura pas, et alors ce sera une raison suffisante pour l'exclure, de l'avoir surpris dans cette faute. Ce conseil fut suivi. Il se trouva que le religieux n'avoit point d'aiguille sur lui : de sorte que l'empereur s'adressant à l'autre lui demanda la sienne ; et le saint homme l'ayant aussitôt présentée : Vous êtes bon religieux, lui dit alors l'empereur, et vous méritez d'être abbé. J'avois résolu de vous préférer votre compétiteur, mais il s'en est montré indigne en n'observant pas sa règle : car il est aisé de juger que celui qui manque dans les petites choses qui sont faciles, manquera encore bien plutôt dans les essentielles qui sont très-pénibles. Il déclara ensuite qu'il choisissoit le dernier pour être abbé ; et de cette sorte l'un fut puni du peu de soin qu'il avoit de pratiquer ses règles, et l'autre fut récompensé de sa fidélité à les observer.

Le même Césaire rapporte, qu'une femme de qualité ayant résolu de se faire religieuse,

fit un grand festin à tous ses parens et à tous ses amis, le jour qu'elle devoit entrer en religion, et invita aussi le supérieur du monastère où elle devoit prendre l'habit. On servit de la viande aux séculiers, et du poisson pour le religieux et pour son compagnon, parce que leur règle et la pratique de leur ordre ne leur permettoient pas de manger de la viande. Le religieux cependant, tenté par la vue de la viande, et voulant témoigner qu'il ne faisoit pas scrupule de peu de chose, prit un morceau de rôti pour le manger; mais à peine l'eut-il porté à sa bouche, que le morceau entra de travers dans sa gorge, sans qu'il pût ni l'avaler, ni le rejeter. Comme il étoit dans cet état, et que les yeux lui rouloient déjà dans la tête, son compagnon lui donna un si grand coup de poing sur le dos, qu'il lui fit rejeter le morceau qui l'étrangloit; et toute l'assistance comprit que l'extrémité où ce religieux s'étoit vu réduit, étoit une punition de sa désobéissance et du mépris de ses règles.

Nous lisons dans l'histoire des frères prêcheurs (1), que saint Dominique étant à Boulogne, le démon se saisit tout d'un coup d'un frère servant, et se mit à le tourmenter d'une si étrange manière, que les religieux qui étoient alors couchés, s'éveillèrent au bruit, et accoururent à son secours. Le saint commanda qu'on le portât à l'église, et à peine dix religieux en purent-

---

(1) *1. p. Hist. de l'ordre des FF. prêch. liv. 1. chap. 60.*

ils venir à bout ; il arriva même que dès qu'il y fut entré il éteignit d'un seul souffle toutes les lampes, de sorte que les religieux qui ne voyoient plus goutte, l'ayant abandonné, le démon recommença à le tourmenter de nouveau, et à le briser de coups. Alors le saint lui commanda au nom de Jésus-Christ de dire pourquoi il s'étoit emparé du corps de ce frère, et pourquoi il le déchiroit si cruellement ; et le démon répondit que c'étoit parce qu'il avoit bu le soir sans avoir demandé permission, et sans avoir fait auparavant le signe de la croix, suivant les règles et la pratique de l'ordre. Les matines ayant alors commencé à sonner : Je ne puis pas demeurer davantage ici, continua le démon : car voilà les frères qui se lèvent pour aller chanter les louanges de Dieu ; et en disant cela il laissa ce pauvre homme si brisé et si rompu, qu'il fut deux jours sans pouvoir se remuer en aucune façon. Saint Grégoire rapporte un exemple presque semblable d'une religieuse qui ayant manqué à faire le signe de la croix avant que de manger une laitue, fut aussitôt abandonnée à la possession du démon (1).

---

(1) *Greg. lib.* 1. *Dialog. c.* 4.



CHAPITRE VIII.

De quelques autres causes de l'inobservation des règles, et du remède que l'on peut y apporter.

C'est quelquefois par une espèce de timidité et de retenue, que l'on manque à satisfaire aux règles, ou pour mieux dire, c'est par un esprit d'immortification, et parce qu'on n'a pas la force de vaincre la répugnance qu'on a d'aller demander permission au supérieur pour une chose légère; ainsi il est à propos de pourvoir à cette difficulté. Je n'exige pas de vous que vous vous absteniez de boire, de manger et de parler, ni que vous refusiez de recevoir ce qu'on voudra vous donner; je demande seulement que vous fassiez tout cela avec permission : car ce que vous pouvez faire avec la bénédiction de Dieu et l'agrément de vos supérieurs, pourquoi vouloir le faire autrement? Mais faut-il, dira-t-on, qu'à tout propos on importune le supérieur pour des bagatelles? Cela ne sert qu'à le détourner de ses occupations, et à lui donner du chagrin. Et voilà précisément l'abus que je prétends corriger, et l'erreur dont je voudrois qu'on se détrompât. Non-seulement les supérieurs ne se chagrinent point quand on va leur demander permission, mais ils en sont même très-

satisfaits. C'est leur affaire de vous écouter à toute heure; et la religion qui est votre mère, qui cherche votre avantage, et qui sait de quel mérite l'obéissance est devant Dieu, a tant d'envie que vous soyez extrêmement obéissant, et que vous ne fassiez rien sans permission, que pour vous en faciliter les moyens, elle tient dans chaque maison un supérieur ou deux qui ont charge de vous donner permission toutes les fois qu'il le faut. Comme ils savent donc que c'est pour cela qu'ils sont établis, ils n'ont garde d'être fâchés que vous vous adressiez à eux; non plus qu'un marchand ou un artisan n'est point fâché qu'on s'adresse souvent à lui pour ce qui regarde son commerce ou son métier: et si vous avez quelque autre pensée de quelqu'un de vos supérieurs, c'est lui faire tort, et croire qu'il ne s'acquitte pas bien de sa charge.

Outre cela, comment un supérieur peut-il être fâché que vous lui demandiez permission pour une chose qu'il sait que vous ne pouvez pas faire sans permission? Si vous alliez le trouver pour l'entretenir de bagatelles et de choses superflues, vous pourriez craindre de l'importuner; mais que vous vous adressiez à lui lorsque vous y êtes obligé par vos règles, c'est ce qui doit lui faire plaisir, parce qu'il doit être bien aise de voir ceux qui sont sous sa conduite, observer exactement les règles, obéir avec ponctualité, et faire cas des choses les plus légères. Ce qui le fâche, ce qui lui déplaît, c'est la liberté

qu'on prend de se dispenser des règles, et de faire les choses sans permission, comme s'il n'y avoit point de supérieur à qui s'adresser, et qu'on dût compter les règles pour rien; et voilà en quoi nous devrions prendre garde de ne pas donner du chagrin aux supérieurs.

On peut tirer de ceci une conséquence : c'est que comme à l'égard des choses où l'on a les mains liées par les règles, et où l'on a besoin de permission, nous ne devons point faire difficulté de la demander; nous en devons faire encore moins de dire librement à notre frère, qui est instruit des règles comme nous, que nous ne l'avons pas. Cet avertissement est d'importance, parce que plusieurs se laissent aller facilement à contrevenir à certaines règles, plutôt que de se mortifier, en déclarant qu'ils n'ont pas permission ou de parler, ou de recevoir ce que leur frère veut leur donner. Ils prétendent quelquefois s'excuser, en disant que ce n'est que pour ne pas mortifier leur frère, qu'ils ont passé par-dessus la règle, et qu'ils n'ont pas osé lui dire qu'ils n'avoient pas permission; mais c'est avoir mauvaise opinion de votre frère, et le croire peu fidèle à l'observation des règles, que de vous imaginer que vous l'eussiez mortifié : votre exactitude au contraire l'eût édifié, et ce qu'il a fait a été peut-être pour vous éprouver et pour connoître votre attachement aux règles. Vous êtes religieux, et vous devez par conséquent faire gloire de satisfaire à tous les devoirs de votre profession : observez donc ponctuellement vos

règles ; bien loin que vos frères y trouvent à redire, ils vous en estimeront davantage.

Quelques autres pour excuser la liberté qu'ils se donnent de manquer à quelques règles, disent qu'ils le font pour ne paroître pas scrupuleux; et c'est là encore une très-mauvaise excuse. Car ce n'est pas témoigner qu'on est scrupuleux, que d'être exact observateur de ses règles, c'est faire voir seulement qu'on est religieux; quel malheur ne seroit-ce point si c'étoit une chose dont on se fît un sujet de honte ? Un des abus qu'il y a dans le monde, est que dès qu'un séculier s'adonne à la piété, qu'il fréquente les sacremens, et qu'il vit dans le recueillement, il est exposé aux railleries des gens du siècle; et de là vient que plusieurs n'osent pas faire profession ouverte de piété, semblables en cela à ce juif qui fut trouver Jésus-Christ de nuit (1), n'osant pas y aller de jour. Mais il n'en est pas de même dans la religion, et Dieu nous préserve de ce malheur : nous avons l'avantage d'y vivre parmi des gens qui font tous profession de piété, et qui aspirent tous à la perfection ; et celui qui fait plus de progrès dans la vertu, est celui dont on fait plus d'estime. Quand il arriveroit cependant qu'on reçût à ce sujet quelque contradiction de la part de ses frères, il ne faudroit pas pour cela qu'un religieux, qui doit être ferme et inébranlable dans l'amour de Dieu, cessât d'aspirer toujours à la per-

(1) *Joan.* 3. 2.

fection, et eût honte de paroître disciple de Jésus-Christ : *Car celui qui rougira de moi et de mes paroles*, dit le Sauveur du monde, *le fils de l'homme rougira de lui, et le désavouera, lorsqu'il viendra dans sa majesté et dans celle de son père et des saints anges* (1). Si un homme avoit pris un domestique pour le suivre, et que ce domestique, par une sotte gloire, et afin de ne pas passer pour être à son maître, affectât de se tenir toujours fort loin de lui, lorsqu'il iroit par la ville, ne mériteroit-il pas d'être chassé ? Un religieux qui a honte de passer pour serviteur de Jésus-Christ, et qui par cette raison manque à observer exactement ses règles, doit appréhender avec justice un semblable traitement.

Mais afin de nous désabuser encore davantage de la mauvaise honte que nous pourrions avoir à cet égard, il faut nous mettre bien dans l'esprit, que quand nous sommes soigneux d'observer ponctuellement nos règles, les séculiers mêmes ne sont pas moins édifiés de nous que nos frères. Si vous êtes, par exemple, en conversation avec un séculier, et que la cloche vous appelle, vous l'édifierez davantage en lui disant honnêtement que l'obéissance vous appelle, et que vous êtes obligé de le quitter, que par tout ce que vous pourriez lui dire en demeurant avec lui ; et plus celui qui en usera de la

(1) Nam qui me erubuerit, et meos sermones, hunc filius hominis erubescet, cùm venerit in majestate sua, et patris, et sanctorum angelorum. *Luc.* 9. 26.

sorte

sorte sera avancé en âge, ou élevé en dignité, plus aussi il donnera d'édification. Il ne faut donc point s'imaginer que de s'attacher exactement à l'observation des règles, et de dire qu'on n'a pas permission de telle et telle chose, ce soit pécher contre la civilité, et être trop scrupuleux : car il n'y a aucun religieux ni aucun séculier qui puisse y trouver à redire, et tous au contraire en seront très-édifiés. S'il s'agissoit de quelque chose d'extraordinaire où vous ne fussiez point obligé par vos règles, vous pourriez peut-être avoir quelque raison de ne pas le faire, de peur de paroître trop singulier, et de passer pour hypocrite; mais ici il est question de votre devoir et des obligations de votre profession. De plus, si une fois vous vous laissez-aller à manquer à vos règles, c'est une porte ouverte pour une autre fois, et pour de plus grandes choses; et si au contraire vous faites voir que vous vous attachez exactement à observer vos règles, vous vous ôtez par-là les occasions d'y contrevenir, et vous vous mettez extrêmement en repos. Il y a plus, c'est qu'outre le bien que vous vous procurez à vous-même, vous en faites encore un très grand à votre frère : car peut-être ne songeoit-il pas à la règle, et vous l'y faites songer par votre exemple, qui est la meilleure espèce d'avertissement que vous puissiez lui donner.

L'histoire des Hiéronimites (1) fait men-

(1) *Hist. de l'ordre des Hieron. ch.* 28.

tion d'un religieux, qui étoit grand observateur du silence, et qui s'étoit acquis par là l'estime et la vénération de tout le monde. Un homme de qualité en ayant entendu parler, eut envie de le voir, pour avoir quelque conférence avec lui ; et un jour l'ayant rencontré qui alloit à son petit jardin, il se mit à le suivre et à l'appeler pour l'obliger à s'arrêter. Le saint homme cependant ne s'arrêta point pour l'attendre, et ne lui répondit rien, jusqu'à ce qu'étant entrés tous deux dans le jardin, il se jeta contre terre; ensuite mettant ses mains devant son visage, il dit à celui qui le suivoit : Peut-être ne savez-vous pas que je ne puis pas vous parler sans la permission du supérieur. Il se prosterna de nouveau en terre après ces paroles, et ne dit plus rien ; de sorte que le séculier ne voulant pas l'importuner davantage, le laissa : et l'histoire remarque qu'il retourna chez lui plus édifié du silence de ce saint religieux, qu'il ne l'eût été d'une longue conversation qu'il auroit eue avec lui.

Il est parlé dans la même histoire (1) d'un autre saint religieux qui gardoit si exactement le silence, sur-tout dans les lieux où il est défendu de parler, comme dans l'église et dans le cloître, qu'il n'y parloit jamais à personne, et n'y répondoit pas même à qui que ce fût qui lui parlât. Il arriva un jour que le roi D. Henri se promenant dans le cloître du monastère où demeuroit ce reli-

(1) *Chap.* 21.

gieux, il l'aperçut passer; et comme il l'aimoit fort à cause de sa sainteté, il l'appela, pour s'entretenir avec lui. Mais le serviteur de Dieu ne voulut ni s'arrêter, ni répondre qu'il ne fût hors du cloître; et alors le roi qui en étoit aussi sorti, lui ayant demandé pourquoi il ne lui avoit pas répondu plutôt: Seigneur, lui répondit le saint homme, il n'est pas permis aux religieux de parler dans le cloître; c'est pourquoi je ne vous ai pas répondu que je n'en fusse dehors: et l'histoire marque que ce prince fut extrêmement édifié de cette réponse.

CHAPITRE IX.

De quelques autres moyens qui peuvent contribuer à l'exacte observation des règles.

Il y a encore d'autres moyens qui peuvent extrêmement servir à nous rendre soigneux d'observer nos règles; et le premier est le bon exemple et l'édification que nous sommes obligés de donner, suivant ces paroles de l'Apôtre: *Ayons soin de bien faire, non-seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes* (1). Il ne suffit pas que vous soyez gens de bien pour vous-mêmes, il

(1) Providentes bona non tantùm coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus. *Rom.* 12. 17. *et* 2. *Cor.* 8. 21.

faut de plus que vous vous appliquiez à édifier le monde par votre exemple : il faut *que votre lumière brille de telle sorte devant les hommes, qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre père qui est dans le ciel* (1). Quand on voit un arbre bien fleuri, ou extrêmement chargé de fruit, on bénit Dieu : il faut de même, par les fruits d'une vie sainte et exemplaire, porter les hommes à le louer. Nous leur devons l'exemple à tous : nous le devons sur-tout à nos frères, avec qui nous vivons ; et c'est une obligation dont rien ne sauroit nous dispenser. Or le bon exemple et l'édification ne consistent pas à ne point tomber dans de grandes fautes, mais à éviter avec soin les plus légères, et à faire connoître par toute sa conduite, que l'on est extrêmement attaché aux moindres devoirs de sa profession, et que l'on fait une très-grande estime des plus petites choses qui la regardent. Celui qui se distingue le plus en cela, est celui qui édifie davantage les autres ; et plus il est considérable dans la religion, ou par son ancienneté, ou par son savoir, plus son attention aux moindres choses donne d'édification à ses frères. *Que celui qui est le plus grand parmi vous,* dit le Fils de Dieu, *devienne comme le moindre ; et que celui qui précède les autres, soit comme le serviteur* (2). C'est ainsi que

(1) Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent patrem vestrum, qui in cœlis est. *Matth.* 5. 16.

(2) Qui major est in vobis, fiat sicut minor ; et qui præcessor est, sicut ministrator. *Luc.* 22. 26.

les plus anciens dans la religion doivent se faire connoître, par être plus humbles que les autres, plus mortifiés et plus attachés à l'observation des règles ; et ceux qui en usent de cette sorte, sont véritablement les soutiens de la religion. Ce sont eux qui y font fleurir la piété et la discipline religieuse; et on peut leur appliquer avec justice ces paroles de l'Apocalypse : *J'en ferai une colonne du temple de mon Dieu* (1) ; et ces autres paroles de Jérémie : *Je vous ai établi aujourd'hui, pour être comme une colonne de fer, et comme un mur d'airain* (2). On ne sauroit au contraire causer plus de préjudice à une société religieuse, que d'y donner mauvais exemple; et plus celui qui le donnera sera remarquable ou par son ancienneté, ou par son savoir, ou par quelque autre endroit, plus le préjudice sera grand, parce que l'exemple qui a un très-grand pouvoir sur les hommes en toutes choses, comme l'expérience nous l'apprend, en a encore bien davantage pour les porter au mal. Car si votre frère voit que vous n'observiez pas les règles, et que vous négligiez les petites choses, vous qui êtes ancien, et qui devez donner exemple aux autres, que fera-t-il avec l'inclination que la nature nous a donnée pour la liberté, et avec cette répugnance et cette aversion que tout le monde

(1) Faciam illum columnam in templo Dei mei. *Apoc.* 3. 12.

(2) Et ego dedi te hodie in columnam ferream, et in murum æreum. *Jerem.* 1. 18.

a pour tout ce qui l'assujettit et le gêne ? Quand il verra le chemin frayé et la porte ouverte, pourra-t-il s'empêcher de vous suivre ? c'étoit peut-être tout ce qu'il attendoit; il ne vouloit qu'avoir quelqu'un qui lui frayât le chemin, et qui lui ôtat un reste de honte qui le retenoit. Votre conduite le perd; elle introduit le relâchement dans la discipline religieuse : ainsi vous aurez à rendre compte à Dieu, non-seulement de vos fautes, mais encore de celles des autres, puisque c'est vous qui en êtes cause par votre mauvais exemple. Cette considération devroit suffire pour vous porter à observer très-exactement vos règles, et pour vous empêcher de jamais rien faire qui pût être de mauvaise édification pour vos frères.

Le second moyen pour faire que l'observation des règles se maintienne toujours en vigueur, est très-familier parmi nous, et très-facile ; et saint Ignace nous le marque dans les règles mêmes. Que chacun, dit-il (1), prie de temps en temps le supérieur de lui ordonner quelque pénitence, pour avoir manqué à l'observation des règles ; et on fera voir par-là le soin qu'on a d'avancer dans le service de Dieu. Nous devons faire tant d'estime de nos règles, que quand il nous arrive d'y manquer, il ne suffit pas que nous en ayons du regret intérieurement, il faut que nous le témoignions au dehors par quelque pénitence ; et ce n'est que de cette

(1) 3. *p. Const. c.* 1. § 18. *Reg.* 41. *summ.*

sorte qu'on peut réparer entièrement les fautes contre les règles, et qu'elles se maintiennent dans leur force et dans leur vigueur, comme si on ne les avoit jamais transgressées. La loi, disent les jurisconsultes et les théologiens, est alors dans sa force et dans sa vigueur (1), comme si elle venoit d'être faite, quand on a soin de punir celui qui la viole. Pour qu'on la regarde comme étant dans sa première vigueur, il n'est pas nécessaire que personne n'y contrevienne; il suffit qu'on soit puni dès que l'on y contrevient. Mais quand on la viole librement sans en être puni, et sans que les magistrats s'en mettent en peine, c'est une marque, disent-ils, qu'elle n'est plus alors en vigueur, qu'elle n'a plus force de loi, et qu'un usage contraire, ou le non usage (2) l'a abrogée. Nous pouvons en dire autant des règles. Lorsque dans un ordre religieux on ne commet point de faute contre les règles, qu'elle ne soit aussitôt suivie de quelque pénitence, on peut dire alors que l'observation des règles est dans sa vigueur. Mais quand d'un côté les contraventions sont fréquentes, et que de l'autre elles ne sont point punies, il est vrai de dire que les règles ne s'observent plus; et peu de temps après on sera fondé à prétendre qu'elles n'ont plus force de règles, et qu'un usage contraire les a abolies, puisqu'on les méprise au su et au vu des supé-

(1) In viridi observantia.
(2) Per non usum.

rieurs, sans qu'ils se mettent en devoir d'y mettre ordre, et sans qu'ils imposent aucune pénitence.

Comme c'est donc aux supérieurs de veiller à l'observation des règles, et qu'ils sont chargés du soin de les maintenir, ils sont aussi obligés d'imposer quelque pénitence, lorsqu'on a manqué à les observer. Ainsi, quand un supérieur vous en impose une pour ce sujet, et qu'il vous fait quelque réprimande, ce n'est pas qu'il ait aucun chagrin contre vous, ni qu'il vous estime moins; car il sait bien que nous sommes tous hommes, et qu'il n'est pas fort étrange que l'on manque à une règle ou deux; mais c'est qu'il veut s'acquitter de son devoir, qui l'oblige à tenir la main à l'observation des règles. Que si lorsqu'on les viole il le dissimuloit sans s'en mettre autrement en peine, et sans imposer de pénitence, ce seroit montrer qu'il en feroit peu de cas, et ce seroit se rendre coupable lui-même de la transgression, et donner les mains à l'abolissement des règles, et au relâchement de la discipline religieuse. C'est dans cette différente conduite, que saint Bonaventure fait consister la différence entre les religions qui sont dans la ferveur de leur première institution, et celles qui sont relâchées. Car cette différence ne vient pas de ce qu'on pèche dans celles-ci, et qu'on ne pèche point dans les autres : il est impossible que cela soit, et *nous manquons tous en plusieurs choses* (1),

(1) In multis offendimus omnes. *Jacob.* 3, 2.

comme dit l'apôtre saint Jacques ; mais elle vient de ce que dans les unes on punit les fautes contre les règles, et de ce qu'on ne les punit point dans les autres.

Or, ce que nos supérieurs sont obligés de faire en cela par le devoir de leur charge, saint Ignace veut que nous leur aidions tous à le faire ; et c'est pour cela qu'il dit : Que chacun prie de temps en temps le supérieur de lui imposer quelque pénitence, pour avoir manqué à l'observation des règles. Car ce seroit une étrange peine pour le supérieur, s'il falloit qu'il fît continuellement le métier de sergent ou de prévôt à l'égard de tous ceux qui contreviendroient aux règles, et qu'il leur imposât des pénitences à chaque fois. C'est une chose impossible ; et quand elle ne le seroit pas, elle est trop éloignée de cet esprit de douceur avec lequel la Compagnie se gouverne. C'est à vous à avoir soin de découvrir vos fautes au supérieur, et à lui en aller demander la pénitence ; et vous ne devez jamais permettre qu'il puisse en être plutôt informé par un autre que par vous ; car c'est votre affaire, vous y avez plus d'intérêt que personne, et tout l'avantage vous en revient. Remarquez au reste la raison pour laquelle saint Ignace veut qu'on en use de cette sorte : Afin, dit-il, que l'on fasse voir le soin que l'on a d'avancer dans le service de Dieu. Ainsi, quand on manque contre les règles, et qu'on a soin d'en aller demander la pénitence, on montre qu'on a soin aussi de son avancement spirituel ;

comme au contraire, quand on les viole sans se mettre en peine de la demander, on fait voir qu'on le néglige beaucoup. Aussi voyons-nous que quand on s'attache exactement à cette pratique, et que les pénitences et les mortifications pour ce sujet deviennent fréquentes, l'esprit de ferveur et de zèle règne alors bien davantage parmi tous les religieux, et l'édification y est bien plus grande.

C'est dans cette pratique que consiste le second moyen que nous avons proposé, pour faire que l'observation des règles se maintienne toujours en vigueur parmi nous. Je ne dis pas que nous puissions éviter absolument de manquer jamais contre nos règles, il faudroit pour cela que nous fussions des anges et non pas des hommes; nous y manquerons même très-souvent; et qui est celui, quelque juste qu'il soit, à qui il n'arrive pas de commettre quelques fautes vénielles? *Car il n'y a point d'homme qui ne pèche* (1). Mais je demande seulement, que quand vous aurez contrevenu aux règles, vous témoigniez en avoir quelque regret, et que vous marquiez par-là que vous êtes véritablement religieux, que vous les estimez, et que vous avez envie de les observer. Allez du moins vous accuser aussitôt de votre faute; car par une légère pénitence vous la réparerez tout-à-fait, et non-seulement vous la réparerez, mais vous gagnerez même plus

(1) Non est enim homo qui non peccet. 3. *Reg.* 8. 46.

que vous n'aurez perdu; ainsi le démon, au lieu de jouir du plaisir de vous l'avoir fait commettre, n'aura que la confusion et le désespoir de voir que vous savez tirer avantage de vos propres pertes. C'est une vérité qu'il fut contraint d'avouer lui-même à saint Dominique, un jour que ce Saint le força de le suivre dans tous les différens endroits de son monastère, pour savoir de lui les différentes tentations dont il se servoit en chaque lieu contre les religieux. Car en arrivant au chapitre, qui est le lieu où ils ont coutume de déclarer leurs fautes, et d'en recevoir la correction et la pénitence: C'est ici, dit le démon, que je perds tout ce que je gagne au dortoir, au réfectoire, et par-tout ailleurs. Cette sorte de réparation est au reste si entière, que par ce moyen la faute qu'on a commise contre les règles est aussi-bien réparée à l'égard des hommes qu'à l'égard de Dieu. Vous aurez manqué, par exemple, ou à sonner la cloche à l'heure précise, ou à vous rendre ponctuellement à l'heure de la communauté; ce sont des fautes publiques dont tout le monde s'est aperçu, et qui seront entièrement réparées à l'égard du monde, par l'aveu public que vous en ferez. Que si après avoir vu la faute, on n'en voit point la pénitence, on aura droit de dire de la maison où cela sera arrivé, qu'on y compte l'exactitude pour rien, et que tout s'y fait plus ou moins bien, sans qu'on s'en soucie.

Au reste, il faut remarquer ici, que quoique dans la Compagnie il soit plus ordinaire

de demander des pénitences, que d'en donner, et que cette pratique soit très-raisonnable, il ne faut pas cependant laisser abolir l'usage d'en donner, suivant la règle (1) qui porte, que le supérieur doit en imposer, pour la même fin du plus grand avancement spirituel de chacun. Car si on venoit à n'en plus donner de cette sorte, il arriveroit delà que toutes celles que le supérieur donneroit d'ailleurs, deviendroient plus fâcheuses, et que ceux à qui on les imposeroit les recevroient avec trop de chagrin ; ce qui seroit d'un grand préjudice à la discipline religieuse, et d'une très-mauvaise édification. C'est pourquoi il faut avoir soin d'entretenir cette coutume, et la pratiquer à l'égard de tout le monde généralement : car il y en aura toujours assez de sujet; et quand même il n'y en auroit point, notre saint instituteur ne dit-il pas (2), que nous devons tous être disposés à recevoir et à accomplir de bon cœur toutes les pénitences qui nous seront imposées, quand ce ne seroit pour aucune faute qu'on nous les eût imposées ? C'est même en cela que la véritable vertu et l'esprit d'humilité paroissent davantage, et qu'on fait mieux voir le désir qu'on a d'avancer dans la perfection : *Car quelle gloire y a-t-il*, dit saint Pierre, *si lorsque vous avez péché, vous endurez que l'on vous maltraite ? mais si lorsque vous avez bien*

(1) *Reg.* 4. *summ.*
(2) *Reg.* 17. *summ.*

fait, vous souffrez avec patience, vous acquérez un grand mérite devant Dieu (1).

Il nous sera encore d'un grand secours pour l'exacte observation de nos règles, de pratiquer ce que nous ordonne la dernière règle du sommaire, et la dernière des communes, qui est d'avoir soin de se les bien imprimer dans l'esprit, et de les lire pour cet effet, ou de se les faire lire tous les mois. Plusieurs ne se contentent pas de les entendre lire au réfectoire; mais chaque jour ils joignent à leur lecture spirituelle, celle de trois ou quatre règles : de sorte que tous les mois ils les repassent toutes à loisir; et c'est là sans doute une très-bonne coutume et une très-bonne lecture spirituelle. C'est encore un excellent moyen pour la même fin, que de faire son examen particulier sur l'observation des règles, non pas de toutes en général, mais de celles en particulier auxquelles on connoît qu'on est le plus sujet à manquer, et sur-tout de celles qui regardent l'emploi particulier d'un chacun; et cette sorte d'examen ne peut être que très-avantageuse et très-utile.

---

(1) Quæ enim est gloria, si peccantes, et colaphizati suffertis? Sed si benefacientes, patienter sustinetis; hæc est gratia apud Deum. 1. *Petr.* 2. 20.



SEPTIÈME TRAITÉ.

DE LA FIDÉLITÉ

QU'IL FAUT AVOIR A DÉCOUVRIR LE FOND DE SA CONSCIENCE A SES SUPÉRIEURS ET A SES PÈRES SPIRITUELS.

CHAPITRE PREMIER.

Combien il est nécessaire de nous faire voir à nos supérieurs tels que nous sommes.

CASSIEN dit (1), que la première chose que les anciens pères proposoient à ceux qui ne faisoient que de commencer à servir Dieu, c'étoit que quelques tentations, ou quelques mauvaises pensées qu'ils eussent, enfin quoi que ce fût qui se passât au dedans d'eux-mêmes, ils eussent soin de le découvrir aussitôt à leurs supérieurs: et c'étoit là, dit-il, ce que ces hommes de Dieu regardoient comme une espèce de premier principe parmi eux, et comme la base et le fondement de tout l'édifice spirituel. Il faut, s'il se peut, disoit le grand saint Antoine, qu'un religieux

(1) *Cass. l. 4. de inst. c. 9. et Collat. 2. Abbat. Moysi, c. 10.*

ne fasse pas un seul pas, et qu'il ne boive pas une goutte d'eau dans sa cellule, qu'il ne le déclare aussitôt à ses supérieurs, afin qu'il ne puisse y avoir aucun déréglement en ses moindres actions (1), et qu'elles soient toutes rectifiées par l'esprit de l'obéissance. Saint Jean Climaque dit (2), qu'il trouva dans un monastère de très-grande sainteté, plusieurs religieux qui portoient à leur ceinture un petit livre, dans lequel ils écrivoient chaque jour toutes leurs pensées, pour en rendre compte ensuite à leur supérieur, qui les y avoit obligés. Saint Basile, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Bernard (3) ordonnent expressément la même chose; et c'est ce que saint Ignace, fondé sur leur autorité et sur l'exemple des anciens Pères, nous recommande également avec les termes les plus graves qui se trouvent dans toutes ses constitutions. Après avoir, dit-il, bien examiné la chose en Dieu, il nous a semblé en présence de la majesté divine, qu'il étoit extrêmement à propos que tous les religieux se donnassent parfaitement à connoître à leurs supérieurs (4).

---

(1) Si potest fieri, quot passus ambulat monachus, vel quot calices aquæ bibit in cella sua, debet declarare senioribus, ut non devietur in ipsis. *Ant. in vitis patrum, part.* 2. § 104.

(2) *Clim. grad.* 4. *art.* 39.

(3) *Basil. in const. mon. Hier. in reg. mon. c.* 34. *Ambr. l.* 3. *offic. c.* 16. *Bern. de ord. vit. et mor. inst. c.* 4.

(4) Re in Domino consideratâ, visum est nobis in divinæ majestatis conspectu mirum in modum conferre, ut superioribus subditi omninò perspecti sint. *Exam.* § 34.

Il n'a pas coutume de parler de la même sorte sur les autres matières, quelque importantes qu'elles soient : cependant il ne se contente pas encore de cela, et il passe à montrer, par de solides raisons, l'avantage et la nécessité de cette pratique.

La première raison qu'il en donne, est que par ce moyen il sera plus aisé aux supérieurs de diriger ceux qui sont sous leur conduite. En effet, c'est au supérieur à prendre soin d'eux ; sa charge l'y oblige ; et c'est pour cela qu'on le fait supérieur : mais comment pourra-t-il s'en acquitter, s'il ne vous connoît pas, et si vous ne vous découvrez pas à lui ? *Celui qui cache ses crimes*, dit le Sage, *ne sauroit être bien conduit* (1) ; et le malade ne sauroit être guéri, s'il ne découvre son mal au médecin : car la médecine, comme dit saint Jérôme, ne guérit point ce qu'elle ne connoît pas (2). Il faut donc que vous découvriez entièrement votre mal au médecin ; et si vous avez plusieurs sortes de maux, il faut les découvrir tous, parce que si vous en cachez quelqu'un, il pourra se faire que le médecin vous donnera tel remède, qui irritera plus le mal que vous lui aurez caché, qu'il ne soulagera celui que vous lui aurez découvert. Ce qui est bon au foie peut n'être pas bon à la rate : ainsi il faut tout dire, afin qu'il compose ses remè-

(1) Qui abscondit scelera sua non dirigetur. *Prov.* 28. 13.

(2) Quod ignorat medicina, non sanat. *Hier. sup. illud :* Si mordeat serpens in silentio. *Eccl.* 10. 11.

des de telle façon, que ce qui vous soulagera d'un côté, ne vous nuise point de l'autre. La même raison doit nous obliger à découvrir de la même sorte toutes les infirmités de notre âme à notre supérieur, qui en est le médecin spirituel. C'est une grande avance pour pouvoir guérir un malade, que de connoître sa complexion et toutes ses incommodités bien à fond; car alors il est aisé de trouver la véritable cause du mal, et d'y appliquer les remèdes convenables. Les princes ont toujours un médecin avec eux pour ce sujet. Car ce n'est pas afin qu'à tout moment il les avertisse, ou de ne pas manger d'une telle viande, ou de moins boire, ou de s'abstenir tantôt d'une chose, et tantôt d'une autre; il se rendroit par là importun et fatiguant: mais c'est afin qu'en assistant à leurs repas et à la plupart de leurs exercices, et voyant ainsi ce qui leur fait du bien et du mal, il puisse connoître par là leur complexion, et régler sur cette connoissance la qualité des remèdes qu'il sera nécessaire de leur donner, quand ils tomberont malades. Or notre saint fondateur veut que nous jouissions du même avantage; il veut que nous ayons toujours avec nous des médecins spirituels, afin qu'ils puissent bien connoître la disposition intérieure de notre âme, notre foiblesse et notre force, et qu'ainsi ils soient plus capables de bien nous conduire. Le gouvernement établi dans la compagnie regarde entièrement l'esprit et l'intérieur: ce n'est point un gouvernement où la crainte et le châti-

ment agissent; ainsi on n'a guères accoutumé d'y procéder par des voies juridiques, d'informations, ou de dénonciations. On y a seulement en vue le salut et l'avancement de votre âme : on veut la guérir de toutes ses infirmités; mais il faut que vous aidiez vous-même à sa guérison, en les découvrant toutes au supérieur, qui est votre médecin spirituel, et qui tient la place de Dieu à votre égard. Que si vous ne le voulez pas faire, vous demeurerez exposé à de grands dangers, et vous tenterez Dieu, qui veut vous conduire par l'entremise d'un homme, et qui veut par conséquent que vous découvriez votre intérieur à cet homme. Car puisqu'il est impossible, moralement parlant, que cet homme vous conduise bien s'il ne vous connoît pas, ou qu'il vous connoisse bien que par vous-même, il est certain que vous tentez Dieu toutes les fois que vous ne voulez pas vous soumettre à cette pratique.

La seconde raison sur laquelle saint Ignace la fonde, et qui n'est que comme une extension de la première, est que plus les supérieurs auront une connoissance parfaite de l'intérieur de leurs religieux, plus ils sauront les préserver des inconvéniens où ils pourroient les faire tomber, si faute de bien connoître les tentations, les inclinations et la force, ou la foiblesse de chacun, ils venoient à les mettre dans certains postes, et à les engager dans certaines occasions. Surtout, dit-il, comme selon notre institution nous devons toujours être prêts à aller en

quelque partie du monde qu'il plaise au pape ou à nos supérieurs de nous envoyer, non-seulement il importe fort, mais il importe même au dernier point (1), que pour bien réussir dans le choix qu'on doit faire pour ces sortes de missions, le supérieur ait une entière connoissance des inclinations et des tentations de tous ceux qui sont sous sa conduite, et qu'il sache à quels défauts ou à quels péchés ils sont plus sujets, afin que par ce moyen il puisse conduire chaque religieux de la manière la plus convenable, qu'il ne commande rien à qui que ce soit au-delà de ses forces, et qu'il ne donne à personne de charge plus pesante que celle que chacun pourra raisonnablement porter. Une des choses qui contribuent le plus à rendre le gouvernement intérieur de la Compagnie doux, facile et heureux, est la connoissance qu'on y a de tous les sujets qui la composent, de leurs différens talens, de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualités, et des choses auxquelles chacun est propre ou non. Car de cette sorte on sait ce qu'on doit faire de chaque particulier, à quoi on doit l'employer : ainsi on ne vous commande rien au-delà de ce que vous pouvez, et on ne vous expose point au danger de succomber sous un fardeau trop pesant ; mais conformément aux paroles de l'Evangile, on distribue les emplois et le travail *à chacun selon ses forces* (2).

---

(1) Non solùm refert valdè, sed summoperè.

(2) Unicuique secundùm propriam virtutem. *Matth.* 25. 15.

La troisième raison pour laquelle il importe extrêmement que le supérieur connoisse les religieux à fond, est afin, dit saint Ignace, que par ce moyen il puisse mieux pourvoir à ce qui convient à toute la Compagnie en général, au bien et à l'honneur de laquelle il est obligé d'avoir égard, aussi-bien qu'au vôtre. Or quand vous vous découvrez à lui, et que vous lui faites voir le fond de votre âme, alors il peut, sans exposer votre honneur, et sans vous mettre en aucun hasard, pourvoir au bien général de toute la Compagnie. Que si vous ne le faisiez pas, il arriveroit peut-être qu'on vous mettroit dans quelque emploi où vous courriez risque de vous perdre, et où votre honneur et celui de toute la Compagnie, qui dépend du vôtre, seroient exposés à de grands dangers.

Il est bon de remarquer ici en passant, combien les moyens dont la Compagnie se sert pour procurer l'avancement spirituel de chaque religieux, sont conformes à la fin de son institution. S'il étoit de notre institution de demeurer enfermés dans nos cellules, et de n'en sortir que pour aller au chœur ou au réfectoire, il ne seroit pas si nécessaire que nos supérieurs eussent une entière connoissance du fond de notre conscience. Mais comme parmi nous les sujets sont mis à beaucoup d'usages différens, qu'il faut souvent leur donner le soin de plusieurs choses importantes, et qu'on les envoie en tous les endroits du monde, chez les infidèles et les hérétiques, quelquefois seuls,

et pour très-long-temps, il est absolument nécessaire que le supérieur les connoisse tous parfaitement, afin de ne point les exposer mal à propos à des occasions dangereuses, et de ne point exposer l'honneur de la Compagnie avec eux. Il importe aussi extrêmement à tous les religieux, pour la décharge et pour la sûreté de leur conscience, de faire voir le fond de leur âme au supérieur: autrement ils se rendent responsables de tous les malheurs qui peuvent arriver, puisqu'il est certain que s'ils avoient bien fait connoître leur foiblesse et leur peu de forces spirituelles, on n'auroit eu garde de les engager dans des occasions pleines de péril. Ceux qui sont pauvres, dit Plutarque (1), et qui cependant veulent paroître riches, se rendent bientôt plus pauvres qu'ils n'étoient, et achèvent en peu de temps de se ruiner, parce qu'en voulant faire comme les riches, ils font plus de dépense que leur revenu ne le permet. On peut dire la même chose de ceux qui sont pauvres du côté de la vertu, et qui n'ont pas un grand fonds d'humilité. Si un religieux qui est en cet état veut cacher sa pauvreté, et passer pour riche du côté des biens spirituels, il deviendra encore plus pauvre, et peut-être qu'il achèvera de se perdre, parce qu'on le traitera comme un homme rempli des trésors de la grâce, et que sur ce fondement on l'exposera à des occasions pour lesquelles

(1) *Plutar. in Moral.* § 12.

il n'aura pas assez de fonds de vertu. C'est pour n'avoir pas voulu se découvrir entièrement à son supérieur qu'il s'est attiré tous ces malheurs : de sorte que quand nous n'envisagerions que notre propre sûreté et la décharge de notre conscience, et quand ce ne seroit que pour n'avoir aucun reproche à nous faire, nous devrions être bien aises de nous faire voir à nos supérieurs tels que nous sommes. Nous éviterions par ce moyen les inconvéniens dont nous venons de parler, et nous attirerions le secours et la bénédiction de Dieu sur nous, dans toutes les occasions où il plairoit à l'obéissance de nous engager.

Un religieux qui a ainsi découvert toutes ses imperfections et toutes ses infirmités à son supérieur, et que l'on envoie ensuite en quelque mission, ou qu'on charge de quelque emploi, doit être dans un grand repos d'esprit, et avoir une grande confiance que Dieu le tirera heureusement de tous les périls qui pourroient s'y rencontrer. Ce n'est point moi, Seigneur, dira-t-il, qui me suis introduit moi-même dans cette charge et dans cet emploi ; j'ai représenté mon incapacité et le peu de forces spirituelles que j'ai pour m'en acquitter comme il faut : c'est vous-même qui avez voulu que j'y fusse ; et c'est à vous à suppléer à ce qui me manque pour y réussir. Avec quelle plénitude de confiance ne peut-il point dire encore ces paroles de saint Augustin : Donnez-moi, Seigneur, les moyens de faire ce que vous m'ordonnez, et ordonnez-moi ce qu'il vous

plaira (1). Il lui semble alors que Dieu est en quelque sorte obligé de lui accorder toutes les grâces dont il peut avoir besoin dans l'emploi où on l'engage. Mais celui qui ne veut pas se laisser connoître, et qui manque à découvrir ses tentations et ses foiblesses, de peur qu'on ne le mette pas dans le poste qu'il souhaite, ou qu'on ne l'ôte de celui où il se plaît, quelle consolation peut-il avoir? Ce n'est point Dieu qui l'appelle dans ce poste : ce n'est point non plus l'obéissance qui l'y engage: car quoique son supérieur l'y place, c'est par ignorance. Or l'ignorance, disent les philosophes, rend les actions involontaires, et par conséquent ce n'est point par la volonté de son supérieur qu'il y est établi, ce n'est que par la sienne propre. C'est lui qui s'installe et qui s'introduit de lui-même dans cet emploi; il n'y a été ni appelé ni envoyé, il y est entré par surprise : ainsi on peut justement lui appliquer ce que dit le Seigneur par la bouche de Jérémie : *Je ne les envoyois point pour prophétiser, et ils y couroient d'eux-mêmes comme si je les eusse envoyés ; je ne leur parlois point, et ils prophétisoient* (2). Faut-il s'étonner après cela si ceux qui en usent de la sorte ne réussissent pas ? mais quand même ils réussiroient en quelque façon, ils ont toujours grand sujet de vivre en crainte. Et qu'au reste

---

(1) Domine, da quod jubes, et jube quod vis. *Aug. lib.* 10. *Conf. c.* 29.

(2) Non mittebam prophetas, et ipsi currebant ; non loquebar ad eos, et ipsi prophetabant. *Jerem.* 23. 21.

ils ne croient pas avoir satisfait à leur conscience et à leur devoir, pour avoir prié le supérieur de ne pas les engager en tel ou tel emploi, en lui représentant en général qu'ils ne se sentent pas assez de capacité et de vertu pour pouvoir s'en acquitter. Cela ne suffit pas, et il faut, comme nous le dirons ailleurs, s'expliquer plus particulièrement : car le supérieur attribue à humilité ces expressions générales, et il est ordinaire aux plus grands saints de s'excuser de la sorte.

Toutes les considérations que nous venons de marquer, ont si fort touché saint Ignace, et lui ont fait trouver cette pratique si importante au bien général de toute la Compagnie, que dans les constitutions il nous en recommande plusieurs fois l'usage. Il est même si rempli de cette pensée, que dans un endroit, après avoir dit qu'il ne faut pas qu'aucun religieux tienne jamais sa porte fermée, ni son coffre, ni quoi que ce soit, il ajoute, *ni même sa conscience* (1); quoiqu'il semblât que ce ne fût pas alors le lieu d'en parler. Le même esprit lui fait dire encore dans un autre endroit, que les religieux ne doivent avoir rien de caché pour leurs supérieurs, ni au dehors, ni au dedans (2); enfin c'est une chose qu'il estime si nécessaire, qu'il insiste là-dessus *à propos et hors*

(1) 4. *p. Constit. c.* 10. § 5.
(2) Nihil ex externis vel internis eos celent. 6. *p. Constit. c.* 1. § 2.

de

de propos (1), comme dit saint Paul, et tâche de nous en rafraîchir la mémoire à tout moment.

Dans la cinquième congrégation générale (2), lorsqu'on vint à examiner quelles étoient les choses les plus essentielles de notre institution, il fut dit que c'étoient celles qui étoient contenues dans la formule de notre institut que l'on présenta à Jules III. et qui ont été approuvées et confirmées par lui et par ses successeurs. Il fut dit encore qu'on mettoit de ce nombre toutes celles sans lesquelles les premières ou ne pourroient pas subsister, ou ne le pourroient que très-difficilement ; et on mit au rang de ces dernières l'obligation de rendre compte de sa conscience à ses supérieurs. Il a donc été jugé par-là que c'est une règle essentielle, sans laquelle la Compagnie ne peut se conserver ; et qui dit cela ne laisse plus rien à dire. Quelques historiens (3) ont remarqué au sujet de certains ordres religieux, que tant que cette sainte coutume s'y est observée, la pureté de la discipline religieuse s'y est maintenue ; et l'expérience nous fait voir aussi que l'inobservation de cette règle est ordinairement la porte par où un religieux entre dans le chemin de la perdition. Il commence peu à peu à tomber dans le relâchement et dans la tiédeur ; il néglige de s'op-

(1) Opportunè, importunè. 2. *Tim.* 4. 2.
(2) *In Congreg.* 5. *Gener. can.* 17.
(3) *Bernard Rossignol*, *l.* 1. *de discipl. Christian. perfect. c.* 1.

poser à quelque mauvaise inclination; il manque à ses exercices spirituels ; il vient ensuite à tomber dans une faute, et puis dans une autre. Cependant au lieu de découvrir sa plaie, il tâche de la cacher : ainsi elle augmente et s'envenime; et un mal qu'il eût été aisé de guérir au commencement, devient presque incurable dans la suite. Enfin l'édifice spirituel tombe tout d'un coup par terre, parce que l'on a été long-temps sans y faire aucune réparation, et qu'on le laisse ruiner de lui-même. Saint Dorothée a très-bien connu la cause de ce malheur. Quelques-uns, dit-il (1), ont coutume de dire : C'est une telle chose qui est cause de la chute de ce religieux; l'autre est sorti par telle raison, c'est son incommodité qui lui a fait quitter le monastère, ce sont ses parens qui l'en ont tiré : Et moi je leur réponds, que ce n'est rien de tout ce qu'ils disent, mais que c'est qu'il s'est caché de son père spirituel, dans les commencemens de la tentation, et qu'il n'a pas voulu lui découvrir le fond de son cœur.

(1) *Doroth. serm. seu doct. 5. tom. 3.*



CHAPITRE II.

Que c'est un grand repos d'esprit, et une grande consolation, de n'avoir rien de caché pour son supérieur et son père spirituel : et des autres avantages qu'il y a à en user de la sorte.

SAINT Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, et saint Bernard (1) disent tous qu'une des plus grandes consolations qu'un homme puisse avoir dans cette vie, c'est d'avoir un ami fidèle dans le sein duquel il puisse déposer en sûreté tout ce qui lui fait de la peine, et généralement tous les secrets de son cœur. *Un ami fidèle*, dit le Sage, *est le remède à tous les maux de la vie* (2); et rien n'est égal, dit saint Augustin, à un ami qui peut vous consoler dans vos souffrances, vous conseiller dans vos doutes, se réjouir avec vous dans votre prospérité, et vous secourir dans vos besoins. *Celui qui l'a trouvé*, ajoute le Sage, *a trouvé un trésor* (3); mais que dis-je, un trésor? *Il n'y a rien*, dit-il, *de comparable à un ami*

(1) *Ambros. l. 1. Offic. c. 6. Aug. lib. unico de amicit. cap. 5. Hier. in reg. monach. c. 34. Bern. de ord. vit. et mor. instit.*

(2) Amicus fidelis medicamentum vitæ. *Eccli. 6. 16.*

(3) Qui autem invenit illum, invenit thesaurum. *Ibid. v. 14.*

fidèle ; tout l'or et tout l'argent du monde ne peuvent pas payer l'excellence de sa fidélité (1). Or cet avantage qui est au-dessus de toutes les richesses de la terre, Dieu l'a fait à toute la Compagnie, en nous donnant à chacun un ami de cette nature dans la personne du supérieur, qui est en même temps votre père spirituel, votre maître, votre médecin, votre frère et votre mère ; qui a même pour vous plus de tendresse qu'une mère ne peut en avoir pour son fils, et qui fait sa propre affaire de tout ce qui vous regarde. Tâchez donc de vous prévaloir d'un ami semblable, en lui ouvrant confidemment votre cœur, suivant ce conseil du Sage : *Si vous voyez un homme prudent, ayez recours à lui, et que vos pieds usent les pas de sa porte* (2) ; communiquez-lui toutes vos affaires et toutes vos pensées, et vous trouverez en lui toute la consolation, tout le conseil et tout le secours dont vous pourrez avoir besoin. Comme c'est un grand soulagement d'esprit aux malades, d'avoir bien rendu compte de leurs maux au médecin qui doit les traiter; aussi est-ce une grande satisfaction aux affligés, de pouvoir découvrir librement leurs peines à celui de qui ils peuvent attendre quelque consolation et quelque secours.

---

(1) Amico fideli nulla est comparatio, et non est digna ponderatio auri et argenti contra bonitatem fidei illius. *Ibid. v.* 15.

(2) Si videris sensatum, evigila ad eum, et gradus ostiorum illius exterat pes tuus. *Eccli.* 6. 36.

Un des moyens que donne la philosophie morale pour trouver quelque soulagement dans l'affliction, est de dire ses peines à quelqu'un. Saint Thomas le propose (1) en parlant de la tristesse ; et la raison qu'il en apporte, est que quand nous voulons renfermer toute notre douleur en nous-mêmes, elle attire davantage notre attention, et qu'ainsi le sentiment de notre mal en devient plus vif : au lieu que quand nous disons nos peines, il devient moindre, parce qu'alors notre attention se partage, et que le cœur se soulage en se dilatant. L'expérience nous fait voir tous les jours cette vérité; et ne rencontrons-nous pas tous les jours des gens qui disent qu'ils sentent du soulagement à conter leurs afflictions? Le saint abbé Nil, disciple de saint Chrysostome, dit (2) que ce remède étoit extrêmement en usage parmi les anciens Pères, et qu'ils se servoient de la comparaison suivante pour l'autoriser encore davantage. N'avez-vous point pris garde, disoient-ils, que quand les nues sont grosses d'eau, elles sont noires et obscures; et qu'à mesure que l'eau en tombe, et qu'elles se déchargent, elles viennent aussi à s'éclaircir? Il en est de même des peines d'esprit et des tentations que souffre un religieux : tant qu'il les retient au dedans, il est sombre, chagrin et mélancolique; mais quand il les laisse échapper au dehors en les découvrant

(1) *S. Thom.* 1. 2. *q.* 38. *art.* 2.

(2) *Nil. Abb. de inter. SS. Patrum, qui erant in Sina*, *tom.* 3. *Bibliot.*

à son supérieur, il sent qu'à mesure qu'il les découvre, les noires vapeurs de la tristesse se dissipent : enfin en se déchargeant ainsi de ce qui lui rendoit l'humeur si sombre, il reprend sa première joie et sa première tranquillité.

Saint Dorothée rapporte de lui-même (1), que quand il avoit rendu compte de l'état de son âme à son père spirituel, il se trouvoit dans une situation d'esprit si douce et si agréable, que quelquefois même il en avoit peur et s'en vouloit du mal. Car comme l'Ecriture dit qu'*il faut que nous entrions dans le royaume du ciel par beaucoup de tribulations* (2), et qu'il n'avoit que de la douceur et de la joie, il croyoit avoir sujet de douter s'il étoit ou non dans le chemin du ciel. Mais il fut enfin rassuré par l'abbé Jean qu'il consulta à ce sujet, et qui lui dit que la paix et la satisfaction intérieures dont il jouissoit, étoient promises à ceux qui n'avoient rien de caché pour leur père spirituel.

Ce point est d'une si grande importance, que saint Ignace ne se contente pas de nous le recommander instamment, comme nous l'avons déjà dit, mais il veut de plus (3) que les supérieurs s'accoutument à parler souvent à leurs religieux, parce qu'outre plusieurs bons effets que cela produit, cela donne la confiance aux inférieurs de s'adresser

---

(1) *Serm.* 5. *tom.* 5.

(2) Quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. *Act.* 14. 12.

(3) *Regul.* 25. *Rect.*

librement à leurs supérieurs, et de leur ouvrir leur cœur. Il a voulu même (1), pour la plus grande satisfaction de tous les religieux, que dans chaque maison et dans chaque collége de la Compagnie, il y eût un préfet des choses spirituelles à qui chacun pût s'adresser au besoin, pour sa propre consolation, et pour la direction de sa conscience. Nous voyons, dit Cassien (2), que les sciences humaines qui ne se proposent pour fin que des avantages purement temporels, et dans lesquelles il ne s'agit que de choses sensibles et palpables, ne peuvent cependant jamais bien se savoir, si on ne s'assujettit à les apprendre de quelque maître. Comment donc peut-il tomber dans le sens qu'on puisse n'avoir pas besoin de maître dans la science du salut et de l'avancement spirituel, puisque c'est une science si cachée et si spirituelle, que non-seulement les moyens n'en sont point exposés aux yeux du corps, mais que ceux de l'âme ne peuvent même les découvrir sans une très-grande pureté de cœur ? Dans toutes les autres sciences, il n'y va que de la perte de quelque avantage temporel à n'y pas réussir; et c'est une chose qui peut être aisément réparée d'ailleurs : mais ici, le salut ou la damnation dépend du bon ou du mauvais succès. Nous n'avons pas ici à combattre contre des ennemis visibles, mais contre des ennemis

(1) 3. *p. c.* 1. § 12. *et* 4. *p. c.* 10. § 7.
(2) *Cassian. collat.* 2. *Abbatis Moysi*, *c.* 12.

invisibles, ni contre un ennemi ou deux, mais contre des légions de démons qui ne cessent de nous faire la guerre jour et nuit. C'est pourquoi, continue Cassien, nous ne saurions mieux faire que d'avoir recours à nos pères spirituels, en leur découvrant tout ce qui se passe au dedans de nous, afin qu'ils nous aident de leurs conseils, et qu'ils nous conduisent.

Mais laissant tout cela à part, les sujets mêmes pour lesquels on s'adresse ordinairement au préfet des choses spirituelles, marquent assez de quelle utilité il est qu'en chaque maison il y en ait un à qui on puisse avoir recours. Car lorsqu'on s'adresse à lui, c'est pour lui rendre compte, par exemple, de la manière dont on s'acquitte de l'oraison, de la méthode qu'on y tient, du fruit qu'on en retire, et du soin qu'on a d'observer les additions et les autres règles qui nous ont été prescrites à ce sujet. C'est pour l'entretenir du sujet qu'on a choisi pour son examen particulier, du nombre des fautes qu'on aura marquées, et de la différence qu'on aura trouvée entre le nombre de celles du matin, et le nombre de celles du soir. C'est pour l'informer de la lecture spirituelle qu'on fait, et du profit qu'on en retire; enfin c'est pour lui découvrir les tentations que l'on a, et la conduite qu'on y tient, les pénitences et les mortifications publiques ou particulières que l'on pratique, et comment on en use à l'égard de l'obéissance, de la résignation, de l'humilité, de l'observation des règles et de toutes les autres choses de même nature.

Or de savoir que l'on doit en rendre compte, c'est un moyen sans doute pour faire qu'on se tienne un peu plus en état d'en rendre bon compte. Il est certain aussi que l'estime que nous voyons qu'on fait d'une chose, nous porte ordinairement à en faire plus de cas : par conséquent, quand je vois qu'on doit m'interroger sur ces sortes de matières, elles m'en deviennent plus considérables, et cela fait que si une fois j'y ai commis quelque faute, je prends garde à n'en plus commettre à l'avenir. De plus, de même que suivant le sentiment des saints et des théologiens, la confession est un grand frein pour empêcher les hommes de tomber dans le péché ; aussi c'est un grand frein à un religieux pour l'empêcher de tomber dans beaucoup de fautes et d'imperfections, que l'obligation d'en rendre compte à son père spirituel. Cette utilité de la confession (1) a été au reste si fort reconnue par les hérétiques même, que voyant que dans les lieux où on l'avoit quittée en Allemagne, tout étoit rempli de désordre, et que personne n'y étoit en sûreté, ils prièrent l'empereur Charles-Quint, d'obliger par un édit tout le monde à se confesser. L'empereur ne fit que rire de cette demande, qui marquoit en même temps et le besoin que les peuples avoient de la confession, et l'ignorance de ceux qui avoient recours à lui sur ce sujet, comme s'il eût été en son pouvoir de faire des lois sur cette matière.

---

(1) *Domin. Soto. t. 1, in 4. sent. dist.* 11. *q.* 1. *a.* 1.

Pour continuer la comparaison que nous avons avancée, je dis qu'il est constant que la fréquente confession est un des meilleurs moyens que nous puissions donner à un chrétien pour son salut : car outre la grâce qui est attachée à ce sacrement, et la rémission des péchés que l'on y obtient, il est encore vrai qu'il comprend tous les remèdes et tous les conseils de la vie chrétienne. C'est pourquoi, quand nous voulons porter quelque personne du monde à avoir soin de son avancement spirituel, nous lui conseillons tantôt de dire souvent son chapelet, tantôt d'aller tous les jours à la messe, tantôt d'entendre la parole de Dieu, tantôt de faire un bon examen de conscience, tantôt de pratiquer quelque pénitence, et de ne laisser passer aucun jour sans en faire quelqu'une : mais enfin pour mettre le sceau à tout, nous lui proposons de se confesser souvent à un confesseur habile ; et nous croyons lui donner en cela tous les remèdes spirituels ensemble, et lui dire tout ce qu'on peut lui dire et tout ce qui lui est nécessaire. Car si cette personne fait ce que nous lui disons, son confesseur ne manquera pas tous les huit ou quinze jours, ou du moins tous les mois, de lui fournir plusieurs remèdes spirituels que nous n'aurions pu ni lui donner, ni lui faire pratiquer tout d'un coup, et il aura soin de lui faire rendre compte de l'usage qu'elle en fait. C'est ainsi que doivent en user les bons confesseurs, essayant toujours que leurs pénitens augmentent sans cesse

en vertu; et c'est pour ce sujet que les maîtres de la vie spirituelle conseillent aux pénitens d'avoir un confesseur arrêté, parce que de se confesser aujourd'hui à l'un et demain à un autre, ce n'est pas le moyen de faire de grands progrès dans la perfection. Or de même que tous les remèdes de la vie chrétienne sont compris dans la confession, de même tous les moyens qu'on peut donner à un religieux pour son avancement spirituel, sont compris dans l'obligation de rendre compte de sa conscience. Car le supérieur ou le préfet des choses spirituelles, qui est préposé pour vous entendre, voit par-là le profit que vous faites de l'oraison, de l'examen et de la lecture spirituelle. Il voit comment vous résistez à la tentation, et comment vous surmontez vos passions et vos mauvaises habitudes. Il voit en quel état vous êtes à l'égard de l'observation du silence, et à l'égard de l'humilité et de la résignation, et si vous allez en avant, ou si vous retournez en arrière: et il règle ses remèdes et ses avertissemens sur le besoin de votre état et sur la disposition de votre âme, en vous corrigeant sur les choses où vous manquez, et en vous encourageant sur les autres. Quand tout cela se fait avec l'esprit de douceur et de charité avec lequel on doit le faire, et avec lequel on le fait effectivement parmi nous, et quand vous voyez qu'on ne cherche en cela que votre bien et votre avancement spirituel, il est impossible que ce moyen ne soit pas d'une utilité merveilleuse.

CHAPITRE III.

Que c'est un très-bon remède contre les tentations, de les découvrir à son supérieur ou à son père spirituel.

Nous avons déjà dit que c'étoit le sentiment général de tous les Saints, et comme une espèce de premier principe parmi les anciens Pères, qu'il faut découvrir toutes ses tentations à ses supérieurs; et saint Ignace nous recommande aussi la même chose dans ses constitutions (1). Mais afin que cette vérité s'imprime plus fortement dans notre cœur, voyons un peu quelle peut être la cause pour laquelle ils ont tous si fort insisté sur cette matière. La raison de cette conduite, dit Cassien (2), est que le démon ne pourra pas vous tromper par ses ruses comme un homme ignorant et sans nulle expérience, si vous savez avoir recours à l'expérience et à la sagesse de votre père spirituel, et si vous vous conduisez par ses lumières. Car alors ce ne sera plus à un nouveau soldat qu'il aura affaire, ce sera à un vieux soldat, qui s'est exercé toute sa vie dans la milice spirituelle: parce que tout ce que votre confesseur, tout ce que votre père

(1) 3. *p. Const. c.* 2. § 12. *reg.* 41. *summ.*

(2) *Cassian. lib.* 4. *de Instit. renunt. c.* 9. *et Collat.* 2. *Abbatis Moysi, c.* 2 *et* 10.

spirituel a d'expérience et d'habileté, passe en vous dès que vous vous découvrez entièrement à lui, et que vous vous abandonnez à sa conduite. Et c'est ainsi, ajoute-t-il, qu'on acquiert ce véritable esprit de discernement et de prudence dont saint Antoine faisoit tant d'estime. Un jour, continue Cassien, que ce grand Saint étoit en conférence avec quelques autres saints Pères du désert, on y agita quelle étoit la vertu qui pouvoit le plus contribuer à acquérir la perfection. L'un dit que c'étoit la chasteté, parce que c'est elle qui tient la sensualité assujettie à la raison; un autre dit que c'étoit l'abstinence par laquelle l'homme se rend maître de lui-même; un autre, que c'étoit la justice; chacun enfin dit à ce sujet ce qu'il jugea le plus à propos. Lorsque saint Antoine les eut tous écoutés, il décida la question en leur disant (1): La vertu la plus nécessaire pour acquérir la perfection, et qui y contribue le plus, est la discrétion et la prudence, parce que si la prudence et la discrétion ne règlent tous les actes de vertu qu'on fait, ce ne sont pas proprement des actes de vertu, et ils ne peuvent pas être agréables à Dieu. Or voulez-vous, continue Cassien, un moyen court et facile pour acquérir cette vertu? Communiquez toutes vos pensées à votre supérieur, et conduisez-vous en toutes choses par son avis; et de cette sorte toute la prudence de votre supérieur passera

(1) *Ibid. cap. 4.*

en vous. Saint Bernard en dit à peu près autant. Comme l'esprit de discernement, dit-il, est une chose assez rare dans le monde, faites que l'obéissance supplée en vous au défaut de cette vertu ; en sorte que vous ne fassiez rien de plus ni de moins que ce qu'on vous a commandé, ni autrement qu'on ne vous l'a commandé (1) : c'est ainsi que vous acquerrez la prudence qui vous manque, et que vous suppléerez à l'expérience que vous n'avez pas.

C'est pour ce sujet que les Saints nous recommandent si instamment de découvrir d'abord nos tentations; et c'est pour la même raison que le démon qui ne veut que notre perte, nous empêche autant qu'il peut de les déclarer. Saint Dorothée dit (2), qu'il n'y a rien dont le démon soit si aise, que de rencontrer quelqu'un qui ne veuille pas découvrir ses tentations ; car alors comme il le combat seul à seul, il tient la victoire assurée, suivant ces paroles de l'Ecriture : *Malheur à celui qui est seul, parce que s'il vient à tomber, il n'a personne pour le relever* (3) *!* Au contraire, ajoute ce Saint, il n'y a rien que le démon craigne tant, et qui lui fasse tant de peine, que de se voir dé-

(1) At verò quia omninò rara ista avis est in terris, hujus discretionis locum in vobis suppleat virtus obedientiæ, ut nihil plus, nihil minus, nihil aliter quàm imperatum sit, faciatis. *Bern. serm.* 3. *de Circumcis.*

(2) *Doroth. serm.* 15. *Idem Abb. Pœm. in vitis Patr. p.* 2. § 147.

(3) Væ soli, quia cùm ceciderit, non habet sublevantem se. *Eccl*. 4. 10.

couvert : car alors il perd tout courage et toute espérance de vaincre, et il s'enfuit. Saint Ignace (1), pour éclaircir davantage cette matière, se sert d'une comparaison dont nous pouvons bien nous servir après lui. Il dit que quand le démon nous tente, il en use envers nous comme quand un homme sollicite au mal ou une fille qui a un père et une mère extrêmement sages, ou une femme mariée à un honnête homme. La première chose que fait cet homme, c'est d'essayer d'empêcher que la fille n'en dise rien à son père ou à sa mère, ni la femme à son mari, et il ne craint rien davantage que d'être découvert, parce que dès-lors il perdroit toute espérance de réussir dans ses mauvaises prétentions : au lieu que tant qu'on lui garde le secret, il croit pouvoir espérer. C'est ainsi, continue notre saint instituteur, que quand le démon veut tromper quelqu'un, il tâche d'abord d'empêcher qu'il ne découvre ses tentations à personne ; parce que dès qu'on les cache, il est comme assuré de vaincre et d'obtenir tout ce qu'il veut. Au contraire ce qu'il appréhende le plus de ceux qu'il tente, c'est qu'ils n'aillent découvrir aussitôt leurs tentations à leur supérieur ou à leur confesseur : car comme c'est plutôt par les ruses que par la force qu'il nous surmonte, il se tient pour vaincu, dès qu'il voit ses ruses découvertes. *Quiconque fait mal*,

(1) *S. Ignat. lib. Exerc. spirit. in reg. ad motus anim. disc. reg.* 13.

dit l'Evangile, *craint la lumière* (1) : surtout, c'est le propre de ceux qui se mêlent de tromper, de la craindre plus que toutes choses, et de l'éviter autant qu'ils peuvent.

Saint Dorothée raconte à ce sujet une chose qui arriva à saint Machaire. Il dit que ce Saint, qui avoit été disciple du grand saint Antoine, et à qui Dieu avoit donné un grand empire sur les esprits de ténèbres, demanda un jour à un démon comment il réussissoit auprès des solitaires. Le démon répondit, qu'il y réussissoit très-mal, parce qu'il ne pouvoit rien leur suggérer, qu'aussitôt ils n'allassent le découvrir à leur supérieur. Mais il y a pourtant un de vos frères, ajouta-t-il, qui est fort de mes amis, et que je fais tourner quand je veux comme une pirouette (2); et là-dessus contraint par la puissance de Dieu, il déclara le nom de ce solitaire. Saint Machaire l'alla trouver aussitôt, et ayant connu par l'entretien qu'il eut avec lui, qu'il ne découvroit point ses tentations à son père spirituel, et qu'il ne se conduisoit que par ses propres lumières, il l'exhorta à en user d'une autre sorte à l'avenir, et à ne plus se fier à son propre jugement. Le solitaire reçut cet avis avec soumission, et en profita si bien, que quelque temps après, le Saint ayant demandé au démon comment il étoit avec le solitaire son ami : Il n'est plus mon ami, répondit-il,

(1) Omnis enim qui malè agit, odit lucem. *Joan.* 3. 20.

(2) Habeo unum de fratribus tuis, quem uti turbinem cum volo verso. *Doroth. ubi sup. de S. Mach.* 26.

avec un saisissement de rage et de désespoir; il est devenu mon ennemi mortel. Il est à remarquer, dit à ce sujet saint Dorothée, que tous les solitaires qui vivoient sous la conduite de saint Machaire, étoient tentés; mais parce qu'ils avoient soin de rendre compte de toutes leurs tentations à leur père spirituel, et qu'ils se conduisoient par ses avis, c'étoit inutilement que le démon les tentoit. Il n'avoit pu réussir que contre le seul d'entre eux qui se fiant trop à son propre jugement et à sa propre conduite, ne vouloit point découvrir son intérieur à son père spirituel: encore dès qu'il l'eut fait, le démon n'eut plus de force et de pouvoir contre lui. Cassien dit (1), que celui qui n'a aucune réserve pour son père spirituel, est entièrement à couvert des embûches et des surprises du démon, et il applique à ce sujet ces paroles du Sage: *Si vous découvrez ses secrets, vous n'irez plus après lui* (2); et ces autres: *Si le serpent vous mord sans bruit* (3). Dieu vous préserve, continue-t-il, d'un serpent qui mord sans bruit: car encore, quand il siffle, et qu'il fait du bruit, en sorte que l'enchanteur puisse l'entendre, il y a quelque remède; mais Dieu vous préserve encore une fois que le vieux serpent, qui est le démon, vous morde sans bruit: car pourvu que votre père spirituel l'entende, il pourra

---

(1) *Cassian. collat.* 2. *Abbatis Moysi, c.* 11.

(2) Si denudaveris absconsa illius, non persequeris post eum. *Eccli.* 27. 19.

(3) Si mordeat serpens in silentio. *Eccl.* 10. 11.

l'enchanter par les paroles de l'Ecriture-Sainte, et vous préserver ainsi de toute sorte de péril.

Il y a encore plus : c'est que le recours dans les tentations à son père spirituel ou à son confesseur, est si agréable à Dieu, que souvent, par cette seule soumission et par cette seule marque d'humilité, et sans qu'on ait encore reçu aucun conseil ni aucune réponse de celui à qui on s'est adressé, on vient à bout de la tentation. C'est le sentiment de Cassien, qui dit : Les suggestions du démon ne nous sont nuisibles qu'autant de temps que nous les cachons : car dès que nous venons à les découvrir, elles perdent toutes leurs forces ; et avant même que la prudence du supérieur ait rien décidé, le serpent infernal est contraint, par la vertu d'un aveu humble et sincère, de sortir de l'obscurité où il se cachoit, et de se retirer tout honteux (1). De même que quand il y a quelque serpent ou quelque couleuvre sous une pierre, on les fait fuir si on la lève ; de même le démon, qui est le père des ténèbres, et qui ne peut souffrir la lumière, s'enfuit sitôt qu'on l'expose au jour. Ajoutez à cela, que comme il est le père de l'orgueil, il souffre impatiemment que nous fassions connoître sa foi-

(1) Tamdiù enim suggestiones ejus dominantur in vobis, quamdiù celantur in corde : illicò enim, ut patefacta fuerit cogitatio maligna, marcescit, et antequam discretionis judicium proferatur, serpens teterrimus, velut è tenebroso ac subterraneo specu, virtute confessionis protractus ad lucem, et traductus quodammodò, ac dehonestatus abscedit. *Cass. collat.* 2. *Abbat. Moysi*, *c.* 10.

blesse et son impuissance; ainsi dès qu'il la voit découverte, il s'enfuit de honte.

Nous pouvons au reste faire ici une réflexion qui convient extrêmement à notre sujet. Si les maladies du corps pouvoient se guérir en les découvrant au médecin, quel soin n'auroit-on point de lui rendre compte des moindres infirmités qu'on auroit ? Or ce qui ne peut arriver dans les maladies du corps, se voit et s'éprouve tous les jours dans celles de l'âme; puisque souvent, comme nous l'avons déjà dit, les tentations cessent, dès qu'on vient à les découvrir à son supérieur, et même avant qu'il ait rien dit sur ce qu'on lui expose. Je dis plus; on est souvent délivré d'une tentation, par la seule résolution de la découvrir à son père spirituel : vous alliez pour lui en rendre compte, et avant que vous soyez arrivé à sa porte, il se trouve que Dieu a déjà dissipé le nuage, vous a délivré de votre tentation, et a rendu la paix et la tranquillité à votre âme.

Nous avons un exemple de cette vérité dans la vie des Pères du désert. Un solitaire avoit jeûné plus d'un an durant, pour obtenir de Dieu l'éclaircissement de quelque doute, et il offroit continuellement ses prières à Dieu pour ce sujet : enfin voyant qu'il ne recevoit aucune lumière là-dessus, il résolut d'aller consulter un autre solitaire qui demeuroit dans le même désert. A peine fut-il sorti de sa cellule pour exécuter son dessein, qu'un ange lui apparut, lui donna l'éclaircissement de son doute, et lui ajouta qu'il

avoit mérité cette grâce, plutôt par son humilité et par sa soumission, que par ses prières et par ses jeûnes. L'Evangile nous fournit aussi un exemple de même nature, dans la personne des dix lépreux qui vinrent au devant de Jésus-Christ, en lui criant: *Maître, ayez pitié de nous. Allez*, leur dit Jésus-Christ, *et montrez-vous aux prêtres. Et il arriva*, dit l'Evangile, *qu'ils furent guéris, en y allant* (1). Dieu est si content de la soumission que nous avons pour ceux qui tiennent sa place, qu'il nous le marque par des miracles. Il peut arriver même que la seule menace que vous ferez au démon de découvrir les tentations dont il vous tourmente, lui fera peur, et l'obligera de vous laisser en repos; ainsi, il est toujours bon, dans ces sortes de rencontres, d'en user comme les petits enfans, qui, lorsqu'on leur fait quelque peine, menacent de le dire à leur père.

(1) Jesu præceptor, miserere nostrî. Ite, et ostendite vos sacerdotibus. Et factum est dum irent, mundati sunt. *Luc.* 17. 13 et 14.



CHAPITRE IV.

Qu'il ne faut point négliger de découvrir ses tentations à son père spirituel, sous prétexte qu'on sait déjà de soi-même tous les remèdes dont il conseillera de se servir.

Quelqu'un pourroit dire : J'ai entendu souvent parler des remèdes contre les tentations, et j'ai lu plusieurs livres spirituels qui en traitent; de sorte que je sais déjà ce que le supérieur, ou le père spirituel pourra me répondre : qu'ai-je donc affaire de m'adresser à lui? Donnons-nous bien de garde de nous laisser aller à cette tentation; et défendons-nous-en d'autant plus, que nous nous croirons plus habiles dans cette science. Saint Dorothée étoit fort tourmenté de cette sorte de tentation; mais il savoit bien aussi s'en délivrer. Il dit que quand il alloit pour découvrir sa tentation à son supérieur, il lui venoit aussitôt dans l'esprit : Pourquoi faut-il que vous perdiez le temps inutilement? vous êtes assuré qu'il vous répondra telle et telle chose, et il ne vous dira que ce que vous savez déjà; pourquoi donc voulez-vous l'aller importuner? Je me mettois alors en colère contre la tentation, continue-t-il, et contre moi-même, et je disois : Malheur à toi, Satan! malheur à ton jugement et

à ton habileté ! et malheur à ta prudence et à ton savoir (1) ! et sans écouter davantage cette tentation, j'allois rendre compte à mon supérieur de tout ce qui se passoit au dedans de moi. Quand il arrivoit qu'il me répondoit les mêmes choses qui m'étoient venues en pensée auparavant, je sentois quelque chose en moi-même qui me disoit avec quelque altération et quelque trouble : Hé bien, ne vous l'avois-je pas bien dit, qu'il vous feroit telle réponse, et qu'il n'étoit pas nécessaire d'y aller ? Mais je répondois aussitôt : Je suis maintenant assuré que ce que je pensois étoit bien, et que c'est une chose qui vient de Dieu; j'avois lieu d'en douter, lorsque j'étois seul à me le dire. C'est ainsi qu'il se délivroit de cette tentation, ne manquant jamais de s'adresser à son supérieur; et c'est ainsi que nous devons en user, sans nous fier jamais à notre propre jugement, parce qu'il est constant que l'on n'est jamais bon juge dans ses propres affaires. Que si cela est vrai, lors même qu'on n'est combattu d'aucune tentation, que sera-ce, lorsque la tentation nous empêche de juger sainement des choses, et nous ferme les yeux, suivant ces paroles du Prophète : *Mes iniquités m'ont saisi, et je n'ai rien pu voir* (2). Un homme ne sait point alors ce qui lui convient le plus; ou s'il le sait, il n'est

(1) Anathema tibi et judicio tuo, et intelligentiæ ac prudentiæ tuæ, cogitationi et scientiæ tuæ. *Doroth. serm.* 8.
(2) Comprehenderunt me iniquitates meæ, et non potui ut viderem. *Ps.* 39. 13.

pas en état d'en profiter, et de le mettre en pratique, parce que la tentation le trouble et l'aveugle. Une parole que son supérieur lui dira, fera plus d'effet sur lui, que tout ce qu'il se seroit dit à lui-même n'en auroit pu faire.

Saint Augustin raconte à ce sujet (1) une chose assez particulière et assez plaisante. Il dit qu'un homme se sentant pressé de quelque incommodité, fit venir un médecin qui lui donna un remède, dont il fut guéri sur-le-champ. La même incommodité l'ayant repris au bout de quelques jours, il voulut user du même remède dont il s'étoit si bien trouvé; et comme il en avoit très-bien retenu la composition, il ne fit point appeler le médecin. Le remède cependant ne lui apporta aucun soulagement : de sorte qu'étant fort surpris, il envoya chercher le médecin, lui conta la chose, et lui demanda d'où pouvoit venir que le même remède qui lui avoit fait tant de bien la première fois, ne l'avoit point soulagé la seconde. C'est, lui répondit le médecin en riant, que je ne vous l'ai pas donné moi-même. Appliquons maintenant ceci à notre sujet. Le remède spirituel dont vous avez tant entendu parler, et que vous savez si bien, ne vous servira de rien, parce que ce n'est pas votre médecin spirituel qui vous l'a donné. Un remède donné de la main même du médecin qui observe les temps et les circonstances, fait bien plus

(1) *Aug. serm.* 3. *de verb. Apost. c.* 7.

d'effet, que quand on le prend d'une autre sorte, et par sa propre ordonnance. Il en est de même des remèdes qui regardent l'âme. L'eau des fleuves de Damas étoit fort bonne, et peut-être même meilleure que celle du Jourdain ; cependant ce ne fut point l'eau de Damas qui guérit Naaman de la lèpre, ce fut celle du Jourdain, lorsqu'Elisée lui eut commandé de s'y laver. Le concours de Dieu se joint à ce que le supérieur vous dit, et aux remèdes qu'il vous donne, parce que le supérieur tient la place de Dieu; ainsi, un remède simple et facile que le supérieur vous aura donné, vous fera plus de bien, que tous ceux dont vous pourriez vous servir d'ailleurs.



CHAPITRE V.

Qu'il ne faut jamais négliger de découvrir une chose à son père spirituel, sous prétexte qu'elle n'est pas considérable.

Le démon se sert encore d'un autre moyen, pour nous empêcher d'avoir recours à notre supérieur ou à notre confesseur : c'est de nous représenter que la chose dont il est question n'est presque rien ; qu'il n'est pas besoin de s'adresser à eux pour des bagatelles, et qu'il est honteux de les importuner à tout propos, pour des choses qui n'en valent pas la peine. A cela je réponds premièrement, que celui qui aspire à la perfection, ne

ne doit pas attendre qu'il s'agisse d'une chose importante ou nécessaire ; mais qu'il doit toujours se proposer ce qu'il y a de meilleur et de plus parfait, et qu'ainsi quelque légère qu'une chose puisse être, il est toujours bon de ne pas la négliger, et d'en rendre compte à son supérieur, parce que c'est en cela proprement qu'on fait voir que l'on aspire à la perfection. En effet, une des choses qui édifient le plus, c'est d'avoir recours aux supérieurs dans les moindres choses; et plus on a, ou d'ancienneté dans la religion, ou de profondeur dans les sciences, plus on édifie ses frères par cette soumission, parce que c'est se faire petit, et devenir comme un enfant pour l'amour de Jésus-Christ.

Je réponds en second lieu, que les choses ne sont pas toujours aussi peu considérables qu'elles vous le paroissent; mais que c'est la honte et la répugnance que vous avez à les dire, qui vous fournit des raisons, pour vous les faire paroître telles, et pour vous persuader qu'il n'importe pas de les dire. C'est ainsi que quand on a honte de se confesser de quelque faute, le démon se sert aussitôt de cette mauvaise honte, pour persuader que ce qu'on a honte de dire n'est pas effectivement un péché mortel, et que par conséquent on n'est pas obligé de s'en accuser. Combien n'en a-t-il point abusé de cette sorte, en les détournant par-là de se confesser des choses dont ils devoient se confesser, et en leur faisant faire ainsi des confessions et des communions sacriléges ? La

seule répugnance que nous sentons à découvrir une chose à notre supérieur, doit suffire pour nous rendre suspectes les raisons que nous croyons avoir de ne pas la découvrir, et pour nous convaincre qu'il est à propos de la dire. Cassien dit (1) qu'il n'en faut pas davantage, pour nous faire voir qu'une chose est mauvaise de soi, et que l'envie de ne pas la dire est une tentation du démon; et il ajoute que c'étoit là le sentiment de tous les anciens Pères, qui tenoient que c'étoit une marque infaillible qu'une pensée venoit du démon, lorsqu'on avoit honte de la découvrir à son supérieur. *Toute iniquité*, dit le Prophète, *se ferme la bouche* (2); *et quiconque fait mal*, dit Jésus-Christ, *hait la lumière* (3): c'est pourquoi toutes les fois qu'on tâche de cacher quelque chose à la connoissance de son supérieur, il y a sujet de ne rien soupçonner de bon.

En troisième lieu, je dis, que quelque légère que soit une chose, elle devient considérable avec le temps, quand on la cache: de sorte qu'il est bon de la déclarer dès le commencement, afin qu'on y remédie de bonne heure; car il est alors aisé de le faire, et il ne l'est plus dans la suite. Saint Jean Climaque dit, que de même que des œufs que la mère couve, ou que l'on a cachés sous

(1) Generale namque, et evidens judicium diabolicæ cogitationis esse pronuntiant, si eam seniori confundamur aperire. *Cass. de Instit. renunt. l.* 4.

(2) Omnis iniquitas opilabit os suum. *Ps.* 106. 42.

(3) Omnis qui malè agit, odit lucem. *Joan.* 3. 20.

du fumier, viennent peu à peu à avoir vie, et puis à éclore ; de même les mauvaises pensées que l'on cache dans son cœur, sans vouloir les découvrir à celui qui peut en empêcher le progrès, viennent ordinairement à produire de mauvais effets.

Un autre moyen dont le démon se sert à l'égard de quelques-uns pour les détourner de s'adresser à leur supérieur, est de leur faire croire qu'ils ne feroient qu'importuner leur supérieur, et lui donner du chagrin ; et c'est une erreur d'avoir cette pensée. Il est du devoir du supérieur de vous écouter à toute heure, et c'est en cela que consiste un des principaux soins de sa charge ; c'est pourquoi vous lui faites tort, si vous croyez qu'il se sente importuné de ce qui fait une de ses principales obligations. Il est très-aise au contraire d'être occupé à une chose si essentielle, et de laquelle, comme nous l'avons dejà dit ailleurs (1), dépend l'avancement spirituel de tous les religieux.

Cassien rapporte (2) à ce sujet une chose qui arriva à l'abbé Serapion dans sa jeunesse, et qu'il avoit coutume de raconter à ses religieux, pour les exciter à rendre compte de toutes choses à leur supérieur. Lorsque j'étois encore novice, disoit le saint abbé, j'étois si tenté de gourmandise, que je ne croyois pas pouvoir jamais me rassasier ; de sorte que tous les jours, après avoir dîné avec

(1) *Traité* 6. *ch.* 8.
(2) *Cassian. coll.* 2. *Abbatis Moysi*, *c.* 11.

l'abbé Théonas, mon supérieur, je prenois secrètement un petit pain en sortant de table, et je le mangeois le soir sans qu'il le sût. Cependant, quoique la gourmandise m'emportât tous les jours de la même sorte, à peine avois-je achevé de manger mon pain, que le remords me prenoit; et la douleur que je sentois alors de ma faute, surpassoit de beaucoup le plaisir que j'avois eu de satisfaire ma gourmandise. La tentation cependant avoit tellement pris le dessus, que le lendemain je retournois à dérober un autre pain, et à le manger en cachette, sans oser découvrir ma tentation au supérieur, jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de m'en délivrer de la manière que vous allez entendre. Quelques solitaires vinrent voir le saint abbé Théonas; et comme suivant la coutume, ils s'entretenoient avec lui des choses de Dieu après le repas, il arriva que le saint vieillard en répondant à leurs questions, parla de la gourmandise, et parla aussi de la force qu'ont les tentations quand on les tient cachées. Ma conscience me faisoit cependant mille reproches; il me sembloit que tout ce qu'il disoit s'adressoit à moi, et je m'imaginois qu'il falloit que Dieu lui eût révélé ma tentation et ma faute : de sorte que touché et étonné en même temps de la force de ses paroles, je commençai à gémir amèrement en moi-même. Ensuite la douleur et le déplaisir de ma faute augmentant dans mon cœur, je n'eus plus le pouvoir de me retenir; mais m'abandonnant aux larmes et aux

gémissemens, je me jetai aux pieds du saint abbé, et lui montrant le pain que j'avois dérobé ce jour-là même, je lui déclarai publiquement la faute dans laquelle je tombois tous les jours, je lui en demandai pardon, et je le suppliai de m'en imposer la pénitence. Le saint vieillard se mit alors à me consoler, et me dit : Prenez courage, mon fils; l'action héroïque que vous venez de faire, en déclarant publiquement votre faute devant tout le monde, vous a délivré pour toujours d'une tentation si fâcheuse, et vous avez remporté aujourd'hui sur le démon une plus grande victoire, que celle qu'il avoit remportée sur vous. Je crois que Dieu n'avoit permis que la tentation eût tant de pouvoir sur votre esprit, que parce que vous la teniez cachée ; ainsi soyez certain, que puisque vous l'avez déclarée, le serpent infernal ne pourra plus désormais vous nuire, mais qu'il s'enfuira loin de vous, parce qu'il ne peut souffrir la lumière. A peine le saint vieillard eut achevé ces paroles, que tout d'un coup il sortit de mon sein comme une vapeur allumée, qui remplit la cellule d'une puanteur insupportable ; et alors le saint homme se tournant vers moi : Vous voyez, mon fils, me dit-il, comme Dieu a voulu confirmer mes paroles par les effets, puisque vous-même vous avez vu que le mérite de l'aveu que vous avez fait vient de chasser le démon, qui ne peut souffrir qu'on l'expose au jour, et qu'on découvre ses ruses ; c'est pourquoi ne craignez plus qu'il revienne

désormais vous tourmenter. Ce que le saint vieillard m'avoit prédit se trouva vrai : car depuis je ne fus plus inquiété de cette tentation, et même jamais il ne me vint rien de semblable dans l'esprit.



CHAPITRE VI.

On commence à résoudre les difficultés, qui peuvent empêcher qu'on ne rende un compte exact de son intérieur.

Nous avons déjà dit de quelle importance et de quelle nécessité il est de n'avoir rien de caché pour ses supérieurs ; mais la corruption de notre nature, et la malice du démon sont telles, que les choses les plus nécessaires à notre avancement spirituel, sont ordinairement celles auxquelles nous avons le plus de répugnance, et où il essaie de nous faire trouver de plus grands obstacles. C'est pourquoi il est à propos de tâcher de remédier à cet inconvénient ; et nous ne ferons pas peu dans une matière si importante, si nous trouvons le moyen de lever les difficultés, et d'applanir le chemin. Au reste, quoique ceci s'adresse particulièrement aux religieux, chacun cependant peut s'en faire l'application à soi-même : car c'est une doctrine qui regarde généralement tout le monde ; et Gerson, comme nous le verrons ensuite, l'a traitée en général pour toutes sortes de personnes, en parlant de la confession.

Comme nous sommes naturellement ennemis du travail et de la peine, et que le sujet dont il s'agit se présente ordinairement à nous comme une chose pénible et fâcheuse, je commencerai par faire voir qu'il y a sans comparaison plus de peine à se tenir serré à l'égard de son supérieur, qu'à n'avoir rien de caché pour lui. Et que l'on remarque bien ceci, car c'est une des meilleures raisons à objecter à ceux qui s'aiment tellement eux-mêmes, qu'ils n'osent embrasser la vertu et la perfection, à cause des difficultés qui s'y rencontrent. J'avoue qu'il y a quelque peine et quelque mortification à déclarer toutes ses tentations, toutes ses inclinations et tous ses défauts à son supérieur; mais je soutiens en même temps, que la peine de les cacher est plus grande que celle de les découvrir. L'expérience nous le fait voir tous les jours; et tous ceux à qui il est jamais arrivé de vouloir cacher quelque chose à la connoissance de leur supérieur, en peuvent rendre bon témoignage. Que de chagrins, que de remords, que d'inquiétudes, quand on ne veut pas être connu intérieurement! *L'iniquité d'Ephraïm est comme liée dans un sac; son péché est caché; les douleurs de l'enfantement lui prendront* (1). Dans l'incertitude si on se découvrira ou non, on est toujours comme dans les douleurs de l'enfantement: tantôt on veut bien

(1) Colligata est iniquitas Ephraïm, absconditum peccatum ejus: dolores parturientis venient ei. *Osee.* 13. 12 *et* 13.

tout dire, tantôt on se repent de l'avoir voulu; on va ensuite jusqu'à la porte du supérieur pour lui ouvrir son cœur, et puis tout d'un coup on retourne sur ses pas sans avoir osé le faire. *Les enfans viennent jusqu'au terme de l'enfantement ; mais les mères n'ont pas la force de mettre le fruit au jour* (1). On étoit sur le point de mettre au jour cette tentation, cette pensée, qui est le fruit et l'enfant du père des ténèbres, et on n'a pas eu la force de s'en délivrer ; et de cette sorte on demeure toujours dans les douleurs de l'enfantement. Ces douleurs augmentent même à mesure qu'on diffère de découvrir ce que l'on a dans le cœur, parce que plus on a différé, plus on a ensuite de peine et de honte à le déclarer. On est alors fâché de ne l'avoir pas fait plutôt; et ce qui fait plus de peine, c'est de songer : Comment puis-je en aller parler maintenant à mon supérieur, après avoir laissé passer tant de temps ? Si c'étoit une chose qui ne fît que de commencer, je ne manquerois pas de lui en rendre compte; mais de quel front paroîtrai-je maintenant devant lui ? que dira-t-il de moi, de m'être caché si long-temps ? il dira que je n'ai point eu de confiance en lui, puisque je ne me suis pas découvert à lui d'abord. Pour conclusion, tant que l'on n'ouvrira point son cœur à son père spirituel, on n'aura jamais de repos, et on sera toujours

(1) Venerunt filii usque ad partum, et non est virtus pariendi. *Isai.* 37. 3.

exposé aux reproches et aux remords de sa conscience, de ce qu'on manque à une chose si importante : au lieu que du moment qu'on n'aura plus toutes ces réserves, le trouble et l'agitation du dedans cesseront aussitôt, et on jouira d'une paix et d'une tranquillité parfaite.

Il en est à l'égard de ceci de même qu'à l'égard de la confession. Car lorsque par honte on n'ose pas s'accuser de quelque péché, on n'a point de paix avec soi-même, et on est dans des inquiétudes et dans des transes continuelles : mais sitôt qu'on a confessé son péché, on se trouve si content et si soulagé, qu'il semble qu'on se soit déchargé d'un fardeau sous lequel on étoit près de succomber. Les plaies qui ne sont pas ouvertes, dit saint Grégoire, font plus souffrir que les autres, par l'inflammation que cause la matière qui est retenue au dedans; mais quand on les ouvre, le pus et la pouriture sortent, et la douleur diminue (1). Il en est à peu près de même, quand on vient à s'accuser de ses péchés, ou à déclarer ses tentations et ses foiblesses : car la confession des péchés est-elle autre chose, que l'ouverture d'une plaie ou d'un apostème (2) ? On peut encore comparer cet état à celui d'un homme qui a l'estomac surchargé de

(1) Vulnera clausa plus cruciant ; quia cùm putredo quæ intrinsecus fervet, ejicitur, ad salutem dolor aperitur. *Greg. lib.* 7. *Moral. c. ult. et l.* 3. *pastor. adm.* 15.

(2) Quid est peccatorum confessio, nisi quædam vulnerum ruptio ? *Idem, ibid.*

viandes ou de mauvaises humeurs, et qui fait de continuels efforts pour vomir: il souffre cruellement, jusqu'à ce qu'il ait rejeté tout ce qu'il avoit sur le cœur; mais dès qu'il en est venu à bout, il ne souffre plus, et il se trouve entièrement soulagé. Tout ceci fait bien voir que la peine de cacher ce qui se passe au dedans de nous, est bien plus grande que celle de le déclarer: car on en est quitte alors pour un peu de honte et de mortification qui se passe dans un moment, et on demeure ensuite dans une paix et dans une tranquillité profonde. C'est pourquoi on peut fort bien dire à ceux qui cachent leur intérieur à leur père spirituel, afin de s'épargner de la peine et du chagrin, que par la même raison ils devroient ne le pas faire. Car tant qu'ils persisteront à le cacher, ils se consumeront d'ennui, et se rongeront de chagrin, suivant ces paroles du Prophète : *La pouriture a pénétré jusqu'à la moëlle de mes os, parce que je me suis tû* (1) ; mais dès qu'ils auront ouvert leur cœur, ils se sentiront soulagés, et se trouveront dans une assiette tranquille.

(1) Quoniam tacui, inveteraverunt ossa mea. *Ps.* 31. 3.



CHAPITRE VII.

On répond à la principale difficulté qui empêche d'ordinaire qu'on ne s'ouvre librement à son supérieur.

Une des principales difficultés qui empêchent quelques religieux de se découvrir à leur supérieur, ou la principale, pour mieux dire, est de s'imaginer qu'ils seroient déshonorés, qu'ils perdroient la bonne réputation qu'ils se sont acquise ; qu'après cela le supérieur auroit toujours l'œil sur eux, qu'il ne se fieroit plus à eux, et qu'il ne les aimeroit plus. Voilà le prétexte dont le démon se sert pour les abuser, et pour empêcher qu'ils ne découvrent leur intérieur, ou que du moins ils ne le découvrent tout-à-fait. Mais si je fais voir, au contraire, que cette imagination est fausse, que l'estime et l'amitié qu'on a pour eux augmente, quand ils ouvrent entièrement leur cœur, et qu'on la perd dès qu'ils tiennent une autre conduite, je crois que l'obstacle sera tout-à-fait levé, et la difficulté entièrement applanie. Or c'est ce que j'entreprends maintenant de prouver, moyennant la grâce de Dieu, en faisant voir que les choses ne sont point telles que le démon nous les représente pour nous séduire ; et en cela il ne fait que ce qu'il a accoutumé de faire dans toutes les tentations, et que ce

qu'on doit attendre du père de mensonge. Je dis donc qu'il n'y a rien qui décrédite tant un religieux auprès de ses supérieurs, que le soin qu'il prend de se cacher d'eux; que c'est le moyen de faire qu'ils le regardent comme un homme dissimulé, et qu'il ne sauroit leur découvrir aucune faute qui pût lui causer plus de préjudice dans leur esprit. Car après tout, une faute n'est qu'une faute; mais on en soupçonne aisément plusieurs d'un homme que l'on croit double et dissimulé. C'est un esprit caché, dira-t-on; que sai-je, si comme il ne m'a pas découvert telle chose que j'ai pénétrée, il n'y en a point encore d'autres qu'il ne me découvre pas? Cela seul ruine plus sa réputation auprès du supérieur, que quelque faute que ce puisse être. Au contraire, lorsqu'on n'a point de réserve pour son supérieur, et qu'on lui découvre toutes ses tentations, toutes ses inclinations et tous ses défauts, bien loin de se ruiner alors auprès de lui, on y acquiert une nouvelle estime, parce que l'on passe pour un esprit humble et mortifié, pour un homme sincère, et qui est véritablement tel au dedans qu'il paroît au dehors.

Prenons les choses encore de plus loin, et remontons à la source: car il s'agit ici d'un point très-essentiel et très-important. Je dis premièrement, qu'un religieux ne sauroit se servir d'un meilleur moyen pour se faire aimer de son supérieur, que de lui ouvrir entièrement son cœur, sans avoir jamais rien de caché pour lui. Et la raison de

ceci est, que rien ne porte davantage à aimer, que d'être aimé : d'où vient que saint Jean, pour nous exciter à aimer Dieu, nous représente *que Dieu nous a aimés le premier* (1). Or une des choses en quoi un religieux peut faire mieux voir qu'il aime son supérieur, c'est en lui ouvrant le fond de son cœur, et en n'ayant aucune réserve pour lui : car l'amitié est grande, quand elle va jusqu'à n'avoir rien de caché. C'est pourquoi le Sauveur du monde, expliquant à ses disciples la parabole de la semence, leur dit : *Il vous est donné de connoître à découvert les mystères du royaume de Dieu ; mais ils sont cachés sous des paraboles pour les autres* (2). Et dans le sermon de la cène : *Pour vous autres*, leur dit-il, *je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai appris de mon père* (3). Quand donc le supérieur voit qu'un religieux lui ouvre son cœur entièrement, il connoît par-là que ce religieux l'aime en effet, et le regarde comme son père et comme celui qui tient la place de Dieu, puisqu'il se confie à lui de toutes choses, et qu'il s'abandonne tout-à-fait entre ses mains ; et cela l'oblige à l'aimer encore davantage, et à en prendre plus de soin. Que si au contraire il voit que vous soyez réservé avec lui,

(1) Quoniam ipse prior dilexit nos. 1. *Joan.* 4. 10.

(2) Vobis datum est nosse mysterium regni Dei ; cæteris autem in parabolis. *Luc.* 8. 10.

(3) Vos autem dixi amicos, quia omnia quæcumque audivi à patre meo, nota feci vobis. *Joan.* 15. 15.

et qu'au lieu de lui dire ouvertement les choses, vous lui parliez comme par énigmes, *afin qu'en écoutant il n'entende rien* (1), c'est de quoi lui donner une mauvaise idée de vous, et l'obliger à vous aimer moins. Car votre défiance et votre réserve lui marquent assez que vous n'avez point pour lui les sentimens d'estime et d'amitié que vous devez avoir pour votre père, et que vous ne le traitez point comme tel; et cela n'est propre qu'à donner de l'éloignement et de l'aversion. Comment voulez-vous qu'il vous aime comme son fils, si vous ne l'aimez pas comme votre père? Aimez-le comme on doit aimer un père, en vous confiant à lui, et en lui ouvrant entièrement votre cœur; et il vous aimera aussi comme on doit aimer un fils. Nous ferons voir dans le traité suivant (2), que les supérieurs doivent se conduire de même à l'égard des inférieurs. Car lorsque le supérieur parle à cœur ouvert à un religieux, quel qu'il soit, et qu'il lui dit: Prenez garde à vous; vous avez tel et tel défaut, on fait telle plainte de vous, vous manquez en telle chose, tâchez de vous corriger; le religieux l'en aime alors davantage, parce qu'il voit que cela part d'une véritable affection. Mais aussi, quand le supérieur en use autrement, et qu'au lieu de dire avec charité et avec confiance, en quoi on devroit se corriger, il affecte de prendre des détours,

---

(1) Ut audientes non intelligant. *Luc.* 8. 10.
(2) *Traité* 8. *chap.* 1.

et de dire une chose pendant qu'il en pense une autre ; ce n'est pas un procédé cordial, c'est une conduite pleine de dissimulation. Quand il y aura donc de côté et d'autre une grande sincérité et une grande ouverture de cœur, alors il y aura une véritable amitié entre les supérieurs et les inférieurs, et une véritable union de cœur ; et tout ira bien. Mais quand l'ouverture de cœur n'y sera plus, il n'y aura plus aussi d'amitié que dans les paroles et dans les démonstrations extérieures. Et par-là on voit que non-seulement un religieux ne perd point l'amitié de son supérieur en se découvrant librement à lui, mais qu'au contraire il se la concilie davantage.

Il s'ensuit de-là encore, qu'il n'a point non plus à craindre de perdre l'estime de son supérieur, qui est ce qui fait ordinairement le plus de peine : car l'amitié est toujours accompagnée d'estime, parce que la volonté ne se porte à aimer que ce que l'entendement lui propose comme méritant d'être aimé. Mais outre cette raison, et pour entrer davantage dans le détail des choses, il est certain que quelques tentations que puisse avoir un religieux, son supérieur ne l'en estime pas moins. Car ceux qui servent Dieu, et qui s'adonnent à la spiritualité, sont ceux qui sont les plus sujets à être tentés : les autres ne savent pas souvent ce que c'est que de l'être, et ne s'aperçoivent pas quand ils le sont ; et comme d'eux-mêmes ils ne se portent que trop au péché, le démon n'a pas besoin de prendre la peine de les tenter. C'est

contre ceux qui s'appliquent à servir Dieu, et qui aspirent à la perfection, qu'il tourne ses armes; et c'est ce qui a fait dire au Sage: *Mon fils, en vous attachant au service de Dieu, préparez votre âme à la tentation* (1).

Quelques-uns au reste se font quelquefois une idée si honteuse et si étrange de leur tentation, que ne pouvant croire que personne en ait jamais eu de semblables, ils n'osent la déclarer à leur supérieur, de crainte de l'étonner; et cela arrive principalement aux nouveaux religieux, qui, ayant encore peu d'expérience en matière de tentation, regardent comme une chose étrange et nouvelle ce qui est très-ordinaire et très-ancien. Tenez pour assuré que vous ne sauriez rien dire à votre supérieur ou à votre confesseur, qui lui semble extraordinaire: plusieurs autres que vous, lui auront déjà dit la même chose, et peut-être que lui-même aura éprouvé une pareille tentation. Le Sage dit, qu'*il n'y a rien de nouveau sous le soleil* (2): ne croyez donc pas qu'une chose soit nouvelle, parce qu'elle ne vous étoit pas encore arrivée.

Une autre raison qui doit aussi empêcher de craindre qu'en déclarant ses fautes et ses imperfections à son supérieur, on vienne à être moins estimé de lui, est que tous les hommes sont sujets à faillir. Nous sommes formés d'une matière fragile, et nous avons tous été tirés de la même masse: ainsi le

(1) Fili, accedens ad servitutem Dei, præpara animam tuam ad tentationem. *Eccli.* 2. 1.
(2) Nihil sub sole novum. *Eccl.* 1. 10.

supérieur qui connoît par lui-même la fragilité des inférieurs, n'a garde d'être étonné, quand ils lui découvrent leurs imperfections et leurs défauts. Gerson voulant détourner les jeunes religieux d'une faute dans laquelle ils tombent souvent, qui est de cacher leurs fautes à leur père spirituel, par un principe de mauvaise honte, leur dit (1) : Croyez-vous que pour savoir vos péchés et vos foiblesses, je vous en estime moins ? nullement, je vous en aimerai même davantage, à cause de la confiance que vous aurez témoigné avoir en moi, en me découvrant des choses que vous n'auriez pas voulu découvrir à votre propre père. Dieu m'est témoin, ajoute-t-il, combien j'ai le cœur attendri, quand quelqu'un me découvre ses foiblesses ; et plus je les trouve grandes et honteuses, plus je me sens pénétré de tendresse et de compassion pour lui. L'humilité que témoigne un religieux, qui fait de lui-même un aveu sincère de sa faute, et le désir qu'il montre en cela de la guérison de son âme et de son avancement spirituel, touchent de telle sorte les supérieurs, qu'ils le portent alors dans leurs entrailles. Quand un étranger s'adresse à nous pour nous conter ses peines et ses afflictions, nous concevons de l'amitié pour lui; nous nous sentons portés à l'aider, et nous tâchons de le consoler du mieux qu'il nous est possible : quels sentimens ne devons-nous donc point avoir

(1) *Gers. de parvulis trahendis ad Chr. p. 2.*

pour nos enfans en Jésus-Christ? Il est sans doute d'une très-grande importance, que tous les religieux soient fortement persuadés, qu'en découvrant leurs fautes à leur père spirituel, ils ne donneront nulle atteinte à l'amitié qu'il avoit pour eux, et qu'ils ne feront au contraire que l'augmenter. Car quand ils seront bien convaincus de cette vérité, ils n'auront garde de prêter l'oreille à tout ce que le démon pourra leur dire au contraire, pour les détourner d'une obligation si essentielle.

Pour appuyer encore davantage ce que nous venons de dire, il faut remarquer qu'il est véritablement honteux devant Dieu et devant les hommes de faire le mal, et de persister dans le mal avec une volonté déterminée; mais que de le détester, de s'en repentir, d'en avoir de la confusion et de la douleur, et de s'accuser de ses péchés, c'est une chose qui est très-louable devant Dieu, et qui doit par conséquent passer pour telle devant les hommes qui tiennent la place de Dieu. Les théologiens traitent une question, savoir, si au jour du jugement les péchés des saints et des bienheureux seront rendus publics, aussi-bien que ceux des damnés; et les opinions sont différentes à ce sujet. Mais ce qu'on peut tenir pour constant, et qui fait maintenant à notre sujet, c'est que s'il arrive qu'ils soient exposés à la connoissance de tout le monde, ce ne sera pas du moins à la honte et à la confusion des saints qui les auront commis, mais à leur honneur et àleur

gloire; parce que la pénitence qu'ils en auront faite, paroîtra en même temps aux yeux de tout le monde. C'est ce que Dieu fait dès à présent à l'égard de plusieurs saints : car lorsqu'on parle en chaire des déréglemens de la Magdelaine, et que le jour de sa fête on lit dans l'église l'évangile où elle est appelée pécheresse, et lorsqu'on fait mention de l'adultère de David, de l'infidélité de saint Pierre, et de la persécution de saint Paul contre l'Eglise de Dieu, tout ce qu'on dit des péchés de ces grands Saints, tourne à leur louange, à cause de la pénitence rigoureuse qu'ils en ont faite, et relève la gloire du Seigneur, *qui tire du miel des pierres, et de l'huile des plus durs rochers* (1). Les maîtres de la vie spirituelle éclaircissent ordinairement ceci par une comparaison très-juste. Un homme, disent-ils, s'étoit fait faire un très-bel habit, qui lui alloit parfaitement bien : il arrive par hasard qu'il s'y fait un grand acroc; voilà l'habit, ce semble, perdu : cependant il fait reprendre la déchirure, et la fait couvrir de dentelles d'or, ou de quelque broderie très-fine, et par ce moyen l'habit devient beaucoup plus riche et plus magnifique qu'il n'étoit. S'il faut que les péchés des bienheureux paroissent au jour du jugement, c'est de cette sorte qu'ils y paroîtront : on les verra si bien expiés, qu'ils leur seront plutôt un sujet de gloire que de confu-

---

(1) Qui sugit mel de petra, oleumque de saxo durissimo. *Deuter*. 32. 13.

sion ; et la déchirure que leurs péchés avoient faite à la robe de l'agneau, sera si bien raccommodée, et si richement couverte, qu'elle ne servira qu'à les parer davantage. La même chose peut se dire d'un religieux qui découvre ingénument ses plaies à son supérieur, pour être guéri, et qui témoigne une véritable douleur de ses fautes. La connoissance qu'il donne de ses infirmités et de ses foiblesses, ne diminue point l'estime et l'amitié que le supérieur avoit pour lui ; elle l'augmente au contraire : *Car il y a*, comme dit le Sage, *une confusion qui attire le péché à sa suite, et il y a une confusion qui concilie l'estime et les bonnes grâces* (1). La confusion et la honte qui fait qu'on n'ose découvrir ses fautes, jette dans le désordre et dans le péché; mais la confusion qu'on a de ses fautes, quand on les déclare, attire l'estime des hommes et la bénédiction de Dieu.

Il est rapporté dans la vie de saint Ignace, qu'ayant tenté inutilement plusieurs voies pour gagner à Dieu un religieux qui menoit une vie fort déréglée, il alla se confesser à lui. Après s'être confessé des fautes qu'il avoit commises depuis sa dernière confession, il lui dit qu'il avoit envie de se confesser aussi des principaux péchés de sa vie passée ; et alors il commença à s'accuser des foiblesses et des égaremens de sa jeunesse, avec tant de douleur et tant de larmes, que tout d'un

(1) Est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam. *Eccli.* 4. 25.

coup le cœur du confesseur se trouva tout autre. Il n'eut plus dès-lors que de l'horreur pour ses désordres passés, et que des sentimens d'amour et de respect pour S. Ignace qu'il haïssoit auparavant ; il le choisit même pour son directeur, pratiqua les exercices spirituels qu'il reçut de lui, et par un entier changement de vie, édifia tous ceux qui l'avoient connu. Cela fait voir combien on se trompe, quand on craint de se décréditer dans l'esprit de ses supérieurs par une humble confession de ses fautes : car ce qui nous rend plus considérables devant Dieu, ne sauroit nous faire aucun préjudice devant ceux qui sont les ministres de Dieu, et qui doivent se régler sur son exemple.

Je tire même de là une conséquence qui mérite qu'on y fasse réflexion, et qui n'est que trop véritable ; c'est que quand on se tient clos et couvert, et qu'on ne rend point un compte exact de sa conscience à son supérieur, c'est une marque qu'on n'a pas envie de se corriger, et qu'on ne veut pas se défaire de ses mauvaises habitudes. Car ne voyez-vous pas bien que si vous aviez une douleur sincère de vos fautes, et que vous eussiez fait une ferme résolution d'être à l'avenir plus fidèle à vos devoirs, vous ne vous feriez point de tort dans l'esprit de votre supérieur, en vous ouvrant à lui, puisque la déclaration que vous lui feriez de vos fautes seroit accompagnée d'un véritable repentir, qui lui donneroit bonne opinion de vous ? Ce n'est donc point à rendre compte de sa

conscience à ses supérieurs, mais plutôt à leur en dérober la connoissance, que l'on se fait tort dans leur esprit : car on leur fait voir par-là qu'on ne songe nullement à se corriger.

CHAPITRE VIII.

D'une autre manière de répondre à la difficulté précédente.

Il y a encore une autre manière de répondre à la difficulté qui regarde la crainte de perdre l'estime de son supérieur : c'est que si nous avions véritablement l'esprit d'humilité, nous devrions être bien aises d'être connus pour aussi foibles que nous sommes, et qu'ainsi il ne faudroit point d'autre raison pour nous porter à déclarer nos défauts et nos mauvaises inclinations à notre supérieur. Car la véritable humilité fait, non-seulement qu'on se connoît et qu'on se méprise soi-même, mais elle fait aussi qu'on est bien aise d'être connu et d'être méprisé des autres. Il est vrai que l'obligation de rendre compte de son intérieur a été établie parmi nous pour d'autres fins ; mais quand il n'y auroit point d'autre avantage à en tirer que celui de s'exercer dans la pratique de l'humilité, cela seul devroit suffire pour nous engager à satisfaire ponctuellement à cette obligation. Que si on n'a point les sentimens d'humilité qu'on doit avoir, et qu'au contraire

on souhaite d'être estimé, et de parvenir aux emplois les plus considérables, je ne m'étonne pas qu'en ce cas-là on se laisse séduire par les vaines frayeurs que l'orgueil et l'ambition ont coutume de suggérer, et que l'on songe en soi-même: Si mes défauts viennent à la connoissance de mes supérieurs, on n'aura plus de considération pour moi, et je ne m'avancerai point dans les charges; mais je demeurerai toujours dans le mépris et dans l'oubli. Plusieurs grands serviteurs de Dieu se sont souvent attribué des défauts et même des péchés considérables, de peur qu'on jetât les yeux sur eux, pour les élever aux plus grandes dignités de l'Eglise. Celui qui tâche au contraire de cacher ses véritables défauts, afin qu'on ait meilleure opinion de lui qu'il ne mérite, et qu'on l'avance dans les charges, est bien éloigné de leur ressembler, et marque bien qu'il n'a aucun sentiment d'humilité dans son cœur.

Il faut au reste remarquer ici une chose très-essentielle, que nous avons déjà touchée ailleurs (1), qui est que les pratiques d'humilité, de mortification et de quelque vertu que ce soit, auxquelles un religieux doit le plus s'appliquer, sont celles auxquelles il ne peut manquer sans manquer en même temps à ses règles; parce que c'est dans l'observation exacte de nos règles que consistent notre avancement spirituel et notre perfection. Que s'il n'a pas assez d'humilité pour

---

(1) *P.* 3. 7. *T. c.* 25.

faire les exercices d'humilité et de mortification auxquels elles l'obligent, il peut compter qu'il n'a point d'humilité. Car de quoi servent l'humilité et la mortification, si pour s'épargner un peu de honte, et pour ne pas s'exposer à être un peu moins estimé, on foule aux pieds une règle si essentielle que celle qui nous oblige de découvrir le fond de notre conscience à notre supérieur? On devroit au contraire, si on avoit une véritable humilité et une véritable douleur de ses fautes, se soumettre volontiers à cette honte, en satisfaction de ses fautes; et bien loin qu'elle dût nous empêcher d'ouvrir notre cœur à notre supérieur, elle devroit même nous y porter. L'exemple du grand Théodose mérite en cela d'être imité de tout le monde. Rufin voulant le dissuader d'aller à l'église, parce que saint Ambroise l'y attendoit, dans la résolution de lui en empêcher l'entrée, il répondit avec une humilité digne d'un véritable chrétien : Je veux y aller, afin que le saint évêque me fasse les reproches que je mérite. C'est ainsi que quand le démon veut vous empêcher de vous adresser à votre supérieur ou à votre confesseur, vous devez lui répondre fermement : Je veux y aller, afin qu'il me fasse les reproches que je mérite; je veux y aller afin d'avoir la confusion d'être connu de lui pour tel que je suis, et que cette confusion serve en partie pour expier mes péchés. Voilà avec quel esprit d'humilité il faut déclarer ses fautes : voilà une bonne marque qu'on a un véritable regret de les

les avoir commises ; mais lorsqu'on est plus sensible à la honte de se découvrir à un homme qu'à la douleur d'avoir offensé Dieu, on est bien éloigné des sentimens d'humilité que l'on doit avoir. Que si une de nos règles dit que nous devrions souhaiter à toute heure de nous voir chargés sans sujet d'injures, d'affronts, de faux témoignages et de toute sorte d'ignominies, en cas que Dieu n'y fût point offensé, à combien plus forte raison devons-nous souhaiter d'être méprisés quand nous en avons donné sujet, et quand il s'agit en même temps de faire un acte de religion, et d'obéir à une des plus importantes règles que nous ayons.

Les considérations que nous venons de toucher ici pourroient suffire pour nous persuader de n'avoir rien de caché pour nos supérieurs; mais afin de rendre les choses plus sensibles et plus palpables, et afin qu'il ne semblât pas que nous ne voulussions rien établir que sur des raisons tirées de la spiritualité, nous avons pris une autre route dans le chapitre précédent. Nous y avons fait voir que non-seulement on ne se fait point de tort dans l'esprit de son supérieur en se découvrant à lui, mais qu'au contraire on se concilie par-là son estime et son amitié, et que l'on s'expose à la perdre quand on en use d'une autre sorte; et maintenant nous ajouterons encore une chose qui suit nécessairement de tout ce que nous avons dit sur ce sujet. C'est que quand vous rendez un compte fidèle de votre intérieur, le supérieur prend

alors confiance en vous et avec raison, parce qu'il vous connoît à fond, et qu'il est assuré que dès qu'il se passera quelque chose de nouveau, vous ne manquerez pas de vous adresser à lui. Mais quand vous ne vous découvrez à lui qu'à demi, ce qu'il peut facilement démêler, il ne sauroit plus prendre confiance en vous, parce qu'il ne sait point ce que vous avez dans le fond du cœur : de sorte qu'il faut de toute nécessité qu'il soit toujours à vous observer, et qu'il ait continuellement les yeux sur vous.

Au reste ceci mérite extrêmement d'être remarqué, parce que cette sorte de procédé peut donner occasion de part et d'autre à beaucoup de chagrin et d'amertume; ce qui n'arriveroit point, si on avoit une entière ouverture de cœur pour son supérieur. L'expérience nous fait voir tous les jours, que cette ouverture et cet épanchement de cœur sert extrêmement à réconcilier les esprits, et à détruire beaucoup d'imaginations et de soupçons qu'on peut avoir quelquefois les uns des autres, les supérieurs des inférieurs, et les inférieurs des supérieurs. Il en est de cela comme de certains objets, qui paroissent affreux à ne faire que les entrevoir la nuit et de loin; mais si vous avez l'assurance de vous en approcher, vous trouverez que ce qui vous paroissoit un fantôme, n'est peut-être qu'une branche d'arbre ou quelque chose semblable. Vous avez des imaginations et des défiances qui vous font appréhender votre supérieur : approchez-vous de lui; ayez

l'assurance de vous éclaircir et de lui ouvrir votre cœur; et vous trouverez que toutes vos imaginations et vos défiances étoient mal fondées. Sénèque parlant de la résolution avec laquelle on doit se porter aux plus grandes choses, dit très-bien, que si nous avions l'assurance de les entreprendre, nous y trouverions moins de difficulté que nous ne nous l'étions figuré; et qu'enfin nous ne manquons pas de courage, parce que les choses sont difficiles, mais qu'elles sont difficiles, parce que nous manquons de courage (1). Il se sert aussi à ce sujet de la comparaison que nous avons rapportée; et citant Virgile qui appelle les spectres et les ombres de la nuit, *des figures terribles à voir* (2), il remarque qu'il ne les appelle pas terribles en effet, mais seulement terribles à voir, pour montrer que tout cela n'a rien de soi-même de terrible : il ne faut qu'en approcher pour être éclairci que ce n'est rien. Il en est de même des soupçons et des imaginations dont nous venons de parler.

---

(1) Non quia difficilia sunt non audemus, sed quia non audemus difficilia sunt. *Senec. Epist.* 104. *de morte.*

(2) Terribiles visu formæ. *Virgil. Æneid. l.* 6.



CHAPITRE IX.

Que nous avons une extrême obligation à Dieu, de ce qu'il est si facile parmi nous de rendre compte de sa conscience; et quelle est la cause de cette facilité.

Nous avons certainement de grandes grâces à rendre à Dieu de l'usage établi parmi nous, de découvrir le fond de sa conscience à son supérieur, et de la manière douce et aisée avec laquelle on s'acquitte d'une chose qui d'elle-même est plus fâcheuse que toutes les pénitences et toutes les mortifications extérieures. On peut juger aisément de cette difficulté par celle qui se rencontre dans le sacrement de pénitence, que tous les fidèles, généralement parlant, trouvent d'une contrainte et d'une sujétion plus fâcheuse que tout le reste de leurs obligations. Il a fallu, pour rendre cette contrainte plus supportable, que le confesseur fût obligé de droit divin, et sous peine de sacrilége, de garder inviolablement le secret; cependant la confession ne laisse pas encore de faire tant de peine à quelques personnes du siècle, que plutôt que de se résoudre à confesser leurs péchés, elles aiment mieux se livrer à tout ce que les remords de la conscience et les frayeurs de l'avenir peuvent avoir à présent de plus terrible, et à tout ce que les peines de l'enfer auront éternellement de plus cruel.

Or ce que vous faites quand vous découvrez le fond de votre âme à votre supérieur, est encore quelque chose de plus que ce qui se pratique dans la confession : car non-seulement vous lui déclarez vos péchés et tout ce qui est matière de confession, mais vous lui découvrez aussi plusieurs autres choses; et souvent on a plus de répugnance à faire connoître ses foiblesses, qu'à s'accuser de ses péchés : et qui plus est, c'est hors de la confession que tout cela se passe. Qu'une chose donc qui est d'elle-même si difficile, et qui d'ailleurs est si salutaire et si utile, nous soit devenue, par la miséricorde de Dieu, si douce et si aisée, c'est de quoi nous ne saurions jamais trop le remercier.

Mais recherchons un peu quelle est la cause pour laquelle la pratique en est si facile parmi nous. La première et la principale cause est la grâce de la religion à laquelle nous avons été appelés ; parce que Dieu, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, donne à chaque ordre religieux les secours particuliers nécessaires à la fin pour laquelle il a été institué; et c'est ce que nous appelons la grâce de la religion. Comme nous sommes donc obligés par notre institution d'être toujour prêts à aller en quelque partie du monde où l'obéissance veuille nous employer au service des âmes, et à avoir commerce avec toutes sortes de gens ; et qu'afin que le supérieur ne se trompe pas au choix qu'il fera des sujets pour cet effet, il est nécessaire qu'il nous connoisse tous à fond, ce qu'il ne

pourra, si nous-mêmes nous ne nous découvrons tout-à-fait à lui : de-là vient que quoique cette ouverture de conscience soit une chose très-pénible d'elle-même et très-fâcheuse, Dieu, par un secours particulier de sa grâce, nous la rend facile et aisée.

La seconde cause de la douceur et de la facilité que nous y trouvons, est la manière dont les supérieurs en usent envers ceux qui s'adressent à eux pour cet effet. Ils les reçoivent comme leurs enfans, avec une tendresse et une bonté de père, en sorte qu'ils ne semblent appliqués qu'à leur donner de la consolation; et il est sans doute très-important qu'ils en usent ainsi, et que les inférieurs soient bien persuadés que toutes les fois qu'ils auront recours à eux, ils en seront traités avec bonté et avec douceur. Car cela étant, ils s'y adresseront avec toute sorte de confiance; au lieu que s'ils appréhendoient d'y trouver de la dureté et de la sécheresse, cette appréhension pourroit les en détourner. Mais ce qui doit leur persuader qu'ils y trouveront toujours toutes sortes de bons traitemens, c'est que les supérieurs y sont obligés par le devoir de leur charge; et que s'ils ne le faisoient pas, ils manqueroient à une de leurs principales obligations.

Saint Bernard, sur ces paroles des Cantiques : *Nous nous réjouirons en vous, en nous souvenant de vos mamelles, qui sont plus excellentes que le vin* (1), donne un

(1) Exultabimus, et lætabimur in te, memores uberum tuorum super vinum. *Cant.* 1. 3.

avertissement très-utile aux supérieurs, touchant la conduite qu'ils doivent tenir envers leurs inférieurs. Que les supérieurs, dit-il (1), qui cherchent toujours à se faire craindre par ceux qui sont sous leur charge, et rarement à leur être utiles, écoutent ceci. *Venez vous instruire, vous qui jugez la terre* (2); apprenez que vous devez être les mères et non pas les maîtres de vos inférieurs : étudiez-vous à vous faire aimer plutôt qu'à vous faire craindre; et s'il est besoin d'user quelquefois de sévérité, que ce soit d'une sévérité de père et non de tyran. Montrez-vous mères dans la tendresse, et pères dans la correction ; rendez-vous affables ; défaites-vous d'une trop grande austérité; n'employez point le châtiment ; tendez les bras ; soyez remplis des sentimens et de l'affection d'une mère, non pas gonflés et bouffis de l'orgueil et de l'autorité du commandement (3). Le même Saint rapporte à ce sujet ces paroles de l'Apôtre : *Mes frères, si quelqu'un tombe en quelque faute, vous qui êtes spirituels, reprenez-le avec un esprit de douceur, chacun faisant réflexion sur soi-même, de peur*

(1) Audiant hoc prælati, qui sibi commissis semper volunt esse formidini, rarò utilitati.

(2) Erudimini, qui judicatis terram. *Ps.* 2. 10.

(3) Discite subditorum matres vos esse debere, non dominos. Studete magis amari quàm metui ; et si interdum severitate opus est, paterna sit, non tyrannica. Matres fovendo, patres vos corripiendo exhibeatis. Mansuescite : ponite feritatem, suspendite verbera, producite ubera; pectora lacte pinguescant, non typho turgeant. *Bern. serm.* 23. *in Cant.*

qu'il ne lui arrive aussi d'être tenté (1); et ces autres d'Ezéchiel : *L'impie mourra dans son iniquité ; mais je vous demanderai compte de son sang* (2). Malheur aux supérieurs, ajoute-t-il ensuite, qui ne reçoivent pas avec douceur leurs inférieurs, quand ils s'adressent à eux dans leurs tentations et dans leurs foiblesses ! Malheur à eux s'ils les rebutent et s'ils ne leur montrent pas des entrailles de père ! car si celui qui a eu recours à vous vient à empirer par votre dureté, comme il arrive souvent, et à se perdre, Dieu vous demandera compte de son âme. C'est pourquoi quand le supérieur ne regarderoit que lui seul, il doit s'appliquer à se bien acquitter de son devoir, afin que de même vous vous acquittiez bien du vôtre, et qu'il ne soit pas responsable de vos fautes.

Ce qui rend en troisième lieu cette pratique aisée parmi nous, c'est l'usage qui en est si fréquent et si général : de sorte que nous pouvons nous servir en ceci d'une considération semblable à celle dont saint Augustin se servit (3), lorsque la difficulté qu'il craignoit d'avoir à garder la chasteté, s'opposoit dans son esprit au dessein qu'il avoit de se convertir à Dieu. Il dit qu'il se représentoit alors la continence sous la figure d'une dame

(1) Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans te ipsum, ne et tu tenteris. *Gal.* 6. 1.

(2) Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. *Ezech.* 3. 18.

(3) *Aug. lib.* 8. *Confess. c.* 11.

vénérable, qui ayant autour d'elle plusieurs personnes de toutes sortes de sexes, d'âges et de qualités, qui vivoient d'une manière très-chaste, les lui montroit comme en se moquant de lui, et lui disoit : Est-ce que vous ne pourrez pas ce que peuvent tant de gens? ou croyez-vous que ce qu'ils peuvent, ils le puissent par leurs propres forces et non pas plutôt par les forces de celui qui peut tout? Et il marque que cette considération servit extrêmement à l'encourager. Faites la même chose à l'égard de l'ouverture de conscience que vous devez avoir pour votre supérieur; et quand le démon vous la représentera comme difficile, dites-vous à vous-même : Ne pourrai-je donc pas faire ce que tous les autres font? me dispenserai-je de faire ce que font tant d'autres religieux qui sont plus anciens, plus savans, plus sages et plus éclairés que je ne suis? Cette considération applanit de telle sorte toutes les difficultés, que non-seulement elle empêche qu'on ait de la peine à pratiquer les choses, mais qu'elle fait même qu'on a de la peine à ne pas les pratiquer; parce qu'on trouve qu'il seroit honteux et de mauvaise édification de manquer à faire ce que tout le monde fait. C'est pourquoi nous devons tous essayer de maintenir en vigueur une pratique si sainte, afin que l'exemple des uns serve à encourager les autres : sur-tout comme ceux qui sont les plus anciens dans la religion, et les plus consommés dans les sciences, sont capables de faire beaucoup de

bien ou beaucoup de mal par leur exemple et par leurs discours, c'est principalement à eux à tâcher de maintenir ces sortes d'usages par ces deux moyens; parce que tout le monde prend garde à ce qu'ils font, à ce qu'ils disent, à ce qu'ils approuvent, et se règle ordinairement sur leur modèle. J'ajoute encore qu'il importe extrêmement à chacun en particulier de s'exercer à cette ouverture de conscience, parce que de cette sorte la pratique en deviendra aisée; au lieu que si on ne s'y exerce pas, on la trouvera dans peu de temps très difficile. C'est ce qui arrive à l'égard de tous les autres exercices d'humilité et de mortification, et à l'égard de la confession même, qui fait ordinairement beaucoup de peine à ceux qui ne se confessent qu'une fois l'année, et qui est au contraire d'un grand soulagement et d'une grande douceur pour ceux qui se confessent souvent.

Une chose qui contribue encore extrêmement à nous rendre cette pratique facile, est de savoir que ce que l'on dit au supérieur ou au préfet des choses spirituelles, en lui rendant compte de sa conscience, on ne le dit point à un juge de qui on puisse craindre d'être puni, mais à un père de qui on attend de la consolation, et dans les conseils duquel on espère de trouver quelque remède à son mal (1). C'est pourquoi quelque chose qu'on puisse déclarer de cette

(1) *Cap.* 4. *Exam.* § 35.

sorte, on n'encourt pour cela aucune punition, non plus que pour tout ce qu'on déclare dans la confession; parce que ces deux tribunaux sont de même espèce, et qu'ainsi ce qui se pratique dans l'un est une conséquence pour l'autre.

Ce qui facilite enfin extrêmement l'ouverture de conscience, et ce qui confirme fort tout ce que nous en avons dit, c'est que le supérieur est expressément obligé par nos constitutions de garder inviolablement le secret. Ainsi vous pouvez être assuré que ce que vous direz à votre supérieur en lui rendant compte de votre conscience, demeurera dans son sein, sans que personne en sache jamais rien, et sans qu'il puisse jamais rien vous en arriver de fâcheux. Outre que l'on est déjà obligé, sous peine de péché mortel, de garder un secret de cette nature, le père général Aquaviva (1) y a encore pourvu d'ailleurs par des règlemens très-sages et très-sévères. Il ordonne par ces règlemens, que les supérieurs qui violeront la foi du secret seront rigoureusement punis même jusqu'à être déposés de leurs charges; et il veut non-seulement que tous les religieux soient avertis de cet ordre, mais qu'on leur fasse savoir aussi qu'il y a un ordre précis de le faire exécuter ponctuellement contre qui que ce soit. De même qu'afin que les hommes ne fissent aucune diffi-

(1) *Claud. Aquav. in instruct. de paterna exigendæ ratione consciéntiæ à subditis, et secreti fide servandâ*

culté de se confesser, il a fallu obliger les confesseurs par toutes sortes de voies à garder religieusement le secret : de même afin qu'on ne fît aucune difficulté de découvrir sa conscience à son supérieur, le père Aquaviva a jugé qu'on ne pouvoit apporter trop de précautions pour faire que les supérieurs ne révélassent point les choses qui leur auroient été confiées de cette sorte. Je ne sai, dit-il, s'il pourroit jamais rien arriver de plus préjudiciable que cela au bien de la Compagnie, qui se propose de conduire les siens à la perfection, plus par la voie intérieure de l'esprit, que par celle des pénitences et des mortifications extérieures. Et par ces paroles il est aisé aux supérieurs de juger quel tort ils feroient à tout leur ordre, s'il leur échappoit jamais de laisser rien pénétrer de ce qu'on leur auroit déclaré en leur rendant compte de sa conscience.

CHAPITRE X.

Comment il faut rendre compte de sa conscience.

Répandez *votre cœur comme de l'eau en présence du Seigneur* (1), dit Jérémie ; et ces paroles nous marquent admirablement bien comment nous devons épancher notre cœur dans le sein de nos supérieurs. Il faut

(1) Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini. *Thren.* 2, 19.

que ce soit comme si nous répandions une cruche d'eau : lorsqu'on en répand une d'huile, il demeure toujours quelque chose au fond ; et lorsque c'est du vin ou du vinaigre que l'on verse, le vaisseau en retient du moins quelque odeur. Mais si l'on vide une cruche d'eau, il ne demeure plus rien au fond de la cruche, et elle ne conserve aucune odeur ni aucun goût, non plus que si on n'y avoit jamais rien mis. C'est ainsi qu'il faut épancher votre cœur en rendant compte de votre conscience : il faut l'épancher de telle sorte qu'il n'y demeure plus rien, et qu'il n'y reste pas même la moindre odeur de quoi que ce soit.

Comme ce point est d'une extrême importance, et un des principaux moyens que nous ayons pour l'avancement spirituel de nos âmes, notre saint instituteur a voulu (1) qu'outre les comptes que l'on rend de sa conscience le long de l'année, on fût encore particulièrement obligé d'en rendre un tous les six mois qui comprît tout ce temps-là, et que cela se fît toujours avant le renouvellement des vœux. C'est ainsi qu'on l'a toujours pratiqué dans la Compagnie ; et même depuis la quatrième congrégation générale on en a fait une règle insérée dans les règles communes. Comme dans le temps de ce renouvellement, saint Ignace veut qu'outre les fréquentes confessions qu'on aura faites auparavant, on en fasse encore alors une

(1) *Reg. 4. commun.*

générale qui embrasse tout le temps qui se sera passé depuis le dernier renouvellement: aussi veut-il qu'outre les comptes qu'on aura rendus de temps en temps de sa conscience, on en rende alors un général qui comprenne tous les six mois qui se seront écoulés. Il a cru qu'il ne pouvoit nous donner de meilleur moyen que celui-là pour le renouvellement et la régénération de l'homme intérieur; et le P. Aquaviva porté du même esprit, recommande instamment le même moyen dans son instruction aux visiteurs. Si les inférieurs, dit-il, rendent compte de leur conscience comme ils doivent, et que les supérieurs de leur côté reçoivent aussi, comme ils doivent, le compte que les inférieurs leur rendront, ce sera sans doute un grand avantage pour renouveler en nous la vie de l'esprit, et pour contribuer à notre progrès spirituel (1). Ces paroles s'accordent admirablement bien avec ce que dit saint Basile, que si les inférieurs ont envie de faire quelque progrès considérable dans la vertu, et de parvenir à la perfection, ils doivent n'avoir rien de caché pour leurs supérieurs. Car en nous ouvrant entièrement à eux, ajoute-t-il, il arrivera qu'il nous confirmeront dans ce que nous aurons de bon, et qu'ils apporteront les remèdes convenables à ce que nous aurons de mauvais; ainsi

(1) Et sicut oportet à subditis reddatur, et à superioribus accipiatur, magnum procul dubio momentum habebit ad spiritûs renovationem, et augmentum. *Claud. Aquav. ubi sup.*

par le moyen de cette communication réciproque, nous parviendrons peu à peu à la perfection (1). De même que quand l'eau est bien claire on voit le moindre gravier qui est au fond ; de même il faut que le supérieur puisse voir jusqu'aux moindres défauts et aux moindres imperfections qui sont au fond de notre âme.

Nous avons là-dessus une très-bonne instruction parmi nous qui peut extrêmement servir à nous rendre les choses plus faciles ; et je remarque à ce sujet, que des deux parties principales qu'elle contient, la première, qui est comme la préface et l'introduction, est la plus considérable, parce qu'elle renferme en substance toute la quarantième règle du sommaire des constitutions, dans laquelle l'obligation de rendre compte de sa conscience, et la manière dont on doit s'en acquitter, sont traitées à fond. On exhorte premièrement chaque religieux dans cette préface, à considérer comment saint Ignace parle de cette obligation dans les constitutions ; et on ajoute ensuite : Que tous les religieux donc, soit en confession, soit autrement, selon qu'ils voudront, et qu'ils en recevront plus de consolation, aient soin de

---

(1) Debet unusquisque eorum qui inferiores sunt, si quidem memorabilem facere ullam progressionem studet, et ad perfectionem pervenire, nullum animi motum sui apud seipsum celatum retinere : hoc enim modo fiet ut et quod laude dignum sit, in nobis confirmetur, et quod minus probandum, congruo remedio sanetur, atque ex hujusmodi mutuâ exercendi inter nos consuetudine, per modicas accessiones ad perfectionem perveniamus. *Basil. in quæt. fus. disput. respons.* 26.

découvrir entièrement le fond de leur âme, sans cacher aucune chose en quoi ils aient offensé Dieu, depuis la dernière fois qu'ils auront rendu compte de leur conscience; ou que du moins ils fassent connoître les fautes auquelles ils ont été le plus sujets. Or je dis maintenant que c'est en cela que consiste ce qu'il y a de plus important en cette matière; et que celui qui manquera à ce qui est porté dans cette première partie, ne rendroit pas un bon compte de sa conscience, quand il observeroit ensuite tout ce qui est marqué dans la seconde qui contient quatorze points.

Il n'est pas besoin au reste de les parcourir tous : pour prouver cette vérité, il suffit d'en prendre un des principaux ; et prenons par exemple, le troisième qui est de rendre compte de ses tentations, de ses passions et de ses mauvaises inclinations. Une des principales choses dont on doit rendre compte, dit la règle, ce sont les tentations que l'on a, comment on en est combattu, ce qu'on fait pour y résister, et la facilité ou la difficulté qu'on a à les vaincre : et ainsi de même à l'égard des passions et des mauvaises inclinations. Voilà tout ce que porte le troisième point, et tout ce qu'il y a sur ce sujet dans toute la seconde partie de cette instruction. Je demande maintenant : pour rendre un bon compte de sa conscience, et pour faire connoître l'état de son âme à son supérieur, touchant le point dont nous venons de parler, est-ce assez de lui dire toutes les tentations et toutes les mauvaises incli-

nations que l'on a? Je dis que non, et qu'il faut aussi lui rendre compte de ses chutes, s'il est arrivé que l'on soit tombé. Car autre chose est de dire : Je suis naturellement porté à l'orgueil ; et autre chose de dire : J'y suis naturellement si porté que j'ai fait telle et telle chose dans la vue de m'attirer de l'estime, et que j'ai essayé de me dispenser de telle chose qu'on me commandoit et qui me faisoit du dépit, non pas qu'elle fût trop difficile d'elle-même, mais parce qu'elle blessoit ma vanité. Il y a encore de la différence entre dire: Je suis colère et impatient; et dire : Je suis si impatient et si colère qu'il m'est arrivé de m'emporter, et de dire ou de faire des choses qui ont pu scandaliser mes frères. Enfin, il y a une grande différence entre dire qu'on a eu des tentations contre la pureté ; et dire qu'on a été jusqu'à s'y entretenir avec plaisir, ou même jusqu'à y consentir. On doit juger fort différemment de celui qui a succombé à la tentation, et de celui qui y a résisté avec courage ; et les remèdes qu'il faut employer pour guérir l'un sont fort différens de ceux dont il faut se servir pour fortifier l'autre. Comme quand un médecin traite un malade de la fièvre, il importe extrêmement qu'il connoisse si le malade est naturellement fort et robuste, ou si c'est une personne délicate et foible, parce que la fièvre se traite différemment selon la différence des constitutions : aussi il importe extrêmement que votre médecin spirituel connoisse votre force et votre foiblesse inté-

rieure, afin qu'il sache comment il faut vous traiter, et quels remèdes vous sont les plus propres. C'est pourquoi il ne suffit pas que vous lui rendiez compte de vos tentations et de vos mauvaises inclinations, si vous ne lui rendez compte aussi de vos chutes; parce que c'est suivant que vous êtes tombé, ou que vous vous êtes soutenu, qu'il juge de votre foiblesse ou de vos forces. Et de-là vient que dans la quarante-unième règle du sommaire (1), où il est encore traité de cette matière, il est dit expressément qu'il faut découvrir aux supérieurs, non-seulement ses tentations, mais aussi ses fautes et ses chutes.

Or la même chose est de même énoncée dans la préface de l'instruction dont nous parlons, qui porte en termes exprès: Qu'il faut découvrir entièrement le fond de son âme aux supérieurs, sans cacher aucune chose en quoi on ait offensé Dieu, ou que du moins il faut faire connoître les fautes auxquelles on est le plus sujet. Il n'en est rien dit après cela dans les quatorze points qui suivent; de sorte que si on vouloit s'en tenir à ce qu'ils prescrivent, ce seroit réduire en pure cérémonie et en pure formalité, une des règles les plus importantes et les plus considérables que nous ayons. Cette observation au reste peut servir généralement à tout le monde, parce qu'elle fait connoître comment il faut rendre compte de sa conscience à ses pères spirituels.

---

(1) *P.* 3. *c.* 1. § 12. *Const. reg.* 41. *summ.*

Pour procéder en ceci avec encore plus de netteté et plus d'ouverture, il ne faut pas se contenter de dire ses fautes en général; il faut les spécifier en particulier, parce que ce n'est que de cette sorte qu'on peut se faire clairement connoître : et ceci est encore un très-bon avis pour ce qui regarde la confession. Car par exemple, vous ne devez pas vous contenter de dire dans votre confession : Je me suis laissé aller à des pensées d'impureté; mais vous devez marquer jusqu'où vous vous y êtes laissé aller: et quoique les choses dont vous vous accusez ne soient que des fautes vénielles, et que les fautes vénielles ne soient pas nécessairement matière de confession, cependant puisque vous vous en confessez, comme il est juste, il ne suffit pas de le faire en termes généraux, qui cachent toujours une partie de la faute, mais il faut spécifier les choses en détail : c'est la manière qui en fait mieux connoître la grièveté. Pour preuve de ceci, n'est-il pas constant que ce n'est pas bien faire connoître sa faute, que de s'accuser généralement d'avoir laissé échapper des paroles d'impatience et de promptitude, quand ces paroles sont telles qu'elles feroient paroître la faute plus grande en les exprimant? Et n'est-il pas vrai encore que si on a manqué à l'obéissance d'une manière qui auroit pu donner quelque mauvaise édification, il ne faut pas se contenter de dire : Je m'accuse d'avoir manqué à l'obéissance; mais qu'il faut spécifier sa faute de la façon qui peut mieux en faire voir

la qualité, et en donner une connoissance plus distincte. Je dis la même chose du compte que nous devons rendre de notre conscience à nos supérieurs : il ne faut pas le rendre d'une manière générale, et se servir de détours pour s'expliquer ; il faut s'exprimer d'une façon claire, nette, sincère, sans rien omettre qui serve à faire connoître l'état de l'âme, sans y rien laisser que l'on n'expose à leur vue, sans qu'il y ait aucun pli ni aucun repli qu'on ne leur découvre. C'est dans les plis des rides que la crasse s'arrête ordinairement ; et *Dieu a voulu*, dit saint Paul, *se faire une Eglise pleine de gloire, qui n'eût ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais qui fût sainte et immaculée*(1). Il faut, suivant ces paroles, qu'il n'y ait ni pli ni ride en notre âme, mais que tout y soit uni comme une glace de miroir.

Saint Ignace exige un compte si exact et si entier de la conscience de chaque religieux en entrant dans la Compagnie, qu'il veut que chacun rende compte alors, non-seulement de ses mauvaises inclinations, et des péchés auxquels il est pour lors le plus sujet, mais aussi des mauvaises inclinations qu'il a eues autrefois, des péchés dans lesquels il est le plus souvent tombé, et des vices qui ont fait le plus de désordre dans son âme par le passé. Pour bien éclaircir un médecin, et pour qu'il puisse faire asseoir un bon juge-

(1) Ut exhiberet ipse sibi gloriosam ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata. *Ephes*. 5. 27.

ment sur une maladie, et y appliquer des remèdes qui en guérissant un mal, n'en fassent pas revenir un autre, il faut lui rendre compte, non-seulement de celle qu'on a, mais encore de toutes celles que l'on a eues autrefois. Il en est ici de même : si vous voulez que votre médecin spirituel soit bien éclairci de votre état intérieur, il faut lui rendre un compte fidèle, non-seulement de vos mauvaises habitudes et de vos mauvaises inclinations présentes, mais encore de tous vos désordres passés, parce qu'ils servent à lui faire connoître la cause et la source de votre mal. C'est pourquoi on conseille ordinairement à celui qui veut faire une confession générale, de choisir pour cet effet le confesseur auquel il a dessein de se confesser toujours; et cela afin que le confesseur puisse avoir une plus parfaite connoissance de l'âme de son pénitent, et travailler plus utilement à le conduire. Car souvent les tentations impures dont on est tourmenté, et les révoltes de la chair contre l'esprit, sont des restes et des suites de déréglemens passés, et une punition de la vie licencieuse qu'on a menée; ainsi dans quelque retraite et dans quelque recueillement que l'on vive, il arrivera quelquefois qu'en punition des mauvaises habitudes auxquelles on se sera abandonné autrefois, on sera tourmenté par ces sortes de révoltes et de mouvemens involontaires. A cela, tout ce qu'il y a à faire, c'est de s'humilier devant Dieu, prenant de-là occasion d'entrer dans de vifs

sentimens de douleur et de confusion, non-seulement à l'égard du présent, mais aussi à l'égard du passé ; et de cette sorte on ne recevra aucun préjudice de tous les mouvemens impurs que la tentation s'efforcera d'exciter en nous.

Il faut remarquer ici en dernier lieu, que de rendre compte de sa conscience, et de faire une confession générale, ce sont des choses tout-à-fait distinctes parmi nous, comme on peut le voir par les différentes règles que nous avons touchant ces deux obligations, et par la fin et la matière de chacune, qui sont extrêmement différentes. Cependant il est certain qu'il est libre à chacun de rendre compte de sa conscience, ou en confession, ou autrement, selon qu'il voudra, et qu'il croira en recevoir plus de consolation; et nos constitutions le disent en termes exprès; mais il est bon aussi de faire réflexion sur une chose que le père Aquaviva dit à ce sujet dans l'instruction aux visiteurs, et que je rapporterai ici mot à mot, à cause de l'importance de la matière. Après avoir marqué la différence qu'il y a entre rendre compte de sa conscience, et se confesser, et après avoir dit que chacun peut, s'il veut, n'en rendre compte qu'en confession, il ajoute : C'est pourquoi, comme il ne faut point contraindre nos religieux à rendre compte de leur conscience hors de la confession, puisque les constitutions leur laissent une entière liberté là-dessus, pour la consolation particulière d'un chacun; de même il faut

louer ceux qui, excepté les choses qui regardent proprement la confession, et qu'ils pourront ensuite découvrir en confession au supérieur, rendent compte de leur conscience hors de la confession et se laissent voir à fond, afin que le supérieur n'étant retenu par aucun respect, puisse se prévaloir librement de cette connoissance, pour l'avantage de leur conduite, et pour la plus grande gloire de Dieu (1). Ainsi, le meilleur est de rendre compte de sa conscience hors de la confession; et en cela on témoigne avoir plus de confiance en son supérieur: de même qu'un homme qui met des pierreries entre les mains de son ami pour les garder, lui témoigne plus de confiance, que s'il les lui donnoit dans un coffre bien fermé et bien cacheté.

---

(1) Quare ut non sunt cogendi nostri ad rationem conscientiæ reddendam extra confessionem, cùm constitutio id liberum permittat pro cujusque consolatione : ita laudandi qui semotis his quæ ad confessionem propriè spectant, quæque in confessione superiori manifestari poterunt, extra confessionem eam reddunt, totosque seipsos patefaciunt, quò liberiùs, et absque ullo respectu superiores ad illorum directionem, et utiliorem gubernationem eâ notitiâ uti possint. *Idem omnino habetur in instruct. resultant. ex congregat.* 6. *gener. instr.* 1. *c.* 2. *n.* 1.

CHAPITRE XI.

On répond à quelques difficultés qui résultent de ce qui a été dit dans les chapitres précédens.

De tout ce que nous avons dit, il résulte quelques difficultés qui peuvent se présenter à l'esprit, et il faut essayer de les applanir. La première est, que d'un côté nous avons dit que le meilleur est de rendre compte de sa conscience hors de la confession, et que d'ailleurs nous avons marqué qu'il ne faut pas seulement déclarer ses tentations et ses mauvaises inclinations, mais qu'il faut aussi déclarer ses chutes, s'il est arrivé que l'on soit tombé, et que sans cela on ne rend pas un bon compte de sa conscience. Or maintenant je demande : S'il arrivoit, ce que Dieu veuille détourner par sa grâce, que quelque religieux succombant à la tentation tombât dans quelque faute grième et honteuse, est-il possible que la règle voulût l'obliger d'en rendre compte à son supérieur hors de la confession ? Cela semble d'une pratique très-difficile et très-fâcheuse ; et généralement parlant, on ne pourroit guère s'y soumettre. A cela je réponds, que l'intention de la règle et de notre saint fondateur, n'est point qu'en ce cas-là on déclare son péché hors de la confession ; au contraire, c'est

c'est afin principalement d'ôter cette contrainte, que la règle dont nous avons parlé a établi l'alternative, de s'accuser de ses fautes, ou en confession, ou autrement, selon qu'on voudroit. Les règles du provincial portent expressément la même chose : car après avoir dit, que quand un religieux a rendu compte de sa conscience, le supérieur peut l'interroger sur ce qu'il jugera à propos, elles ajoutent aussitôt : Quoique toutefois il faille avoir cette réserve de n'interroger personne hors de la confession, sur les choses qu'il est extrêmement honteux d'avouer (1). Quand les choses sont d'une nature qu'il semble qu'on n'ose pas les dire hors de la confession, on fait bien alors de les garder pour le tribunal de la confession; et non-seulement le supérieur ou le père spirituel ne doivent jamais hors de là faire aucune question sur ces sortes de choses, mais ils ne doivent pas même permettre qu'on leur en parle. Il ne faut pas que les oreilles chastes entendent rien de semblable hors de la confession; ainsi il est bon de réserver pour la confession tout ce qu'on peut avoir à dire sur cette matière. C'est ce que le père général Aquaviva a voulu nous marquer par les paroles que nous avons rapportées dans le chapitre précédent; car en disant que le meilleur est de rendre compte de sa conscience hors de la con-

(1) Quamvis quæ hominem pudore multum afficerent, ea extra confessionem interroganda non essent. *In fine reg. provincial.*

fession, il excepte les choses qui regardent proprement la confession.

La seconde difficulté est plus importante que la première. Nous avons dit d'un côté, et saint Ignace le dit expressément dans ses constitutions, qu'une des raisons pour lesquelles on nous oblige de rendre compte de notre conscience, est afin que les supérieurs connoissant à fond ceux qui sont sous leur conduite, puissent mieux pourvoir à tout ce qui regarde le bien de chaque religieux en particulier, et l'avantage de toute la Compagnie en général. Nous avons dit aussi d'ailleurs, que les mêmes constitutions permettoient à chacun de rendre compte de sa conscience dans le tribunal de la confession : de sorte qu'on peut, ce semble, objecter que le gouvernement général de la Compagnie est fondé sur les lumières que les supérieurs tirent des confessions. Et en effet, quelques personnes, faute de bien entendre la manière dont la Compagnie se gouverne en ceci, se sont laissé extrêmement frapper de cette objection. Pour y répondre, je dis premièrement, que la Compagnie est si éloignée de régler sa conduite sur les confessions de ses religieux, que même le père général Aquaviva (1) voyant que quelques théologiens (2) tenoient qu'un confesseur peut, sans violer le sceau de la confession, se prévaloir en certains cas de ce qui lui a été ré-

(1) *Claud. Aquaviva in ordin. impress.*

(2) *P. Suarez, tom. 4. in 3. p. de pœnit. dis.* 13 *et* 33. *sect.* 7. *Sanchez, tom.* 1. *de Matr. l.* 3. *disp.* 16. *q.* 1.

vélé à confesse, réprouve cette opinion dans ses ordonnances, et défend très-sévèrement de l'enseigner, ou de la suivre. Il enjoint à tous les confesseurs de la Compagnie, qu'à l'égard des choses qui leur seront révélées en confession, ils se comportent toujours comme si elles n'étoient jamais parvenues à leur connoissance. Et cela est entièrement conforme à un décret que Clément VIII donna sur cette même matière quatre ans après, et dont le père François Suarez et plusieurs autres font mention. Mais la Compagnie observe encore des mesures plus étroites : car elle ordonne aux supérieurs de garder soigneusement le secret sur toutes les choses qu'on leur dit en rendant compte de sa conscience. Or si elle veut qu'on ait tant de circonspection dans les choses qu'on apprend hors du tribunal de la confession, quelle réserve ne doit-elle point apporter pour empêcher que la confession ne devienne odieuse, et qu'on ne commette un sacrilége contre l'inviolabilité du secret ?

Je réponds en second lieu, qu'il n'y a nul inconvénient à se servir de la confession pour le gouvernement intérieur des âmes; et qu'au contraire, c'est un des plus grands fruits et des plus grands avantages qu'on puisse en tirer. Car comme le pénitent découvre alors toutes les plaies et toutes les infirmités de son âme, le médecin spirituel, qui est le confesseur, peut bien mieux juger des remèdes qui y sont propres, et de la conduite qu'il doit lui faire garder par la suite.

Cette vérité est si constante, que le pape Alexandre III (1) parlant de certains pécheurs d'habitude, qui même dans le tribunal de la confession disent qu'ils ne peuvent s'empêcher de tomber dans le désordre, et qui sont par conséquent incapables d'absolution, puisqu'ils n'ont pas un véritable désir de renoncer à leur péché, ordonne aux confesseurs de les entendre en confession, afin d'avoir occasion de leur donner quelque bon conseil pour leur conduite et pour leur salut. Il exhorte même les pécheurs qui sont dans cette mauvaise disposition, de ne pas laisser de se confesser, quoique l'absolution doive leur être refusée; et de se confesser de tous leurs péchés, de tous les désordres de leur vie, et même de la mauvaise disposition avec laquelle ils vont alors à confesse. Il commande aussi aux confesseurs de les recevoir, et de les entendre avec douceur et avec bonté, pour leur donner ensuite quelque conseil et quelque instruction salutaire : parce qu'il arrivera peut-être que peu à peu ils viendront à se laisser toucher le cœur, et à s'éloigner des occasions; et qu'enfin, par le moyen de cette pratique d'humilité, et de quelques bonnes œuvres auxquelles le confesseur leur recommandera de s'exercer, Dieu leur ouvrira les yeux, et les portera à renoncer entièrement à leur péché, et à faire une bonne confession. Ainsi ce n'est pas une nouvelle institution, mais une pratique très-ancienne

---

(1) *Cap.* Quod quidam de pœnitentiis et remissionibus.

et très-approuvée dans l'Eglise, que de se servir de la confession, comme d'un moyen très-utile pour mieux conduire les âmes dans le chemin du salut.

Nous lisons dans la vie de saint Ignace (1), que les premiers pères de notre Compagnie l'ayant tous élu pour général en deux assemblées consécutives, il se défendit long-temps d'accepter, comme se reconnoissant incapable de cette charge. On le pressoit cependant de tous côtés, en lui remontrant que de persister à refuser, c'étoit résister à la volonté de Dieu, qui étoit suffisamment marquée par le concours de tous les suffrages. Mais quelque chose qu'on pût lui dire, on ne gagna rien pour lors sur lui, et il fallut donner les mains à un expédient qu'il proposa, et qui fut tel que nous allons dire. Je remettrai, dit-il, cette affaire entre les mains de mon confesseur : je lui déclarerai tous les péchés que j'ai commis, toutes les mauvaises habitudes et toutes les mauvaises inclinations auxquelles je suis sujet, enfin toutes mes foiblesses et toutes mes infirmités, tant les passées que les présentes, tant les corporelles que les spirituelles ; et si après cela il me commande ou me conseille au nom de Jésus-Christ, de me charger d'un fardeau si pesant, j'obéirai sans réplique. Il en usa comme il avoit dit : il fut en retraite pendant quelques jours, au bout desquels il fit sa confession générale à un saint religieux de l'ordre de

(1) *Lib.* 3. *c.* 8.

saint François, nommé le père Théophile, à qui il demanda ensuite s'il accepteroit ou non l'élection qu'on avoit faite de lui ; et la réponse ayant été qu'il devoit l'accepter, ou qu'autrement ce seroit résister au Saint-Esprit, il ne fit plus difficulté de se soumettre. Je demande maintenant : y a-t-il quelqu'un assez malin pour trouver à redire à cette conduite de saint Ignace, et pour la soupçonner de déguisement ? Je crois certainement qu'il n'y a personne qui puisse en parler, que pour la louer ; comme en effet elle mérite qu'on la loue, et comme elle est louée par tous ceux qui ont écrit sa vie. Or Notre-Seigneur qui s'est servi de ce moyen pour la conduite de notre fondateur et de notre chef, lui a appris aussi à le mettre en usage pour la nôtre ; ainsi cette pratique de déclarer au supérieur, en confession ou autrement, toutes nos inclinations vicieuses, toutes nos fautes et toutes nos imperfections, est un moyen qui nous est donné de Dieu, afin que le supérieur puisse mieux nous conduire dans le chemin de la perfection à laquelle nous faisons profession d'aspirer.

Cela étant, je dis qu'en ce qui regarde le gouvernement extérieur et politique de la Compagnie, on ne peut nullement se prévaloir des confessions ; mais qu'en ce qui regarde la conduite intérieure et spirituelle des âmes, il est très-à propos et même très-nécessaire de s'en servir de la manière que nous avons dit. Aussi voyons-nous que c'est une pratique très-commune dans toute l'Eglise,

quand on a quelque doute ou quelque difficulté sur sa conduite intérieure, de s'adresser à un confesseur sage et éclairé, et d'en conférer avec lui, soit en confession ou autrement, afin de recevoir ses avis et ses conseils; ce qui est précisément la vue de saint Ignace, lorsqu'il laisse au choix des religieux de rendre compte de leur conscience, dans le tribunal de la confession, ou autrement. Ce n'est donc point suivant les lumières qui se tirent des confessions, que l'on fait, ou que l'on destitue les recteurs, que l'on reçoit les profès, ou que l'on pourvoit à toutes les charges de la Compagnie : ce seroit très-mal fait d'en user de cette sorte; et on feroit aussi très-mal d'avoir cette opinion.

Il faut au reste remarquer ici une chose très-essentielle et très-importante : c'est qu'un religieux pourroit se trouver dans une telle disposition, et tant de circonstances pourroient concourir l'une avec l'autre, que son confesseur l'obligeroit en conscience, et sous peine de péché, d'aller prier son supérieur de ne pas le mettre dans un tel emploi, de ne pas l'envoyer dans une telle mission, et de l'éloigner d'une telle occasion, en lui déclarant en même temps le péril auquel il pourroit être exposé par-là à cause de sa foiblesse. Quel moyen plus honnête et plus convenable peut-on donner en ce cas-là à un religieux, que de l'obliger à s'ouvrir à son supérieur? Car alors le supérieur saura vous éloigner doucement de cette occasion, sans que votre honneur y soit intéressé, et il

vous empêchera de vous exposer à des périls plus grands que vos forces ; et de cette sorte on pourvoit en même temps à la sûreté de votre conscience, et à votre honneur. Il arrive aussi d'autres fois que véritablement on n'est pas assuré si on se met en danger ou non ; cependant on craint et on doute ; et alors c'est un grand soulagement d'esprit et une grande consolation, d'exposer ses doutes et ses difficultés au supérieur, et de se remettre entre ses mains. Car si après cela on vous engage dans quelque emploi que vous aviez peur qui fût dangereux pour votre salut, le péril ne retombera plus sur vous, comme il auroit fait si vous n'eussiez rien dit : il retombera entièrement sur votre supérieur ; et Dieu, qui verra que vous aurez fait ce qui aura dépendu de vous, vous prêtera son secours, et vous donnera des forces pour vous bien acquitter de ce qu'on vous aura commandé.

En troisième lieu, je réponds que quoique la règle permette de rendre compte de sa conscience en confession, il est encore mieux, comme nous l'avons déjà dit, d'en rendre compte hors de la confession ; et que comme parmi nous chacun sait qu'il est mieux d'en user ainsi, chacun aussi, généralement parlant, s'y attache à ce qu'il y a de mieux ; et que par conséquent on ne doit avoir aucun soupçon que le gouvernement des supérieurs soit fondé sur ce qu'on leur révèle en confession, puisque c'est d'ordinaire hors de la confession qu'on leur rend

compte de sa conscience. Mais supposé que quelqu'un n'en veuille rendre compte que dans le tribunal de la confession, peut-on croire qu'il y ait un religieux assez ennemi de la perfection pour n'être pas bien aise que quand il aura dit quelque chose en confession au supérieur, le supérieur s'en serve pour lui ôter les occasions de tomber dans le péché, et pour le conduire plus sûrement dans le chemin du salut? Car pourvu que le supérieur y procède avec toute la sagesse et toute la circonspection nécessaires, et pourvu qu'il n'en puisse arriver que du bien au religieux, et que personne ne puisse connoître par-là les fautes dans lesquelles il est tombé, il est certain que le religieux y gagne beaucoup. Comme cependant tous les sujets de la Compagnie se portent volontiers à rendre compte de leur conscience hors de la confession, afin que le supérieur, n'étant point gêné par le respect de la confession, puisse se servir plus librement, pour leur salut et pour leur avancement spirituel, de la connoissance qu'ils lui donnent d'eux-mêmes: il est vrai de dire, que même pour la conduite spirituelle et intérieure des âmes, il n'est pas en usage dans la Compagnie de se prévaloir des confessions, quoiqu'on puisse le faire légitimement et saintement; mais qu'on ne se sert d'ordinaire pour cet effet que de ce qu'on apprend hors de la confession.

Saint Bonaventure (1) enseigne la même

(1) *D. Bonav. de sex aliis Seraphim.*

doctrine que nous tenons à ce sujet, et il dit qu'il est extrêmement important que le supérieur connoisse bien la conscience de ceux qui sont sous sa conduite, leurs inclinations et leurs habitudes, et l'étendue de leurs forces spirituelles et corporelles, afin qu'il les sache mieux gouverner, et que comme tout le monde n'est pas également propre à toutes choses, il puisse distribuer les fardeaux de la religion, selon la portée de chacun. Il rapporte à ce sujet ces paroles de l'Ecriture-Sainte : *Aaron et ses enfans entreront dans le sanctuaire ; et ce seront eux qui auront la disposition de ce que chacun devra faire, et qui distribueront à chacun la charge qu'il devra porter* (1) ; et il dit qu'Aaron et ses enfans sont les supérieurs, et que c'est à eux à entrer dans l'intérieur de ceux qui sont sous leur charge, afin que les connoissant à fond, ils puissent faire une juste distribution des emplois et des ministères de la religion, et partager *à chacun selon ses forces* (2).

(1) Aaron et filii ejus intrabunt in sanctuarium, ipsique disponent opera singulorum, et divident quid portare quis debeat. *Num.* 4. 19.

(2) Unicuique secundùm propriam virtutem. *Matth.* 25. 15.



HUITIÈME TRAITÉ.

DE LA CORRECTION FRATERNELLE.

CHAPITRE PREMIER.

Que la correction est une marque de charité, et combien elle est utile.

SAINT Bernard dit (1) que quand Dieu nous châtie, c'est une marque qu'il nous aime comme ses enfans; et l'Ecriture-Sainte nous fournit partout des preuves de cette vérité. *Le Seigneur châtie celui qu'il aime*, dit le Sage, *et il met son plaisir en lui, comme un père dans son fils* (2). Le Fils de Dieu, par la bouche de saint Jean, dit aussi *qu'il reprend et qu'il châtie ceux qu'il aime* (3); et l'Apôtre nous enseigne la même chose, quand il dit: *Le Seigneur châtie celui qu'il aime; et il frappe de verges tous les enfans qu'il reçoit: car quel est le fils qui ne soit pas châtié par son père* (4)?

(1) *Bern. serm.* 42. *in Cant.*

(2) Quem enim diligit Dominus, corripit; et quasi pater in filio complacet sibi. *Prov.* 3. 12.

(3) Ego quos amo, arguo et castigo. *Apoc.* 3. 19.

(4) Quem enim diligit Dominus, castigat; flagellat enim omnem filium quem recipit. Quis enim filius, quem non corripit pater! *Heb.* 12. 6 *et* 7.

C'est pourquoi tous les Saints tiennent qu'une des plus grandes grâces que Dieu fasse à une âme qui tombe dans le péché, c'est de l'affliger aussitôt par les remords de sa conscience. Car c'est une marque que Dieu vous aime, et que vous êtes du nombre des élus, puisqu'il ne vous abandonne pas tout-à-fait, et qu'au contraire il vous invite et vous appelle dans le temps que vous vous éloignez de lui. Mais quand le péché n'est suivi ni de remords ni de châtimens, c'est, disent-ils, une marque que Dieu est extrêmement irrité, et un des plus grands châtimens dont il punisse les pécheurs en cette vie. Le même saint Bernard allègue à ce sujet ces paroles d'Ezéchiel: *J'apaiserai mon indignation contre vous; je n'aurai plus de jalousie de vous; je me reposerai, et je ne me mettrai plus en colère* (1); et ces autres d'Isaïe: *J'ai juré de ne me mettre plus en colère contre vous, et de ne plus vous reprendre* (2). Regardez, dit-il, que Dieu n'est jamais plus en colère que lorsqu'il n'y est plus: si sa jalousie vous a donc abandonné, croyez que son amour vous a abandonné aussi; vous serez indigne de son amour, s'il vous juge indigne de ses châtimens (3): car ses châtimens sont les

(1) Et requiescet indignatio mea in te, et auferetur zelus meus à te, et quiescam, nec irascar ampliùs. *Ezech.* 16. 42.

(2) Juravi ut non irascar tibi, et non increpem te. *Isai.* 54. 9.

(3) Vides quia tunc magis irascitur, cùm non irascitur. Si ergo te zelus deseruit, et amor, neque eris amore dignus, qui indignus castigatione censeris. *Bern. ubi sup.*

grâces dont il favorise ceux qu'il aime. Or de même que les châtimens de Dieu sont une marque de son amour envers nous; de même une marque de l'amour paternel des supérieurs envers les inférieurs, est de les reprendre de leurs fautes et de les en avertir, afin qu'ils s'en corrigent. *Il vaut mieux reprendre ouvertement*, dit le Sage, *que d'aimer sans le faire paroître* (1). En effet, la charité et l'affection que l'on a intérieurement pour vous est très-bonne; mais elle n'est bonne que pour celui qui vous aime, et elle vous est inutile, s'il ne vous en donne quelque preuve. C'est ce que fait le supérieur, lorsqu'il vous avertit charitablement de quelque faute dont vous ne vous aperceviez pas, ou que vous ne regardiez pas comme une faute: car c'est là vous aimer utilement pour vous; c'est vous aimer d'un amour de père qui ne désire que l'avantage de ses enfans, puisque s'il n'avoit pour vous de véritables sentimens de père, il ne vous reprendroit point de vos fautes. C'est ainsi que quand un père trouve son fils en quelque faute, il le reprend et le châtie, parce que c'est son fils, et parce qu'il l'aime comme son fils, et qu'il voudroit le voir parfait. Que si le même homme surprend quelque autre enfant dans la même faute, il ne lui dit rien et ne s'en met point en peine, parce que ce n'est pas son fils. Que son père, dira-t-il, y prenne garde et ait soin de le

(1) Melior est manifesta correctio, quàm amor absconditus. *Prov.* 27. 5.

corriger ; car ce n'est pas à moi à me tourmenter d'une chose qui ne me touche point.

Au reste, lorsque le supérieur vous reprend de vos fautes, il ne vous fait pas voir seulement qu'il vous aime comme son fils ; il vous fait voir encore qu'il est persuadé de votre affection pour lui, et que vous êtes également persuadé de la sienne, et du zèle qu'il a pour votre bien. Il vous témoigne même par-là qu'il a bonne opinion de votre vertu ; parce que s'il ne croyoit pas que vous eussiez assez d'humilité pour bien recevoir ses avis et sa correction, il n'auroit garde de vous rien dire. Au contraire, quand il n'en use pas si librement avec vous, qu'il garde des mesures, et qu'il ne vous avertit pas de vos fautes et de ce qu'on dit de vous ; c'est, ou qu'il ne vous aime pas comme son fils, ou qu'il ne croit pas que vous l'aimiez comme votre père, ou qu'il ne vous juge pas assez humble pour faire votre profit de ses avertissemens et de ses réprimandes ; enfin c'est toujours faute d'amour ou d'estime. Il pourra se faire cependant qu'il y aura au dehors des apparences de l'un et de l'autre ; mais il n'y aura rien d'effectif : ce ne sera qu'une estime et une amitié feinte ; car ces apparences extérieures d'estime et de bienveillance, de quoi vous serviront-elles, si au fond on a si mauvaise opinion de vous, que même on n'ose pas se hasarder à vous avertir de vos défauts? C'est avoir un procédé double, que de témoigner au dehors d'autres sentimens que ceux qu'on a au dedans ; et c'est ainsi que

les gens du monde en usent entre eux, parce qu'ils n'osent pas se dire librement les uns aux autres ce qu'ils pensent. Il leur arrivera souvent de vous louer et de vous flatter pour vous marquer l'estime qu'ils font de vous; cependant ils ont de tout autres sentimens dans le cœur. *Leurs paroles*, dit le Prophète, *sont plus douces que l'huile; et ils portent en même temps des coups d'épée* (1). *Leur bouche donne des bénédictions à ceux qu'ils maudissent dans leur cœur* (2). *Ils usent de tromperies dans leurs discours* (3), *et ils ont le venin des aspics sous les lèvres* (4). Nous devons être fort éloignés de tout cela parmi nous : la charité dont nous faisons profession demande un procédé sincère et ouvert, et ne souffre point ces déguisemens. Quoi! j'aurai des défauts dont peut-être je ne m'apercevrai point, ou qui ne me sembleront point des défauts; et le supérieur qui les voit, et qui sait que mes frères s'en scandalisent, ne m'en avertira pas? Ce seroit n'avoir nulle charité. Si vous portiez votre manteau à l'envers, dit S. François de Borgia (5), ou que vous eussiez le visage barbouillé, n'est-il pas vrai qu'il y auroit de la charité à vous en avertir, et que vous remercieriez celui qui vous le diroit; qu'au contraire, vous

(1) Molliti sunt sermones ejus super oleum; et ipsi sunt jacula. *Ps*. 54. 22.

(2) Ore suo benedicebant, et corde suo maledicebant. *Ps*. 61. 5.

(3) Linguis suis dolosè agebant. *Ps*. 5. 11.

(4) Venenum aspidum sub labiis eorum. *Ps*. 139. 4.

(5) *S. Franc. de Borgia in epist. ad Societ.*

sauriez mauvais gré à celui qui le verroit, et qui ne vous en avertiroit pas? Nous devons, à bien plus forte raison, avoir les mêmes sentimens à l'égard des fautes qui blessent la vertu dans notre âme, et qui scandalisent nos frères : et c'est un grand avantage pour nous qu'il y ait quelqu'un qui ait soin de nous en avertir avec charité, puisque l'amour que nous nous portons et qui nous aveugle, fait que nous ne nous apercevons pas de nos fautes, ou que nous ne les connoissons pas pour ce qu'elles sont. De même que la tendresse qu'une mère a pour son fils fait qu'elle trouve beau et agréable en lui ce qui est laid et difforme; de même la tendresse dangereuse que nous avons pour nous fait que nos défauts nous paroissent de bonnes qualités, et que nous y donnons toujours de belles couleurs. C'est pourquoi les philosophes disent très-bien qu'un homme n'est pas bon juge dans ce qui le regarde : car si les lois tiennent pour suspect un juge ami d'une des parties, combien plus l'amour que nous avons pour nous-mêmes nous doit-il rendre suspects à nous-mêmes dans notre propre cause? Un tiers qui n'est prévenu d'aucune passion pour ce qui nous touche, s'aperçoit bien mieux de nos fautes, et est bien plus capable d'en juger : outre que deux, comme on dit, voient toujours bien mieux qu'un.

Plutarque dit (1) que nous devrions donner

(1) *Plutar. liv. de l'utilité qu'on tire des ennemis.*

de l'argent pour avoir un ennemi, parce qu'il n'y a que les ennemis qui disent les vérités: car des amis il ne faut plus en attendre que des flatteries et des louanges. Ils vous diront qu'il ne se peut rien ajouter à vos bonnes qualités, quoique peut-être ils ne vous en trouvent aucune: rien n'est plus commun dans le monde que cette sorte de langage, et Dieu veuille qu'il ne s'introduise point aussi parmi nous. Ce qu'il y a encore de mal, c'est que notre vanité et notre foiblesse font que nous écoutons ces sortes de flatteries avec plaisir, et que même nous y ajoutons foi, au lieu que nous devrions en user comme le Prophète royal, qui disoit: *Le juste me reprendra par charité, et me fera une correction sévère; mais le parfum de l'huile du pécheur n'engraissera point ma tête* (1). Saint Augustin dit (2) que par le parfum de l'huile du pécheur, il faut entendre la flatterie, et que le Prophète nous marque par-là qu'il la déteste, et qu'il aime mieux être repris charitablement et sévèrement par un homme de bien, que d'être comblé de louanges et de flatteries par les méchans. Elles ne servent, dit ce père, qu'à augmenter notre folie et notre erreur, suivant ces paroles d'Isaïe: *Mon peuple, ceux qui vous appellent bienheureux, vous trompent* (3); au contraire,

(1) Corripiet me iustus in misericordia, increpabit me: oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. *Ps.* 14. 5.

(2) *Aug. ep.* 174. *ad Procul.*

(3) Popule meus, qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt. *Isai.* 3. 11.

ceux qui nous reprennent sévèrement nous font un grand bien, suivant ces autres paroles du Sage : *Les blessures que fait celui qui aime valent mieux que les caresses trompeuses de celui qui hait* (1)*; et il vaut mieux être repris par un homme sage, que d'être séduit par la flatterie des fous* (2). Ce qui nous fait de la douleur pour quelque temps, est justement ce qui est cause de notre guérison ; au lieu qu'elle devient plus difficile quand on flatte notre mal : car alors nous nous figurons qu'il n'y a rien à redire en nous, et nous ne songeons point à nous corriger.

Diogène disoit (3) que nous avions besoin ou d'un véritable ami qui nous avertît de nos fautes, ou d'un ennemi fâcheux qui nous les reprochât; afin que les avertissemens de l'un, ou les reproches de l'autre servissent à nous corriger. Le second moyen est assez en usage dans le monde, où il n'y a d'ordinaire que l'inimitié et la haine qui parlent sincèrement des fautes d'autrui, et où l'on n'entend la vérité que de la bouche de ses ennemis. Mais dans la religion, ce n'est ni par haine, ni par jalousie, ni par malignité qu'on nous reprend de nos fautes: c'est par bonté, c'est par charité, c'est par le désir qu'on a de notre salut. Il ne tient donc qu'à nous d'y

---

(1) Meliora sunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oscula odientis. *Prov.* 27. 6.

(2) Melius est à sapiente corripi, quàm stultorum adulatione decipi. *Eccl.* 7. 6.

(3) *Diogen. Laert. l.* 6. *de Diogen. Plut. l. de profect. mor. tract.*

profiter de l'avantage que nous y avons d'avoir, dans la personne du supérieur, un ami fidèle et véritable, qui nous avertit charitablement de nos fautes ; et sans doute nous devrions nous croire heureux quand il nous en reprend, parce que sans cela peut-être ne pourrions-nous pas nous en apercevoir, et ne songerions-nous jamais à nous en corriger.

CHAPITRE II.

Que c'est l'orgueil qui empêche qu'on ne reçoive bien les corrections.

Une des choses qui marquent le plus l'orgueil de l'homme, est la répugnance qu'on a à souffrir d'être repris de ses fautes. Trouvera-t-on aisément quelqu'un, dit saint Augustin, qui veuille bien qu'on le reprenne? et où est ce sage de qui il est dit dans le neuvième chapitre des Proverbes : *Reprenez le sage, et il vous aimera* (1) *?* Il mérite sans doute le nom de sage, puisqu'il reconnoît, comme il doit, un aussi grand bienfait que celui de la correction; mais où le trouvera-t-on? et *qui est-il, afin que nous lui donnions des louanges* (2) *?* Nous sommes si enflés d'orgueil,

(1) Quis facilè inveniet qui velit reprehendi ? et ubi est ille sapiens de quo dictum est Proverbiorum *cap.* 9. v. 8. Argue sapientem, et diliget te ? *Aug. epist. ad Felic. et Rustic.*

(2) Quis est hic, et laudabimus eum ? *Eccl.* 31. 9.

dit saint Grégoire (1), et c'est un vice si enraciné en nous, que nous ne saurions souffrir qu'on nous avertisse de nos fautes; parce que nous nous figurons que ce qu'on nous dit nous rabaisse dans l'opinion du monde, et nous rend moins estimables. Comme nous sommes donc très-sensibles aux moindres choses qui regardent notre honneur, nous prenons feu dès que nous croyons qu'on le blesse; et au lieu de remercier ceux qui nous reprennent de nos fautes, nous regardons leurs avertissemens comme des persécutions et des injures. Il y a des gens en effet, qui lorsqu'on prend soin de les avertir de leurs défauts, disent qu'on les persécute et qu'on a de l'aversion pour eux. Et on en voit aussi quelques-uns, continue ce père, qui s'accusent volontiers eux-mêmes de leurs fautes; mais s'il arrive qu'on les en reprenne, ils s'emportent aussitôt et les excusent, parce qu'ils ne peuvent souffrir qu'on les estime moins qu'ils ne croient devoir l'être. Ceux-là ne sont pas véritablement humbles, et ne parlent point de leurs fautes en esprit de vérité: car s'ils l'étoient effectivement, et qu'ils crussent d'eux ce qu'ils en disent, ils ne seroient pas fâchés qu'on leur dît les mêmes choses, et ils ne prendroient pas tant de soin de s'excuser et de se défendre. La véritable humilité consiste à nous connoître et à nous mépriser nous-mêmes, et à être bien aises que les autres connoissent aussi nos fautes et nous

(1) *Gregor. Moral. lib.* 10. *c.* 3.

méprisent : Et ces gens-ci, dit S. Grégoire, font voir clairement, que ce n'est pas afin d'être méprisés qu'ils disent du mal d'eux-mêmes, mais afin de passer pour humbles et pour justes ; parce qu'il est écrit, que *le juste est le premier accusateur de lui-même* (1). Vous voulez vous acquérir de l'estime et passer pour humble ; et vous dites du mal de vous-même, parce que vous croyez que c'est un moyen de parvenir à votre fin : mais en même temps, comme vous ne croyez pas que le mal qu'un autre dit de vous puisse vous y aider, et qu'au contraire vous vous imaginez qu'il peut détruire la bonne opinion qu'on a de vous, vous ne sauriez souffrir dans la bouche d'autrui ce que vous dites vous - même. Tout cela ne part que d'orgueil et de vanité ; et de-là vient encore que souvent quoique nous voyions que ce qu'on nous dit est vrai, et qu'on a raison de nous reprendre, nous ne laissons pas cependant de souffrir impatiemment la réprimande et d'en avoir du dépit.

Ainsi nous ne devons plus dire : *Reprenez le sage, et il vous aimera* (2) : car où sont maintenant les sages qui veuillent être repris, et qui sachent bon gré à ceux qui les avertissent de leurs fautes ? Mais nous sommes réduits à dire ce que le même Salomon dit au même endroit : *Gardez-vous de reprendre un moqueur, de crainte qu'il ne vous*

(1) Justus prior est accusator suî. *Prov.* 18, 17.
(2) Argue sapientem, et diliget te. *Prov.* 9. 8.

haisse (1). C'est la récompense que l'on a ordinairement dans le monde, des bons avis qu'on y donne : *car le méchant n'aime point celui qui le reprend ; et il n'a point de commerce avec les gens sages* (2), qui peuvent l'avertir de ses défauts : enfin il y a déjà long-temps qu'on a dit que la vérité ne fait que des ennemis (3). Les Saints (4) comparent ces sortes de gens à des fous et à des frénétiques, qui ne peuvent souffrir la présence du médecin, et qui rejètent toutes sortes de remèdes, parce qu'ils en ressentent la douleur, et qu'ils ne se croient pas malades. Cette comparaison est tirée du Saint-Esprit, qui dit, que *celui qui hait les réprimandes est un insensé* (5). En effet, il ne manque pas seulement d'humilité, il manque aussi de jugement et de sens ; en un mot, c'est un fou et un frénétique, puisqu'il rejète les remèdes salutaires qu'on lui donne, et qu'il se fâche contre le médecin qui veut le guérir.

---

(1) Noli arguere derisorem, ne oderit te. *Prov.* 9. 8.

(2) Non amat pestilens eum qui se corripit, nec ad sapientes graditur. *Prov.* 15. 12.

(3) Veritas odium parit. *Terent. in Andria.*

(4) *August. epist.* 87. *ad Felicitatem, et Rusticum.*

(5) Qui odit increpationes, insipiens est. *Prov.* 12. 1.



CHAPITRE III.

Des inconvéniens qu'il y a à ne pas bien recevoir la correction.

L'ORGUEIL et la folie dont nous venons de parler, vont jusqu'à un tel excès, et tout le monde le sait si bien, qu'à peine y a-t-il maintenant quelqu'un qui veuille avertir ses frères de leurs fautes; parce qu'il n'y a personne qui soit bien aise de se faire haïr, et d'acheter des inimitiés à prix d'argent, comme on dit. Mais les orgueilleux n'ont en cela que ce qu'ils méritent: car que mérite un malade qui ne veut pas se laisser traiter, sinon qu'on l'abandonne et qu'on le laisse mourir? et quelle autre chose peut mériter aussi un homme qui ne veut pas qu'on le reprenne, et qui reçoit mal les avertissemens charitables qu'on lui donne? *Celui qui hait la correction, mourra*, dit le Sage, *et celui qui hait la discipline, ne fait pas cas de son âme* (1). Il mérite sans doute qu'on ne l'avertisse et qu'on ne le reprenne de rien; que ses défauts augmentent tous les jours; qu'ils viennent à la connoissance de tout le monde, et que tout le monde s'en entretienne, sans que personne ait la charité de lui en parler. C'est ce qui arrive ordinairement à

(1) Qui increpationes odit, morietur..... qui abjicit disciplinam, despicit animam suam. *Prov.* 15. 10 et 32.

quiconque trouve mauvais qu'on le reprenne. Et quelle plus grande punition peut recevoir un homme de cette sorte, que d'être abandonné à son opiniâtreté et à son orgueil ? *Nous avons pris soin de Babylone, et elle n'est pas guérie : abandonnons-la* (1) : il ne veut pas profiter des remèdes qu'on lui donne, il faut le laisser. Quand on ne laboure plus une vigne, et qu'on ne la taille plus, c'est qu'on la laisse comme ne pouvant plus porter du raisin : aussi quand on cesse de faire des réprimandes à une personne qui les reçoit mal, c'est qu'on l'abandonne, comme étant incapable de correction.

Saint François de Borgia, parlant des inconvéniens qu'il y a à ne pas bien recevoir la correction (2), dit qu'il y en a deux considérables, en l'un ou l'autre desquels il est infaillible de tomber. Car ou l'on cessera d'user de correction, parce que personne ne voudra se charger de donner des remèdes à des malades impatiens et intraitables, et alors les défauts prendront racine partout où ils se rencontreront ; ou si on ne laisse pas d'user de correction envers ceux qui en auront besoin, et qu'ils en sachent mauvais gré, toute la maison sera bientôt remplie de fiel et d'amertume par leur indocilité, qui leur fera prendre pour une injure ce qu'ils devroient recevoir comme une grâce, et qui fera que convertissant tous les remèdes en

(1) Curavimus Babylonem, et non est sanata ; derelinquamus eam. *Jerem.* 51. 9.
(2) *Epist. ad Societ.*

poison,

poison, ils demeureront offensés et ulcérés de la même chose dont ils devroient se sentir éternellement obligés. Cela devroit, ce me semble, donner extrêmement à penser à tous ceux à qui on ne fait aucune réprimande; car ils devroient faire réflexion sur eux-mêmes, et se dire: N'est-ce point parce que je suis un mauvais malade qu'on ne se donne plus le soin de me traiter? n'est-ce point parce que j'ai mal reçu ce qu'on m'a dit, que l'on ne prend plus la peine de me rien dire? Le même Saint nous recommande ensuite au même endroit cet esprit de douceur, de simplicité et de charité qui régnoit dans les commencemens de notre institution, et qui faisoit que la correction, bien loin d'être une occasion de scandale et d'amertume à ceux qu'on reprenoit de leurs fautes, leur étoit un sujet d'édification et de reconnoissance.

Un grave docteur parlant de ceux qui ne veulent point qu'on les reprenne, les compare au démon, parce qu'ils sont incorrigibles comme lui; et il dit, qu'une chose qui distingue le pécheur d'avec le démon, c'est que le pécheur est capable de correction tant qu'il est en vie, au lieu que le démon en est éternellement incapable. Il rapporte encore à ce sujet ces paroles de l'Ecclésiastique: *Celui qui hait la correction est la trace du pécheur* (1), c'est-à-dire, *du démon*,

(1) Qui odit correptionem, vestigium est peccatoris. *Eccli.* 21. 7.

qui est appelé figurément le pécheur. Comme donc la trace du pied est semblable au pied; de même celui qui hait la correction est semblable au démon, parce qu'il se rend incorrigible comme lui, en fermant la porte à un des meilleurs moyens qu'il puisse avoir pour se corriger. Saint Basile dit que celui qui en use ainsi est d'un commerce très-pernicieux, parce que son exemple fait haïr la correction aux autres, et les détourne ainsi de leur entreprise (1), qui est de travailler sans cesse à l'amendement de leur vie. C'est pourquoi il ordonne (2) que ces sortes d'esprits indociles soient séparés du reste de la communauté, de peur qu'ils ne communiquent leur maladie à leurs frères.

CHAPITRE IV.

De quelle importance il est de bien recevoir la correction.

Un des meilleurs conseils qu'on puisse donner sur cette matière, est celui que nous donne Galien (3), qui ne s'étant pas contenté d'avoir écrit plusieurs aphorismes pour la guérison des maladies du corps, a composé aussi un livre de la connoissance et de

(1) Qui hujusmodi est, ejus conversatio inter reliquos fratres perniciosa est. Si quidem exemplo suo à suscepto certamine cæteros abducit. *Basil. in reg. breviorib. num.* 159.

(2) *Idem in animadversionibus adversus canonicos delinquentes*, § 2.

(3) *Galen. lib. de cognosc. et curand. animi morb.*

la guérison des maladies de l'âme. Il dit donc que celui qui veut se corriger et faire du progrès dans la vertu, doit chercher un homme sage qui l'avertisse de ses fautes, et que quand il en aura trouvé un, il faut qu'il le conjure instamment de vouloir bien l'avertir de tout ce qu'il remarquera de mauvais en lui; qu'il lui promette de lui en avoir obligation toute sa vie, comme de la plus grande marque d'amitié qu'il puisse recevoir de lui; et qu'il l'assure qu'autant que l'âme est au-dessus du corps, autant cette obligation sera au-dessus de celle qu'il devroit lui avoir, s'il l'avoit guéri de quelque grande maladie. Que si celui à qui vous vous serez adressé, ajoute-t-il, veut bien se charger du soin de vous avertir de vos fautes, et qu'il se passe ensuite quelques jours sans qu'il vous dise rien, allez vous plaindre à lui, et conjurez-le encore plus fortement que la première fois, de se souvenir de ce qu'il vous a promis, et de vous avertir de vos fautes, dès que vous en aurez fait quelqu'une. S'il répond qu'il se souvient de sa parole, mais qu'il n'y a pas eu occasion de vous la tenir, parce que vous ne vous êtes rien laissé échapper en quoi vous ayez eu besoin d'avertissement, gardez-vous bien de le croire, et de vous imaginer qu'il ait manqué de matière; mais croyez que son silence peut provenir de quelqu'une des trois causes que nous allons dire. En premier lieu, de négligence, et parce qu'il n'a fait nulle attention ni à vos défauts, ni à ce qu'il vous avoit promis, y ayant peu de gens qui

veuillent bien travailler de cette sorte à rendre les autres plus sages. En second lieu, parce que s'il a remarqué quelque faute en vous, il n'a pas eu l'assurance de vous le dire; ou que même il n'a pas voulu se mettre au hasard de perdre par-là votre amitié, sachant bien que tout ce qu'on gagne d'ordinaire à dire la vérité, c'est de se faire haïr. Ou enfin, parce qu'il a vu qu'il vous est quelquefois arrivé de ne recevoir pas en bonne part les avertissemens qu'on vous a donnés; et qu'ainsi quelque chose que vous lui ayez pu dire, il ajoute plus de foi aux effets qu'aux paroles, et il ne peut se persuader que vous souhaitiez tout de bon qu'il vous avertisse de vos défauts. Prenez garde, ajoute-t-il encore, que quoiqu'il vous semble quelquefois que les fautes dont on vous reprend ne sont pas si grandes qu'on vous le dit, il ne faut pas cependant les défendre, ni vous excuser. Premièrement, parce que d'ordinaire un autre voit mieux nos défauts que nous ne les voyons nous-mêmes, et qu'ainsi il peut se faire qu'il juge mieux des vôtres que vous. En second lieu, parce que quand même il se tromperoit, ce qu'il vous dit peut toujours servir à vous faire avoir un peu plus d'attention sur votre conduite, et à faire que dans la suite vous évitiez avec soin de donner aucune occasion de rien soupçonner de vous de semblable.

Voilà tout ce que dit Galien sur ce sujet; et nous avons besoin de mettre tout cela en pratique, si nous voulons trouver quelqu'un

qui se charge volontiers du soin de nous avertir de nos fautes. Car ce n'est pas une chose aisée; et chacun peut en juger, non-seulement par le chagrin que la correction peut lui donner quand il la reçoit, mais aussi par celui qu'elle lui donne, quand il est obligé de la faire aux autres, et que le supérieur le charge de les avertir de leurs défauts. C'est une des choses qui font même le plus de peine à un supérieur, d'avoir affaire à des religieux qui n'ont pas l'esprit assez humble et assez docile pour bien recevoir la correction. Car comme d'un côté il est obligé de la faire, et que de l'autre il craint qu'on ne la reçoive mal, il ne la fait qu'en tremblant, comme on feroit une opération difficile et dangereuse; souvent même il ne sait s'il doit parler ou non. Quelquefois il lui semble qu'il doit la faire, mais en prenant bien son temps, et en assaisonnant sa réprimande de quelque chose qui la rende moins amère; quelquefois il trouve dans ceux à qui il doit la faire, si peu de disposition à la bien recevoir, qu'il prend le parti de ne rien leur dire, au hasard de les voir demeurer dans leurs défauts. C'est qu'il craint que ses avis ne leur nuisent, au lieu de leur profiter, et qu'ils ne servent qu'à les aigrir davantage contre lui, et à faire que dans la suite ils s'acquittent encore moins bien de leur devoir. Le soleil amollit la cire et durcit la boue, et quand les plantes ont bien pris racine, l'eau, l'air et le soleil aident à les faire mieux pousser; mais quand elles ne sont pas bien enracinées, ces mêmes

choses ne servent qu'à les pourir ou à les sécher. C'est ainsi que la correction amollit le cœur de ceux qui sont véritablement humbles par la connoissance d'eux-mêmes, et en qui l'humilité a jeté de profondes racines; au lieu qu'en ceux dont l'humilité n'est pas bien enracinée dans la connoissance de leur bassesse et de leur néant, elle ne produit que de la sécheresse et de l'endurcissement de cœur. C'est pourquoi les supérieurs s'abstiennent souvent de reprendre ceux en qui ils voient cette mauvaise disposition, parce que leur mal ne fait qu'empirer par les remèdes, et que convertissant les meilleures choses en poison, ils prennent pour aversion et pour acharnement ce qui est un effet de l'amitié qu'on leur porte, et du zèle qu'on a pour leur salut : et certainement ces sortes d'esprits méritent bien qu'on les abandonne.

Si vous voulez donc qu'on ne vous abandonne pas comme un malade incurable, et comme un esprit incorrigible, il faut que vous receviez en bonne part ce qu'on vous dit. *C'est une très-bonne chose quand on est repris*, dit le Sage, *de témoigner qu'on se repent de sa faute* (1). Mais quand même vous n'auriez pas fait la faute dont on vous avertit, ou qu'elle seroit moindre, ou que les choses se seroient passées autrement qu'on ne vous les dit, il ne faut pas laisser de montrer que vous en savez bon gré à celui qui

---

(1) Quàm bonum est correptum manifestare pœnitentiam! *Eccli.* 20. 4.

vous avertit, et de lui dire que vous prendrez mieux garde à vous une autre fois, et qu'il vous a fait un très-sensible plaisir; parce que vous l'encouragerez par-là à vous avertir une autre fois. Que si vous voulez commencer par vous excuser et vous défendre, tout ce que vous gagnerez, c'est qu'une autre fois, et peut-être dans quelque occasion où vous auriez eu grand besoin d'avertissement, il ne vous dira rien. La première chose que font certaines gens, quand on les reprend de quelque faute, c'est de l'excuser d'abord; et quand ils voient qu'ils ne peuvent plus la défendre entièrement, ils cherchent des raisons et des couleurs pour la faire paroître moindre: et c'est là le moyen de faire que jamais on ne les avertisse de rien. Car quand on voit qu'on ne peut jamais vous faire demeurer d'accord des fautes dont on vous avertit, et que vous trouvez toujours des excuses à toutes choses, on prend la résolution de ne vous avertir jamais de rien; ainsi outre qu'en cela vous faites une chose de mauvaise édification, tout ce que vous gagnez par vos justifications et par vos excuses, c'est d'empêcher qu'on se veuille jamais charger de vous donner un avis utile.

On regarde même comme un grand défaut dans les supérieurs, de ne pas bien recevoir les avis et les conseils qu'on leur donne; jusque-là qu'on dit qu'un homme qui a des lumières bornées, mais qui connoît ses défauts, et qui écoute conseil, est plus propre

au gouvernement, qu'un autre qui a plus d'étendue d'esprit, mais qui est d'ailleurs rempli de lui-même, et qui croit tellement savoir toutes choses, qu'il trouve mauvais qu'on l'avertisse, et qu'on lui donne conseil. L'Ecriture-Sainte est pleine de passages qui marquent la vérité de ce que nous disons. *N'avez-vous point vu un homme qui se croit habile?* dit Salomon : *il y a plus à espérer d'un fou que de lui* (1). *La conduite d'un fou paroît très-bonne à ses yeux ; mais un homme sage écoute conseil* (2). *Je suis la sagesse, qui fais ma demeure dans le conseil* (3). *Où il y a quantité de bons conseils, on y trouve son salut* (4). L'apôtre saint Jacques marque aussi comme une des conditions de la sagesse d'être traitable, et de se laisser persuader. *La sagesse qui vient d'en-haut*, dit-il, *est premièrement pleine de pudeur; ensuite elle est amie de la paix, modeste, traitable et aisée à porter au bien* (5). Que si dans les supérieurs il est si louable d'écouter volontiers les avis et les conseils qu'on leur donne ; et si au contraire il est si blâmable en eux de ne pas le faire, à combien plus forte raison doit-on blâmer les inférieurs qui souffrent avec impatience

(1) Vidisti hominem sapientem sibi videri? magis illo spem habebit insipiens. *Prov.* 26. 12.

(2) Via stulti recta in oculis ejus : qui autem sapiens est audit consilia. *Prov.* 12. 15.

(3) Ego sapientia habito in consilio. *Prov.* 8. 12.

(4) Salus autem ubi multa consilia. *Prov.* 11. 14.

(5) Quæ autem desursùm est sapientia, primùm quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens. *Jac.* 3. 17.

que leurs supérieurs les reprennent ? Cela seul devroit nous obliger à recevoir la correction avec docilité. Mais afin que nous nous y portions encore plus volontiers de nous-mêmes, il est bon de faire ici une remarque : c'est que quand on reçoit la correction comme il faut, et que le supérieur en est persuadé, il se met beaucoup moins en peine des fautes dans lesquelles on tombe ; parce qu'en voyant le mal, il voit aussi le remède. Mais quand on ne la reçoit pas bien, il se trouve fort embarrassé, parce qu'il voit la porte fermée au remède ; et c'est là une des plus grandes peines d'esprit que puissent avoir les supérieurs. C'est pourquoi il est bon de témoigner en particulier à son supérieur, qu'on a extrêmement envie d'être repris de ses fautes ; et pour cet effet, il faut le prier de veiller sur notre conduite avec des yeux de père, et de nous reprendre librement de tous nos défauts, sans prendre garde si quelquefois on aura peut-être fait voir quelque impatience dans la correction, et si on ne l'aura pas reçue avec toute la soumission qu'on devoit. Il ne suffit pas au reste de lui avoir fait une fois cette prière, comme par manière d'acquit, mais il faut la réitérer plusieurs fois avec instance ; et soyez certain que vous n'en sauriez trop faire pour le bien persuader, et pour le porter à se bien acquitter à votre égard d'une commission si désagréable d'elle-même et si difficile. Ainsi quoiqu'en toute autre rencontre nous devions être bien aises qu'on nous croie pleins d'imperfections, il

faut bien se garder ici de donner lieu au supérieur de nous croire assez immortifiés et assez indociles, pour ne pas bien recevoir ses corrections. Car il faut même tâcher de le persuader du contraire, de peur qu'il ne veuille plus se donner la peine de nous reprendre, et que de cette sorte nous ne venions à être privés d'un des principaux moyens que nous ayons pour notre avancement spirituel.

Comme un malade qui a envie de guérir, dit saint Basile (1), se soumet de bon cœur aux ordres du médecin; et que quelque fâcheux que soient les remèdes, il ne s'en prend point à lui, et ne le soupçonne d'aucune mauvaise intention: de même un homme qui a véritablement envie de se corriger, reçoit de bon cœur les avertissemens qu'on lui donne, et ne se met point dans l'esprit que ce soit par chagrin et par aversion qu'on trouve à redire à ce qu'il fait. Que si l'intérêt de notre santé, ajoute le même Saint, nous fait prendre de bon cœur des médecines très-amères; si pour cette raison nous souffrons que le médecin et le chirurgien emploient le fer et le feu sur nous comme il leur plaît; si même nous les en remercions, comme d'une grande grâce : n'est-il pas juste que pour notre salut et pour le bien de toute la religion, nous nous soumettions de la même sorte à la correction, quelque fâcheuse qu'elle puisse être d'elle-même, et quelque répugnance que nous puissions y avoir ?

---

(1) Licet acerba sit et aspera curationis ratio. *S. Basile, dans ses pet. règ. n.* 159. *et dans les grandes règ. n.* 52.

CHAPITRE V.

Où ce qui a été dit dans le chapitre précédent est confirmé par quelques exemples.

SAINT Chrysostome (1) voulant nous porter à bien recevoir la correction, et à profiter des avertissemens qu'on nous donne, allègue l'exemple de Moïse, qui étant de lui-même si sage et si éclairé, et d'ailleurs ayant été choisi de Dieu pour être le conducteur de son peuple, et l'instrument de tant de merveilles, ne laissa pas de bien recevoir l'avis de Jéthro son beau-père, qui lui conseilla de choisir des gens pour le soulager dans le gouvernement du peuple et dans l'administration de la justice. *Vous ne faites pas bien*, lui dit Jéthro, voyant qu'il faisoit lui seul toutes choses; *et vous vous accablez de travail mal à propos. Ce que vous entreprenez est au-dessus de vos forces, et vous n'y sauriez suffire seul* (2). Et le même père remarque sur ce sujet, que Moïse se garda bien de faire comme quelques-uns, qui lors même que le conseil qu'on leur donne, leur paroît bon, se fâchent contre celui qui le donne,

(1) *Chrysost. hom. 1. sup. 1. epist. ad Corinth.*

(2) Non bonam, inquit, rem facis, et stulto labore consumeris.... Ultra vires tuas est negotium: solus illud non poteris sustinere. *Exod.* 18. 17 *et* 18.

comme étant indignés qu'un homme moins habile qu'eux se permette de les conseiller; mais qu'il le reçut avec soumission, et le mit aussitôt en pratique.

Saint Cyprien et saint Augustin (1) proposent aussi l'exemple de saint Pierre, lorsque saint Paul le reprit de ce qu'il vouloit assujétir à la circoncision ceux d'entre les gentils qui se convertissoient à la foi. Remarquez, disent-ils, que saint Pierre ne présuma point de lui-même, et ne voulut point l'emporter parce qu'il étoit le chef de l'Eglise, et que son sentiment devoit prévaloir à celui des autres. Remarquez qu'il ne méprisa point S. Paul, pour avoir été peu de temps auparavant le persécuteur de l'Eglise de Dieu, et qu'il ne fut point fâché d'être repris par lui; mais qu'il reçut très-bien son conseil, et se rendit aussitôt à la vérité et à la raison.

C'est encore un exemple digne de mémoire et de remarque, que celui que donna le grand Théodose (2), en recevant avec soumission et avec humilité la correction et les réprimandes de saint Ambroise, soit lorsque ce saint évêque l'excommunia, et lui défendit l'entrée de l'église, à cause du massacre qu'il avoit fait faire de tout le peuple de Thessalonique, soit lorsqu'étant demeuré dans l'enceinte du chœur, après avoir fait son offrande à l'autel, ce même Saint lui envoya dire de se retirer dans la nef, parce qu'il n'apparte-

(1) *Cyp. Epist.* 15. *ad Quintum. August. l.* 2. *contra Donat. c.* 1.

(2) *Hist. Ecclesiast. tripart. p.* 2. *l.* 7. *c.* 6.

noit qu'aux prêtres de demeurer dans le lieu où il étoit, et que la pourpre n'élevoit pas les empereurs à la dignité du sacerdoce. L'histoire ecclésiastique rapporte au long ces deux exemples, et dit qu'on ne sauroit décider à quoi on doit plus de louanges, ou à la constance et à la fermeté du saint évêque, ou à l'obéissance et à l'humilité d'un si puissant empereur.

Nous lisons dans la vie du même saint Ambroise, qu'il remercioit ceux qui l'avertissoient de ses fautes, et qu'il recevoit leurs avis, comme une faveur signalée. Et l'histoire de l'ordre de Cîteaux fait mention d'un religieux de Clairvaux, qui recevoit la correction avec tant de reconnoissance, que toutes les fois qu'on le reprenoit de quelque faute, il disoit un *pater noster*, pour celui qui l'avoit repris. Il est marqué aussi au même endroit, que cette coutume a toujours été pratiquée depuis dans ce monastère, et qu'elle s'y observe comme une loi inviolable.

Saint Arsène (1) étoit dans une grande réputation de sainteté parmi les solitaires de son temps; et il avoit été auparavant en grande considération à la cour de l'empereur Théodose, qui l'avoit fait gouverneur de ses enfans, Arcadius et Honorius, qui furent aussi empereurs après la mort de leur père. Comme il avoit donc été nourri toute sa vie à la cour, et que la sainteté ne détruit pas entièrement toutes les imperfections, il lui

(1) *Refert Simon Metaphrastes.*

étoit resté quelques légers défauts, qui étoient des restes de la manière libre dont il avoit été élevé ; entre autres il avoit celui de tenir ordinairement ses jambes croisées l'une sur l'autre quand il étoit assis en conférence avec les autres solitaires. Cette posture leur sembloit à tous indécente et immodeste, et ils eussent bien voulu l'en avertir: mais pas un d'eux ne voulant s'en charger, parce qu'ils avoient de la répugnance à reprendre un homme de cette considération, pour une simple bagatelle, ils tinrent conseil à ce sujet, pour trouver quelque moyen de le corriger de cette mauvaise habitude; et l'abbé Pasteur, qui étoit un homme très-saint et très-éclairé, leur proposa un moyen très-propre et très-facile. La première fois que nous nous assemblerons, leur dit-il, je me mettrai dans la même posture qu'Arsène : vous m'en reprendrez publiquement; je me mettrai aussitôt dans une posture plus modeste, et ainsi il sera suffisamment averti. Cet expédient fut approuvé de tous les Pères; de sorte que dès la première fois qu'ils s'assemblèrent pour la conférence spirituelle, l'abbé Pasteur ne manqua pas de se mettre dans la même posture que saint Arsène. Les Pères l'en ayant aussitôt repris, comme d'une chose qui blessoit la bienséance et la modestie, il se remit au même instant dans la situation où il devoit être; et saint Arsène prit si bien l'avis pour lui, qu'aussitôt, sans faire semblant de rien, il abaissa peu à peu sa jambe, et que depuis il ne lui arriva jamais

de retomber dans la même faute. Cet exemple nous fait voir deux choses ; et combien c'est un emploi fâcheux et difficile de reprendre les autres ; et que chacun doit prendre pour soi les réprimandes que l'on fait publiquement à son frère.

CHAPITRE VI.

De la règle qui nous oblige de découvrir immédiatement au supérieur les fautes de nos frères.

La neuvième règle (1) du sommaire de nos constitutions porte, que pour notre plus grand avancement spirituel, et sur-tout pour nous abaisser et nous humilier davantage, nous devons être bien aises que quelque faute, quelque imperfection dans laquelle nous soyons tombés, quoi que ce soit enfin que nous ayons fait, et dont on ait eu connoissance hors de la confession, on le découvre à nos supérieurs. Il est à propos, pour bien établir ce que nous avons à dire sur cette matière, que tout le monde sache que, non-seulement toutes nos constitutions ont été approuvées et confirmées par le saint Siége, et que même Grégoire XIII dans la bulle qui les approuve, a mis expressément cette clause : *De notre propre mouvement* (2) ; mais

(1) *C. 4. Exam.* § 8.
(2) Motu proprio.

que la règle que nous venons de citer a été particulièrement approuvée par le pape dans un jugement contradictoire, ce qui la rend encore plus autentique ; et voici comment la chose arriva. Un prêtre qui avoit été de notre Compagnie, et que l'on avoit renvoyé comme un esprit brouillon et inquiet, fit imprimer une partie de la Somme du cardinal Tolet, et il y joignit un chapitre où il disoit, que dans un certain ordre pour lequel il avoit d'ailleurs beaucoup de respect à cause des savans hommes qui en étoient, il y avoit une règle qui obligeoit tous les religieux, dès qu'ils savoient quelque faute de quelqu'un de leurs frères, d'en avertir immédiatement le supérieur, sans en rien dire auparavant à celui qui avoit commis la faute ; et il ajoutoit qu'il pouvoit naître de grands inconvéniens de cette règle, et qu'elle étoit entièrement contraire à l'Evangile. Le père Everard Mercurien, qui étoit alors général de la Compagnie, se plaignit de cette calomnie au pape ; et le pape ayant voulu voir le livre et la règle, et s'étant informé de quelle manière elle étoit pratiquée dans la Compagnie, déclara que, non-seulement elle n'étoit point contraire à l'Evangile, mais que bien loin de pouvoir être justement blâmée, elle étoit véritablement remplie de la perfection évangélique ; et il ordonna que l'endroit du livre où il en étoit parlé si injurieusement, seroit défendu, comme il le fut ensuite par le cardinal Sirlet, en vertu du pouvoir que lui en donnoit sa charge d'inquisiteur général.

Quoique cette règle soit par-là suffisamment justifiée, cependant pour en faire voir davantage l'excellence, nous ne laisserons pas de toucher ici deux choses : la première, combien elle est importante et nécessaire ; et la seconde, combien elle est juste et raisonnable ; et en cela nous ne nous appuyerons point sur les subtilités de l'école, mais nous essayerons de donner des raisons palpables et convaincantes. Quant au premier point qui regarde l'importance et la nécessité de cette règle, c'est une chose qui peut se voir clairement par une autre règle très-importante dont nous avons parlé ailleurs (1); c'est de rendre compte de sa conscience au supérieur. Car toutes les raisons que notre saint instituteur allègue dans les constitutions pour faire voir de quelle importance et de quelle nécessité il est de rendre compte de sa conscience à son supérieur, concourent toutes à prouver aussi l'importance et la nécessité de la règle dont nous parlons. Nous avons déjà traité ces raisons assez amplement, et elles peuvent se réduire à deux : la première est afin que les supérieurs puissent mieux savoir comment ils doivent conduire chaque religieux ; et la seconde, afin que le supérieur général puisse mieux pourvoir à ce qui convient au bien de toute la Compagnie en général. Or c'est par ces mêmes raisons que saint Ignace a jugé qu'il falloit aussi que le supérieur fût averti de nos

(1) *Traité 7. c. 1.*

fautes et de nos défauts, par quiconque pourroit en avoir connoissance hors de la confession. Il a voulu s'assurer d'une caution en cas que vous manquassiez en cela à votre devoir et à une chose d'une si grande conséquence pour votre bien et pour le bien universel de la Compagnie; ainsi votre frère ne fait en cette rencontre que ce que vous auriez dû faire vous-même, si vous aviez été fidèle à vos règles. Il ne fait que payer votre dette, et tout cela se fait pour votre plus grand bien et pour le plus grand bien de la religion, et afin que les supérieurs, faute de connoître les forces et la capacité de chacun, n'exposent personne au hasard de se perdre.

Pour ce qui est maintenant du second point qui regarde la justice et l'équité de cette règle, on peut l'appuyer de plusieurs raisons et de plusieurs autorités, dont la première est que la même chose se pratique dans les plus anciens ordres religieux. Il est en usage dans celui de saint François, aussi-bien que parmi nous, que quand on sait quelque chose de son frère, on aille en avertir aussitôt le supérieur, sans en rien dire auparavant à celui qui a commis la faute. Un des livres de cet ordre intitulé: *De la sérénité de la conscience*, marque expressément cette pratique dans la question cent quarantième. Et dans quelques statuts généraux de l'ordre, appelés *de Barcelone*, parce qu'ils furent faits dans un chapitre général tenu à Barcelone en 1451, il est dit expressément que quand les reli-

gieux auront été hors du monastère, ils doivent à leur retour rapporter au supérieur les choses de conséquence qui seront arrivées à leurs frères ; et que celui qui y manquera sera puni par un jeûne au pain et à l'eau, ou par telle autre pénitence qu'il plaira à son supérieur de lui imposer. La même chose est ordonnée par les statuts qui furent faits dès le commencement de cet ordre, dans le cinquième chapitre général ; et elle fut ensuite confirmée dans celui qui fut tenu, S. Bonaventure étant général, où il fut arrêté que l'opinion contraire seroit bannie de tout l'ordre comme ennemie de la discipline religieuse, et que celui qui l'enseigneroit seroit privé de l'usage des livres et de voix active et passive, et même seroit enfermé en prison.

Mais pour montrer encore davantage combien cette doctrine est ancienne, et combien elle a été approuvée de ceux qui ont embrassé la perfection évangélique, je rapporterai ici un ancien décret fait par l'abbé Etienne et l'abbé Paul, et rapporté en ces termes par l'abbé Smaragde : Si quelqu'un voit faire ou dire quelque chose de mal à propos à un autre, et qu'il ne le rapporte pas aussitôt au supérieur, qu'il sache qu'il fomente le péché, et qu'il se rend entièrement égal à celui qui pèche ; qu'enfin il est ennemi cruel et de son âme propre, et de l'âme de celui dont il cache les défauts. Que si quelqu'un, dit un autre décret rapporté ensuite par le même Smaragde, connoît qu'un de ses frères trouvant la vie du monastère trop pénible,

ait dessein de s'enfuir, et qu'il n'aille pas le dire aussitôt au supérieur, qu'il ne doute point qu'il ne soit en partie cause de la perte de son frère, et qu'on le sépare du commerce des frères, jusqu'à ce qu'on ait pu faire revenir celui qui se sera enfui (1). Ainsi cette règle n'est pas une chose nouvelle, et dont l'usage soit renfermé dans notre seule Compagnie, puisque nous voyons qu'elle est d'une pratique très-ancienne, et qu'elle s'observe en d'autres ordres. Cet usage au reste est fondé sur la fin du précepte de la correction fraternelle qui est l'amendement de notre frère, à quoi on espère ordinairement de pouvoir plutôt parvenir par le moyen du supérieur, que par celui des particuliers.

La seconde raison qui justifie cette règle, et qui fait voir qu'elle n'est ni si rigoureuse, ni si difficile que quelques-uns se sont figuré, est que tout ce qu'elle nous ordonne, et tout ce qui se pratique parmi nous sur ce sujet, c'est de dire la faute de notre frère au supérieur comme à un père spirituel, afin qu'il l'en reprenne avec une charité et une tendresse de père, et que par ce moyen celui qui étoit près de tomber soit soutenu, ou que s'il étoit

(1) Si quis alterum in quacumque parte viderit illicitum quid operari, vel sermonem facientem, et distulerit priori publicare, cognoscat se esse nutritorem peccati, et per omnia æqualem peccanti, quia et animæ suæ, et illius, quem tegit, est durissimus inimicus. Si quis autem, qui districtionem monasterii non ferens, fugam meditari cognoverit, et non statim prodiderit, perditionis illius participem se esse non dubitet; et tamdiu à conventu fratrum sequestrandus est, quamdiu ille valeat revocari. *Smaragd. Abb. in Comment. sup. reg. S. Bened. c.* 23.

déjà tombé, il se relève. C'est dans ce sens que la vingtième règle des communes porte, que celui qui saura quelque faute considérable de son frère doit en avertir le supérieur, afin qu'avec sa prudence et sa sollicitude paternelle il puisse y apporter le remède convenable. Ainsi lorsqu'on dit la faute de son frère à son supérieur, on ne la dit pas comme à un juge sévère qui ait droit de l'en punir, mais comme à un père qui ne peut lui faire que du bien, et à qui il appartient d'y apporter remède, et pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver si on n'en savoit rien, et que l'on n'y mît pas ordre.

Le père Natal, qui étoit très-recommandable par sa piété et par sa doctrine, ajoutoit en troisième lieu une très-bonne raison. Nous voyons, dit-il, que dans le gouvernement ecclésiastique, et dans le gouvernement séculier, quand il s'agit de pourvoir à quelque charge, on a coutume de faire des enquêtes secrètes de la vie de ceux qui y prétendent. Cela ne se fait point cependant dans la vue de punir ceux qui se trouveroient avoir mérité quelque punition, mais seulement parce qu'on veut être bien informé de ceux à qui on confie des charges qui donnent autorité ou sur les biens ou sur la vie, ou même sur les consciences des particuliers. Or tous les sujets de la Compagnie peuvent être choisis pour les missions, qui sont une des fins pour lesquelles elle a été instituée, et une chose qui demande des gens d'une vertu très-solide, et non pas des personnes foibles et

fragiles, qui aillent ruiner par leur faute la bonne réputation de la Compagnie. De sorte que le supérieur est par conséquent en droit de s'informer et de vouloir être informé des choses les plus secrètes, et d'établir même une règle à ce sujet, afin que les lumières qu'il tirera servent à lui faire mieux connoître les sujets qu'il doit choisir, et l'empêchent de se tromper dans une chose si importante pour le bien des particuliers et pour celui de toute la Compagnie en général.

Pour montrer en quatrième lieu combien cette règle est fondée en raison, mettons en balance d'un côté le préjudice qu'on vous cause en découvrant votre faute au supérieur comme à un père, et de l'autre l'inconvénient qu'il y auroit qu'on ne la dît point; et voyons lequel des deux l'emporte. Tout le préjudice qu'on vous fait se réduit à un peu de confusion que vous recevez, et à un peu d'estime que vous croyez perdre; mais l'inconvénient qui pourroit arriver, si on ne découvroit point votre faute au supérieur, est premièrement qu'on n'y mettroit point ordre, et qu'un mal auquel on n'apporte point de remède, augmente d'ordinaire, et se communique facilement. De plus cela tourneroit ensuite infailliblement à votre propre honte et à celle de toute la religion; parce qu'enfin *il n'y a rien de caché qui ne vienne à être su* (1). Tôt ou tard, et par un endroit ou par un autre, tout se sait; et un mal auquel

(1) Nihil opertum est, quod non reveletur. *Luc.* 12.2.

d'abord il auroit été aisé de remédier, si on l'eût dit au supérieur dès le commencement comme on le devoit, ne peut ensuite se guérir qu'en y appliquant le fer et le feu. Tout cela l'emporte sans doute sur un peu de confusion que vous recevez, et sur un peu d'estime que vous croyez perdre, quand on découvre votre faute au supérieur: ainsi je dis que non-seulement on ne fait rien contre la charité en découvrant la faute de son frère au supérieur; mais que l'on est même obligé de la découvrir, et qu'on devroit avoir un très-grand scrupule de ne pas le faire. Car cette omission peut être quelquefois un péché mortel, non pas en vertu de la règle, puisque nos règles, comme nous l'avons déjà dit (1), n'obligent point sous peine de péché mortel, mais en vertu de l'importance de la matière, et parce qu'il peut en arriver de très-grands inconvéniens dont on se rend coupable, lorsqu'ayant pu y remédier, et les prévenir par des avis donnés à temps, on a négligé de le faire, comme on y étoit obligé.

Saint Basile dit (2) sur ce sujet, que de cacher le péché de son frère au supérieur, c'est proprement avancer la mort d'un malade, et pousser dans le précipice un homme qui y court déjà de lui-même. Car un péché que l'on cache est comme un abcès qui augmente toujours, et qui gagne enfin le cœur

(1) *Traité* 6. *c.* 3.

(2) Peccatum occultare nihil aliud est, quàm ægrum sua sponte ad mortem ruentem impellere, et procliviorem reddere. *Basil. in reg. fus. disp. num.* 46.

et donne la mort. C'est pourquoi, comme ce seroit rendre un grand service à un homme, dit saint Basile, que de lui percer un abcès de cette sorte, quelque douleur qu'on pût lui causer dans l'opération, et qu'au contraire, ce seroit en user en mauvais ami, de négliger par compassion de l'ouvrir; aussi ce n'est pas faire un office d'ami que de cacher au supérieur la faute de votre frère; au contraire, c'est contribuer à sa mort de ne pas découvrir sa plaie au médecin qui peut la guérir. Ne croyez pas, dit saint Augustin (1), traitant la même matière, qu'il y ait du mal à révéler les fautes de vos frères; il y en a bien plus à laisser périr par votre silence ceux que vous pourriez corriger par votre révélation. Car si votre frère avoit quelque mal dangereux qu'il voulût cacher, craignant la douleur des incisions, n'y auroit-il pas de la cruauté à vous de le taire? et ne seroit-ce pas charité de le dire? A combien plus forte raison devez-vous donc découvrir la plaie spirituelle qu'il veut cacher, et qui pourroit lui causer la mort de l'âme?

C'est donc une chose tout-à-fait contraire au devoir de la charité que le silence que quelques-uns gardent à ce sujet, pour ne pas

(1) Nec vos judicetis esse malevolos, quando hoc indicatis: magis quippe innocentes non estis, si fratres vestros quos indicando corrigere potestis, tacendo perire permittitis. Si enim frater tuus vulnus habet in corpore quod velit occultari, cùm timet secari, nonne crudeliter à te sileretur, et misericorditer indicaretur? Quantò ergo potiùs debes manifestare, ne deteriùs putrescat in corde? *Aug. reg.* 3. *c.* 23. *tom.* 1. *in fine.*

manquer,

manquer, disent-ils, au devoir de l'honnêteté. Ils s'imaginent qu'il est de l'honnêteté et de la discrétion de ne pas découvrir au supérieur les fautes d'autrui; et ils ont de la répugnance à l'en avertir, parce qu'ils croient qu'on les en estimeroit moins : sur ce principe ils disent qu'ils ne veulent point se mêler de faire des rapports, et qu'ils sont bien aises de ne nuire à personne, et de ne mettre personne mal dans l'esprit du supérieur. Ce n'est là nullement l'esprit de la religion, et encore moins celui de la Compagnie : ce sont des maximes du siècle et des égards qu'il est dangereux d'avoir dans la religion. Car ce n'est ni faire des rapports, ni nuire à votre frère, que de découvrir ses fautes: c'est au contraire lui faire du bien; et ne les pas découvrir, c'est lui nuire et nuire aussi à toute la religion. Où avez-vous vu que pour ne pas déplaire à un particulier, il faille manquer à la fidélité que l'on doit à tout un corps? Et à qui avez-vous plus d'obligation, ou à la religion, ou à un religieux particulier? Il est mal de cacher les fautes d'autrui, comme si on étoit d'intelligence avec ceux qui les commettent; et c'est là de quoi il faut avoir honte, et non pas d'être fidèle à la religion, et d'observer les règles. C'est pourquoi, conclut saint Basile, qu'il n'y ait personne qui aide à cacher les fautes d'autrui; de peur qu'au lieu de donner par là une marque d'affection à son frère, on ne lui procure la mort (1). Ne cachez point la

(1) Nemo sit ergo qui peccato alterius latebras quærat,

maladie de votre frère : mais découvrez-la au médecin avant qu'elle devienne incurable, ou qu'il faille se servir du fer et du feu; et ce sera rendre un véritable office d'ami à votre frère : car vous le sauverez par ce moyen, et vous l'auriez peut-être perdu, si vous en eussiez usé autrement.

Toutes ces raisons, et quantité d'autres que les saints et les théologiens rapportent, suffisent pour prouver que cette règle est sainte et juste, quoiqu'un religieux, en faisant profession, ne renonce point expressément au droit qu'il peut avoir contre cette règle, comme en effet il n'y a aucun ordre où l'on y renonce de cette sorte. Mais nous avons de plus une raison particulière, qui est que quand quelqu'un a dessein d'être reçu parmi nous, on lui donne les règles et un sommaire des constitutions qu'il doit observer, dans lequel est la règle dont nous parlons, et on lui demande ensuite s'il veut bien se soumettre à ces règles. On lui spécifie même celle-ci en particulier, sur laquelle on lui demande de nouveau un consentement exprès; et pendant les deux années de noviciat, avant qu'il soit reçu à faire ses vœux, on recommence tous les six mois à lui faire la même proposition. Il y a encore plus; c'est que le maître des novices est obligé par une règle particulière (1), d'avertir les novices des choses qui pourroient leur

---

ne pro amore quem fratri debet, exitium illi conciliet. *Basil. ubi sup.*

(1) *Reg. 14 mag. novitior.*

faire quelque peine dans la suite, au nombre desquelles celle-ci est marquée. En effet, il ne manque point de les en avertir; et ce qui lève toutes sortes de difficultés sur cette matière, ils répondent suivant les termes mêmes de la règle, qu'ils s'y soumettent volontiers pour leur plus grand avancement spirituel, et pour avoir occasion de s'abaisser et de s'humilier davantage. Or, il est certain qu'il n'y a personne qui en entrant en religion ne puisse renoncer à son droit, dans la vue d'une plus grande perfection, et consentir que sans l'avertir de ses fautes, on les découvre directement au supérieur. Car chacun est maître de sa réputation; et il lui est permis pour son plus grand bien de vouloir la perdre, soit auprès de son supérieur, soit auprès de qui il lui plaira, pourvu qu'il n'y ait aucune circonstance particulière qui l'oblige à ne pas la laisser perdre, comme il n'y en a point en effet dans la matière dont nous parlons. De même que chaque religieux peut légitimement découvrir ses péchés à son supérieur, quelque grands et quelque secrets qu'ils puissent être : aussi il peut légitimement donner permission à un autre de les découvrir. Et c'est ce que font tous les religieux de la Compagnie par le consentement qu'ils donnent expressément à cette règle, comme nous l'avons déjà dit; en quoi ils ne font autre chose que renoncer au droit qu'ils pourroient avoir au contraire. Si quelqu'un me révéloit en confession, ou sous le sceau du secret, quelque grand péché

qu'il eût commis, et qu'il consentît ensuite que pour mieux juger du remède qu'il faudroit appliquer à son mal, j'en communiquasse avec mon supérieur, il est certain que par le consentement qu'il auroit donné, il auroit renoncé au droit qu'il avoit d'empêcher que je ne découvrisse sa faute à personne, et qu'en même temps j'aurois acquis le droit de la découvrir à mon supérieur pour avoir son avis. Ajoutez à cela que les novices voient pratiquer cette règle pendant deux ans de noviciat, avant que de faire leurs vœux; ce qui suffit pour devoir supposer que quand ils les font ensuite, ils renoncent tacitement au droit qu'ils pourroient avoir contre cette règle, quoiqu'ils ne disent pas en termes formels qu'ils y renoncent. C'est ainsi qu'un chartreux qui fait profession, et qui sait que dans l'ordre où il s'engage on garde une perpétuelle abstinence, qu'on ne rompt jamais pour quelque cause que ce soit, renonce en s'y engageant au droit naturel qu'il a de conserver sa vie, en mangeant de la viande, quoique cependant il n'y renonce point en termes formels, et quoique ce droit soit préférable à celui de conserver sa réputation. C'est encore de la même sorte que celui qui prend les ordres sacrés renonce au droit de pouvoir se marier, et demeure étroitement obligé à garder la chasteté toute sa vie, quoique cependant il ne fasse expressément aucun vœu de chasteté. De plus, saint François de Borgia étant général, et étant consulté sur cette matière par quelques con-

grégations provinciales d'Espagne, leur répondit que ceux qui entroient dans la Compagnie étoient censés avoir renoncé au droit qu'ils pouvoient avoir contre cette règle : et il est certain que par la teneur de nos bulles et de nos priviléges, le général de notre Compagnie a pouvoir de déclarer le sens véritable de nos constitutions. Pour conclusion, cette règle ayant encore après cela été discutée dans la sixième congrégation générale (1), les choses y furent décidées de la même manière; et la congrégation générale de notre Compagnie, comme il est marqué en cet endroit, a autorité du saint siége de décider sur les doutes qui peuvent naître touchant les règles de notre institut. Il fut dit aussi dans cette sixième congrégation (2), que ces paroles de la règle, *par qui que ce soit qui ait pu en avoir connoissance hors de la confession*, ne doivent s'entendre que des fautes qu'un autre pourroit avoir remarquées, et non pas de celles qu'on pourroit avoir dites soi-même en secret à quelqu'un, en lui demandant ses conseils et ses lumières.

Toutes les difficultés qu'il pourroit y avoir dans cette matière demeurent par-là entièrement applanies; et par-là tous les sujets de plainte cessent : car c'est une maxime de droit très-constante, qu'il n'y a point de lésion, quand on agit avec connoissance et

(1) *Congreg. 6. gen. Societ. Jesu, Decret. 49. Cant.* 10. 11.

(2) *Decret.* 35. *Cant.* 6.

de son bon gré (1). On vous a informé de cette règle, lorsqu'on vous a reçu, et vous avez dit que vous vouliez bien vous y soumettre : si vous êtes fâché ensuite qu'on découvre vos fautes au supérieur, ne vous en prenez point à la règle qui l'ordonne, ni à votre frère qui y obéit; mais prenez-vous-en à vous seul qui devriez être maintenant plus confirmé dans l'esprit de mortification et d'humilité que vous ne l'étiez au commencement, et qui l'êtes cependant bien moins, puisque vous n'êtes plus dans la même disposition où vous étiez alors. C'est de-là que vient toute la peine que cette règle fait à quelques uns ; aussi notre saint instituteur connoissant bien que l'orgueil et l'immortification étoient les seules choses qui pourroient la rendre fâcheuse, nous marque que l'esprit d'humilité et le désir d'une plus grande perfection doivent en être les fondemens. Si nous avions donc cet esprit et ce désir, nous serions bien aises que l'on sût nos fautes, afin qu'on nous en estimât moins: à combien plus forte raison devons-nous être ravis qu'on les sache, afin qu'on nous en reprenne et qu'on nous en corrige? Celui qui n'a pas assez d'humilité pour vouloir bien que ses fautes soient sues à ce prix-là, n'a guères l'esprit d'humilité et de mortification.

(1) Scienti et volenti non fit injuria.

CHAPITRE VII.

De quelques avis importans sur cette matière.

De tout ce que nous avons dit, on peut recueillir quelques avis, tant pour celui qui reçoit la correction, que pour celui qui la fait. Pour parler premièrement de celui qui la reçoit, c'est assurément très-mal fait, quand on a été repris de quelque faute par son supérieur, d'aller rechercher comment et par qui il peut en avoir eu connoissance; de se tourmenter pour savoir si on ne lui a rien dit de plus, ou si on ne lui a point trop exagéré la chose; enfin d'aller faire des plaintes et des éclaircissemens de côté et d'autre, parce que peut-être elle lui aura été rapportée d'une façon plus désavantageuse qu'il ne falloit. C'est commettre une plus grande faute que la première, d'en user de la sorte; et souvent on se décrie davantage par-là, et on scandalise plus ses frères que par la faute même. Ils savent bien que vous êtes homme, et que vous avez des défauts; mais quand ils voient que vous êtes si sensible à une chose de cette nature, ils ont bien plus mauvaise opinion de vous. Car vous faites voir en cela beaucoup d'orgueil, et vous donnez lieu de croire que vous ne vous souciez point de vous corriger de vos

fautes, mais seulement de les cacher, et de vous attirer de l'estime par votre conduite extérieure. Celui, dit saint Bernard, qui se défent opiniâtrément d'une faute qu'on sait qu'il a faite, comment découvriroit-il humblement à son supérieur les fautes secrètes dans lesquelles il tombe, et les mauvaises pensées de son cœur, qui ne sont connues que de lui seul (1)? Celui qui est véritablement humble, et qui a de lui-même les sentimens qu'il doit en avoir, ne s'étonne pas de ce que l'on dit de lui, et des fautes dont on l'accuse; parce qu'il en connoît encore de plus grandes en lui, et qu'il lui semble qu'on en dit toujours trop peu en comparaison de ce que l'on devroit dire. L'amour-propre qui vous aveugle vous fait trouver votre faute moindre qu'elle n'est, et quelquefois même il vous fait croire que ce n'est point une faute; mais un tiers, qui la voit avec des yeux désintéressés et telle qu'elle est en elle-même, la voit tout autre qu'elle ne vous paroît. Supposons cependant qu'elle lui ait paru plus grande qu'elle n'est en effet, et que par cette raison il l'ait un peu trop exagérée: ne vous souvenez-vous plus que quand vous fûtes reçu dans la religion, on vous demanda si vous étiez en résolution de souffrir de bon cœur pour l'amour de Dieu les affronts, les injures et les

(1) Qui procaciter etiam aperta defendit, quomodò occultas et malas cogitationes cordi suo advenientes humiliter revelaret abbati! *Bern. de Gradibus humilitatis, gradu* 8.

faux témoignages, et que vous répondîtes qu'oui? Comment donc avez-vous sitôt oublié votre promesse, et pourquoi vous en repentez-vous maintenant? Vous devriez être ravi que votre frère croyant dire vrai, eût exagéré votre faute au-delà de la vérité; et quand il ne l'auroit pas fait innocemment et sans mauvaise intention, vous devriez encore, à ne regarder que vous, être bien aise qu'il vous eût donné occasion de vous humilier davantage, et d'imiter plus parfaitement Jésus-Christ. A combien plus forte raison êtes-vous donc obligé d'être bien aise qu'il vous ait donné cette occasion innocemment, en s'imaginant dire vrai? On trouve beaucoup mieux son compte du côté de Dieu et des hommes, quand on en use de cette sorte; au lieu que quand on est trop sensible, on y perd de toutes manières, en pensant gagner.

Le mal seroit encore bien plus grand, si quelqu'un venant à savoir par qui sa faute a été découverte, alloit lui faire des reproches, ou de l'avoir déclarée, ou d'en avoir dit plus qu'il n'y en avoit, et qu'ensuite il lui en fit mauvaise mine, et lui fît connoître qu'il en conserve du ressentiment. Celui qui a véritablement envie de se corriger, et qui aspire à la perfection, voudroit que tout le monde eût les yeux ouverts sur lui, pour le faire parvenir plus aisément à la fin qu'il se propose. Que ne puis-je avoir l'avantage, disoit saint Bernard, qu'il y ait une centaine de pasteurs qui aient soin de moi; plus je

sais qu'il y en a qui en prennent soin, plus je me trouve en sûreté. Que c'est une étrange folie, de ne point faire difficulté de se charger du soin d'une infinité d'âmes, et d'être fâché qu'il y ait quelqu'un qui prenne soin de la nôtre ! Pour moi, je crains bien plus les dents du loup que la houlette du berger (1).

Pour ce qui est maintenant d'avertir des fautes de son frère, il faut premièrement songer qu'on doit les dire immédiatement au supérieur en secret ; afin que comme un bon père, il y apporte remède, et qu'il empêche les inconvéniens qui pourroient en arriver. Au reste, il faut prendre extrêmement garde à ceci, parce qu'il pourroit arriver qu'au lieu de dire la faute de son frère au supérieur qui doit y mettre ordre, on l'allât dire à un autre, qui n'a aucun droit ni aucune inspection sur lui ; et ce seroit très-mal fait, parce que ce seroit tomber dans la médisance.

En second lieu, il faut se comporter en cela de telle sorte, qu'on en use, comme dit la règle (2), *avec toute l'affection et toute la charité qu'on doit*, qui sont des termes dont le pape Grégoire XIII fut très-satisfait, quand il prit le soin d'examiner lui-même nos règles. Quiconque aura envie de bien

(1) Quis dabit mihi centum in meî custodiam deputarî pastores ? Quanto plures sentio meî curam gerere, tantò securior exeo in pascua. Stupenda insania ! animarum non cunctor turbas mihi custodiendas colligere, et unum supèr propriam gravor habere custodem. Plus timeo dentes lupi, quàm virgam pastoris. *S. Bern. Epist.* 42.

(2) *Regul.* 10. *summarii.*

faire son devoir à cet égard, doit extrêmement prendre garde de ne point agir par passion ni par envie, et de ne pas se laisser emporter non plus à un zèle indiscret, en partant de la main, pour aller faire quelque rapport de travers et mal digéré. Il doit s'abstenir aussi d'exagérer trop les choses, jusqu'à faire d'une mouche un éléphant, et d'une faute particulière un renversement général de toute la discipline ; enfin il doit éviter de donner ses soupçons, ou peut-être même ses imaginations pour des certitudes et des vérités réelles : car il y a sujet de se faire un très-grand scrupule de tout cela ; et cette indiscrétion est souvent cause de bien des désordres.

Il faut observer en troisième lieu, que quoique notre frère ne trouve pas bon qu'on le corrige de ses défauts, on ne doit pas laisser cependant d'en avertir les supérieurs, et de faire son devoir, quoiqu'il ne fasse pas le sien. Saint Augustin parlant de ceux qui ne reçoivent pas bien la correction, dit qu'ils sont semblables aux frénétiques, qui ne veulent point entendre parler de médecin ni de médecine. Mais que faut-il faire, ajoute-t-il, à ces esprits indociles ? faut-il pour cela les abandonner, et ne prendre plus aucun soin de leur guérison ? Nullement, continue-t-il; car ni un frénétique ne veut point qu'on le lie, ni celui qui est dans la léthargie ne veut point qu'on le réveille ; cependant la charité ne laisse pas de persister toujours à lier l'un, et à réveiller l'autre, et à les aimer

tous deux. On les offense en cela tous deux; mais on les aime tous deux aussi : on leur fait à tous deux de la peine et du dépit, tant qu'ils sont malades ; mais sitôt qu'ils sont guéris, ils voient qu'on leur a fait plaisir, et ils vous en savent bon gré (1). Nous devons espérer qu'il en sera de même de notre frère : car quoiqu'il soit maintenant fâché qu'on le reprenne, il viendra un temps où faisant réflexion sur lui, et considérant les choses dans la vue de Dieu, il reconnoîtra sa faute, et se sentira obligé de la grâce qu'on lui aura faite. Si les hommes, dit ce même père (2), ne laissent pas de prendre beaucoup de peine, et de s'exposer même quelquefois à de grands hasards, pour guérir des bêtes *qui n'ont point d'entendement* (3), et dont ils n'espèrent aucune reconnoissance, à combien plus forte raison devons-nous travailler à guérir et à corriger notre frère, afin qu'il ne périsse pas éternellement? Il a de la raison; et il pourra se faire qu'il sentira quelque jour le prix de la grâce que vous lui aurez faite : car *celui qui reprend un homme*, dit le Sage, *sera mieux ensuite dans son esprit, que celui qui le*

---

(1) Nam et phrenetici nolunt ligari, et lethargici nolunt excitari : sed perseverat diligentia caritatis phreneticum ligare, lethargicum stimulare, ambos amare. Ambo offenduntur, sed ambo diliguntur; ambo molestantur quamdiù ægri sunt, indignantur; sed ambo sanati gratulantur. *Aug. Ep.* 167 *et* 87. *ad Felicit. et Rustic.*

(2) *Idem Ep.* 50. *ad Bonif.*

(3) Quibus non est intellectus. *Ps.* 31. 9.

trompe par des flatteries (1). Saint Basile (2) applique à ce sujet ces paroles de saint Paul aux Corinthiens: *De qui est-ce que je reçois de la joie, sinon de celui à qui j'ai donné du chagrin* (3)? La peine et le chagrin que la correction vous donne est justement ce qui me donne de la joie, parce que sai que vous en retirerez de l'avantage. *Car la véritable tristesse selon Dieu opère une pénitence solide et salutaire ; et cela même que vous êtes affligés selon Dieu, combien vous a-t-il rendus plus soigneux* (4)? Mais il y a des gens, direz-vous, à qui la correction et les avertissemens ne servent de rien. Saint Augustin répond très-bien à cette objection. Hé quoi! dit-il, faut-il renoncer à la médecine, parce qu'il y a des maux incurables (5)? Non, sans doute; et il ne faut pas non plus renoncer à corriger ses frères, parce qu'il y en a quelques-uns qui ne font pas un bon usage de la correction. Il est du devoir des médecins des âmes et des médecins des corps d'employer incessamment tout leur soin et tout leur art, pour la gué-

(1) Qui corripit hominem, gratiam posteà inveniet apud eum, magis quàm ille qui per linguæ blandimenta decipit. *Prov.* 28. 23.

(2) *Basil. in Regul. fusius disputatis, num.* 52.

(3) Quis est qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me? 2. *Cor.* 2. 2.

(4) Quæ enim secundùm Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur... Ecce enim hoc ipsum, secundum Deum contristari vos, quantam in vobis operatur sollicitudinem? 2. *Cor.* 7. 10 *et* 11.

(5) Numquid ideò negligenda est medicina, quia nonnullorum est insanabilis pestilentia? *Aug. Ep.* 48. *ad Vincent.*

rison des malades, de ne les abandonner jamais, et de leur faire toujours quelque remède.

Pour ce qui est maintenant de la manière dont on doit faire la correction, saint Basile dit (1) que celui qui la fait doit imiter les médecins, qui ne se fâchent jamais contre le malade, mais qui s'attachent seulement à la maladie, et la combattent par toute sorte de remèdes. Il ne faut donc pas que celui qui reprend se mette en colère contre celui qui a failli; il faut qu'il s'applique uniquement à retrancher ce qu'il y a de mauvais en lui. Il doit s'y prendre, continue ce père, comme feroit un médecin qui traiteroit son fils d'une plaie très-douloureuse : avec quelle délicatesse et quelle circonspection ne traiteroit-il point cette plaie? on verroit bien qu'il ressent la douleur de son fils comme la sienne propre. C'est ainsi que doit en user le supérieur à l'égard de ceux à qui il fait quelque correction : il est leur père, ils sont ses enfans; il doit les reprendre, comme dit l'Apôtre, *avec un esprit de douceur* (2). Celui qui veut égorger un homme, dit saint Augustin, ne se soucie pas comment il le fasse : mais celui qui se propose de guérir quelqu'un, et qui est obligé de faire des incisions, prend garde comment il les fait (3). Le supérieur qui se pro-

---

(1) *Basil. in regul. fusius disput. num.* 50 *et* 51. *et in reg. brev. num.* 9.

(2) In spiritu lenitatis. *Gal.* 6. 1.

(3) Qui trucidat, non considerat quomodò laniet; qui autem curat, considerat quemadmodum secet. *Aug. ep.* 8. *ad Vincent.*

pose de guérir son frère par la correction, et non pas de lui faire du mal, doit avoir les mêmes égards et la même circonspection; et c'est là une chose très-importante, et qui nous est très-recommandée par les Saints. Que celui, disent-ils (1), qui reprend quelqu'un, se garde bien de témoigner de l'emportement et de la colère: car il perdra tout le fruit qu'il auroit pu faire. Il ne guérira pas le mal, il ne fera que l'aigrir; et ils allèguent à ce sujet ces paroles de l'Apôtre: *Reprenant avec douceur ceux qui résistent à la vérité* (2). Car quoique la Vulgate porte *avec modestie* (3), l'un revient à l'autre; parce que pour reprendre avec modestie, il faut parler sans emportement et sans passion. Pour conclusion, il faut tellement assaisonner la correction, que celui à qui on la fait, soit persuadé que tout ce qu'on lui dit ne part que d'un excès d'affection et de charité, et de l'extrême désir qu'on a de le voir parfait: car lorsqu'on s'y prend de cette sorte, on ne manque guères de la rendre utile.

---

(1) *Basil. ubi sup. Voyez la 2. p. tr. 2. ch. 8.*

(2) Cum mansuetudine corripientem eos qui resistunt veritati. 2. *Tim.* 2. 25.

(2) Cum modestia.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE

Des Chapitres contenus dans le Tome sixième.

CINQUIÈME TRAITÉ.

De l'Obéissance.

SIXIÈME TRAITÉ.

De l'Observation des règles.

SEPTIÈME TRAITÉ.

De la fidélité qu'il faut avoir à découvrir le fond de sa conscience à ses supérieurs et à ses pères spirituels.

HUITIÈME TRAITÉ.

De la correction fraternelle.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.